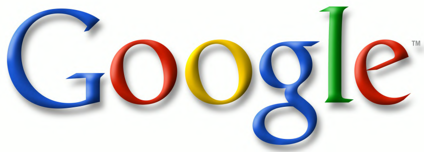






W. de Jong

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

Fantin des Odoards, Antoine Etienne Nicolas

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables, jusqu'à la paix de 1801;

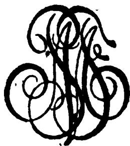
PAR ANT. FANTIN-DÉSODOARDS, Citoyen français.

QUATRIÈME ÉDITION

Seule conforme au manuscrit original.

Ista secta Tuberones et Savonios genuit, ut imperium evertant, libertatem præferunt, si perverserint, libertatem aggredientur. TACIT. ann. 16.

TOME QUATRIEME.



DE L'IMPRIMERIE DES C.ens MAME, PÈRE ET FILS, A ANGERS.

A PARIS,

CHEZ { BELIN, Imprimeur Libraire, rue St. Jacques, n.° 22.
CALIXTE VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins, n.° 25.

AN IX. — 1801.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur la nature de la révolution de France.

J'AI vu des hommes, profondément frappés de l'incohérence qui accompagnait les accidens de la révolution de France, la comparer à ces maladies extraordinaires, dont les symptômes contradictoires, trompant l'habileté des médecins, mettent leur théorie en défaut, et les forcent d'abandonner, à la nature ou au hasard, la guérison incertaine du malade. 1792. AN 1.

Presque toutes les révolutions furent dirigées par des ambitieux, qui marchaient à leur but par les routes les plus tortueuses. Et si la

1792. sagesse prépara quelquefois ces événemens tumultueux, les passions les plus corrosives s'en emparèrent bientôt, et des convulsions inattendues les poussèrent vers un but souvent contraire à celui de leur premier moteur. Mais la révolution de France offre ce caractère particulier, qu'elle fut conduite dès son principe par plusieurs factions ennemies les unes des autres, aussi acharnées à s'entre-détruire, qu'attentives à faire naître, en leur faveur, l'opinion publique par toutes les illusions qui peuvent circonvenir et séduire un peuple amoureux de nouveautés.

Il résultait du choc des passions les plus discordantes, et en même tems les plus exaltées, un tel entortillage dans l'action totale du mouvement révolutionnaire, qu'il présentait l'image du chaos à ceux dont les yeux n'étaient pas assez fins ou assez exercés pour reconnaître la marche particulière de chaque parti, au milieu du labyrinthe qui semblait résulter de l'ensemble des combinaisons politiques; ainsi l'homme qui, pour la première fois, est témoin d'une partie d'échecs, ne pouvant concevoir la marche particulière affectée à chacune des pièces, n'apperçoit qu'irrégularités dans un jeu dont les chances, savamment combinées, sont soumises à un calcul mathématique.

C'est à classer parfaitement ces différens partis, à déterminer avec précision leur point

de contact et leur ligne démarcative, malgré les combinaisons multipliées qui les confondaient souvent, que j'ai principalement consacré la partie philosophique de cet ouvrage. Mes lecteurs doivent être convaincus, d'après les faits que j'ai mis sous leurs yeux, que, depuis la séparation de l'assemblée constituante, cinq factions parfaitement distinctes travaillaient révolutionnairement à conduire les Français à leurs fins particulières. L'une de ces factions était composée des royalistes; la seconde, des constitutionnels; la troisième, des républicains; la quatrième, des orléanistes ou cordeliers; la cinquième, des jacobins-anarchistes, dont Robespierre devint le régulateur en 1793. An I.

Au milieu de ces factions s'établit, dans la *convention nationale*, celle qui fut nommée faction *du ventre*; j'en ai parlé précédemment.

Le germe de ces dissentions existait dans l'assemblée constituante; mais les circonstances n'en avaient pas permis le développement. Une députation des jacobins de Nancy était venue à Paris en 1791, pendant la révision de l'acte constitutionnel; il lui fut donné, par les *frères* de la rue Honoré, un grand festin, dans lequel il fut beaucoup parlé de la constitution qui allait être présentée à l'acceptation de Louis XVI. Robespierre exprima son opinion en peu de mots: « Toute espèce de consti-

tution est absurde en France dans la circons-
1792. tance où nous sommes ; il n'en faut point. Celle dont il s'agit, ne durera probablement pas long-tems par l'impulsion des circonstances qui s'y opposent, et qui ne manqueront pas de développer les causes de sa nullité. »

Ces paroles donnaient la mesure de la politique de Robespierre, et de ceux qui pensaient comme lui. Il paraît que cette horde d'antropophages avait dès-lors le projet formé de bouleverser la France, de mettre toutes les propriétés au pillage, et de boire à longs traits le sang humain. L'incertitude de ses moyens arrêtait seule l'explosion de sa rage. Elle feignit, pendant l'assemblée législative, de s'identifier, suivant les conjonctures, aux orléanistes, aux constitutionnels, et même aux républicains. Les uns et les autres crurent s'aider des hommes de cette faction, et ce fut elle, au contraire, qui s'aida des divers partis pour parvenir à la désorganisation de la France.

Les royalistes, écrasés par le côté gauche pendant l'assemblée constituante, partageaient, à l'égard de son acte constitutionnel, la haine que lui portaient les républicains et les deux factions jacobines. De tout côté on conspirait contre la constitution; à l'exception des constitutionnels, chacun voulait la faire tomber. Ces efforts secrets, que faisaient en même tems tous les partis, devaient procurer de grandes facilités à celui qui triompherait pour convain-

cre les autres de rebellion envers l'état. De là, cette inconcevable facilité avec laquelle s'écroula un monument qui semblait destiné à un sort plus heureux. La constitution tombait en lambeaux dès les premières séances de l'assemblée législative. Ses procès-verbaux n'en étaient que les registres mortuaires. An 1.

Les jacobins, en ~~examinant~~ l'édifice par les fondemens, avaient l'art de cacher leur travail à tous les yeux. Se prêtant à la comédie des sermens, ils s'écriaient en riant qu'ils voulaient la constitution ou la mort, tandis que, par l'habileté de leurs manœuvres, ce contrat social s'écroulait, moins encore sous les coups qu'ils dirigeaient ouvertement sur lui, que sous ceux qu'ils lui faisaient porter par les républicains et par les royalistes, dont ils conduisaient sourdement les bras. sapant

J'ai rapporté, dans les livres précédens, quelle fut l'issue de la réunion des constitutionnels dans le club des Feuillans. Des royalistes s'étaient introduits dans cette société, comme des républicains, en plus grand nombre, étaient agrégés à celle des jacobins. De ce mélange naissaient des disparates qui en imposaient au vulgaire. Des individus passaient même assez souvent d'un parti dans l'autre par curiosité, par faiblesse, par inconfiance, ou en qualité d'espions. Est-il surprenant qu'au sein de ces vacillations, les personnes qui ne faisaient pas une étude appro-

1792. fondie de la marche révolutionnaire, attribuassent, à la fatalité, des évènemens amenés par des combinaisons aussi subtiles qu'habilement suivies?

Malgré ces aberrations apparentes, chaque parti suivait avec la même opiniâtreté, sinon avec le même succès, la route qu'il s'était tracée. Mais les deux factions jacobines avaient formé une puissance supérieure à toutes les autorités constituées, et même, à quelques égards, à la représentation nationale.

Pendant que plusieurs milliers d'associations politiques correspondaient à un centre commun; pendant que cette confédération, sans exemple, se consolidait, autant par ses revers passagers que par ses avantages, ses adversaires flottaient dans le vide, sans principes d'harmonie. Entraînés quelquefois par l'esprit de la révolution, ils combattaient les jacobins, en empruntant quelques-unes de leurs maximes. On admettait la doctrine de la société-mère, et on en rejetait les conséquences. On faisait parade d'une extrême popularité, en déclamant contre les moyens populaciers. Les jacobins étaient devenus les régulateurs de la révolution, même à l'égard de leurs ennemis.

Les jacobins avaient organisé la journée du 10 août, les royalistes l'avaient aussi amenée de leur côté; le succès seul devait décider de quel côté était la rebellion contre les lois. Le

sort prononça contre Louis XVI ; les preuves ne furent pas ensuite difficiles à acquérir. An I.

CHAPITRE II.

Les jacobins écrasent les royalistes, les constitutionnels et les républicains. Ils dominent par la terreur.

Les royalistes et les constitutionnels furent écrasés les premiers. Alors les jacobins et les cordeliers, n'ayant plus besoin des républicains, les enveloppèrent dans la proscription qu'ils étendaient à tous leurs ennemis.

Jamais entreprise plus périlleuse ne fut exécutée avec plus d'art. Les jacobins prenaient le titre d'amis de la constitution, quand ils travaillaient à détruire la constitution. Ils se proclamèrent les amis de la liberté, lorsqu'ils organisaient l'anarchie, pour détruire les défenseurs du système républicain. Toutes les ressources de la force et de la ruse furent employées en même tems contre des hommes d'une imagination forte et d'un caractère faible, qui opposaient des idées morales aux violences, des intrigues obscures à des conspirations hardies ; et qui dissertaient philosophiquement, lorsqu'on ameutait contre eux la multitude. On perfectionna l'art machiavélique d'inventer les trahisons, et de les attri-

buer à ceux qu'on voulait perdre ; de répandre
1792. les calomnies les plus invraisemblables, avec tant de profusion et tant d'ensemble, de les faire répéter simultanément dans toutes les parties de la république, par tant de journaux qu'on appelait patriotes par excellence ; d'en recommander la publicité aux société saffiliése, avec tant d'assurance, qu'elles prenaient bientôt le caractère de la vérité et de l'opinion publique, dans un tems où presque tous les individus que leurs talens et leurs vertus appelaient à éclairer le peuple, et à le ramener aux vrais principes du sytême social, étaient signalés à ses yeux comme des royalistes et des gens suspects.

Les républicains s'appercevaient trop tard de la faute qu'ils avaient faite de se réunir aux jacobins pour soulever la multitude contre les classes supérieures de la société. Toute l'éloquence des Lasource, des Vergniaux, des Lanjuinais, des Rolland ne faisait plus aucune sensation. Les diatribes des maratistes étaient reçues comme des oracles ; on ne voyait, dans les adversaires de Marat, qui s'intitulait l'*ami du peuple* ; de Chaumette, rédacteur des Révolutions ; de Prudhomme, de Hebert, surnommé le *Père Duchesne*, que des brissotins, des girondins, des rollandistes, des ennemis de la république. On souleva contre eux le peuple de Paris, et ils succombèrent.

Parmi les coriphées du parti républicain,

les uns périrent sur des échafauds, ou sauvèrent leurs vies, en se réfugiant dans les solitudes les plus inaccessibles; les autres éprouvèrent long-tems toutes les angoisses de la plus dure captivité. La France entière fut livrée aux jacobins. An 1.

C'en était fait de la région la plus fertile, la plus populeuse et la plus éclairée de l'Europe. En proie à tous les fléaux que le crime peut réunir pour la destruction d'un vaste empire, ses lois, ses mœurs, son industrie, ses richesses allaient disparaître en même tems. Sa population elle-même se serait anéantie au milieu des boucheries humaines qu'on ouvrait de toutes parts.

La postérité ne croirait jamais que le projet des anarchistes était de réduire le sol de la *France à huit millions* d'habitans, si cette épouvantable vérité n'était sortie de la bouche des scélérats que les vacillations du mouvement révolutionnaire conduisirent de tems en tems à l'échafaud, pêle mêle avec leurs victimes infortunées; et qui, dans les derniers instans de la vie, où l'homme ne dissimule rien, dévoilaient les forfaits de leurs complices.

On assure que, quelqu'un ayant demandé à Robespierre, sous le règne de la terreur, quel était le terme des assassinats juridiques commis journellement, en reçut cette réponse: « La génération qui a vu l'ancien régime, le regrettera toujours; tout individu qui avait

1792. plus de trente ans en 1788 doit périr ; c'est le seul moyen de consolider la révolution. »

Pour parvenir à cet étrange résultat, dernier excès de la perversité humaine, on verra, dans la suite, comment les désorganisateurs employaient les sociétés populaires, distribuées dans presque toutes les villes. Ces sociétés répandaient avec ardeur les principes de la société-mère, et travaillaient souvent à faire réussir des projets dont elles ignoraient le but ; car il s'y rencontrait un grand nombre d'individus que la négligence de leur éducation rendait, de bonne-foi, les aveugles instrumens des plus horribles trames. On leur parlait de régénération ; ils croyaient régénérer la race humaine en la mutilant. Ainsi Pelias fut égorgé par ses propres filles, auxquelles Médée avait fait entendre que le moyen de rajeunir leur père, était de commencer par le tuer.

On rebattait leurs oreilles des droits du pauvre, ils croyaient travailler pour lui, en favorisant l'assassinat des riches. On parlait de conspirations et de conspirateurs, ils croyaient assurer le bonheur de leurs enfans, en éteignant les foyers de discorde, qu'on signalait à leurs regards trompés.

CHAPITRE III.

Projet formé par les jacobins de détruire toutes les grandes villes.

Au moyen de ces prétendues conspirations, perfidement combinées dans le comité de correspondance du club des jacobins, la hache révolutionnaire était promenée de ville en ville, de province en province. Les cités de France les plus riches devaient être englouties dans le gouffre du néant. Le sceau de la proscription fut mis sur Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Montpellier, Nismes. Après la destruction de ces villes célèbres par l'étendue de leur commerce ou l'excellence de leur sol, les communes d'une moindre importance auraient bientôt disparu sous les torches embrâsées des brigands stipendiés, auxquels fut donné le nom d'*armées révolutionnaires*.

Paris, le centre et le foyer de la révolution, se croyait en vain à l'abri de cette subversion générale. Les jacobins ménageaient l'immense population de cette capitale, qu'ils soulevaient à leur gré pour l'exécution de leurs sanguinaires desseins; mais de tems en tems ils laissaient entrevoir le sort qui lui était destiné.

1792. Déjà dans mille pamphlets répandus avec affectation, on répétait que les palais somptueux, asile des arts, insultaient à la simplicité des mœurs républicaines. Les grandes villes, disait-on, doivent être considérées comme la sentine de l'espèce humaine. Elle s'y dégrade par le luxe, la mollesse, et toutes les passions libidineuses. Il ne faut à des hommes libres que des cabanes répandues dans les champs, des armes, une charrue, quelques manufactures grossières ou quelques arpens de terre. Dans ces champêtres asiles, sans ambition, sans jalousie, sans crainte et sans desirs, les nouveaux Francs, au sein d'une pauvreté honorable, devaient ramener chez eux les jours fortunés de l'âge d'or.

Ces peintures romanesques séduisaient la multitude des ouvriers, des manœuvres, des journaliers, et des autres individus des deux sexes, qui, dans l'immensité de Paris, ne possédant dans une chambre qu'habitait leur famille, que quelques meubles de peu de valeur, qu'il leur était aisé de transporter ailleurs, ne prenaient aucun intérêt à la conservation d'un amas de maisons qui ne leur appartenaient pas. Ces hommes, étrangers à Paris, regardaient même cette destruction comme pouvant leur procurer quelque bien en raison du pillage, dont il était probable qu'elle serait accompagnée. Qui ne sait combien il était aisé aux jacobins de faire naî-

tre l'occasion d'exécuter cette horrible catastrophe ? An I.

CHAPITRE IV.

Guerre de la Vendée.

Au milieu des monceaux épars de ruines fumantes, tandis que d'un côté des échafauds dressés de toutes parts, dévoraient chaque jour des milliers de victimes, et que d'un autre des monstres altérés de carnage, inventaient pour la prompte destruction des hommes, des supplices d'un genre nouveau ; lorsque des commissions révolutionnaires, soutenues par des armées révolutionnaires, entassaient dans le même tombeau, l'innocence, la faiblesse, la beauté, le talent, la science et la vertu ; lorsque le sol entier de la France était jonché de cadavres auxquels insultait une tourbe insensée et furieuse, qui se disait libre, et qui proposait à l'Europe et au monde entier de l'imiter pour être libre comme elle ; lorsque l'ignorance étendait son crêpe sur un pays éclairé depuis plusieurs siècles par les ouvrages des plus célèbres écrivains ; pendant que des êtres aussi adroits que fourbes, qui avaient une fortune à établir ou des ennemis à perdre, substituaient aux chefs-d'œuvre des arts, aux douces leçons de la morale, et aux consolantes maximes de la re-

ligion, les productions les plus dégoûtantes, écrites sans pudeur sous les dénominations les plus grossières ; et que, pour corrompre les générations futures, ils s'efforçaient d'anéantir tous les monumens qui pouvaient ramener le peuple aux devoirs de la société; d'autres dévastateurs secouaient les torches de la guerre civile dans les provinces les plus éloignées.

1793.

Comment tracer le funeste tableau des calamités qui s'amoncelèrent sur les bords fertiles de la Loire et de la Vendée ? Guerre malheureuse, astucieusement concertée par les jacobins, et qu'ils alimentèrent avec l'art le plus exécrable en employant l'or de l'Angleterre ! Quel vaste incendie ! quelle effroyable extermination de la race humaine ! Un ouragan de feu consuma cette contrée, autrefois heureuse et florissante.

Dans le même tems, on épuisait les autres provinces par des réquisitions de denrées et de bestiaux, dont l'absence privait les campagnes des travaux qui devaient les seconder, et leurs habitans de leur journalière subsistance. La guerre étrangère était le principe de ce fléau. La jeunesse s'était portée en masse sur les frontières pour assurer le triomphe des drapeaux républicains. Cet armement prodigieux écrasait l'Europe étonnée ; mais il laissait un vide dans la génération présente.

AN I.

CHAPITRE V.

Anéantissement des ressources publiques. Parti que les jacobins se proposaient de tirer de ces calamités.

AINSI, la France, pressée et bloquée au dehors par les principales puissances de l'Europe, écrasée au-dedans par les infernales manœuvres des anarchistes, marchait rapidement d'erreurs en erreurs, de calamités en calamitésvers sa destruction politique. Quelque immenses que fussent ses richesses, elles devaient s'épuiser insensiblement. Ses guerriers, *entraînés par cet* amour de la gloire qui, dans tous les tems, fut le caractère distinctif des Français, montraient à leurs ennemis extérieurs un front invincible. Nos armées marchaient de victoires en victoires; mais les efforts continuels que nécessitait l'entretien de ces formidables armées, contribuaient à la détresse intérieure, qui devenait extrême.

D'abord, le système des réquisitions, qui avait enfanté ces armées, fournissait le moyen de les nourrir, de les habiller, de monter la cavalerie, et de transporter les munitions. On y consacrait les chevaux de luxe, les

1792. bêtes à cornes qui devaient alimenter les grandes villes, et le produit des principales manufactures.

Les citoyens supportaient sans murmure les gênes que leur imposait l'impérieuse nécessité ; mais on s'apperçut dans la suite que ces ressources diminuaient, soit parce que les nations étrangères cessaient de faire avec la France les échanges accoutumés, soit qu'une trop forte consommation excédât les reproductions, soit, enfin, que l'absence des jeunes gens de la première réquisition, qui avaient quitté les ateliers et les manufactures pour courir aux frontières, entravât les opérations commerciales. Le négoce languissait, les manufactures étaient abandonnées, on commençait à manquer de bras, de bestiaux et d'engrais pour la culture des terres. Il fallut tirer à grands frais des nations neutres les denrées et les marchandises qu'on leur fournissait autrefois, et au lieu que la France pompait l'or de l'Europe, par la balance de son commerce, elle se voyait contrainte, pour se procurer les objets dont elle ne pouvait se passer, d'envoyer au dehors le peu de numéraire que lui avaient laissé les émigrés en abandonnant leur patrie.

La rareté des espèces d'or et d'argent en augmentait la valeur numérique ; de là la hausse successive de tous les objets de commerce, et la baisse des assignats, indépendamment

damment

damment de la trop grande multiplication de ce signe numéraire. An I.

La réunion fatale de toutes ces choses, jointe aux dispositions anarchiques semées parmi la multitude par les désorganisateurs, tendait à dissoudre à la fois sur le sol de la France tous les liens qui unissaient la société, et à replonger les Français dans la barbarie dont trois siècles de travaux continuels les avaient tirés.

C'est, après avoir produit cet affreux et total bouleversement, que les deux factions jacobines espéraient de recueillir le fruit de leurs féroces combinaisons. L'anéantissement de tous les moyens de prospérité que renfermait la France, opéré par les *sans-culottes*, devait finir par réduire les *sans-culottes* eux-mêmes aux plus fâcheuses extrémités. Qui vit de pillage, ne vit pas long-tems. Les jacobins ayant prévu cette chance, l'auraient tournée à leur avantage pour envoyer sur les frontières une multitude d'hommes auxquels on aurait inspiré le desir d'aller chercher parmi leurs ennemis l'abondance qui n'était plus chez eux. L'anéantissement des finances nationales forçant ces troupes à trouver leur subsistance et leur entretien dans les pays où se faisait la guerre, les malheurs extrêmes qui étaient la suite de cet ordre de choses, devaient bientôt forcer les gouvernemens étrangers à faire la paix avec une nation qui n'avait rien à

1792. perdre, et qui non-seulement dévorait les provinces sur lesquelles ses innombrables armées étaient répandues, mais dont la politique tendait à prêcher l'anarchie, à la propager, à verser sur tous les peuples voisins tous les fléaux dont elle était elle-même dévorée.

Alors les jacobins profitant de l'affaissement où l'excès du malheur avait réduit tous les courages, et du besoin de police qui se faisait sentir de toutes parts, renouant les chaînes antiques du gouvernement féodal, auraient régné en despotes sur un peuple malheureux, ignorant, faible et dispersé.

CHAPITRE VI.

Obstacles qu'éprouvèrent les désorganisateurs. Guerre entre les jacobins et les cordeliers.

La soif du pouvoir, cette terrible passion qui, lorsqu'elle est contrariée, change les hommes en tigres, armant les jacobins les uns contre les autres, garantit la France de l'excès de misère et d'opprobre dans lequel elle était conduite par la marche des événemens. On n'a pas perdu de vue, sans doute, que les désorganisateurs se divisaient en deux sectes dont les vues étaient entié-

rement différentes ; elles agirent presque toujours de concert jusqu'à la fin du procès de Louis XVI. An I.

Vers cette époque, le duc d'Orléans fut abandonné par une partie de ses fauteurs les plus ardens, soit parce que ses excessives profusions avaient absorbé sa fortune, ou que ce délaissement fût la suite de la haine universelle dont on l'enveloppa en votant la mort du roi son parent.

Les jacobins et les cordeliers, fidèles à leur principe de rester constamment unis entre eux, lorsqu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs, s'attaquaient quelquefois jusque dans la tribune de la *société-mère* avec un acharnement qui présageait aux hommes attentifs les plus étonnantes convulsions. Mais la présence de leurs adversaires les contraignait à cacher la moitié de leurs fureurs ; elles ne parurent à découvert qu'après le supplice du roi, lorsque, par les suites de la journée du 2 juin 1793, les républicains furent frappés du glaive destiné à terrasser les royalistes ; l'explosion fut encore plus fulminante qu'on ne pouvait l'imaginer.

On verra, dans la suite de cet ouvrage, comment des hommes qui, dans les occasions publiques, avaient paru jusqu'alors marcher vers un but commun avec une adresse qui donnait le change sur la nature de leurs passagères dissentions, employèrent, pour s'exterminer

réciproquement, les ressources d'une scélératesse profonde dont on ne trouve aucun exemple dans les annales des peuples.
1792.

Les deux factions ennemies ne cessant de correspondre ensemble, tant à la convention nationale qu'aux séances de la société-mère, assistant aux mêmes comités, parlant le même langage populaire, érigeant de concert ces affreux tribunaux où, sous le nom de *contre-révolutionnaires*, devaient être immolés tous les individus dont on enviait les richesses ou les talens, s'étaient proscrites respectivement, et guettaient l'occasion d'exécuter cet arrêt avec la férocité des cannibales.

Les sectateurs de Robespierre, d'un côté, et ceux du duc d'Orléans, de l'autre, avaient à tenir une conduite d'autant plus délicate que, vivant ensemble avec la plus extrême défiance, il leur importait de la cacher à tous les yeux, pour ne pas décréditer devant leurs prosélites communs, les mesures qu'ils prenaient de concert contre les audacieux qui auraient pu les démasquer.

Les orléanistes succombèrent, soit que les Danton, les Camille-Desmoulins, les Fabre-d'Eglantine, les Legendre, les Fréron, les Tallien, eussent moins d'habileté que les Robespierre, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Barrère-de-Vieusac, les Couthon, les Dubois-Crancé, ou seulement que la fortune leur fût contraire. Les mânes de plusieurs milliers

de victimes, que ces bourreaux avaient immolées, dûrent s'appaiser, lorsque les mêmes tombereaux, qui dégoûtaient encore de leur sang, conduisirent à la mort ce Danton, dont le visage hideux et cynique annonçait la noirceur de l'ame; ce Ronsin, couvert du sang des malheureux Vendéens, exterminés par lui; ce Momoro, ce Chaumette, cet Hébert, gorgés de rapines; et cet imbécille duc d'Orléans, l'auteur de tous les maux qu'éprouva la France.

CHAPITRE VII.

Précis de la tyrannie de Robespierre.

Le coup porté par les jacobins aux orléanistes retentit de Paris jusqu'aux extrémités de la république, au moyen des sociétés populaires affiliées à la *société-mère*. Robespierre devint alors la boussole qui conduisait le vaisseau de l'état au milieu des tempêtes qui le battaient de toutes parts. Un seul mot, prononcé par Robespierre, était un arrêt irréfragable qui conduisait les hommes à la fortune ou à l'échafaud. Les amis et les créatures du duc d'Orléans et de Danton, arrêtés dans les villes et dans les campagnes, étaient plongés dans les cachots, à côté des malheureux qu'ils y avaient entassés. Ils

1792. étaient jugés par les mêmes tribunaux, et le peuple voyait, avec un étonnement mêlé d'effroi, les échafauds teints du sang des bourreaux et de leurs victimes.

A cette époque, un déluge de sang déborda sur la France; et la nation française, rétrogradant de plusieurs siècles, tomba du plus haut degré d'urbanité à l'état d'abjection le plus sauvage. On vit tout-à-coup s'éteindre le flambeau des lumières, les bases de l'instruction publique s'écrouler, et l'athéisme dévorer les autels de la religion; les églises chrétiennes furent transformées en temples de la Raison. C'étaient des hommes bien peu raisonnables qui les desservaient, ou plutôt il semblait que les jacobins, voulant confondre toutes les idées, insultaient aux connaissances humaines, en donnant aux choses les noms qui leur convenaient le moins.

Il en pouvait être de la raison, pour les jacobins qui la déifiaient, comme de la liberté pour les peuples, comme du courage pour les hommes, comme de la sagesse pour les femmes; on en parle le plus, lorsqu'on en a le moins. On vit l'égoïsme isoler tous les individus, et détruire les doux épanchemens de la nature qui consolent les hommes des malheurs attachés à l'existence.

On eût dit que de nouvelles colonies de Huns et de Vandales avaient envahi la France. Ces nouveaux barbares différaient des an-

ciens, en ce que ceux-là n'avaient pas du moins prétendu travailler au bonheur des vaincus, lorsqu'ils détruisaient chez eux les bienfaits de la civilisation. Ils dévastaient, ils brûlaient, ils massacraient, mais ils ne raisonnaient pas ; ils suivaient un instinct de carnage et non un systême réfléchi d'expoliation. Nos vandales, au contraire, prétendaient travailler à notre plus grand bien, en nous réduisant à l'état sauvage ; ils cherchaient à faire de nous des tigres féroces, en prononçant les grands mots de vertu et d'humanité.

Si le tableau que je vais tracer de ces événemens inouis, manque de couleur, du moins il sera ressemblant. J'ai été témoin de la plus grande partie des scènes que je décris. *J'ai connu personnellement* ceux qui ont joué les principaux rôles. Je résidais, pendant les premières années de la révolution, dans ce fameux district des Cordeliers, devenu depuis la *section de Marat*, où figuraient les Danton, les Fabre-d'Eglantine, les Billaut-Varennes, les Legendre, les Paré, les Dufourni, les Marat, les Momoro, les Vincent, les Chaumette, les Sergent, les Panis, de ma section ; je les ai accompagnés à la socité des jacobins ; je fus en situation de les étudier et de les apprécier ; je suivis avec attention le tissu d'intrigues qui porta la plupart d'eux à la convention nationale, malgré les récla-

mations des gens de bien, et j'augurai dès-
1792. lors les malheurs dont ces choix devaient être l'origine.

J'ai vu naître la première étincelle du vaste incendie qui menaçait de consumer la France. J'ai suivi pas à pas cette série de proscriptions, d'audace et d'asservissement à laquelle la postérité refuserait d'ajouter foi, si tous les témoignages des contemporains n'en constataient la fatale existence. Je n'ai jamais quitté la plume, quoique les glaives homicides fussent suspendus sur ma tête.

O vous que la faulx de la mort, en frappant les objets les plus chers à vos cœurs, condamne à un deuil éternel, que ne m'est-il donné de verser sur vos ames ce baume que la main du tems ne répandra qu'avec peine; mais sachez que j'ai partagé vos souffrances. Mes peines domestiques, le sentiment de mes plus tendres affections, les dangers que j'ai courus, les regrets donnés à l'amitié gémissante, tout se lie, dans mon cœur, aux douloureuses convulsions dont je me suis chargé de présenter l'ensemble aux siècles à venir : ainsi le matelot, arrivé au port, aime à s'entretenir des horreurs de la tempête qui a submergé son navire, et à répandre des larmes sur le sort de ses infortunés compagnons.

J'ai vu Robespierre, environné de lâches

sicaires et de flatteurs plus lâches encore, exercer en France l'autorité publique, sans être revêtu d'une magistrature différente de celle de ses collègues à la convention; dans ce haut degré auquel un an auparavant il ne pouvait pas se flatter d'atteindre, sa contenance embarrassée, son air soucieux, ses paroles à double entente, annonçaient l'anxiété de son ame; redouté de tous, il redoutait à son tour tout le monde; si la convention courbait sa tête sous le joug honteux qu'il lui avait imposé, il était lui-même l'esclave des Euménides; la conscience de ses crimes lui montrait tous les Français armés de poignards pour le punir : semblable à cet ancien tyran qui, dans le silence des nuits, croyait voir un glaive perpétuellement suspendu sur sa tête, *il n'osait* sortir de chez lui qu'accompagné d'une troupe de satellites : ses craintes, ses inquiétudes, n'étaient pas sans fondement. An I.

Quelle que fut l'activité avec laquelle les partisans de Robespierre poursuivaient les cordeliers, et les immolaient à la sureté de leur chef, plusieurs considérations en avaient soustrait un très-grand nombre à leurs projets de vengeance.

D'abord, les liaisons étroites entre les deux sectes jacobiniques, confondaient une foule d'individus que la faiblesse, l'inconstance ou l'intérêt avaient conduits successivement sous les drapeaux de l'un ou de l'autre parti. Ceux-là

1792. n'étaient pas redoutables, parce que la trempe de leur ame les portait à se ranger naturellement du parti le plus fort. La crainte de faire murmurer les sans-culottes en enveloppant dans la proscription quelques orléanistes qui, comme Legendre, Tallien, Fréron, jouissaient d'une grande popularité, en avait sauvé plusieurs ; d'autres dûrent leur salut à leurs relations particulières avec les principaux agens de Robespierre.

Ils dissimulèrent leurs ressentimens avec beaucoup d'art pendant les premiers feux de la proscription prononcée contre les dantoniens. Plusieurs d'entr'eux se condamnèrent à une nullité passagère, et paraissaient dégoûtés du tumulte des affaires publiques. Mais tous ces hommes de sang ne respiraient que la vengeance. Obligés de cacher les dispositions de leur ame aux regards perçans d'un tyran soupçonneur, qui examinait jusqu'à leur contenance, la haine qu'ils lui portaient, était encore augmentée par la violence qu'ils se faisaient pour ne pas la laisser appercevoir. Au milieu des déférences qu'ils paraissaient avoir pour lui, ils le considéraient comme une victime dévouée qui devait tomber à leurs pieds.

CHAPITRE VIII.

Les cordeliers vaincus par les jacobins, dominent à leur tour.

CEUX qui ne jugent ces événemens que par leurs effets, attribuèrent aux patriotiques efforts des républicains la journée du 9 thermidor 1794. Ce fut le résultat combiné des manœuvres du comité de salut public et des orléanistes qui, depuis le supplice de Danton, attendaient le moment de se venger de son oppresseur.

Les uns assurent que Robespierre, ennuyé des contradictions qu'il éprouvait quelquefois dans les comités de salut public et de sureté générale, composés de ses partisans et de ses créatures, avait résolu de les envelopper dans une de ces conspirations qu'il savait inventer, et que, dans cette vue, il prononça un de ces discours amphigouriques avec lesquels, dans la tribune de la convention, il avait coutume de commander l'incarcération et la mort des députés qui lui déplaisaient. On ajoute que son projet était de réunir toute l'autorité du gouvernement sur sa tête et sur celles de Couthon et de Saint-Just, assuré de se défaire bientôt de ces deux collègues en triumvirat.

D'autres prétendent que ce projet n'eut jamais aucune réalité, mais il est certain que, depuis plusieurs mois avant l'événement du 9 thermidor, il existait parmi les membres du comité de salut public des dissentions qui perçaient au dehors. Robespierre s'était abstenu, pendant plus d'un mois, de se montrer dans cette assemblée, sans cesser d'en être l'ame invisible.

1792.

Les débris du parti orléaniste avaient préparé ces dissentions avec la plus astucieuse hypocrisie ; d'un côté, fomentant dans l'ame du jaloux Robespierre son amour pour la domination, les cordeliers lui peignaient les Barrère-de-Vieusac, les Billaut-Varennes, les Collot-d'Herbois comme autant d'antagonistes prêts à lui enlever le prix des glorieux efforts qu'il avait faits en faveur de la liberté ; de l'autre, ils avertissaient les députés qui composaient les comités de salut public et de sureté générale, que, s'ils n'arrêtaient la marche de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon, vers le despotisme, on allait voir se renouveler dans Paris les proscriptions qui désolèrent l'empire romain, lorsque, dans une isle que forme le Panaro près de Modène, Antoine, Octave et Lépide s'étant emparés de l'autorité souveraine, immolèrent à leur sureté ou à leurs soupçons non-seulement la foule de leurs ennemis et des ennemis de leurs créatures, mais leurs plus proches parens et leurs plus intimes amis.

Au surplus, soit que Robespierre eût véritablement résolu de livrer à son tribunal révolutionnaire les deux comités de gouvernement, à l'exception de Couthon et de S. Just, ou que ce projet de boucherie fût une invention du parti cordelier, pour immoler les chefs des anarchistes avec les mêmes armes dont ceux-ci s'étaient servis quelques mois auparavant contre les coriphées du parti d'Orléans ; l'effet de cette infernale ruse, que je développerai dans la suite, dût surprendre l'attente de ceux qui l'avaient employée. An I.

CHAPITRE IX.

Effets du supplice de Robespierre.

Robespierre, dont l'immense pouvoir faisait trembler la France entière, périt sur un échafaud au moment où ses courtisans lui faisaient entendre que sa tête allait être ceinte du diadême des rois ; ainsi César reçut dans Rome la peine que méritait sa tyrannie, lorsqu'il était sur le point d'y mettre le comble.

Le despote était mort, mais le despotisme ne gissait pas dans le même tombeau. Cependant, la commotion excitée par un événement aussi inattendu, se fit ressentir sur le sol entier de la France. Chacun se croyait libre. Des larmes d'attendrissement coulaient de tous

les yeux, lorsque les innombrables bastilles de
1792. Robespierre, s'ouvrant à-la-fois, rendaient à la lumière une foule immense de victimes qui ne s'attendaient à sortir des prisons que pour être traînés à la mort.

Cette époque de la révolution console un peu les ames sensibles des horreurs de tous genres, dont la révolution elle-même fut accompagnée. On se flattait que les jacobins, attérés du coup porté à leur chef, allaient disparaître pour toujours, mais cette douce illusion s'évanouit, lorsqu'on vit la résistance que mettait la convention à la liberté des soixante-treize députés incarcérés dans Paris, et au rappel, dans le sein du corps législatif, de ceux qui avaient échappé, par la fuite, à l'arrêt de mort porté contre eux par le tyran qui venait d'être terrassé, plutôt par un de ces coups heureux de l'aveugle fortune, que par une combinaison de mesures prises de loin, et habilement exécutées par la convention.

Quelques écrits, qui circulaient clandestinement, instruisaient le public des véritables causes qui avaient amené le supplice de Robespierre sans détruire l'influence jacobinique. On prévenait les républicains de se méfier des démonstrations de patriotisme qu'affectaient les Legendre, les Fréron, les Tallien, et quelques autres députés connus par leurs liaisons intimes avec Danton et le duc d'Orléans, et

dont le but secret, en poussant à bout les robespierristes, pouvait être de les amener à une coalition qui serait devenue formidable par l'adhésion des sans-culottes et des sociétés populaires. An 1.

CHAPITRE X.

Antipathie invincible entre les cordeliers et les jacobins.

UNE haine atroce, une antipathie invincible qui existaient entre les cordeliers et les jacobins, et que la catastrophe du 9 thermidor augmenta, furent heureusement plus fortes que l'intérêt qu'avaient ces deux factions à se *réunir pour* reprendre conjointement leur an*tique* prépondérance. Les blessures profondes que ces désorganisateurs se portaient respectivement, les réduisirent bientôt à un état de faiblesse, dans lequel, étant moins dangereux, ils conservaient le desir de ruiner et d'asservir leur patrie. Mais les moyens de force leur manquaient.

Alors les députés, que leurs sentimens républicains avaient ensevelis, depuis plus d'une année, dans les solitudes les plus écartées, reparurent au sénat. Alors, l'antre des jacobins fut fermé; alors, les anarchistes, réduits au désespoir, ayant voulu tenter de se ressaisir

de leur sceptre ensanglanté, furent abattus de
1792. nouveau, par l'effet d'un mouvement populaire plus heureux encore que celui du neuf thermidor. Tous les bons citoyens, réunis le premier prairial an 3, muselèrent le monstre de l'anarchie; et l'on se flatta de voir succéder des jours sereins et heureux à deux années ou plutôt à deux siècles de calamités et d'orages.

J'ai présenté sous les yeux de mes lecteurs, au commencement de cette histoire, les causes prochaines et éloignées de ces étonnans phénomènes. On a dû remarquer, dans les trois premiers volumes, deux révolutions absolument différentes; celle du 13 juillet 1789, qui fit naître la première constitution; et celle du 10 août 1792, qui fonda la république. Je vais crayonner d'autres révolutions non moins frappantes, l'une du 31 mai 1793, qui mit la France sous le joug des jacobins, et celle du 9 thermidor 1794, dont le 1.er prairial 1795 doit être considéré comme le complément.

Dans les trois premières, les jacobins eurent plus ou moins d'influence, plus ou moins de succès.

Vers le tems de la quatrième, le peuple français, fatigué du joug sanglant que, sous différens prétextes, différentes bannières, différentes formes, lui imposaient les désorganisateurs, était encore détrompé, par une tardive expérience, des vaines déclamations que de faux patriotes employaient, depuis plusieurs

plusieurs années, pour faire envisager l'assassinat des personnes riches et le pillage de leurs propriétés, comme des moyens que légitimait la révolution, et qui s'alliaient à la régénération future de la France. Les jacobins furent proscrits à leur tour, parce qu'ils avaient poussé trop loin l'abus de leur puissance. An I.

Cet abus du pouvoir jacobinique qui, pendant l'année 1793 et la moitié de l'année suivante, remplit la France de sang et de larmes, commençait à se faire sentir quelque tems avant l'exécution de Louis XVI. C'était le principe des inutiles efforts faits, par plusieurs républicains, pour garantir ce prince du sort fatal qui l'attendait, en proposant la mesure dilatoire de présenter, à la sanction des assemblées primaires, la sentence prononcée par la *convention*.

Les gens accoutumés à calculer la marche des passions humaines, prévoyaient dès-lors que les deux factions jacobines, pour remplir leur système désorganisateur, entraîneraient la France dans une guerre avec les principales puissances de l'Europe, et que la mort tragique du roi sur un échafaud, serait le prétexte et le signal de ces hostilités. Les individus enfermés dans la tour du Temple pouvaient être considérés comme autant d'ôtages précieux, dont un gouvernement habile était en droit de se servir pour arrêter les ravages de la guerre, si, par la suite des événemens qu'on

ne pouvait prévoir, leur résultat contrariait le
1792. nouvel ordre de choses établi en France, et dont le développement exigeait des circonstances favorables.

Mais les jacobins des deux sections s'opposaient de concert à toutes les mesures qui conduisaient à des termes conciliatoires. On parlait, dans la société-mère, d'une insurrection prochaine et inévitable; on faisait entendre au peuple, que ceux des représentans qu'on appelait modérés, brissotins, rollandistes, ne s'intéressaient aux jours du tyran, que pour rétablir la tyrannie. Il n'était question de rien moins que de se porter en force au Temple et d'égorger les prisonniers, si la convention nationale ne jugeait pas promptement Louis XVI, ou si son jugement ne le conduisait pas à l'échafaud.

Pour arrêter dans leur principe ces violens projets, on proposa au ministre Rolland d'employer la force pour anéantir en même tems les deux clubs des cordeliers et des jacobins. Il est probable que Dumourier se serait prêté partiellement à favoriser cette violence; mais il était probable aussi que, ses vues ne s'accordant pas avec celles des républicains, il eût dirigé le mouvement révolutionnaire en faveur du duc d'Orléans.

Soit que Rolland prévît ce résultat, ou qu'il calculât le degré de résistance que les jacobins, coalisés avec la municipalité de Paris, devaient

opposer, il jugea que des efforts faits hors de saison pour dissoudre ces redoutables sociétés, tourneraient à leur avantage, et les rendraient toutes-puissantes. Cette mesure, qui ne s'accordait pas d'ailleurs avec la trempe de son esprit, fut rejetée. Cependant les jacobins ne lui pardonnèrent jamais d'avoir été le dépositaire de ce projet inexécuté. Ce fut le principe des persécutions qu'il éprouva dans la suite, qui conduisirent son épouse sur un échafaud, et qui le forcèrent de se donner la mort, pour échapper aux poursuites de ses ennemis. An I.

CHAPITRE XI.

Genève chasse le grand et le petit conseil. La Savoie et le comté de Nice sont réunis à la France par un décret.

Les principes de la révolution française pénétraient dans Genève. Les magistrats de cette république avaient demandé aux cantons suisses seize cents hommes, non pour les employer contre les Français avec lesquels ce faible détachement ne pouvait se mesurer, mais pour maintenir la forme du gouvernement contre les novateurs qui se proposaient de la renverser. La conduite que tint le général Montesquiou, dans cette oc-

casion singulièrement délicate, fut un des
1792. motifs du décret d'accusation lancé contre lui. Kellermann eut alors le commandement de l'armée des Alpes.

Le conseil exécutif de France fit déclarer aux magistrats de Genève que, s'ils voulaient conserver la neutralité, ils eussent à congédier les troupes suisses : l'évacuation de ces troupes se fit le 29 novembre, et peu de tems après, les habitans chassèrent le grand et le petit conseil, pour former un gouvernement semblable à celui de France.

L'amiral Truguet, maître du comté de Nice, s'était emparé de la ville et de la principauté d'Oneille ; ce qui privait la cour de Turin de toute communication avec la Sardaigne. Les Français étaient entrés dans Sospello, et menaçaient le Piémont. Ces événemens extérieurs faisaient peu d'impression à Paris ; on n'y parlait que du procès du roi ; la perte de Francfort n'avait fait aucune sensation ; personne ne paraissait s'inquiéter des préparatifs de guerre faits par les Anglais ; on ne s'informait pas dans quels pays les Autrichiens, chassés par Dumourier, s'étaient réfugiés ; à peine s'était-on apperçu que, sur la demande des habitans de la Savoie et du comté de Nice, ces deux provinces avaient été réunies à la France, sous le nom de département du Mont-Blanc et des Alpes maritimes.

A peine les troupes piémontaises avaient été forcées de passer le Mont-Cénis, qu'une convention nationale savoisienne, assemblée à Chambéry, déclara qu'elle renonçait à ses rapports précédens avec la cour de Turin, et que son vœu était de se réunir à la république française. La Savoie pouvait être considérée comme une province française, sous une domination étrangère; non-seulement la langue française était la seule qu'on y parlait, mais toutes les relations commerciales de la Savoie étaient avec la France : depuis plus d'un siècle on parlait de son changement prochain du gouvernement. Victor, qui, le premier de ~~la~~ sa maison, porta la couronne royale, se flattait, pendant la guerre de la succession, d'échanger cette province montagneuse contre les fertiles plaines du Milanais; et depuis lors cette négociation fut l'objet de presque toutes les guerres dans lesquelles entra la cour de Turin. Cette cour, prévoyant que la Savoie lui échapperait tôt ou tard, ne prenait presque aucune part à sa prospérité; aucune manufacture n'y était encouragée, et ses impôts étaient excessifs. Les habitans profitèrent donc avec plaisir de l'occasion que leur présentait la fortune de s'associer à une puissance qui pouvait les protéger et les enrichir. Le représentant du peuple, Simon, qui se trouvait à Chambéry, fut chargé de porter à la convention nationale le vœu des

An I.

1792. Savoisiens. La convention décréta que ce pays formerait le quatre-vingt-quatrième département. Les députés Simon, Grégoire, Hérault-Séchelles et Jagot furent chargés d'y organiser les autorités constituées.

Les députés de la ville et du comté de Nice ne se présentèrent à la convention que le 11 janvier 1793, pour demander l'incorporation de leur pays à la république. Cette réunion fut ordonnée par un décret du 31 du même mois.

CHAPITRE XII.

Dispositions des Anglais envers la France, pendant les derniers mois de 1792.

Depuis le décret de la convention, qui abolissait la royauté en France, la cour de Londres avait rappelé de Paris son ambassadeur; elle ne reconnaissait plus le caractère public de Chauvelin, ministre de France. L'ex-constituant Taleyrand, qui lui avait été donné pour adjoint, mais qui, d'après les décrets de la constituante, ne pouvait alors être revêtu d'aucune fonction publique, contrarié par tous les émigrés français, recevait chaque jour les désagrémens les plus fâcheux. Il fut question de leur substituer le commis aux affaires étrangères, Ma-

ret, qui avait fait en Angleterre plusieurs voyages durant lesquels il avait eu quelques liaisons avec Pitt; le ministre des relations étrangères, Lebrun, le chargea d'admettre toutes les conditions qui pourraient prévenir les malheurs d'une guerre maritime : ces propositions furent rejetées avec hauteur. AN I.

La fureur insensée avec laquelle les jacobins menaçaient toutes les puissances de l'Europe d'une destruction prochaine, servaient de prétexte aux gouvernemens, pour prendre les précautions les plus extraordinaires. Burke prononça, dans la chambre des communes, une véhémente philippique contre la France : comparant la faction démagogique, qui siégeait aux Jacobins, à celle de Catilina, dans Rome, il présentait le trône d'*Angleterre*, ébranlé par des mains séditieuses, s'écroulant sous leurs coups, au sein d'une anarchie générale; il finit par dire qu'il n'était pas question de savoir si on ferait une adresse au trône, pour arrêter les projets des Français, mais s'il y aurait encore des trônes dans le monde.

Georges III avait publié une proclamation; elle portait en substance : que, depuis plusieurs mois, des émissaires jacobins, cachés dans plusieurs comtés de la Grande-Bretagne, employaient leur industrie à renverser la constitution de cet empire, pour livrer la fortune publique aux intrigans;

qu'il avait fait tous ses efforts pour arrêter
1792. les déplorables effets de ces entreprises audacieuses, sans se mêler de la guerre que la France soutenait contre plusieurs puissances du continent; mais que, l'audace des désorganisateurs augmentant d'une manière alarmante, il se voyait obligé de faire des préparatifs hostiles; en conséquence on offrait des gratifications pour le service de terre et de mer. La cour rassembla une armée autour de la capitale; on fortifia même la tour de Londres, soit pour faire croire qu'on craignait une descente, ou pour prendre quelques précautions contre des insurrections qui pouvaient éclater dans cette capitale. Le parlement, secondant les intentions de la cour, prohiba la circulation des assignats en Angleterre, et ordonna les armemens maritimes les plus considérables.

Le cabinet de Saint-James était décidé à déclarer la guerre à la France, avant même que le procès de Louis XVI fût terminé; et il est probable que cette attaque était concertée avec les cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg. Si les dispositions de Georges III eussent été différentes, et qu'il se fût sincérement intéressé au sort du monarque français, les ministres britanniques auraient répondu franchement aux propositions pacifiques faites par Chauvelin, Taleyrand et Maret. La continuation de la paix entre la Grande-

Bretagne et la France, tient à la manière dont Louis XVI sera traité : s'il est livré à la mort, la rupture entre les deux nations est inévitable; mais si la convention nationale prend un parti moins extrême, le roi emploiera volontiers sa médiation pour arrêter le fléau de la guerre.

Je l'ai dit plus haut, la cour de Londres, ennemie irréconciliable de Louis XVI, qu'elle regardait comme l'auteur de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, était secrétement liguée avec les ennemis de la France; elle formait même le noyau principal de cette coalition. Cependant, par la nature du gouvernement anglais, Georges était obligé de ménager l'opinion publique; et d'ailleurs, ayant plusieurs fois déclaré que la France avait le droit incontestable de réformer son gouvernement, il lui fallait beaucoup d'art pour disposer la nation à compromettre ses véritables intérêts, en devenant partie active dans une guerre qui lui était étrangère. De là, la conduite astucieuse du ministère de Londres envers les agens du conseil exécutif français.

Le ministre Lebrun présenta au corps législatif, dans le mois de décembre, le tableau des relations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne. Il se plaignit amérement du bill relatif aux papiers français, dont la circulation avait été prohibée;

1792. mais il parlait légérement des préparatifs formidables qui se faisaient avec rapidité dans tous les ports britanniques. Il ajoutait que les vents contraires retardaient la connaissance officielle des dernières propositions dont Maret avait été chargé. Mais bientôt le retour de ce négociateur ne permit plus d'excuser, sous aucun prétexte, les nombreuses infractions faites par le cabinet de Saint-James aux traités subsistans entre la France et l'Angleterre. Le conseil exécutif eût sans doute ordonné à Chauvelin et à Taleyrand de revenir en France, si le procès de Louis XVI n'eût absorbé toutes les pensées.

CHAPITRE XIII.

Situation de l'armée française dans la Belgique. Cause du voyage de Danton dans ces provinces.

Depuis la bataille de Jemmapes, les Autrichiens, après avoir évacué successivement toutes les places de la Flandre et du Brabant, ne s'étaient ralliés que dans les environs de Liége. Ils en furent chassés le 28 novembre. Bientôt les villes de Essendenbourg, de Sarebruck et de Ruremonde, ouvrent leurs portes aux armées républicaines. Elles s'étendaient le long de la Meuse, depuis Givet jusqu'à

Ruremonde, avec des postes en avant de Rochefort, Huy, Stavelo, Malmedi, Spa, Spremont et Aix-la-Chapelle.

Cette armée victorieuse manquait de subsistance, et se désorganisait presque entiérement. On prétend que, si le général autrichien, comte de Clairfayt, avait été instruit de cette détresse, il aurait pu attaquer les Français avec avantage aux approches de l'hiver, parce que les équipages d'artillerie avaient été presque détruits pendant les marches forcées dont les suites avaient acculé les Autrichiens aux bords du Rhin. Il était mort à la fin de décembre six mille chevaux d'artillerie, à Tongres et à Liége, faute de nourriture. Les fusils des fantassins n'étaient pas en état de servir; La cavalerie manquait de selles, de bottes, de manteaux, de carabines, de pistolets, de sabres. L'argent manquait absolument.

Le général Dumourier mettait cet incroyable dénuement sur le compte des commissaires jacobins répandus dans toute la Belgique, lesquels, sous prétexte de faire exécuter un décret de la convention concernant le séquestre des biens appartenant au fisc, aux églises et aux émigrés, dépouillaient les riches propriétaires, pillaient les caisses des financiers et des négocians, vendaient à bas prix le mobilier de tous les individus qui leur faisaient ombrage, et envoyaient, en qualité d'ôtages,

1792. dans les places fortes les vieillards, les femmes, et les enfans. Les commissaires, de leur côté, se plaignaient du despotisme qu'affectait le général; et pour le contrarier, ils cassaient presque toutes les nominations émanées de lui, sans être arrêtés par la crainte de relâcher les liens de la discipline militaire, indispensable dans tous les tems, mais surtout lorsqu'une armée se trouve dans un pays nouvellement conquis, et dont il importe de ménager les habitans.

Pour faire droit sur ces plaintes différentes, Danton avait été envoyé dans la Belgique. Il n'en revint que la veille du jour où Louis XVI fut condamné. Il vota pour la mort; mais, contre son usage, son opinion ne fut soutenue par aucun discours. Cette conduite, jointe à son éloignement constant de Paris, à une époque où tous les orateurs de la convention firent briller leurs talens, donna lieu à beaucoup de commentaires. Bertrand en rapporte une raison dans ses mémoires, qui mérite d'autant mieux d'avoir une place dans l'histoire de la révolution, qu'elle se concilie avec le caractère connu de Danton, et que j'aurai occasion de développer dans la suite.

Bertrand lui écrivit de Londres en ces termes, le 11 décembre : « Vous ne devez pas ignorer plus long-tems que M. de Montmorin m'a confié, au mois de juin, plusieurs papiers très-im-

portans. Je les ai emportés avec moi, et j'y trouve la preuve des sommes que vous avez reçues sur les dépenses secrètes des affaires étrangères ; l'objet, la date de ces remises, tout est spécifié en détails, ainsi que le nom du négociateur. Vos liaisons avec cette personne y sont clairement constatées par une lettre de votre main, jointe à cette note que M. de Montmorin a écrite lui-même. J'ai différé jusqu'à ce moment à faire usage de ces papiers ; mais je vous avertis qu'ils sont tous joints à une lettre que je destine au président de la convention. Un de mes amis à Paris, a tout reçu, et doit tout remettre, imprimer et placarder, si vous ne vous comportez pas dans le procès du roi, comme un homme aussi bien payé doit le faire. Si au contraire *vous servez* le roi, comme vous *en* avez le pouvoir, vous ne serez pas sans récompense. La lettre que je vous adresse, est un secret entre vous et moi. »

Bertrand ajoute, dans ses mémoires, qu'il avait vu réellement ces papiers chez Montmorin, mais qu'il n'en était pas dépositaire ; qu'il écrivit cette lettre pour alarmer Danton, et qu'elle eut son effet. Il ne parla pas dans le procès du roi, et trouva un prétexte de s'éloigner de Paris.

A la tête des commissaires jacobins de la Belgique, l'ordonnateur Ronsin, guillotiné dans la suite, était assurément l'administra-

teur le plus inepte. Au lieu de tirer du pays
1792. de Liége, de la Belgique ou de la Hollande, les fournitures de l'armée, l'entreprise générale de ces objets avait été établie à Paris. On achetait, dans le pays de Liége, des draps pour faire des habits, des cuirs pour faire des souliers, des toiles pour faire des chemises. Le tout était voituré à Paris, pour le mettre en œuvre et le renvoyer à l'armée. Il en résultait que les souliers des soldats revenaient à sept francs, tandis qu'on les aurait eus pour quatre livres dix sols à Liége; et que les capottes, qu'on aurait fabriquées à Anvers pour vingt francs, en coûtaient quarante. Les bleds des Pays-Bas allaient à Nantes, revenaient à Paris. On les faisait moudre à Montmartre, et on les renvoyait en farines dans les Pays-Bas.

Les officiers, sans considération dans les bataillons, où, sous prétexte d'établir le niveau de l'égalité, les jacobins soufflaient les fureurs de l'anarchie, se rendaient en foule à Liége ou à Aix-la-Chapelle, qui devenaient pour eux ce que la délicieuse Capoue fut pour l'armée d'Annibal après la bataille de Cannes. Les soldats restaient, dans leurs quartiers, sans commandans. Le besoin et l'indiscipline avaient porté la maraude à son comble; les soldats allaient, par bandes, piller les villages, et les paysans se vengeaient, en massacrant tous ceux qui s'écartaient.

CHAPITRE XIV.

Arrivée de Dumourier à Paris.

DANS ces circonstances, Dumourier demandait un congé, pour concerter avec la convention nationale les mesures qui lui restaient à prendre, pour forcer les Autrichiens à passer à la droite du Rhin. Ce congé lui fut accordé avec beaucoup de peine.

Dumourier arriva à Paris, le 1.er janvier 1793. Il assure, dans ses mémoires, que le principal motif de son voyage, était de chercher les moyens de tirer Louis XVI de sa prison. Les circonstances de son arrivée dans la capitale, celles de son séjour et de son départ, annoncent au contraire qu'il ne s'était rendu à Paris, à l'époque du jugement de cette célèbre affaire, que pour protéger momentanément les juges de Louis, et que son intention était, lorsque le monarque serait mort, de dissoudre la convention, après avoir fait proclamer roi le duc d'Orléans.

Ce général avait fait entrer furtivement dans Paris des officiers et des soldats, dont il ne porte le nombre qu'à trois ou quatre mille, mais que des personnes instruites évaluaient jusqu'à vingt mille hommes. Avec ces forces,

1792. auxquelles celles des royalistes se seraient réunies, il lui eût été facile de se rendre maître du Temple, et de conduire la famille royale hors Paris. La vérité est qu'il n'eut de relations qu'avec les partisans du duc d'Orléans.

Mais à mesure que les montagnards obtenaient l'assurance de la mort de Louis XVI, ils se croyaient autorisés à déposer les faux sentimens de bienveillance qu'ils avaient témoignés jusqu'alors envers un homme dont, en même tems, ils dévoraient la fortune, et méprisaient la personne. D'Orléans dut s'appercevoir, pendant la discussion du procès du roi, qu'il était joué par la plupart de ceux auxquels il prodiguait ses trésors. A peine avait-il émis son vœu dans ce procès, qu'une barrière insurmontable s'éleva entre le trône et lui. La haine universelle, dont il s'enveloppa dans cette occasion, passa dans l'ame de la plupart des maratistes, dont vainement il avait cru acheter la protection.

Dumourier, étonné lui-même de la rapidité du tourbillon dans lequel il était entraîné, hésitait incertain. Il alla se cacher aux environs de Paris, attendant avec inquiétude la dernière scène de ce drame tragique. Pour le duc d'Orléans, aveuglé par sa passion, il espérait contre toute espérance; debout, dans un cabriolet, sur le pont en face du lieu de l'exécution, il contemplait froidement sa victime. Des témoins oculaires, qui l'observaient avec attention,

attention, assurent que, lorsque la tête de Louis XVI fut séparée du tronc, le sourire se placa sur ses lèvres ; on vit briller, dans ses yeux sanglans, une joie féroce. Il resta sur le pont jusqu'à ce que le corps eût été emporté dans le cimetière de la Magdelaine ; alors, montant dans une voiture élégante, il alla diner au Rincy avec plusieurs de ses partisans. An I.

S'il goûta pleinement le plaisir de la vengeance, ce fut le dernier plaisir que la révolution devait lui procurer. A peine la tête de Louis était tombée, que le supplice de Philippe commença ; on assure que, se croyant environné d'assassins, il ne sortait que revêtu d'une cuirasse, et qu'à l'exemple de Cromwel, il n'osait coucher deux nuits de suite dans le même lit. Dumourier, effrayé du discrédit subit dans lequel le chef des orléanistes tombait au sein de la capitale, au lieu de tenter quelque chose en sa faveur, ordonnait à ses soldats de retourner dans la Belgique, et se préparait lui-même à quitter une ville au milieu de laquelle il craignait d'être arrêté sur une motion de la *société-mère*.

1793.

CHAPITRE XV.

Retraite de Pache. Roland donne sa démission. Portrait de ce ministre.

Deux jours après la mort de Louis XVI, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur. Cette retraite était l'effet d'une espèce de transaction entre les républicains et les deux sectes jacobines. Les premiers abandonnèrent Roland, à condition que la *société-mère* consentirait à l'éloignement du ministre de la guerre, Pache, poursuivi par les plaintes de toutes les armées.

On s'apperçut, dans cette occasion, combien la politique des jacobins était supérieure à celle de leurs ennemis. Pache, destitué du ministère de la guerre par un décret du 2 février, fut élu maire de Paris ; et dans cette place qui donnait un grand crédit, il devint un des principaux agens de la révolution du 31 mai. Roland, au contraire, abandonné par ses amis, fatigués de sa sévère probité, et poursuivi sans relâche par ses ennemis, ne trouva de repos que dans les bras de la mort.

Jean-Marie Roland, républicain par principes, n'était pas un homme de génie ; mais, à des connaissances assez étendues sur les

détails administratifs, dont le développement pouvait concourir à favoriser en France le commerce, les manufactures et la navigation intérieure, il joignait un jugement très-sain qui saisissait, sans effort, ce qu'on lui présentait de plus convenable dans les parties de son administration qu'il n'avait pas entièrement approfondies, et beaucoup d'amour pour le travail.

Sa figure était prévenante, ses mœurs douces, son commerce agréable, sa démarche grave et décente. Il s'habillait proprement; occupé essentiellement de ses devoirs, il ne se servait des yeux d'autrui, que lorsqu'il lui était impossible d'employer les siens. Depuis que les jacobins dominaient dans le conseil exécutif, se défiant de leur ignorance autant que de leur mauvaise foi, il ne voulait répondre que de lui-même. Cette précaution de ne point admettre de responsabilité solidaire, le faisait haïr de ses collègues.

Voulant ressembler à Caton le censeur, il en avait emprunté la tournure sèche, frondeuse, repoussante, et un air de rigorisme qui n'était pas dans son caractère. Quelques-uns lui trouvaient quelque ressemblance avec Necker; c'était principalement dans la part qu'il donnait à sa femme aux affaires publiques.

Parmi toutes les femmes dont les noms sont inscrits dans les fastes de la révolution, aucune n'a joué un rôle plus noble, plus intéressant,

que madame Roland. C'était une femme de
1793. trente à quarante ans, d'une figure spirituelle, toujours mise élégamment, parlant bien, écrivant mieux, et peut-être avec trop de prétention. Ses mémoires, composés dans sa prison, sont un chef-d'œuvre de sentiment et d'expression.

Une société choisie de gens de lettres et des membres de la convention s'assemblait chez elle particulièrement le vendredi. C'est à ce dîner que se déployait toute la politique dont on avait fait usage pendant la semaine, et qu'on arrangeait le plan de conduite pour la semaine suivante. Aucune femme des autres ministres n'était admise à ces agréables comités. Son faible était de laisser trop appercevoir qu'elle dominait son mari, ce qui jetait sur lui un ridicule dont seule elle ne s'appercevait pas.

La prophétesse du chartreux constituant dom Gerle, mesdames de Condorcet, Théroine, Méricourt, de Staël, Olympe de Gouge, ne furent que des intrigantes. La seule Charlotte Corday sera citée avec intérêt par nos neveux, pour avoir purgé la terre du monstre Marat, par un enthousiasme de patriotisme qui trouvera peu d'imitateurs. Mais parmi toutes ces femmes, aucune ne pouvait être comparée à madame Roland; la femme de Necker avait eu seule quelque ressemblance avec elle, mais son âge et son expérience la

rendaient plus utile à son mari, et moins agréable à ses entours. An I.

Madame Roland crut devoir rester dans Paris, lorsque son mari, proscrit par les jacobins en qualité de fédéraliste, se cachait dans les solitudes. Deux fois constituée prisonnière pour ce crime imaginaire, on verra dans la suite comment, étant condamnée à mort par les juges-bourreaux choisis par Robespierre, elle montra, dans ses derniers instans, une contenance ferme, sans ostentation, qui aurait honoré un philosophe.

CHAPITRE XVI.

Négociations avec la Hollande et l'Angleterre.

J'ai parlé, dans les livres précédens, des négociations entamées avec les Hollandais, dont les dispositions semblaient être pacifiques, et avec lesquels nous échangions avantageusement l'excédant de nos consommations, et sur-tout de nos vins contre les denrées qui nous manquaient. Emmanuel de Maulde, maréchal-de-camp, ministre de France auprès du stadhouder, suspect au conseil exécutif par les liaisons qu'on lui supposait avec les émigrés, avait été rappelé. On lui donna pour successeur le professeur de cinquième, Noël,

1793. que Dumourier avait fait premier commis des affaires étrangères, pendant qu'il était à la tête de ce département. Noël fut mal reçu à la cour stadhoudérienne, ce qu'il attribuait aux intrigues de de Maulde; il devint son ennemi et son délateur.

De Maulde, venant à Paris pour présenter sa justification, assurait que, malgré les formidables préparatifs que la cour de Saint-James pressait dans tous les ports britanniques, et malgré les dispositions particulières de Pitt et de quelques autres ministres, il était possible de conserver la neutralité avec l'Angleterre et la Hollande; mais que, pour y réussir, il fallait employer beaucoup d'adresse. Ce négociateur prétendait que le roi d'Angleterre, qui refusait de reconnaître l'autorité de la convention nationale, et de traiter avec le ministre des relations étrangères Lebrun, ne paraissait pas éloigné d'entamer des négociations, si le général Dumourier était envoyé à Londres avec les pouvoirs de ministre plénipotentiaire.

Cette proposition fut vivement discutée dans le conseil exécutif, composé des ministres Lebrun, Roland, Garat, Pache, Monge et Clavières.

Le but différent que se proposaient les deux factions jacobines, en jetant, sur les provinces conquises par les armes républicaines, les mêmes semences de discorde et de désorgani-

nation qui germaient alors sur le sol de la France, était, au mois de décembre 1792, An I.
caché sous un voile épais que peu de personnes avaient le courage ou l'adresse de soulever.

Les chefs du parti républicain dans la convention, tous les ministres et les meneurs de la société-mère, connaissaient parfaitement les liaisons de Dumourier avec la faction d'Orléans, que dirigeait Danton et que Robespierre commençait d'abandonner. On savait aussi qu'il existait entre les cordeliers et le ministre britannique des arrangemens qui tendaient à porter sur le trône de France les enfans du duc d'Orléans, ~~et~~ le duc d'Yorck ou
qui devait épouser une fille du duc d'Orléans. Une indiscrétion que Carra se permit aux jacobins, avait dévoilé cette manœuvre, qui ne contribua pas médiocrement à la mort de Louis XVI. On appercevait clairement dans le projet d'envoyer Dumourier à Londres avec les pouvoirs de ministre plénipotentiaire, un moyen fourni au ministère britannique de s'entendre, avec le général de l'armée de la Belgique, sur le plan d'une nouvelle révolution.

Aussi, dans le conseil, le ministre de la justice, Garat, qui favorisait les prétentions du général Dumourier, ne put attirer à son opinion que le ministre Lebrun ; tous les autres firent sentir le danger de cette mesure qui fut rejetée.

Sur ces entrefaites, Dumourier était venu
1793. à Paris, comme je l'ai observé précédemment. Changeant de batteries, il proposa d'être autorisé à négocier avec le grand pensionnaire de Hollande, Van-Spiegel, et avec l'ambassadeur d'Angleterre à la Haye, milord Auckland. Il obtint aussi que, pour favoriser ses espérances, Emmanuel de Maulde fût renvoyé en Hollande à la place de Noël, auquel on devait donner une autre mission, et que Maret, dont j'ai déjà parlé, passât la Manche, chargé de nouveau, suivant les circonstances, de remplacer le ministre Chauvelin, qui déplaisait à la cour de Londres, ou de le seconder en qualité de conseiller de légation.

Pendant ces opérations ministérielles, le procès de Louis XVI n'était pas terminé, mais on en prévoyait la catastrophe. De Maulde partit de Paris avec les instructions du ministre des relations étrangères, et une lettre du général Dumourier pour le lord Auckland, dans laquelle il le prévenait qu'il se trouverait, le premier février, dans Anvers, pour visiter la division de son armée, cantonnée aux environs de cette ville, et que si l'occasion se présentait de s'aboucher avec lui sur la frontière, cette entrevue serait peut-être utile aux deux nations. Cette ouverture fut acceptée par le ministre anglais, soit qu'il voulût de bonne foi prévenir l'effusion du sang humain, ou que, par une fausse apparence de

négociation, il n'eût d'autre vue que de cacher au gouvernement français les engagemens que la cour de Londres prenait alors avec celle de Turin, et dans lesquels le cabinet britannique se proposait de faire entrer les Hollandais. An I.

CHAPITRE XVII.

Départ de Dumourier pour les Pays-Bas. La guerre est déclarée à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne.

Dumourier quitta Paris, le 26 janvier, pour se rendre à Anvers. Quelques ministres pensaient que l'impression que devait faire, chez le *Bataves*, *la* mort tragique de Louis XVI, céderait à l'intérêt majeur qu'avaient les Hollandais de conserver la neutralité. On perdit cet espoir en apprenant que le roi d'Angleterre n'eut pas plutôt connaissance de cet événement, qu'il ordonna à Chauvelin de sortir de Londres dans vingt-quatre heures, et d'Angleterre dans huit jours. Maret arrivant à Douvres, dans ces circonstances, fut contraint de se rembarquer sur-le-champ. On était convaincu que l'impulsion, donnée à Londres, entraînerait les états-généraux des Provinces-Unies. La guerre fut déclarée à la Hollande et à l'Angleterre, par un manifeste

1793. daté du premier février, et quelques jours après on déclara aussi la guerre à l'Espagne; le roi d'Espagne, de son côté, par un arrêt du conseil de Castille, du 27 février, ordonna à tous les Français, demeurant en Espagne, d'en sortir dans le délai de quarante-huit heures.

Toutes les négociations ultérieures étaient rompues. Dumourier publia une proclamation dans laquelle il rejetait, selon le protocole des manifestes, sur les Anglais et sur les Hollandais, tous les malheurs que les hostilités allaient entraîner. Il reprochait aux premiers d'avoir chassé ignominieusement de Londres un ministre français pendant que des négociations pacifiques étaient entamées; d'avoir arrêté, dans les ports britanniques, deux navires chargés de grains pour la France, et de les avoir retenus malgré les réclamations du gouvernement français : enfin, d'avoir autorisé la publication, dans les provinces bataves, d'un écrit outrageant pour la nation française, et qui équivalait à une déclaration de guerre.

Il reprochait aux seconds d'avoir laissé insulter, par des émigrés, le ministre de France Noël et son secrétaire de légation, et de ne s'être jamais opposés efficacement aux rassemblemens d'émigrés qui se formaient en régimens avec armes et bagages dans les provinces bataves.

On n'aurait pas eu besoin de ces subtilités diplomatiques, si le conseil exécutif de France eût eu connaissance de deux écrits qui furent trouvés, dit-on, dans le secrétaire du stadhouder, lors de l'entrée des Français en Hollande. Le premier de ces écrits était une résolution prise, le 25 septembre 1792, par les états-généraux, sur les instances du lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre, et du comte de Staremberg, ambassadeur de Vienne, dans laquelle leurs hautes puissances déclaraient que tout asile était refusé pour jamais dans les possessions bataves aux membres du côté gauche de l'assemblée constituante, attendu qu'ils avaient causé les premiers malheurs de la France. Le second écrit partageait les constituans proscrits en quatre classes; ceux qui avaient voté la mort du roi, devaient être écartelés; on condamnait à la potence les députés qui ne s'étaient pas servis de leurs moyens pour arrêter cet événement. Les galères étaient réservées aux insoucians, aux pusillanimes, et à ceux qui formaient ce qu'on appelait *le ventre.*

1793.

CHAPITRE XVIII.

Distribution des armées françaises au commencement de la campagne de 1793. Dispositions des puissances d'Italie.

Dans les premiers mois de l'année 1793, et avant le décret du 24 février, qui ordonnait un recrûtement de trois cent mille hommes, la France entretenait sur ses frontières environ trois cent mille combattans, distribués de cette manière : Quatre-vingt mille hommes dans la Belgique ; l'armée des Ardennes de trente mille hommes ; un corps de quinze mille hommes en communication avec l'armée des Ardennes et celle du Rhin ; l'armée du Rhin de cinquante mille hommes, en y comprenant vingt mille hommes qui formaient la garnison de Mayence, et les corps qui gardaient les gorges de Porentrui ; un corps aux environs de Lyon, pour observer les Suisses ; l'armée de Savoie de quinze mille hommes ; celle d'Italie, cantonnée dans le comté de Nice, était un peu plus considérable, mais on l'avait affaiblie en envoyant une division dans les Pyrénées, et en embarquant huit mille hommes destinés à conquérir l'isle de Sardaigne dans une saison de l'année où la navigation de la méditerranée était

excessivement périlleuse ; expédition si mal concertée que tout le monde s'attendait à son issue funeste. Les deux armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales qui devaient être portées à soixante mille combattans, n'avaient pas la moitié du complet ; le reste des forces françaises était réparti sur les bords de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque.

Kellermann commandait l'armée de Savoie, et Anselme celle d'Italie : ces deux généraux avaient à combattre non-seulement les troupes du roi de Sardaigne, mais une armée autrichienne qui traversait les Apennins, sous les ordres du général de Wins. Anselme, prévenu d'avoir trahi les intérêts de la république, fut arrêté dans Nice, le 15 février, jour auquel la convention réunissait à la France la principauté de Monaco. Biron quitta alors l'armée de Porentrui pour prendre le commandement de celle de Nice.

L'armée navale, battue par un coup de vent, fut repoussée de Cagliari ; cependant, maîtresse des petites isles de St.-Pierre et d'Anchioche, elle dominait le golfe, et menaçait toutes les villes maritimes d'Italie.

On ne doutait pas que les principales puissances de la peninsule n'eussent réuni leurs intérêts à ceux des cours de Londres, de Madrid, de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, qui armaient de concert contre la France. Les républiques de Venise et de Gênes

avaient déclaré qu'elles observeraient une
1793. religieuse neutralité ; mais ceux auxquels les maximes du gouvernement vénitien étaient connues, ne se reposaient pas sur des démonstrations dictées par la politique ; bientôt le séjour que fit le frère de Louis XVI, dans le Veronnais, les distinctions avec lesquelles il fut reçu, et les dispositions particulières du sénat, montrèrent au grand jour les appréhensions que les nouvelles institutions françaises inspiraient à la seigneurie.

A l'égard de la république de Gênes, son voisinage et ses liaisons commerciales avec la France lui commandaient la plus extrême circonspection. Le sénat se serait volontiers coalisé avec les ennemis de la nouvelle république ; mais il était contenu non-seulement par l'esprit public des Génois, mais sur-tout par l'extrême facilité avec laquelle la moindre tentative de sa part pouvait être rigoureusement punie. Le grand-duc de Toscane et les ducs de Parme et de Modène se conduisaient avec autant de finesse que les Vénitiens. Mais les cours de Naples et de Rome, malgré leur faiblesse, osaient se déclarer ouvertement. Ferdinand IV offrait des armées que l'état de ses affaires ne lui permettait ni de lever, ni de payer, ni de nourrir ; il ne pouvait rendre de services réels à la coalition, que sous le rapport des avantages que ses rades offraient aux forces navales de la Grande-

Bretagne et d'Espagne. Les forces militaires de Pie VI n'étaient pas plus considérables; cependant le pontife, malgré sa vieillesse, visitait ses arsenaux, et se préparait à la guerre : le fanatisme du peuple romain et celui des Italiens, en général, étaient sans doute la ressource sur laquelle il comptait le plus.

An I.

Dès le mois de décembre 1792, la convention avait ordonné au résident de France, à Rome, de détruire tous les signes de féodalité, distribués parmi les ornemens qui décoraient les monumens publics, appartenans aux Français dans cette capitale. Deux élèves de peinture furent enfermés, en cette occurrence, dans les prisons du château St.-Ange; on disait même que l'un d'eux avait déjà succombé sous les mauvais traitemens dont on *l'accablait, et que l'autre*, livré à l'inquisition, attendait le sort le plus sinistre : cependant, sur la simple réclamation du conseil exécutif, les deux artistes français furent rendus à la liberté. Mais bientôt de sanglans démêlés s'élevèrent. Je ne dirai pas si la cour pontificale, voulant renouveler les vêpres siciliennes, avait ordonné le massacre général de tous les Français résidant à Rome; mais le dimanche, 13 janvier, le secrétaire de légation, Basseville, et quelques individus de sa suite, furent égorgés, dans les rues, par un nombreux rassemblement qui mit le feu à l'académie et au palais de France.

Une proclamation fut publiée dans Rome, 1793. dans laquelle les évêques étaient engagés à se servir de tous les moyens que leur donnait la religion, pour déterminer le peuple à prendre les armes contre les Français; et le grand-duc de Toscane, ayant offert sa médiation au pontife romain, il répondit qu'il se reposait sur la justice de sa cause et la protection de Dieu : vaines démonstrations d'hostilités ridicules, qui présageaient la chûte de l'empire papal.

Le duc de Modène, Hercules d'Est, semblait être forcé à la neutralité par la nature de ses états ouverts de tous côtés; son goût particulier l'éloignait de la guerre qui ne pouvait que lui être funeste, mais le mariage de sa fille unique avec l'archiduc, gouverneur de Milan, le mettait entièrement sous la dépendance de la maison d'Autriche.

De tous les princes d'Italie qui s'étaient ligués contre la France, le seul roi de Sardaigne pouvait être compté pour une puissance. Sa force ne consistait pas dans le nombre et la bravoure de ses troupes, mais dans la barrière des Alpes qui le couvrait contre la France, et qui passait pour inexpugnable depuis que les travaux les plus constans et les plus dispendieux, secondant la nature, avaient terminé les fortifications de Démont, de Coni, d'Exilles, de Fenestrelles, de Château-Dauphin et de Suze. Dans

ces

ces forteresses redoutables un petit nombre d'hommes semblait devoir braver des armées entières, tandis que quelques corps détachés, piémontais ou autrichiens, gardaient tous les défilés des montagnes entre les rochers et les précipices. An 1.

Il paraît même que cette disposition locale avait déterminé à la guerre la plupart des puissances d'Italie. Elles sentaient parfaitement leur faiblesse; mais convaincues que les Français trouveraient, au passage des Alpes, des obstacles insurmontables, elles voulaient donner aux maisons de Bourbon et d'Autriche des preuves d'attachement, dont elles ne prévoyaient pas les conséquences funestes.

Dans ces circonstances, la convention ordonnait la levée et l'équipement de ces armées redoutables qui devaient conquérir la moitié de l'Europe, et forcer le reste au silence. Ces armées, se prêtant de proche en proche un mutuel soutien, formaient une ligne de défense qui, toute formidable qu'elle était, suffisait à peine pour rassurer les esprits contre la puissance des monarchies avec lesquelles on entrait en guerre. Bloqués par terre et par mer par les ennemis coalisés contre nous depuis que la diète de Ratisbonne avait déclaré la guerre à la France, l'Helvétie était la seule région dont les habitans restaient spectateurs paisibles de la sanglante lutte qui se préparait.

1792.

CHAPITRE XIX.

Projet d'attaquer le corps helvétique.

Il n'avait pas tenu aux jacobins de fermer cette porte unique qui servit à conduire chez nous des comestibles, lorsque les horreurs de la plus cruelle famine étaient sur le point de dévorer notre patrie.

Ils prétendaient qu'il fallait forcer par les armes le corps helvétique à se déclarer pour ou contre la France. Des préparatifs secrétement faits dans le mois de février, se dirigeaient d'après le plan de quelques Suisses ennemis de leur pays, et qui déterminaient l'attaque sur trois points différens. Une division de l'armée du Haut-Rhin, renforcée par quelques bataillons tirés de l'intérieur, devait prendre Basle d'assaut ou par surprise, en observant les mouvemens des Autrichiens à la droite du fleuve. L'armée des Alpes avait ordre d'investir Genêve, et de pénétrer, par Versoy dans le pays de Vaux. Un corps d'observation, rassemblé sous Befort, se tenait prêt à marcher par les gorges de Porentrui sur la ville de Berne, qu'on se flattait, au moyen des bombes et des boulets rouges, d'emporter avant que les milices du pays fussent en état de la défendre.

On comptait d'ailleurs sur une division opérée par les mécontens du Bas-Vallais, du pays de Vaux et du canton de Soleure, dont on ne manquait pas d'exagérer le nombre. Les cantons démocratiques devaient être prévenus que l'expédition française ne les regardait pas, et qu'on desirait conserver la paix avec eux. AN 2.

Le Colonel Weyss, membre du conseil souverain de Berne, fut celui qui contribua le plus efficacement à faire respecter la neutralité des Suisses. Cet homme, aussi recommandable par la fermeté de son ame que par ses connaissances littéraires, sans caractère diplomatique, du moins avoué, avait l'art d'être écouté chez les ministres, dans les comités, et de se former une espèce de parti dans la convention. Tranquille au milieu des dangers qui l'environnaient, il n'avait pas craint de dire à un meneur jacobin qui le menaçait : Je sais que vous pouvez me faire arrêter, de même me poignarder dans ce moment; mais les preuves qui vous accusent, sont déposées chez un tiers, et vous feraient guillotiner dans huit jours. Je demande, pour prix de ma discrétion, la paix pour ma patrie.

Dans une autre occasion importante, il joignait avec adresse la menace à la flatterie. Un officier supérieur, l'interrompant brusquement, lui demanda si, pour oser parler ainsi, il avait cent mille hommes dans les

1792. faubourgs de Paris ? Non, répondit-il fièrement, je suis seul ; mais j'ai dans le cœur cent mille sentimens républicains, et vous n'en avez que mille. On applaudit, et il continua en souriant.

Son ouvrage, intitulé : Coup-d'œil sur les relations politiques de la république française et du corps helvétique, lancé à propos dans le public au moment de la plus grande effervescence, acheva de déconcerter les projets hostiles des jacobins, et sauva l'Helvétie d'une attaque dans laquelle les agresseurs et ceux qu'on voulait envahir, avaient tout à perdre et rien à gagner.

Le conseil de Berne avait déjà reconnu Joseph Barthelemi en qualité d'ambassadeur de France. On sut bientôt que la diète helvétique, assemblée à Franwerfeld, résistant à toutes les insinuations de la cour de Vienne et de la diète de Ratisbonne, avait déclaré qu'elle observerait la neutralité la plus exacte.

CHAPITRE XX.

Custine vient à Paris.

Custine, après avoir perfectionné les fortifications de Mayence, et laissé dans cette place une garnison assez nombreuse pour la défendre pendant plusieurs mois contre toutes

les attaques combinées par les Prussiens et par les Autrichiens, s'était replié sur Landau avec le reste de son armée. Cette position le mettait en mesure de se porter plus rapidement le long du Rhin, et de surveiller une armée d'Autrichiens et d'émigrés qui se rassemblait dans le Brisgaw, et qui menaçait le pont de Strasbourg.

AN I.

Trois commissaires de la convention, Rewbell, Merlin (de Thionville), et Hauffmann, s'étaient rendus à Mayence dans les premiers jours de janvier, pour mettre à exécution un décret du 21 décembre 1792, qui prononçait la réunion des pays conquis au corps de la république. Un grand nombre d'habitans des bords du Rhin refusait d'adopter ce changement malgré les pathétiques exhortations des clubistes mayençais, dont le patriotisme était excité merveilleusement par l'espérance que, dans la nouvelle distribution des pouvoirs, toutes les places lucratives leur seraient dévolues.

Une proclamation publiée dans Mayence, dans Worms, dans Spire et dans Oppenhein, ordonnait aux habitans de renoncer à l'obéissance envers leurs anciens souverains, et de reconnaître les principes de gouvernement admis dans la république française, sous peine, contre les contrevenans, d'être chassés du pays et traités en émigrés. Les représentations faites par les corporations des

1793. villes, n'avaient rien changé aux dispositions des trois représentans français; et le 24 février était fixé pour l'ouverture des assemblées primaires pour la nomination des nouveaux magistrats populaires.

Custine, qui prévoyait les rigueurs que les commissaires de la convention seraient obligés de déployer pour forcer ceux qui habitaient sur la rive gauche du Rhin, à recevoir chez eux les nouvelles institutions françaises, craignait encore de se compromettre avec ces commissaires qui se montraient très-jaloux d'exercer le pouvoir suprême, et qui avaient déjà entamé les prérogatives du général, en substituant, à l'officier supérieur auquel il avait confié la défense de Landau, un autre militaire qu'ils protégeaient.

Pour sortir d'embarras, prétextant la nécessité de se concerter de vive voix avec le conseil exécutif et les comités de gouvernement de la convention, et de déterminer avec eux le plan de la campagne qui allait s'ouvrir, il obtint une permission de venir à Paris; son but était encore d'examiner par lui-même l'impression qu'avait fait dans le public sa campagne sur les bords du Mein, de répondre à des accusations portées contre lui, et qui commençaient à faire quelque impression.

Ce général fut reçu avec enthousiasme par la *société-mère*. Le mémoire justificatif, qu'il

présenta à la convention, eut tout le succès qu'il pouvait desirer ; on décréta que, loin d'encourir des reproches, il avait bien mérité de sa patrie par l'ensemble de sa conduite. Ayant ainsi obtenu la victoire la plus complette sur ses détracteurs, il jouit durant quelques jours de cet avantage et du doux plaisir de se voir fêté dans la capitale. Il conféra non-seulement avec les ministres, sur les opérations brillantes qu'il se proposait d'exécuter au retour de la belle saison, mais avec les chefs des différentes factions qui partageaient la convention nationale. An I.

Salluste rapporte que Jugurtha, sur le point de quitter Rome, jetant ses regards indignés sur cette ville qui s'appelait la Reine du Monde, s'écria : Ville vénale, tu vendrais bientôt ta liberté, s'il se présentait un acquéreur : *urbem venalem et maturè perituram si emptorem invenerit*. Custine fut admis plus ou moins intimément dans les comités secrets, au sein desquels se préparait dès-lors l'orage qui devait bientôt éclater sur la représentation nationale. Leurs meneurs, auxquels il importait également de ménager les chefs des armées, lui témoignaient à l'envi leur confiance, ou voulaient ~~suspendre~~ [surprendre] la sienne.

Témoin des mystères ténébreux dont les ennemis les plus acharnés, les plus irréconciliables, rassemblés dans la même ville,

couvraient leurs machinations pour s'entre-
1792. détruire, et voyant la perversité humaine soumettre au raisonnement tous les moyens de proscription que peuvent employer la force et la ruse, non-seulement il dut prévoir les malheurs qui menaçaient la France, mais aussi le sort funeste qui lui était destiné à lui-même, pour prix de son dévoûment à la république, et de ses liaisons avec une secte sanguinaire, capable de sacrifier à ses convenances momentanées ceux de ses partisans qui lui avaient rendu les plus signalés services.

Pendant son absence, les trois représentans du peuple s'étaient emparés de toutes les parties de l'administration de la chose publique; il ne restait au général que l'exécution des objets purement militaires. Custine cessa donc de s'occuper des progrès que faisait le club de Mayence sur l'esprit des peuples, et de la consolidation des formes nouvelles dont l'ensemble devait assimiler au reste de la France la partie de l'Allemagne qui, d'après les décrets du corps législatif, formait plusieurs départemens de la république. Retiré sous Landeau, il s'occupait à mettre en état de défense les places de l'Alsace et de la Lorraine, lorsqu'une nouvelle série d'événemens le porta sur un nouveau théâtre, et de ce théâtre sur l'échafaud.

CHAPITRE XXI.

Réunion des deux factions jacobines, pour empêcher que les auteurs des massacres du 2 septembre ne fussent mis en jugement.

Les deux factions jacobines que nous avons vu, dans la suite, se démasquer, se combattre, se détruire, quoique divisées d'intérêts et divergeantes dans leurs plans, suivaient encore extérieurement une marche uniforme qui les confondait aux yeux du public trompé.

Pour parvenir à la totale désorganisation de la France, sur laquelle les cordeliers et les jacobins fondaient également la réussite de leurs projets, deux choses leur étaient nécessaires; la mort tragique de Louis XVI et la dissolution ou le démembrement de la convention nationale. A peine avaient-ils réussi dans la première entreprise, qu'ils poursuivaient rapidement la seconde; régulateurs des autorités constituées de Paris, et des différens clubs qui remplissaient cette capitale, ils abusaient facilement d'une popularité acquise par l'hypocrisie, pour tromper la bonne foi d'une foule d'hommes plus bouillans qu'éclairés : l'assassinat de la calomnie précédant l'assassinat du poignard, ils accu-

1793. saient de leurs propres crimes les représentans qu'ils voulaient perdre, et les rendaient odieux à une portion du peuple trop facile à séduire.

La convention avait chargé le ministre Garat, de poursuivre les auteurs des massacres du 2 septembre : cette justice, extrêmement tardive, était le vœu de la France entière. A peine trois jours s'étaient écoulés, depuis ce décret, que Garat fit part à Guadet et à quelques autres députés, que les preuves contre plusieurs de leurs collègues étaient complettes, et que la poursuite de ce forfait inoui conduirait à l'échafaud un assez grand nombre de membres du corps législatif.

Les principaux coupables, instruits du danger qui les menaçait, se réunirent pour parer le coup qui leur était porté. La ligue, formée entre les montagnards de la convention et ceux de la municipalité de Paris, fut resserrée simultanément par les cordeliers et les jacobins : c'est alors qu'ils mirent en usage un système machiavéliste par l'effet duquel ils parvinrent à séduire un grand nombre de députés, hommes vertueux et éclairés, mais pusillanimes, et auxquels le plus louable des motifs, l'amour de la concorde, inspirait une condescendance dont les coupables ne cessaient d'abuser.

On mit en œuvre les meneurs des sections de Paris; on agita la populace; des pétitions

audacieuses se multiplièrent; à la barre, les coupables parlèrent avec arrogance, les plus lâches et les plus cruels des assassins furent présentés au corps législatif comme des ardens patriotes que les ennemis du peuple voulaient opprimer. On menaça d'une insurrection contre la représentation nationale; elle mollit, et, malgré les efforts du courageux Lanjuinais, le décret fut, sinon rapporté, du moins suspendu indéfiniment; ce qui remplissait l'objet des anarchistes. An. 1.

Cet essai donna aux montagnards le thermomètre de l'assemblée. Les cordeliers et les jacobins furent assurés dès-lors qu'ils arracheraient tous les décrets dont ils auraient besoin, en usant du moyen de la terreur, qui leur avait réussi dans cette occasion.

Dès-lors, la ligne de séparation la plus formelle fut tracée dans la convention nationale. L'opinion prononcée par les députés, dans le procès de Louis XVI, en fut le principe. Cependant ce ne fut pas la liste des suffrages, pour ou contre la mort de ce prince, qui fixa la démarcation. Plusieurs députés, que les montagnards voulaient perdre, avaient voté la mort, et se seraient trouvés hors de la liste de proscription. On préféra de prendre pour base la liste des suffrages en faveur de l'appel aux assemblées primaires, dans laquelle les antagonistes des jacobins se trouvaient presque tous inscrits. Les appelans furent désignés

comme ennemis du peuple, précisément pour
1793. lui avoir donné la plus forte preuve de leur déférence dans l'occasion la plus importante.

Les non-appelans s'intitulèrent patriotes par excellence; ils se réservèrent bientôt exclusivement les commissions dans les départemens et auprès des armées, l'entrée ou du moins la prépondérance dans les comités de la convention, et toutes les fonctions les plus importantes. Les débats du corps législatif n'étaient plus des discussions sur les principes; c'étaient des querelles sur les personnes.

De proche en proche, les soupçons gagnant tous les esprits, on eût dit que la convention était composée de deux assemblées, dressant chaque jour, devant le public, chacune un acte d'accusation contre l'autre.

CHAPITRE XXII.

Reproches respectifs que se faisaient les jacobins et les girondistes.

Les appelans au peuple disaient aux jacobins (1) :

« Les législateurs d'une grande république doivent être pleins de respect et d'amour pour

(1) Mémoires sur la révolution, par D. J. Garat.

l'humanité. Ce n'est pas à vous, couverts de tout le sang versé les deux et trois septembre, An 1. qu'il appartient de donner des lois à la France. Les législateurs d'un empire, que les richesses de son sol, le génie de ses habitans et le commerce de l'univers appèlent aux biens et aux prospérités de tous les genres, doivent regarder la propriété comme une des bases les plus sacrées de tout l'ordre social. »

» La mission donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous, qui prêchez l'anarchie, qui protégez les pillages, qui proclamez des principes par lesquels les propriétaires sont tenus dans l'épouvante, qui soulève ceux qui n'ont que des vices et de la misère, contre ceux qu'on distingue par leur aisance ou par leurs vertus. Les excès de la liberté en furent toujours la ruine, et c'est vous qui précipitez la révolution dans tous les excès. D'une longue anarchie, on vit toujours la tyrannie sortir et s'élever. C'est vous qui fomentez de toutes parts l'anarchie. »

» Qui peut donc être assez aveugle pour ne pas voir que vos fureurs sont le voile et les moyens par lesquels vous voulez entraîner violemment la république naissante dans la servitude? Parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? Aucun homme n'a été plus perfide que Cromwel, et aucun n'a été

1793. plus livré à des fureurs atroces. De tous les animaux les plus sanguinaires, le tigre est aussi le plus souple. Vous avez tué un roi que vous n'avez point fait. Mais ce Bourbon qui siège et s'élève au milieu de vous, espère bien que vous en ferez un autre. Il compte assez sur la foi des brigands entre eux, pour être sûr d'avoir voté la mort de son prédécesseur. »

» Les vrais républicains n'ont point de trésors, et vous semez l'or et l'argent par-tout où il y a des ames viles à acheter, et des mains vénales à armer. Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer aussi la république. Vous appelez contre nous tous les sicaires de Paris : nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de la France ».

Les jacobins répondaient aux appelans au peuple :

» Tant d'empressement à nous parler de vos vertus, nous persuade seulement que vous avez des vices et des projets à nous cacher. Tant d'orgueil, puisé dans ce que vous appelez vos lumières et vos talens, nous persuade que vous voulez faire servir vos talens à votre élévation et non pas à l'égalité générale. La liberté périssait dans vos mains. Les foudres de la nation avaient déjà frappé le palais d'un roi coupable, et ce roi recevait encore vos ménagemens, vos respects, vos sermens de le défendre. »

» Quand il vous a laissé gouverner par les ministres que vous lui avez donnés, il vous a paru assez fidèle. Vous n'avez commencé à le trouver traître que lorsqu'il a trompé votre ambition particulière. Votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une grande république; mais de lui laisser un roi que vous auriez accusé et protégé tour-à-tour, et dont vous auriez été les *maires du palais*. Ainsi, par vous le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et la seule chose réelle aurait été votre domination, votre tyrannie. »

» Hommes lâches! qui croyez que des artifices sont la science des hommes d'état, apprenez que les vrais républicains marchent rapidement et avec intrépidité dans les voies larges qu'ils se sont ouvertes, et que les politiques astucieux sont ceux qui, comme vous, serpentent dans les routes obliques qu'ils ont tracées et contournées. Quand le *tyran* a paru devant la justice nationale, dont nous étions vous et nous les organes, nous avons lancé sur lui la mort; et vous qui vouliez vous réserver sa vie, dont vous aviez besoin pour vos complots, en disant, comme nous, la mort, pour partager notre gloire, vous avez ajouté l'appel au peuple pour sauver le tyran que vous feigniez de condamner. Par ce seul acte, hommes d'état,

1793. dignes en effet de Borgia et de son précepteur, vous nous faisiez abhorrer comme des barbares, et vous vous proclamiez les justes par excellence. Vous appeliez ainsi la guerre civile pour déchirer la France, et la diviser en des états fédérés, dont vous auriez été les uniques législateurs, les consuls, les éphores, les archontes. »

» Vous plaignez peu le sang des républicains qui a coulé par torrens dans cette guerre contre l'Europe, desirée par tous les vœux du château, et allumée par vos motions; mais le sang qui a coulé dans les prisons pour la sûreté et par la colère du peuple, vous voulez à tout prix le venger : c'était le sang des aristocrates! »

« Que signifient ces cris que vous jetez sans cesse, que nous voulons attaquer les propriétés, sinon que vous voulez avoir autour de vous et contre nous une armée de propriétaires que vous ne paierez point et qui vous paiera? Que signifient ces cris que vous jetez sans cesse, que vous délibérez sous les couteaux, que trois cents législateurs sont trois cents assassins qui en veulent aux jours de trois cents? Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il se poignarda lui-même; et le lendemain Pisistrate, entouré de gardes, fut le tyran de sa patrie. »

» Hommes d'état! vous voulez la liberté sans égalité, et nous que vous appelez barbares, parce

parce que nous sommes aussi inflexibles que les droits et les titres du genre humain, nous voulons l'égalité, parce que sans elle nous ne pouvons pas concevoir la liberté. Hommes d'état! vous voulez organiser la république, qui périrait bientôt au milieu des richesses; et nous qui ne sommes pas des hommes d'état, mais les hommes de la nature, qui n'avons aucun art et aucune science, mais l'instinct et l'énergie de toute les vertus, nous cherchons des lois qui fassent sortir le pauvre de la misère, et les riches de l'opulence, pour faire de tous les hommes, dans une aisance universelle, les citoyens heureux et les défenseurs ardens d'une république éternelle. Hommes d'état! c'est cette multitude, par vous méprisée ou redoutée, c'est le peuple qui a commencé et qui a contenu la révolution; c'est par le peuple et pour lui que nous voulons l'achever. »

An 1.

» Prenez garde, le peuple peut bien être trompé quelque tems par ses oppresseurs, mais ses passions s'arment promptement et violemment en faveur de ses amis. Tremblez de nous contraindre à appeler le peuple à la défense de ses droits et de nos jours par vous menacés; vous péririez, et le sang des citoyens de toutes les parties de la république coulerait bientôt par flots, mêlé au sang des législateurs, de tous les côtés. Si vous n'êtes pas des traîtres et des conspirateurs, que

votre orgueil fléchisse devant l'image de tant
1793. de maux qui menacent votre patrie ! »

CHAPITRE XXIII.

Conduite astucieuse des diverses factions après la mort de Louis XVI.

Il est certain qu'entre ces factions trop animées à leur mutuelle destruction, pour ne pas sentir elles-mêmes la force des armes qu'elles prêtaient à leurs adversaires, il ne pouvait y avoir de commun que l'hypocrisie, de durable que la haine. Si les anarchistes, aux regards farouches, aux bras ensanglantés, ne faisant entendre que des cris de pillage et d'extermination, ne voyant par-tout que des ennemis à combattre, des conspirations à déjouer, des révoltés à punir, s'agitant perpétuellement avec un tumulte inquiet et menaçant, offraient des dispositions peu régénératives; leurs ennemis, couverts encore des armes avec lesquelles ils avaient assailli le château des Tuileries, le 10 août, réclamaient, au nom de la justice et de l'humanité, contre une impunité qu'eux-mêmes ils avaient consacrée en faveur des assassins de la Glacière; réclamaient, au nom de la sureté personnelle et de la liberté civile, contre l'arbitraire puissance d'une commune qui

l'avait reçue d'eux-mêmes. Cet appel aux principes était-il le vœu sincère de leur cœur ou le cri de l'ambition trompée ? Les uns marchaient tête levée à l'envahissement de tous les biens et de tous les pouvoirs ; les autres semblaient s'avancer vers le même but par des voies obliques : on eût dit qu'ils ne prétendaient à la palme de la modération que par désespoir d'obtenir celle de l'énergie ; quelquefois, jaloux de la popularité de leurs rivaux, ils leur ravissaient l'initiative des mesures les plus atroces. AN I.

Ce n'est point la montagne qui constitua le sansculotisme. Vergniaud se vantait d'avoir fait restituer tous leurs droits à ces hommes qui, dans toutes les combinaisons politiques, sont étrangers aux obligations comme aux intérêts du corps social. Ce n'est point la montagne, ce fut Kersaint qui, le premier janvier 1793, sous le nom de comité de défense générale, jeta les fondemens de cette puissance colossale qui, tout à la fois maniant les balances de la justice et le glaive des vengeances, fit craindre à l'Europe et au monde un bouleversement général.

Sans retracer une multitude d'actes tyranniques dont les girondins partagèrent l'honneur avec la montagne, quel fut le plan de constitution que présenta, le 15 février, Condorcet, au nom de ce parti fier d'une haute réputation de sagesse et de génie ? Les rédac-

teurs de ce projet informe avaient voulu, 1793. dit-on, en exagérant la démocratie, ôter à la montagne cette occasion de les dépopulariser, comme si on pouvait, sans crime, sacrifier sa confiance à sa popularité, comme si le bonheur de son pays n'était pas, pour un législateur, le seul but digne de son ambition. Les jacobins avaient vu le piège qui leur était tendu : d'un côté ils cassèrent le comité de constitution, créé pendant les premières séances de la convention nationale, et de l'autre, après avoir soumis à une discussion particulière chaque article d'un acte constitutionnel dans lequel le mode des élections, par l'intermédiaire des électeurs, étant supprimé, les députés, les juges, les administrateurs, étaient immédiatement nommés par les assemblées primaires : ils continuèrent de donner le nom de royalistes aux auteurs de cette production informe.

Ce reproche pouvait avoir quelque fondement. Parmi les girondins, Brissot était violemment soupçonné de n'avoir fait la révolution du 10 août, que pour opérer un changement de dynastie royale. On nous parle, disait-il, quelques jours avant le 10 août, d'une faction qui veut établir la république; si ces républicains régicides existaient, s'il est des hommes qui tendent à placer le gouvernement républicain sur les ruines de la monarchie constitutionnelle, la loi doit les punir

comme on a puni les amis actifs des deux chambres. Cependant il provoquait alors la déchéance du monarque, mais de manière à ne pas compromettre une couronne qu'il voulait offrir au duc d'Orléans, au duc d'Yorck, ou au duc de Brunswick, que le journaliste Carra indiquait ouvertement comme le plus habile guerrier et le plus grand politique de l'Europe, auquel il ne manquait peut-être qu'une couronne, non pas pour être le plus grand roi de la terre, mais pour devenir le restaurateur de l'Europe ; d'autres insistaient aussi pour le changement de dynastie, et pensaient que cette mesure seule pouvait terminer la révolution, mais ils n'osaient pas nommer le duc d'Orléans dont l'influence s'affaiblissait.

Les girondistes voulaient se défaire des jacobins, et les jacobins voulaient exterminer les girondistes. Ce fut le principe caché de toutes les commotions qui agitèrent le corps législatif depuis la mort de Louis XVI jusqu'au 2 juin. Ces deux grandes factions se subdivisaient comme je l'ai déja observé, et leurs ramifications entortillées formaient un labyrinthe inextricable ; mais en vain les chefs des deux partis paraissaient se rapprocher en quelques occasions, leurs alliances n'étaient que des ligues passagères pour parvenir à leurs fins. L'observateur pouvait prévoir que la guerre ne finirait que lorsqu'une faction

plus puissante ou plus heureuse marcherait
1793. sur les débris de toutes les autres renversées.

S'il n'eût été question que d'établir le régime de la terreur, la dispute n'aurait pas commencé, toutes les factions étaient d'accord sur l'utilité de cet instrument de domination; et la terreur pesait sur la France avant le 2 juin, mais ce que tous demandaient, c'était de régner par elle les uns révolutionnairement, et les autres, à l'aide d'un gouvernement moins raboteux, mais dont ils seraient les maîtres. Telle fut l'origine, tel fut l'objet des débats sanglans qui s'ouvrirent avec la convention.

La liberté est ombrageuse, sans doute; mais les factions le sont encore davantage. Lorsque les jacobins, au lieu de montrer sans cesse la hache des lois, vainement suspendue sur la tête des scélérats plus puissans qu'elles, prêchaient avec Danton ce système si commode d'inviolabilité révolutionnaire : « Quand les accusations frappent sur des hommes qui d'abord ont rendu des services à la patrie, on ne peut les incarcérer provisoirement jusqu'à la preuve des délits matériellement acquise; il faut consacrer ce grand principe qu'un patriote doit avoir trois fois tort avant qu'on puisse sévir contre lui: » ils connaissaient mieux que leurs adversaires les hommes que les tempêtes de la révolution avaient soulevés. Ce même Danton, au lieu d'éternelles et d'impuissantes déclamations sur l'impunité

ses brigandages, sur l'énormité toujours croissante des dilapidateurs, répétait sans cesse qu'il fallait laisser de côté de vaines chicanes, que les républicains ne devaient pas manquer de tout, et que, si les rois avaient enrichi les nobles, il était juste que la révolution enrichît les patriotes : ces discours laconiques devaient l'emporter sur les phrases arrondies des girondistes. An I.

Ces girondistes aspiraient en vain à triompher dans la tribune où les vociférations de la montagne et des spectateurs faisaient ressortir quelquefois l'éloquence brillante du courage, mais toujours avorter les fruits législatifs de la sagesse. Devenus pendant très-long-tems les régulateurs de la France, par leur influence dans les comités, ils s'étaient contentés de tonner contre les usurpations de la municipalité de Paris, qu'il était en leur pouvoir d'arrêter et même d'anéantir ; enfin, la vertu triomphait en paroles, mais le crime agissait, gouvernait ; mais dans une lutte qui n'était guère que de mots, l'issue ne pouvait être long-tems douteuse.

Auprès de la multitude, la préférence appartient ordinairement non à ceux qui font entendre la voix de la raison, mais à ceux qui parlent le langage des passions ; non aux défenseurs de ses droits, mais aux défenseurs de ses excès, sur-tout dans les momens d'effervescence où la force est substituée à la jus-

1793. tice. Ceux qui paraissaient toujours aller le plus loin, devaient vaincre leurs rivaux. En révolution, quiconque s'arrête ne fait que creuser son tombeau, disait Collot-d'Herbois. Les girondistes, qui depuis long-tems avaient dirigé le mouvement révolutionnaire, voulurent s'arrêter, ils furent entraînés et engloutis par le torrent. Danton et Camille-Desmoulins voulurent s'arrêter à leur tour, et à leur tour ils furent entraînés et engloutis par le torrent.

Tandis que dans la convention la montagne combattait en champ clos contre la plaine; les royalistes et les constitutionnels, réduits au silence le plus absolu, se cachaient parmi un grand nombre de députés qui, sans se déclarer pour aucun parti, ne paraissaient tenir à la convention que par les avantages matériels qu'ils en retiraient. J'ai déjà observé que ceux qui formaient cette faction conventionnelle, méprisés par tous les combattans, furent connus sous le burlesque nom de parti *du ventre*; leur masse imposante les mettait en mesure d'offrir avec succès leur médiation, mais les plus violentes convulsions ne les tirèrent jamais de leur état léthargique.

CHAPITRE XXIV.

Conduite tenue par les jacobins dans la Belgique. Situation embarrassante de Dumourier.

Les désorganisateurs ne se contentaient pas d'agiter l'intérieur de la république ; leurs menées dans les Pays-Bas tourmentaient, en sens contraire, un peuple que son amour pour la liberté avait jeté avec enthousiasme dans les bras de la France, et qui payait alors bien chèrement l'erreur de sa politique. Les jacobins et les cordeliers avaient, dans la Belgique, leurs commissaires, qui ne s'accordaient que dans le seul point de mettre en usage toutes les extorsions, toutes les violences, toutes les espèces de despotisme et de brigandage qu'ils pouvaient imaginer pour faire détester par les Belges le gouvernement français.

La convention avait envoyé à Bruxelles six commissaires tirés de son sein : ce comité était dirigé par Danton et Lacroix, tous deux cordeliers. Mais presque tous les agens du pouvoir exécutif avaient été tirés du parti jacobin. Ronsin, Chepy, Etienne, Lieutaud, Cochelet, Choussart, qui prenait le nom de *Publicola*, semblaient autant de

voleurs dépêchés par les ministres pour dé-
1793. trousser les Belges.

Dumourier était assuré de son état-major, mais parmi les légions qu'il commandait se trouvait un grand nombre de soldats anti-orléanistes. Sa position était donc singulièrement délicate; elle l'eût été infiniment davantage, si les liaisons étroites qui subsistaient entre les deux partis montagnards, ne lui eussent pas fourni l'occasion de feindre que leurs dissentions intérieures ne lui étaient pas connues. Cet *imbroglio*, qu'il pouvait augmenter à son gré, autorisait de sa part une conduite ambiguë, dont avec beaucoup d'adresse il pouvait tirer de grands avantages; l'essentiel était de se procurer de l'argent, sans lequel les projets révolutionnaires, les mieux combinés, ne sauraient s'exécuter.

Les jacobins et Dumourier visaient à ce but par des voies différentes : les premiers prenaient la route très-courte et très-aisée de remplir leurs coffres vides avec les dépouilles des églises, des monastères, des châteaux, des corporations urbaines, et des particuliers riches que les traitemens les plus rigoureux mettaient en fuite; le second, convaincu que ce moyen, en engageant les capitalistes à enfouir leurs richesses, tromperait la cupidité des exacteurs, choisissait un plus long detour qui conduisait à la même issue, sans

jeter la même défaveur sur celui qui l'employait; il voulait se procurer les ressources qui lui étaient nécessaires, au moyen d'une contribution révolutionnaire qui ne devait être supportée que par les gens aisés.

Pour donner à ce moyen toute l'extension qui le rendait intéressant, il fallait paraître ménager les propriétaires : de là les clameurs de Dumourier contre les dilapidations commises par les agens du conseil exécutif. Ce général ordonna même la restitution des vases sacrés de quelques églises, dont la spoliation, aussi scandaleuse que violente, avait excité les plus fortes réclamations; il était autorisé par un décret du 2 mars, qui, après avoir réuni à la France le Hainaut-Belgique, sous le nom de département de Gemmapes, ordonnait que les généraux français exerceraient dans les Pays-Bas le pouvoir révolutionnaire. Les désagrémens qu'il reçut, à ce sujet, tant des ministres et de leurs employés, que des commissaires de la convention, qui ne voulaient pas être convaincus de marcher en sens contraire de la société-mère, le forcèrent de prendre les mesures qui le conduisirent à sa perte.

1793.

CHAPITRE XXV.

Dumourier tente la conquête de la Hollande : fâcheuse issue de cette expédition.

LA guerre déclarée à la Hollande permettait de faire enfin le siège de Maestricht, dont la conquête assurait aux Français la libre circulation de la Meuse. Pour réussir dans cette entreprise très-importante, il fallait rassembler non-seulement une armée de siège assez considérable, mais une armée d'observation plus considérable encore, pour tenir en échec, au-delà de la Roër, les Autrichiens commandés par le prince de Cobourg.

Les deux armées de la Belgique et des Ardennes réunies étaient plus que suffisantes pour ce double service ; mais entiérement désorganisées par les mesures tortueuses des jacobins qui redoutaient presque autant les succès de Dumourier, que ceux des républicains qu'ils appelaient girondistes, elles manquaient encore des objets les plus indispensables pour entreprendre une campagne d'hiver ; leur nombre était même singulièrement diminué par les maladies, et par les congés qu'on accordait presque indistinctement à tous ceux qui en voulaient. Il fallait sur-tout la présence du général en chef. Dumourier, qui

n'en doutait pas, était sans doute, entraîné vers d'autres mesures par l'embarras de sa situation. An I.

La Hollande, qui depuis long-tems jouissait d'une paix profonde, était regardée comme l'entrepôt des richesses de l'Europe. Dumourier se flattait d'y trouver non-seulement toutes les ressources dont il avait besoin pour nourrir et habiller ses soldats, mais des trésors immenses avec lesquels il était sûr de faire triompher le parti qu'il avait embrassé.

Il faut lire, dans les mémoires de Dumourier, la manière romanesque dont il envisageait ses projets chimériques, semblables à ceux que faisaient alors les émigrés, de conquérir la France en quinze jours.

Un comité révolutionnaire, créé par les Hollandais refugiés en France, depuis l'expédition du duc de Brunswich à Amsterdam, s'était transporté dans Anvers; là était aussi la légion batave d'environ dix mille hommes. Ces refugiés assuraient le général français qu'ils avaient dans leur patrie un parti considérable, et sur-tout en Zélande; mais cette conquête ne remplissait pas le but que se proposait Dumourier; il feignit cependant d'adopter ce plan d'attaque pour mieux cacher au stadhouder son véritable dessein.

C'était de se porter rapidement sur le Mordyck avec environ trente mille hommes, masquant les places de Breda et Gertruidemberg sur sa droite, et celle de Berg-op-Zoom sur

sa gauche. Il devait tenter le passage de ce
1793. bras de mer, large de deux lieues, pour arriver à Dordrecht; alors il se trouvait au cœur de la Hollande, et ne rencontrait plus d'obstacles en marchant par Roterdam à Delf, à la Haye, à Leyde, à Harlem, à Amsterdam. Le général Miranda, chargé des sièges de Maestricht et de Venloo, devait en laisser la conduite au général Valence, aussitôt qu'il serait instruit que le Mordyck aurait été franchi, et s'avançant avec vingt-cinq mille hommes, entre la Meuse et le Rhin, il se serait rendu maître de Nimegue, où Dumourier l'aurait joint par Utrech et Ornhein.

Alors une proclamation du général français devait annuler le décret de la convention du 15 décembre, dont l'exécution avait soulevé toute la Belgique; on eût proposé aux Belges de s'assembler librement dans Anvers ou dans Bruxelles, pour adopter la forme du gouvernement qui leur était convenable, sans égard à la réunion de ces pays à la république française. Cette opération législative devait être suivie d'une levée de cinquante mille hommes, faite dans la Belgique avec l'or apporté de Hollande.

Dumourier, de concert avec la convention belge, devait proposer une suspension d'armes au prince de Cobourg et au duc de Brunswick dont les armées occupaient l'électorat de Cologne à la gauche du Rhin: ces

deux généraux l'auraient acceptée ou réfusée. Dans la première hypothèse, Dumourier ne trouvait presque plus d'obstacles dans l'exécution de son plan; mais si l'empereur et le roi de Prusse voulaient continuer la guerre, cent cinquante mille combattans Français, Belges et Bataves, devaient se réunir pour précipiter les Prussiens et les Autrichiens dans le Rhin. Revenant victorieux, Dumourier ne formait qu'une seule république des Belges et des Bataves, si cela convenait aux deux peuples; ou les deux peuples formaient ensemble une alliance offensive et défensive. An 1.

Elles devaient conserver sur pied, jusqu'à la paix générale, une armée de quatre-vingt mille hommes, et proposer à la convention nationale d'entrer dans cette confédération, à la charge que cette assemblée choisirait un mode de gouvernement agréable à l'auteur de ces étonnantes métamorphoses. Si la convention nationale montrait la moindre incertitude, Dumourier marchait sur Paris avec cent mille hommes, pour dissoudre en même tems le corps législatif et les jacobins.

Tel était le rêve de Dumourier, qu'il donne dans ses mémoires pour le projet le plus simple et de l'exécution la plus facile. Breda et Gertruidemberg se rendirent à lui avec une lâcheté qui semblait justifier sa présomption et cette fatale vérité, attestée par l'histoire, qu'avec de l'audace, les ambitieux vont quel-

quefois plus loin qu'ils n'osaient s'en flatter
1793. eux-mêmes. Willemstadt résista avec succès à ses attaques; la fermeté de l'officier qui commandait dans cette place, mit sur cette direction un terme aux succès de l'aventurier français.

Les obstacles se multiplièrent bientôt.

CHAPITRE XXVI.

Le roi d'Angleterre envoie des secours au stadhouder. Les Français, attaqués par les Autrichiens et les Prussiens auprès de Maestricht, sont forcés à la retraite.

Le manifeste publié en France contre la Grande-Bretagne, ne fut pas plutôt connu à Londres, que le roi envoya un message aux deux chambres du parlement, relativement à la guerre. Fox, Sheridam Lansdowne, Lauderdale et Stanhope, se distinguèrent dans cette occasion par leurs sentimens pacifiques : Leurs discours tendaient à se ménager des moyens honorables de réconciliation au milieu des préparatifs et des opérations de la guerre; mais, malgré leurs dispositions philantropiques, une grande majorité dans les deux chambres décida que la guerre contre la France serait poussée avec la

la plus grande vigueur. Une escadre fut envoyée dans l'Escaut. Deux mille gardes-du-corps passèrent en Hollande, sous le commandement du duc d'Yorck. Un corps de douze mille hannovriens, à la solde de la Grande-Bretagne, se mit en marche pour augmenter l'armée anglaise. Vingt mille hommes furent levés en Ecosse et en Irlande. La rapidité avec laquelle ces troupes se rendaient en Hollande, annonçait à Dumourier un résistance à laquelle il ne s'était pas attendu.

Le général Miranda, dont la division montait à peine à quinze mille hommes effectifs, n'étant pas en situation d'assiéger Maestricht dans les règles, se contentait de bombarder cette place, qu'il réduisait en cendres, sans que la garnison parlât de se rendre. Le général Valence couvrait cette opération militaire. Son armée de trente mille hommes était répandue dans des cantonnemens qui s'étendaient des bords de la Meuse à ceux de la Roër. Le prince de Cobourg et le duc de Brunswick, instruits de la faiblesse de ces cantonnemens, ayant rassemblé brusquement quarante-cinq mille hommes, attaquent successivement les quartiers français, les culbutent les uns sur les autres, s'emparent dans Liége des magasins immenses que les Français avaient rassemblés pour leur habillement. La surprise et la consternation des ba-

taillons, pris au dépourvu, étaient si grandes, qu'à l'exception de la grosse artillerie,
1793. qui fut amenée à Louvain, et de-là à Tournai, rien ne fut sauvé, pas même les bagages des soldats. La division qui bombardait Maestricht, pouvant être coupée, abandonna le siège à la hâte, et se repliant à la gauche de la Meuse, vint se réunir aux principaux corps de l'armée sous Louvain.

Les détails de ces événemens furent publiés à la Haie, le 19 mars. Le stadhouder s'exprimait en ces termes dans sa proclamation: « Depuis l'échec que les Français ont reçu dans leur invasion sur notre territoire, les succès des alliés contre eux ont été si rapides à commencer du premier de ce mois, qu'ils ont surpassé l'attente générale. Battues deux fois par les Autrichiens et une fois par les Prussiens, les armées françaises ont abandonné le bombardement de Venloo, levé le siège de Maestricht, évacué Ruremonde, Aix-la-Chapelle, Liége et tous les retranchemens qu'ils avaient élevés pour couvrir ces villes. Toutes les troupes françaises se sont retirées dans le Brabant; et quittant les environs de Bois-le-Duc qu'elles menaçaient, une partie de leur artillerie a été abandonnée.»

» Tous ces avantages sont le fruit d'une semaine; et selon toutes les probabilités, la face des affaires est si totalement changée, que ces hommes qui naguères s'imaginaient

tout emporter par l'impétuosité de leurs attaques, seront forcés de s'en tenir aujourd'hui sur la défensive. La victoire du général Clairfayt, remportée le premier mars auprès de Alden-Hoven, a frayé le chemin à ces triomphes des armées alliées ». An I.

Dumourier qui croyait renouveler l'expédition dans laquelle, en 1739, Thamas-Koulikam s'était emparé des trésors inappréciables entassés dans les palais des grands Mogols, fut contraint de revenir sur ses pas avec beaucoup moins de ressources qu'il n'en avait lorsqu'il commençait sa campagne, et de se mettre à la tête d'une armée frappée de découragement. Cependant, la situation délicate des affaires dans la Belgique, en lui donnant une plus grande importance, pouvait encore favoriser les orléanistes.

Il avait ouvertement déclaré la guerre aux jacobins, en faisant emprisonner plusieurs agens de la société-mère, coupables des plus criantes malversations. Sa correspondance avec les ministres Lebrun et Beurnonville, successeur de Pache, contenait les inculpations les plus dures et les plus vraies contre cette anarchique société. Le gant était jeté d'un côté, ramassé de l'autre. Cette lutte allait prendre une tournure que les cordeliers et les jacobins ne pouvaient prévoir.

1793.

CHAPITRE XXVII.

Accusation contre Robespierre.

Le parti orléaniste, très-puissant dans l'armée de la Belgique, l'était moins à Paris depuis la mort de Louis XVI. Robespierre n'assistait plus aux séances des cordeliers. L'éclat qu'il avait jeté quelques mois auparavant dans le procès de Louis XVI, et la faveur que son opinion lui avait valu dans la société-mère, le mettaient dans un tel crédit, qu'il commençait à devenir dangereux de le contredire. Marat, vendu à tous ceux qui voulaient le payer, paraissait balancer entre les cordeliers et les jacobins. Danton restait à Paris le véritable chef des orléanistes; et dès-lors s'établissait, entre lui et Robespierre, cette sanglante animosité qui devait finir par les conduire l'un et l'autre sur l'échafaud.

Quelques-uns ont pensé que Robespierre ne songea sérieusement à parvenir au pouvoir souverain que lorsqu'il s'apperçut du discrédit dans lequel tombait le duc d'Orléans, dont la fortune épuisée par ses profusions ne suffisait plus aux dépenses énormes qu'ordonnaient à l'envi les deux factions jacobines; d'autres sont persuadés que ses vues ambitieuses datent des

premieres séances de la convention, et qu'il ne restait attaché en apparence aux cordeliers, que pour puiser dans la bourse du duc d'Orléans les ressources qui lui étaient nécessaires pour se faire des prosélites et pour les conserver. An 1.

Il est certain que, dans le tems où Marat assurait, dans son journal, que la république naissante ne pouvait se passer d'un régulateur suprême pour diriger ses premiers pas dans la carrière, Robespierre fut accusé d'aspirer à la tyrannie.

Dans la séance du 24 septembre 1792, Kersaint s'écriait dans la tribune : Les assassinats sont propagés dans tous les départemens ; les inimitiés, les vengeances personnelles font couler le sang de toutes parts ; la consternation et la terreur règnent dans la république. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut accuser de tant de crimes, le peuple livré à lui-même en serait incapable, ce sont des tyrans d'une nouvelle espèce qui font égorger les citoyens par les mains des citoyens ; ils commandent les horreurs de la guerre civile sans laisser au peuple ce fatal honneur, et sans en courir eux-mêmes les périls. Les murs de Paris sont perpétuellement couverts d'affiches qui provoquent au meurtre, aux incendies, et de listes de proscriptions où chaque jour de nouvelles victimes sont désignées.

Comment voulez-vous préserver le peuple

1793. et sur-tout les habitans de Paris d'une effroyable misère, si tant de gens sont réduits à se dérober à eux-mêmes une partie de leur existence, et même à se tenir cachés pour sauver leur vie?

Dans la séance du jour suivant, on parla avec moins d'ambiguité. Oui, dit Lasource, il existe dans la convention un parti qui veut écraser la représentation nationale, qui soudoye des brigands pour le pillage, des assassins pour le meurtre, et qui ose imputer au peuple les forfaits qu'il médite lui-même dans le silence; ce parti veut nous conduire à la dictature: dussé-je, en sortant de cette enceinte, périr sous les coups de ces traîtres, je ne me contenterai pas d'avoir soulevé un coin du voile qui les couvre, encore quelques jours et je les démasquerai.

Rebequi, député de Marseille, interrompant l'orateur, s'écria: Le parti qui veut établir la dictature sur les débris de la république, c'est le parti de Robespierre; il est connu depuis long-tems à Marseille, et c'est pour le combattre que nous avons été envoyés ici; en même tems il s'élançait du bureau pour signer sa déclaration. Barbaroux, aussi député de Marseille, prenant la place de Lasource dans la tribune, parla ainsi:

« Je me présente pour appuyer la dénonciation faite par Rebequi, contre Robespierre. Nous étions à Paris avant et après le 10 août;

nous avons été recherchés à notre arrivée par tous les partis qui divisaient la capitale ; on nous engagea de venir chez Robespierre ; et dans plusieurs conférences, nous fûmes exhortés à nous attacher aux citoyens environnés de la plus grande popularité ; on parla de créer un dictateur, et Panis nous désigna nommément Robespierre comme celui qu'il convenait d'élever à cette éminente dignité. »

An I.

D'autres députés ne parlèrent pas avec moins de netteté et d'énergie ; on accusa la faction de Robespierre d'avoir exécuté les massacres de septembre, et on prédit les attentats qu'elle devait encore commettre.

Robespierre éloignait les inculpations lancées contre lui, en faisant valoir la réputation de patriotisme qu'il s'était acquise. Et laisse-là, lui répondirent quelques députés, laisse-là ta vie passée, réponds clairement à l'accusation portée contre toi, d'aspirer à la dictature !

Après quelques exclamations banales, Robespierre divagua complétement. Vous qui m'avez accusé de trahison, disait-il, quels sont les faits positifs que vous alléguez, quelles sont les preuves que vous en apportez ? qui vous a donné le droit d'intenter une telle accusation contre un homme qui n'a jamais démérité de son pays ? Vous m'avez accusé sans fondement, mais je ne vous tiens pas quitte ; vous la motiverez cette capitale accusation,

cette grande cause sera discutée, elle le sera,
1793. je l'espère, en présence de la nation entière, au sein de convention nationale. Ne croyez pas que, sans nous connaître, nous puissions marcher d'un pas égal vers la liberté, vers le salut public; non, il faut savoir si nous sommes probes ou s'il y a parmi nous des traîtres.

Ce discours insignifiant était bien loin de justifier Robespierre, mais dans le cours des débats, les reproches faits à ce député rejaillirent sur la députation de Paris, accusée d'aspirer au tribunat. Danton qui en était membre, crut devoir repousser lui-même cette attaque. Je n'entre pas dans l'accusation de dictatoriat; si Robespierre est coupable, il faut que la nation soit vengée; mais on calomnie la députation de Paris, il n'existe aucune solidarité entre les hommes ni pour leur crimes, ni pour leur vertus.

Quant à moi, depuis long-tems je desire de rendre compte de toutes mes actions; je n'ai jamais cessé de marcher sur la ligne des plus vigoureux défenseurs de la liberté; aucun intérêt personnel n'a jamais déterminé ma conduite; s'il est un seul homme qui, dans ses rapports avec moi, m'ait jamais surpris dans quelques mouvemens d'ambition individuelle, qu'il se lève et qu'il me dénonce. Assez et trop long-tems on m'a accusé d'être l'instigateur des placards de Marat, mais j'invoque à cet

égard le témoignage de Pétion, il m'a souvent vu aux prises avec Marat dans les comités de la municipalité.

Ce verbiage ne prouvait pas que, dans certains comités, il ne fût pas question de substituer la dictature à la royauté. Marat, membre de la députation de Paris, confessa franchement ce que ses collègues niaient.

» On accuse la députation de Paris d'aspirer au tribunat, au milieu des pièges, des machinations dont la patrie est sans cesse environnée. A la vue des menées secrètes des traîtres rassemblés dans l'assemblée constituante, dans la législative, lorsque j'ai vu la France entraînée au bord de l'abîme, me ferez-vous un crime de m'être servi du seul moyen qui restait pour l'empêcher d'y être précipitée? Me ferez-vous un crime d'avoir appelé sur la tête des coupables la hache vengeresse du peuple? J'ai proposé un homme sage à la tête du peuple, pour diriger ses mouvemens sous la dénomination de tribun du peuple, de dictateur; le nom était indifférent. »

» Telles sont mes opinions; je les ai imprimées et je les défends. Si vous n'êtes pas en état de m'entendre, tant pis pour vous. Les troubles ne sont pas finis; voulez-vous les terniser? »

Louvet continua cette discussion dans la séance du 29 octobre. « Je vais vous dénoncer un complot qui vous étonnera, vous tracer

des scènes affligeantes dont vous gémirez, et vous dévoiler des coupables contre lesquels je vous prie de suspendre les effets de votre indignation. Je ne ménagerai personne ; je dirai toute la vérité ; je vais toucher directement le mal, et sans doute on poussera des cris..... »

« Ne vous alarmez point pour les malades, interrompit un député ; mettez le doigt dans la blessure. »

« Je vais, reprit Louvet, découvrir la blessure jusqu'au vif. Des conspirateurs formèrent le projet de perpétuer le désordre de la république, d'avilir les représentans du peuple, de renverser la liberté, et de fonder sur ses débris la puissance dictatoriale. L'origine de cette conspiration remonte au mois de janvier dernier. On vit alors les tribunes constamment remplies de jacobins, dont les applaudissemens couvraient toutes les propositions faites par Robespierre et ses amis. On dut prévoir dès-lors que Robespierre avait des vues particulières. Sa conduite subséquente a manifesté ces vues. »

» La révolution du dix août appartient à Paris ; Robespierre et ses partisans ont voulu s'en approprier l'honneur, et la faire tourner à leur profit. Ils ont osé dire qu'elle n'était due qu'à leurs efforts.... Qu'à vous, conjurés perfides ? C'est la journée du 2 septembre qui vous appartient ; celle-là est bien à vous ; ceux qui savent combattre, ne savent pas assassiner.

Demandez à l'assemblée législative ; que vous avez insultée, et à laquelle vous avez prétendu donner des lois. » An I.

Ici plusieurs députés s'écrièrent à la fois : Il a raison. Robespierre voulait articuler quelques mots pour sa défense ; plusieurs voix lui ordonnèrent de passer à la barre. Le calme s'étant rétabli, Louvet conclut.

« Robespierre, je t'accuse d'avoir calomnié les meilleurs patriotes, dans un tems où tes calomnies étaient de véritables proscriptions. Je t'accuse d'avoir avili, autant que tu le pouvais, la représentation nationale. Je t'accuse de t'être produit toi-même comme un sujet d'idolâtrie, d'avoir souffert qu'on te dise que tu étais le seul homme vertueux de la république, et de l'avoir dit toi-même. Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris, pour composer la députation de gens qui te fussent dévoués. Je t'accuse d'avoir marché au rang suprême par tous les moyens qui étaient en ton pouvoir. »

Le lendemain, la même question fut agitée de nouveau. « Il ne suffit pas, disait Barbaroux, à ceux qui veulent dominer la république, de décrier les plus zélés, les plus sincères amis de la liberté, ils voudraient se mettre au-dessus des lois. Il faut enfin arracher leur masque. Quel poste occupait Robespierre le dix août ? A l'abri de tout danger, tandis que les républicains prodiguaient leur sang,

il fomentait, dans l'ombre, de lâches intrigues.

1793. Il se vante d'avoir sauvé la chose publique ; était-il à Charenton, lorsque nous y signâmes le plan de la conjuration contre la cour, qui devait s'exécuter le 29 juillet, et qui n'eut lieu que le dix août? »

» Parisiens, Marseillais, Bretons, je vous interpèle. Avez-vous vu dans la mêlée aucun de ceux qui prétendent aujourd'hui avoir fait la révolution du dix août? Non sans doute, ils n'y étaient pas ; mais ils étaient dans les prisons, le 2 septembre, et vous n'y étiez pas vous-même. »

Voici de quelle manière Robespierre repoussa les accusations accumulées sur sa tête :

» On m'accuse de partager je ne sais quels crimes avec Marat. Je ne lui ai jamais rendu qu'une seule visite, dans laquelle, après s'être étendu sur la situation présente de la France, il me reprocha de n'avoir ni les vues, ni l'audace d'un homme d'état. Il m'a souvent accusé de modérantisme, pour n'avoir pas ouvertement provoqué le renversement de toutes les opérations de l'assemblée constituante. Jamais aucun lien d'intérêt ni aucun penchant naturel ne m'ont uni avec l'Ami du peuple. Devenu accusateur public sous un régime corrupteur, je suis rentré dans la vie privée, que je chérissais. »

» Je suis accusé d'avoir été l'instigateur de la journée du 2 septembre; cela n'est pas vrai.

Non-seulement je ne l'ai pas fomentée, mais j'ai toujours désapprouvé formellement les scènes dont cette journée a été témoin. Tout menaçait notre liberté mal affermie ; Danton réveille le courage abattu des citoyens ; un mouvement électrique, communiqué au peuple et aux législateurs, montre le précipice, désigne les coupables qui le creusaient ; on courut aux armes, et la patrie fut sauvée. AN II.

» La sureté générale bannissait alors ces calculs froids et méthodiques que le législateur doit employer dans les occasions ordinaires, lorsqu'il gouverne un peuple qui n'est pas lui-même agité dans sa masse entière. Mais, au milieu des secousses qui ébranlent les états et changent la fortune des nations, il faut envelopper les partisans dans la ruine de leur parti, et ne pas s'arrêter à des considérations soporifiques, lorsqu'on ne peut risquer que la perte d'une victime innocente. »

» Vous prétendez que la folle ambition d'élever ma fortune, et d'avilir les autorités constituées, a pu m'égarer un instant ! Hommes autant absurdes dans vos déclamations, qu'irréguliers fauteurs de cette liberté sacrée à laquelle vous offrez votre encens sans la connaître, apprenez de moi que la souveraineté du peuple ne peut s'avilir ; apprenez qu'il n'est pas plus possible d'avilir la divinité que vous blasphémez, que d'obscurcir le soleil. »

1793. » Quand un mot imprudent serait sorti de ma bouche, ce mot prononcé au milieu des passions les plus exaltées, lorsque tous les républicains s'oubliaient pour sauver la patrie menacée, ne saurait décider le jugement d'une assemblée dont la justice doit guider toutes les actions. Cependant, si ma mort peut calmer l'aigreur funeste des partis, faire évanouir les espérances des ennemis de la France, et cimenter le bonheur intérieur, je suis prêt de porter ma tête sous le glaive qui ne tranchera qu'une vie fragile, pour m'en assurer une qui ne périra jamais. »

Ce discours, travaillé avec soin, et dans lequel Robespierre dévoilait, pour la première fois, dans la tribune de la convention, cette politique infernale avec laquelle, dans la suite, sous le prétexte du bien public, il égorgea tant de victimes innocentes, excita un vive rumeur dans l'assemblée; des cris tumulteux demandaient sa mort et celle de ses complices, lorsque Barrère s'écria : Je ne trouve point dans les accusés cette vaste conception, ces moyens puissans qui enfantent les grands conspirateurs et demandent l'attention du gouvernement; je suis d'avis qu'en passant à l'ordre du jour, on les replonge dans l'obscurité dont cette discussion tendait à les tirer.

Les affaires d'une plus haute importance, dont on allait bientôt s'occuper dans la con-

vention, et qui exigeaient alors que les montagnards étouffassent tout sujet de dissention qui s'élevait entr'eux, décidèrent la majorité de l'assemblée à se ranger de l'avis de Barrère. L'accusation contre Robespierre n'eut point alors de suite; mais en mars 1793, ces reproches furent réitérés dans une conférence à laquelle avaient été invités les députés dont les opinions se choquaient avec le plus d'éclat, pour tâcher par des explications amicales de rapprocher les esprits.

Barbaroux parlait froidement, sans aigreur, et du ton d'un homme qui demande l'explication d'un doute; Robespierre, s'empressant de lui couper la parole, lui répondit par un démenti et des injures; chaque fois qu'il s'emportait, Barbaroux laissait s'évaporer sa fureur, et revenait ensuite à la question; Robespierre finit par se livrer à un tel excès d'emportement, que les députés de tous les partis arrêtèrent la discussion pour prévenir les voies de fait.

Un rapprochement entre la montagne et la plaine était impossible: les deux partis étaient également décidés à s'entre-détruire; l'un et l'autre, au lieu de sacrifier au desir de la paix la moindre partie de ses desseins, ni la plus indifférente de ses maximes, avaient adopté la maxime constante de ne jamais faire un pas en arrière. Les deux factions jacobines, plus savantes que leurs adversaires, dans la

ténébreuse théorie des insurrections populaires, devaient prévaloir.

1793.

CHAPITRE XXVIII.

Pillage des épiciers de Paris. Comité d'insurrection établi par les jacobins.

Un mouvement insurrectionnel se préparait à Paris. Dès le 24 février, des groupes très-nombreux se formaient dans le jardin des Tuileries; on se proposait de pendre aux arbres une partie des députés.

Le pain manquait chez les boulangers. Des commissaires, répandus dans les rues et dans les marchés aggravaient les alarmes des citoyens sur les subsistances; des femmes attroupées parcouraient la ville et présentaient une pétition à la municipalité, dont l'objet était la taxation des denrées de première nécessité.

Le lendemain, les motionneurs se portaient en foule chez les boulangers, lorsque le journal de Marat vint faire une diversion. Marat disait, sans tergiversation, que dans les pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, inutilement consignés dans une constitution que chacun interprète à son gré, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les propriétaires traités*

d'accapareurs,

d'accapareurs, mettrait bientôt fin aux publiques malversations; il ajoutait: *les représentans du peuple ne sauront-ils donc que discourir sur les maux, sans en présenter le remède.* An I.

A peine cette provocation au meurtre et au pillage est connue, que les attroupemens se dirigent sur les boutiques d'épiciers. Chandelle, sucre, café, chocolat, cassonade, savon, fromage, huile, tout est taxé au gré de la tourbe environnante, et dans quelques magasins, on enlève les marchandises, sans se donner la peine de les taxer. Au milieu de ces rassemblemens, on entendait des hommes crier: Il ne suffit pas de piller, il faudrait tuer tous ces coquins-là. Un comité d'insurrection, établi à l'assemblée électorale, dirigeait ce mouvement; et le corps municipal gardait le silence! Jacques Roux, officier municipal, avait proposé qu'avant de procéder au pillage des épiciers, il fût dressé une liste des accapareurs, qu'on porterait à la convention; et que si le corps législatif n'en faisait pas une exemplaire justice, le peuple devait exterminer un petit nombre de mandataires infidèles, dont les intrigues entravaient les opérations de la représentation nationale. Et lorsqu'il apprit que le pillage était commencé, vous vous trompez, répondit-il à ceux qui lui proposaient d'employer la force armée pour arrêter ces violences, le peuple ne pille pas, il ne fait

1793. qu'exiger des marchands la restitution de ce qu'ils lui ont volé. Quelques patrouilles se promenaient lentement devant les boutiques assiégées, mais sans écarter la multitude ; elles se contentaient, en modérant la rapidité des distributions successives, de régulariser le désordre et de prévenir les meurtres qui pouvaient en résulter.

Les épiciers portèrent leurs plaintes à la convention ; les jacobins les accueillirent avec des huées et des insultes. Bentabole demandait qu'au lieu de leur accorder la juste indemnité qui leur était due, ils fussent condamnés à restituer tout ce qu'ils avaient injustement gagné jusqu'alors.

Robespierre, à son ordinaire, ne se mit point en évidence pendant la durée de cette insurrection ; mais il se plaignait à ses confidens du peu d'énergie des exécuteurs qu'il avait mis en œuvre. Quand un peuple s'insurge, disait-il, ce n'est pas pour piller du sucre ; le mouvement n'avait pas produit ce qu'il en attendait.

Des troubles semblables se manifestaient dans le même tems à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Avignon et dans d'autres communes, où l'agitation, née au sein de la convention nationale, se faisait vivement sentir. Les ennemis des jacobins tenaient des conciliabules secrets, dans lesquels on prenait des mesures pour détruire cette société ; et les

jacobins, agissant lorsque leurs ennemis délibéraient, faisaient arrêter arbitrairement les individus dont ils redoutaient les lumières, ou ceux qu'ils espéraient de rançonner. On voyait approcher le moment où le citoyen le plus paisible et le plus vertueux ne pourrait se promettre vingt-quatre heures de liberté ni même d'existence. AN II.

Ces coups d'autorité, attroces résultats des haines que se portaient les partis qui divisaient la convention, n'étaient pas même commandés par la politique. Quelle que fût l'opinion des Français sur le gouvernement qui convenait le mieux à leur patrie, la France entière s'était familiarisée avec l'idée d'une république. Le plus grand nombre des royalistes, voyant leurs projets mille fois déjoués, cédaient par lassitude, et ne demandaient que le repos. La Vendée donnait quelques alarmes, mais il n'était pas difficile d'éteindre cette insurrection, soit en déployant à propos une masse de force capable de comprimer les malveillans, ou plutôt en accordant à des peuples plutôt égarés que rebelles quelque satisfaction sans conséquence; car, comme je l'ai entendu dire à plusieurs députés qui connaissaient parfaitement les cantons insurgés, s'il s'y trouvait du fanatisme et du royalisme, il y avait encore plus de *mécontentisme*, si je puis m'exprimer ainsi.

Si l'insurrection de la Vendée, dont je par-

lerai dans la suite, a pris de la consistance; si Marseille, Lyon, Toulon se sont armés, c'est lorsque le joug, sous lequel on voulait les asservir, devint intolérable; c'est lorsque les commissaires montagnards, disséminés sur le sol entier de la France, y portèrent l'effroi et la désolation; c'est lorsque les citoyens furent arrachés à leurs foyers et à leurs familles, sans motif et même sans prétexte; lorsqu'ils furent emprisonnés sans raison, rançonnés sans mesure, exterminés sans distinction. Alors tous les mécontens, républicains ou royalistes, aristocrates ou patriotes, se soulevèrent spontanément; tous prirent les armes, tous attaquèrent, selon leurs forces, l'ennemi commun. Ils n'examinaient pas même, au sein du péril qui les environnait, s'ils étaient d'accord entre eux dans leurs opinions politiques; il leur suffisait d'être d'accord contre les jacobins, qui les opprimaient tous. Mais, à l'époque dont je parle, la France était encore unie; il ne fallait, pour prévenir tous les malheurs qui éclatèrent quelques mois après, que décréter une constitution républicaine, affermir le gouvernement, laisser respirer le peuple et porter toute son attention vers les ennemis du dehors; les ennemis du dedans n'étaient pas redoutables.

1793.

CHAPITRE XXIX.

Préliminaires de la journée du 10 mars. Le duc d'Orléans prend le nom de Philippe Egalité.

LA majorité de la convention, au sein de l'apathie la plus inconcevable, paraissait ignorer le désordre dont elle était environnée. Bazire, président du comité de défense générale, chargé de rendre compte de l'état de Paris, se bornait à convenir que quelques rassemblemens se montraient de loin en loin; mais il assurait qu'ils n'étaient pas dangereux. Cependant, la fermentation des esprits, dans cette capitale, prenait le caractère le plus alarmant. Des listes de proscriptions et des invitations aux meurtres circulaient publiquement et sans obstacles de la part de la police. On exagérait les revers de nos armées dans la Belgique et sur les bords du Rhin. On ne parlait, dans les clubs et dans les sections, que de la nécessité du grand mouvement révolutionnaire, pour affermir la liberté chancelante; que des trahisons des ministres; que des trahisons des généraux; et sur-tout que des trahisons de la moitié des députés de la convention. Ce n'était plus du sucre, c'était du sang que les factieux demandaient. Le fer à la main,

1793. ils ne parlaient de rien moins que de compléter la *sainte expédition de septembre*. Les poignards levés n'attendaient que le mot d'ordre pour frapper leurs victimes.

Au milieu de cette tourmente, les uns proposaient de resserrer le gouvernement, et d'en confier les rênes à un petit nombre d'hommes probes, intelligens et actifs; on désignait Robespierre, Danton et Marat. D'autres montraient le duc d'Orléans comme le seul homme auquel, dans la circonstance périlleuse où l'on se trouvait, on pût confier le fardeau de l'état. D'autres enfin ne paraissaient diriger leurs coups que contre les brissotins, qui devaient être exterminés sans miséricorde, comme les plus dangereux ennemis de la république.

Dans ce choc d'opinions et de projets également sinistres, le paisible citoyen, tremblant sur le sort de sa famille, ne concevait pas même quel pouvait être le véritable but d'une commotion dont les symptômes se manifestaient d'une manière effrayante, et qui paraissait dirigée par des élémens contraires. Les émissaires du duc d'Orléans, ceux de Robespierre et ceux de la municipalité de Paris partageaient ensemble le projet de dissoudre, ou du moins de mutiler la convention nationale. Mais, tandis que ces factieux s'entr'aidaient pour l'exécution de ce projet également desiré par les uns et par les autres, ils cachaient avec soin à leurs associés leurs arrières-pensées.

de s'exterminer mutuellement. Les amis de Danton croyaient leur partie assez habilement liée, pour porter le duc d'Orléans sur le trône ; et Robespierre, qui feignait d'adopter cette mesure, prenait de loin ses précautions pour écraser les orléanistes, et pour dominer lui-même. An 1.

Le duc d'Orléans, renonçant aux titres qu'avaient portés ses ancêtres, n'était connu, dans la convention, que sous le burlesque nom de *Philippe Egalité*. Quelque tems après les massacres de septembre, ce prince, réduit au dernier terme de la dégradation, montant à la tribune des jacobins, coiffé d'un bonnet rouge, n'avait point rougi de déclarer qu'il ne devait pas le jour au dernier duc d'Orléans, mais à un valet-de-pied de sa mère. Cette honteuse turpitude avait été inscrite sur les registres de la municipalité de Paris ; et sur la demande formelle du duc d'Orléans, ce corps administratif avait pris l'arrêté suivant :

Le conseil général de la commune de Paris arrête, sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, ce qui suit :

1.° Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais le nom d'*Egalité*, pour nom de famille ; 2.° le jardin, connu jusqu'à présent sous le nom de Palais-Royal, s'appellera désormais *Jardin de la Révolution* ; Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire, soit sur les registres publics, soit sur

les actes notariés, mention du présent arrêté.
1793. Le duc d'Orléans se flattait, par cette métamorphose, d'échapper à la proscription de la maison de Bourbon; il fut trompé dans son attente.

CHAPITRE XXX.

Conférences entre les cordeliers et les jacobins. Mort du duc de Penthièvre.

PHILIPPE EGALITÉ tenait, dans son palais, des conférences nocturnes avec les affidés de Robespierre. On lui présenta l'état des sommes qu'exigeait d'avance le succès de la conjuration qui devait le porter sur le trône. Pour se les procurer, il vendit ses meubles, ses bijoux, ses livres, sa vaisselle, cette magnifique galerie de tableaux qui faisait l'admiration des connaisseurs, et cette riche collection de pierres gravées, qu'il tenait de la munificence de ses ayeux. Tout devint la proie des deux factions jacobines, sans assouvir l'avidité de leurs chefs. Il ouvrait de toutes parts des emprunts; il les multipliait sous toutes les formes; il leur donnait des hypothèques imaginaires. La duchesse d'Orléans gémissait en silence, depuis le commencement de la révolution, sur les déportemens de son époux. Naturellement timide, et connaissant toute la

férocité de ce tigre, elle n'osait élever aucune réclamation. Depuis long-tems, fuyant sa présence, elle s'était retirée à Vernon auprès de son père. An 1.

Le duc de Penthièvre, un des hommes les plus vertueux de son siècle, était tombé dans un mortel état de langueur, depuis qu'il avait appris l'horrible fin de la princesse Lamballe, sa belle-fille. Sentant approcher sa dernière heure, il exhorta sa fille à se séparer de biens avec son indigne époux. Elle prit ce parti, auquel Philippe Egalité n'apporta aucun obstacle.

Le duc de Penthièvre mourut le 4 mars. A cette nouvelle, Egalité court à Vernon pour arracher tout ce qu'il pourrait de la riche succession de son beau-père; mais ce n'était pas pour lui. Les coryphées des deux sections jacobines se firent remettre tout l'or et tous les bijoux qu'il avait apportés de Vernon. Des émissaires montagnards parcouraient les faubourgs, remplissaient les cabarets, distribuaient à la populace quelques écus et quelques assignats, et disaient sans mystère, dans la plupart des groupes, qu'on allait voir éclore un événement qui étonnerait tout le monde, mais qui finirait la révolution.

Dumourier eut une conférence à Louvain avec Danton et avec Lacroix; les républicains ont prétendu que ce fut pour concerter la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire,

en même tems, les partisans de Robespierre
1793. et ceux de la république, et pour faire triompher les cordeliers. Je dois observer que Dumourier ne s'aboucha point avec les seuls Danton et Lacroix, tous deux cordeliers, mais avec les six commissaires de la convention nationale, dont quelques-uns étaient si étrangers au parti d'Orléans, qu'ils blâmèrent hautement les mesures adoptées par le général, sur-tout celle qui ordonnait la restitution de l'argenterie de certaines églises. Camus, un des six commissaires, déclara à Dumourier qu'il ne pouvait se dispenser de porter des plaintes contre lui à la convention; il porta réellement ces plaintes.

Dumourier, chef de la faction cordelière, dissimulait encore, non à l'égard des jacobins dont il se déclarait ouvertement l'ennemi, mais il lui importait de passer pour ami de la république jusqu'au moment où, favorisé par les circonstances, il lui porterait les coups les plus certains.

CHAPITRE XXXI.

Quelques députés proposent à la convention de se dissoudre.

Les menaces des deux côtés de la convention, différentes par leur nature, mais sem-

tolables par leur violence, devenaient tous les jours plus terribles. On pouvait comparer les factions rivales à deux armées ennemies, dont la résolution était prise d'en venir aux mains, et qui cherchaient la circonstance ou la position la plus favorable. Le conseil exécutif, en rendant compte de quelques insurrections partielles, qui se manifestaient chaque jour dans les faubourgs de Paris, avait déclaré qu'il ne pouvait répondre des événemens, parce qu'il n'était dépositaire d'aucun moyen avec lequel il pût s'en rendre maître.

Gensonné se leva à l'instant pour proposer de mettre la réquisition de la force armée dans les mains du pouvoir exécutif. Cette mesure aurait privé la municipalité de Paris du principal levier avec lequel elle soulevait la multitude. Robespierre, se précipitant du haut de la montagne à la tribune, demandait la parole comme pour sauver la liberté du peuple et les droits de l'homme. La querelle allait devenir violente; Gensonné ne se sentit pas assez de force pour la soutenir avec succès, il retira sa motion qui, à peine, avait été entendue. Cette force publique, entre les mains du maire de Paris, était aux ordres des jacobins. Comment n'auraient-ils pas prévalu, joignant à ce formidable moyen les bandes de brigands qu'ils soudoyaient à l'aide des millions qu'ils forçaient le corps législatif de confier au conseil municipal, sous prétexte d'assurer les subsistances de la capitale.

1793. Quelques députés, pour prévenir les effets tragiques du plus terrible choc, voulaient engager la convention à se dissoudre, après avoir convoqué les assemblées primaires, pour nommer un autre corps législatif. Cette proposition, qui fut faite dans plusieurs conférences particulières, ne pouvait réussir; ni la montagne, ni peut-être même la plaine ne voulaient courir les risques d'une réélection. Il ne restait de ressource que dans le projet de constitution présenté par Condorcet le 15 février; mais la discussion en avait été renvoyée jusqu'au mois d'avril, sous prétexte qu'il exigeait des changemens qui devaient être mûrement médités. Encore était-il évident que les montagnards ne voulaient pas de constitution. Marat disait publiquement que, dans l'état où se trouvait la république, il ne lui fallait qu'un gouvernement provisoire, qu'on pût modifier au gré des circonstances; c'était aussi l'avis de Cambon, et d'un grand nombre d'autres montagnards.

En effet, publier une constitution, c'était ramener le règne des lois et de l'ordre public; les jacobins avaient un intérêt contraire. Leur puissance n'était pas encore assez affermie pour se jouer, comme ils firent dans la suite, de la confiance du peuple, jusqu'à lui présenter un fantôme de constitution, pour le faire évanouir l'instant d'après par l'introduction d'un gouvernement révolutionnaire. Ils redoutaient alors l'époque de la promulgation de la cons-

titution nouvelle, comme celle où la convention devait perdre ses pouvoirs, et c'est pour empêcher cette époque d'arriver, qu'ils résolurent d'égorger les républicains le 10 mars. An I.

CHAPITRE XXXII.

Conspiration du 10 mars pour dissoudre la convention. Envoi de vingt-quatre commissaires montagnards dans les provinces.

DANTON était revenu subitement de la Belgique ; en arrivant à Paris, il se rend chez le maire Pache. J'arrive vous demander une insurrection pour demain. — Pour demain, mais comment et avec quoi ? — Il me la faut, et s'il vous manque de l'argent, on vous en fournira ; l'or que Philippe Egalité avait apporté de Vernon, était destiné à ce mouvement.

Le 9 mars, au matin, le comité des inspecteurs de la salle était informé des principales circonstances de l'insurrection projetée. Gamon, membre de ce comité, monte à la tribune pour prévenir la convention des dangers dont elle était menacée. Gamon lutta pendant une heure entière contre les huées, les hurlemens réunis de la montagne et des tribunes ; à chaque mot qu'il articulait sa voix était étouffée par des vociférations horribles et pro-

longées ; il lui fut impossible de prononcer
1793. une seule phrase entière : il descendit de la tribune sans avoir pu se faire entendre.

Danton ébranlait les voûtes de la convention par ses rugissemens ; il peint les armées ennemies sur le point d'entrer en France ; il demande que la France entière marche contre les tyrans et les traîtres coalisés. Aux armes ! s'écrie-t-on de toutes parts ! Des commissaires de la convention sont envoyés dans les sections de Paris, pour les sommer, au nom de la liberté, de voler au secours de leurs frères dans la Belgique. Le conseil de la commune publie une proclamation dans laquelle *tous* les individus en état de porter les armes sont invités à s'enrôler. Les spectacles furent fermés ; la terreur et l'inquiétude paraissaient sur tous les visages ; cependant les directeurs d'insurrection échouaient dans leur projet d'engager la multitude à marcher contre la convention.

Mais les tribunes étaient remplies de satellites féroces, armés de sabres et de poignards. Les femmes en avaient été exclues, elles auraient gêné l'*expédition* ; c'était le mot consacré par les égorgeurs depuis les malheurs de septembre. Plusieurs députés furent insultés aux portes du sénat. Les commissaires envoyés auprès des sections déclarèrent à leur tour que le peuple exigeait qu'un tribunal révolutionnaire fût érigé sur-le-champ, qui lui

servît de garantie contre les ennemis intérieurs. Carrier propose ce tribunal révolutionnaire. Une opposition courageuse cède bientôt aux cris forcenés de la montagne et des tribunes, à la vue des sabres qui étincellent, et peut-être à l'espoir de prévenir le renouvellement des justices populaires de septembre; Lanjuinais seul s'obstine à combattre, par des raisonnemens, les clameurs montagnardes; sa voix n'est pas entendue, le principe est décrété. An I.

Danton voulant augmenter le nombre des partisans de la conjuration, dans le moment qu'elle allait éclater, se souvenant peut-être que Catilina avait renforcé ses conjurés de tous les hommes perdus de dettes, fit une motion en faveur des débiteurs qui, n'étant amenée par aucune circonstance présente ou passée, paraissait évidemment préparée pour favoriser un mouvement populaire. Elle fut adoptée avec enthousiasme par la montagne; tous les détenus pour dettes furent mis en liberté. On flattait ainsi les hommes de mauvaise conduite. Ce systême, profondément combiné, qui recrutait en faveur des jacobins tous les hommes corrompus, s'étendit bientôt dans les départemens. Les prisons furent ouvertes dans les principales villes de France, on vida les galères de Brest, et les malfaiteurs qu'elles contenaient, refluèrent jusqu'à Paris.

Des journalistes courageux avaient déjà donné l'éveil sur les attentats médités. Il fal-

lait arrêter la renommée, il fallait étouffer
1793. la vérité prête à troubler, par ses clameurs vengeresses, le triomphe du crime; on envoya des brigands armés chez les journalistes les plus distingués par leurs lumières et leur énergie; ils échappèrent aux poignards, mais leurs presses furent brisées, leurs imprimeries dévastées, on imposa silence à la renommée.

Alors commença une longue série de dénonciations. On proposait en même tems de changer tout le ministère, et tous les agens du gouvernement. On décida l'envoi dans les départemens de vingt-quatre commissaires revêtus de pouvoirs dictatoriaux. Le prétexte de l'envoi de ces proconsuls était de presser le recrutement de trois cent mille hommes, achevé presque par-tout. Collot-d'Herbois proposa d'arrêter que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple, fussent exclus de ces commissions. Ce vœu, sans être décrété, eut son exécution dans la pratique. Les jacobins des deux factions furent seuls nommés commissaires dans les provinces, et au lieu du cri de patriotisme, de guerre et de gloire, ces commissaires de la terreur portent au loin le cri concerté de la révolte, du pillage et de la mort.

Danton, pour réunir tous les pouvoirs, avait proposé de prendre les nouveaux ministres dans le sein de la convention. Cette motion

motion, aussi perfide qu'habilement colorée, eût été adoptée sans la courageuse opposition de la Révellière-Lépaux, et le règne de la tyrannie eût commencé quelques mois plutôt. Evénemens odieux ! Etablissemens exécrables ! qui n'étaient encore que le prélude et l'annonce de tous les fléaux, de toutes les épouvantables plaies dont ma patrie allait être frappée. Gémissez, ames sensibles et vertueuses, mais n'oubliez pas que ces crimes ne furent pas ceux de la république. An I.

La république ! jamais les jacobins n'auraient permis de l'établir. C'était pour l'avilir, pour la rendre à jamais haïssable, qu'ils affectaient sans cesse de mêler son auguste nom à leurs cruelles turpitudes. Tous les forfaits commis par les jacobins, sont ceux de la licence et de l'anarchie ; la liberté inspire d'autres pensées et d'autres actions.

Toutes les issues de la salle s'étaient insensiblement remplies de gens armés qui, paraissant décidés à renouveler les lâches assassinats commis dans Avignon les années précédentes, se désignaient eux-mêmes sous le nom de *compagnons de la glacière*. Les cris séditieux qu'ils poussaient toutes les fois qu'un membre de la convention élevait sa voix pour éloigner les mesures tyranniques proposées par les conjurés, non-seulement troublaient la délibération, mais préludaient aux violences auxquelles les conjurés voulaient se

1793. porter. Robespierre parla longuement sur la nécessité de frapper sans délai tous ceux auxquels ils donnaient le nom de traîtres.

Danton lui succède à la tribune, et au milieu de ses exclamations républicaines, il déclare que l'état alarmant où l'on se trouve, semble rendre nécessaire la création d'un régulateur puissant, pour diriger toutes les forces de la république contre ses ennemis. A peine parut-on faire attention à ces paroles prononcées dans le tumulte. Elles n'étaient cependant pas sans objet. Robespierre et Danton s'entendaient parfaitement pour déterminer le massacre d'un tiers des conventionnels, et déjà laissaient entrevoir le parti que chacun d'eux croyait tirer de ce massacre.

CHAPITRE XXXIII.

Création du tribunal révolutionnaire.

L'ENVOI des commissaires dans les provinces était ordonné. Il s'agissait de décréter le mode de composition de ce tribunal révolutionnaire, qui devait s'asseoir sur les cadavres amoncelés de ses victimes infortunées. Robert-Lindet proposait l'établissement d'une *sainte inquisition politique*. Neuf *bons jacobins*, choisis dans la société-mère, devaient être les seuls agens de cette chambre

ardente, sans l'adjonction d'aucun juré. Ils se seraient partagés en deux sections pour expédier plus à leur aise et avec plus de rapidité tous les individus des deux sexes qui leur seraient suspects. An 1.

On devait les charger de poursuivre non-seulement toutes les personnes soupçonnées d'avoir des relations avec les émigrés déclarés morts civilement, et dont les biens avaient été adjugés au domaine de la république par un décret du 2 mars; mais la juridiction de ce tribunal s'étendait sur toutes les opinions, tous les discours, tous les écrits anti-jacobins dont il aurait acquis la connaissance de quelque manière que ce fût. Ce qu'il y avait de plus révoltant, c'est que Robert-Lindet en proposant d'affranchir la nouvelle cour de justice du frein salutaire des jurés, et de toutes les formes légales qui sont la sauvegarde de l'innocence, pour livrer les accusés à la merci de quatre juges seulement, invitait ses collègues à cette mesure sanguinaire, la larme à l'œil, et d'un ton ridiculement pathétique, aussi propre à réveiller le dégoût qu'à exciter l'indignation.

La majorité de l'assemblée se soulevait contre ce projet de carnage. Les tribunes et la montagne crièrent, d'une commune voix, à la contre-révolution. Vergniaud demandait que le projet de Lindet fût au moins discuté article par article. Des huées virulentes étouf-

férent sa proposition. Le prêtre Amar lui ré-
1793. pondit : Cette mesure est la seule qui puisse sauver le peuple ; autrement, il faut qu'il s'insurge, et que ses ennemis tombent sous ses coups. Le président Gensonné tardait de mettre aux voix les propositions de Robert-Lindet. Duroi insulte le président. On vit rarement la montagne aussi acharnée.

La plaine s'affaiblissait par la retraite successive d'un certain nombre de ses membres. Le parti *du ventre* semblait être étranger à cette lutte. Il y eut un moment de lassitude, dans lequel il paraissait que les républicains abandonnaient la victoire aux jacobins. La montagne ayant réclamé l'appel nominal pour achever d'effrayer les hommes indécis ; oui, s'écria Ferraud, célèbre par sa mort tragique en 1794, je demande aussi l'appel nominal. Il faut montrer au monde entier les hommes qui veulent assassiner leurs semblables au nom de la loi, et ceux qui défendent l'innocence accusée. Cette exclamation frappa l'assemblée d'étonnement ; elle fit sur-tout une profonde impression sur les députés auxquels la création du tribunal révolutionnaire était indifférente, mais qui redoutaient d'opiner à haute voix.

Quelques jacobins sentant eux-mêmes qu'on pouvait concilier l'apparence des formes conservatrices de la vie des hommes, avec l'arbitraire réel d'une chambre inquisitoriale, ob-

tinrent, malgré les clameurs de Billaut-Varennes et du prêtre Chasles, qu'il y aurait des jurés dans le tribunal révolutionnaire, et qu'ils seraient pris dans tous les départemens. An 1.

Il était six heures; quelques députés proposaient de lever la séance. Danton monte à la tribune : La république ne marche pas, s'écrie-t-il avec sa voix de *Stentor*; Clairfayt s'avance sur nos frontières; les traîtres s'agitent dans l'intérieur. Les ministres, le tribunal, la dictature, le régulateur, il faut tout décréter sans désemparer. La nuit convient au crime. Il broie ses poisons avec moins d'obstacles dans les ténèbres qu'à la clarté du jour. D'ailleurs, il fallait attirer dans le piège les victimes destinées aux poignards. Ce fut le véritable objet de cette séance nocturne.

La majorité de la convention, qui ne connaissait pas toute l'étendue du péril qu'elle courait, adopte la mesure qui devait assurer sa perte. On se sépara pour une heure. Dans une heure les représentans attachés à la liberté de leur patrie doivent succomber sous les coups de leurs ennemis, si des événemens imprévus ne les arrachent au sort qui les menace.

1793.

CHAPITRE XXXIV.

Séance de la nuit. Développement de la conduite des jacobins.

Plus de débats, plus de querelles, disait-on le matin à la convention. Tous les débats qui s'élevaient entre les anarchistes et les députés qui voulaient conserver dans l'état une organisation tutélaire, allaient en effet s'évanouir. Encore quelques heures, et quiconque refusait de courber un front soumis devant les surperbes usurpateurs de l'autorité publique, s'il échappait à leurs insurgens, ne pouvait échapper à leurs juges. Encore quelques heures, et quiconque ne voulait pas voir son pays dans l'esclavage, n'avait plus qu'à mourir.

La convention s'était rassemblée pour discuter l'organisation du tribunal révolutionnaire. Les républicains qui avaient fait de vains efforts pour repousser le plan proposé par la montagne, parvinrent à diriger le choix sur des gens bien intentionnés. Mais auraient-ils accepté les fonctions qu'on leur offrait? Marat n'attendit pas l'événement. Menaçant d'appeler à son secours les sicaires qui remplissaient les tribunes, la liste qu'il présente est acceptée. On pense bien qu'elle n'était

composée que des brigands les plus déterminés. C'étaient pour la plupart des massacreurs du 2 septembre. Chargés du même rôle, ils ne faisaient que changer de théâtre. Ils avaient assassiné ; ils allaient assassiner encore au nom de la loi. AN 1.

Pendant qu'on délibérait dans la convention nationale, les conjurés prenaient leurs dernières mesures aux jacobins, aux cordeliers et à la commune de Paris. On parlait, dans les sections, de battre la générale, de tirer le canon d'alarme, et de faire un nouveau carnage des gens détenus dans les prisons.

A l'heure convenue, quelques conjurés se rendent chez Philippe Egalité ; ils lui disent que l'exécution du projet qui le concerne n'est pas sans péril pour lui ; que, malgré les efforts qu'on avait faits, la masse du peuple n'était pas soulevée ; que la majorité de la convention n'était pas abattue par la terreur ; cependant que le tems pressait, et que, s'il voulait se rendre à la maison commune, il serait probablement déclaré lieutenant-général de l'état, mais que sa démarche pouvait aussi le conduire à l'échafaud. Le lâche Egalité ne sait quel parti prendre ; il hésite, il pâlit, il se cache. Les conjurés l'abandonnent, se servent, pour leur propre compte, des sommes qu'ils ont reçues de lui, et publient que, par son extrême lâcheté, il ne mérite plus que le mépris de tous les partis.

1793. Les jacobins s'étaient déclarés en permanence; de la terrasse des feuillans, les groupes se portaient au comité d'insurrection; une force armée considérable y était entrée. Le club des cordeliers venait de rédiger une adresse au peuple souverain, que quelques intrigans de la section des Quatre-Nations firent adopter dans un moment où les bons citoyens étaient en minorité, et qu'on fit ensuite circuler de section en section, pour en quêter l'adhésion. Les cordeliers demandaient dans cette adresse, pour mesure préliminaire, que le directoire du département de Paris fût investi momentanément de l'autorité souveraine, et que l'assemblée électorale fût autorisée à révoquer et à remplacer ceux des membres de la députation de Paris qu'on accusait de trahison. L'assemblée sectionnaire des Quatre-Nations, en adhérant à cette adresse, avait ajouté qu'un comité d'insurection était devenu indispensable, et que tous les citoyens qui voulaient concourir à sauver la patrie, devaient se réunir sur-le-champ autour de la salle des jacobins.

Les jacobins étaient le véritable atelier de la conjuration, et leurs mesures se combinaient avec celles des cordeliers. Les uns, répandus dans les sections, augmentaient, par leurs propos incendiaires, le nombre des conjurés; les autres attendaient, dans la salle de leurs séances, l'effet de ces machinations.

A dix heures, les conspirateurs se croyaient tellement assurés du succès de leurs démarches, qu'ils envoyèrent déclarer aux officiers municipaux, dont ils étaient secrétement soutenus, que leur insurrection contre le corps législatif était prononcée, qu'ils envoyaient des forces suffisantes pour fermer les barrières, et que, cette expédition terminée, le tocsin se ferait entendre, et le canon d'alarme serait tiré sur le Pont-neuf. En même tems, environ douze cents hommes armés se rendaient dans le sein de la société-mère. Les uns demandèrent à être admis pour fraterniser, les autres occupaient toutes les avenues. — An I.

Un orateur monte à la tribune, au nom de cette étrange députation. Il demande que tous les *appelans* (c'est ainsi qu'on désignait les députés proscrits) soient constitués prisonniers pendant la nuit. D'autres veulent qu'à l'instant même le peuple se fasse justice. « Vengeance, s'écriait l'un d'eux, vengeance! L'inviolabilité ne doit pas être l'apanage du crime. On nous appèle *buveurs de sang*; eh bien! buvons le sang impur de tous nos ennemis. Il faut frapper, continuait un autre, la guerre est la dernière raison des hommes libres qu'on veut opprimer. Souvenons-nous que César fut assassiné au milieu du sénat..... » Les tribunes applaudissent avec des cris de rage; la plus terrible explosion de la fureur ébranle les voûtes de la salle; les hommes inaccoutumés aux forfaits veulent en vain se faire entendre.

1793. Le tumulte fut long, horrible, épouvantable. Les chefs eux-mêmes, pour s'enhardir sur la route du crime, sentaient le besoin des ténèbres. Une partie des lumières fut éteinte. Aux atroces délibérations succédèrent des résolutions atroces. On décida que les hommes armés, dont le nombre augmentait incessamment, se diviseraient en deux bandes, dont l'une se rendrait à la convention, pour venger le peuple, en punissant de mort ses mandataires infidèles; et l'autre investirait le lieu des séances du conseil exécutif, pour égorger tous les ministres, et *faire maison nette*.

CHAPITRE XXXV.

Difficultés qui firent échouer les projets des conjurés.

Ce tumulte long-tems prolongé, ces vociférations éclatantes qui perçaient l'enceinte de la société-mère, retentissaient dans les rues voisines, et la disposition embarrassante qu'opérait, dans l'esprit d'un grand nombre de conjurés, l'ébruitement d'un complot, dont le silence et le secret pouvaieut seuls assurer la réussite, furent les véritables causes qui firent échouer la conjuration dans l'instant décisif; et son exécution fût devenue désormais impossible, si les fausses et puériles me-

sures prises, les jours suivans, par la partie de la convention proscrite par la montagne, n'avaient fourni aux conspirateurs rassurés les moyens de renouer leurs trames criminelles, et, sous d'autres formes, de venir à bout de leurs projets le 31 mai et le 2 juin suivans. An 1.

Les chefs du parti républicain, auxquels les jacobins en voulaient principalement, prévenus par les inspecteurs de la salle du sort dont ils étaient menacés, ne s'étaient pas rendus au commencement de la séance du soir. La plupart d'entre eux y seraient peut-être venus un peu plus tard, si la marche bruyante des conjurés ne leur avait montré le seul parti qu'ils avaient à prendre. La plaine était presque déserte; à peine s'y trouvait-il quarante-cinq députés. Marat en marquait hautement son dépit. « Ils passaient bien les nuits, disait-il à la tribune, quand ils espéraient de sauver le tyran. Leur place est vide aujourd'hui qu'il s'agit de punir les ennemis du peuple. » Léonard Bourdon, s'exprimant avec encore plus de clarté, demandait : « Que sont devenus Buzot, Guadet, Barbaroux, Brissot, Kervélegan ? »

Dubois-Crancé, convaincu apparemment que l'absence du plus grand nombre de ceux qui devaient être immolés de préférence, déjouait le complot, se rendit à la séance des jacobins; et feignant des sentimens de géné-

1793. rosité, il employa les ressources de son éloquence à prouver que l'intérêt des assaillans exigeait de nouvelles mesures que la prudence ne permettait pas de développer, et dont la combinaison exigeait un délai devenu indispensable. Le discours de Dubois-Crancé fit impression sur un grand nombre de jacobins encore indécis, et qui ne se joignirent pas à ceux qui se préparaient à partir. D'autres, sans abandonner leur entreprise, furent cependant frappés des raisons qu'ils venaient d'entendre; elles purent contribuer à la conduite qu'ils tinrent dans la suite. Enfin, Dubois-Crancé, quittant le fauteuil des jacobins, vint occuper pendant le reste de la nuit celui de la convention.

D'autre part, les ministres, au lieu d'attendre les conjurés dans le lieu des séances du conseil exécutif, s'étaient soustraits aux recherches en se réfugiant chez leurs amis.

Le bataillon des volontaires du Finistère, qui avait contribué au succès de la journée du 10 août, était encore à Paris; il formait un corps de cinq cents hommes avec soixante ou quatre-vingt Nantais. Kervelegan alla reveiller le commandant. Le bataillon fut bientôt sous les armes, et marchait au secours du corps législatif, renforcé d'environ cent députés qui s'étaient absentés de l'assemblée pour travailler plus efficacement au salut de leurs collègues. Beurnonville, ministre de la guerre, instruit

que sa maison était investie, escaladant les murs de son jardin, se réunit avec quelques amis aux volontaires de Brest et de Nantes. AN I.

Une pluie abondante qui tomba pendant toute la nuit, retenait un grand nombre de conjurés dans leurs maisons, et diminuait à chaque minute le nombre de ceux qui avaient pris les armes.

J'ai déjà observé que les assaillans s'étaient divisés en deux pelotons. Ceux qui étaient chargés d'égorger les ministres, ne les trouvant pas dans le lieu des séances du conseil exécutif, se séparèrent pour la plupart à la nouvelle qu'un corps d'infanterie, précédé de plusieurs pièces de canons, s'avançait pour les combattre; d'autres se joignirent à ceux de leurs compagnons qui marchaient vers la convention; et leur communiquèrent leurs craintes.

On dit, mais je ne voudrais pas le garantir, que les principaux chefs des conjurés perdirent subitement leur audace, qu'ils ne crurent pas leurs mesures assez fortement concertées, qu'ils balancèrent lorsqu'ils surent que le décret d'accusation qu'ils se proposaient d'obtenir, ne pouvait être suivi de l'incarcération soudaine de leurs victimes, et qu'ils espéraient, en différant leurs coups, de les porter plus surement. On dit que pour le choix des proscrits, et sur-tout pour le partage des dé-

pouilles et la distribution des pouvoirs, ils
1793. furent saisis de cet esprit de discorde qui arrête souvent les projets des méchans.

Peut-être aussi la frayeur entra-t-elle dans leur ame. Presque tous les assassins sont des lâches. Le courage de ces hommes de sang, à toute épreuve, lorsqu'il s'agit de massacrer des victimes désarmées, les abandonna lorsqu'ils apprirent qu'il fallait combattre des ennemis dont la renommée ou leur couardise augmentait le nombre. Un esprit de vertige les frappa soudainement lorsqu'ils traversaient le jardin des Tuileries. Chacun se disperse, chacun fuit. Un silence profond prend la place des clameurs dont les conjurés fendaient les airs précédemment; bientôt on n'entendit d'autre bruit dans les rues de Paris que celui de la pluie qui tombait, et de quelques patrouilles rares qui marchaient lentement.

Les municipaux assemblés dans la maison commune attendaient avec inquiétude la tournure qu'allait prendre l'insurrection commencée. Leurs émissaires, qui revenaient des assemblées sectionnaires, rapportaient unanimement qu'elles étaient désertes, et que, le mauvais tems retenant chez eux la majorité des citoyens, il était impossible d'organiser un de ces grands rassemblemens, sur lequel on pût rejeter la mesure révolutionnaire, de tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin, de battre la générale. Bientôt on apprit que

les conjurés, saisis d'une terreur panique, s'étaient dispersés. An I.

Alors les municipaux, redoutant les suites de la responsabilité qui pesait sur leurs têtes, prirent le parti, à une heure après minuit, de dénoncer eux-mêmes à la convention le projet qui avait été formé de fermer les barrières et d'égorger plusieurs conventionnels, mais sans nommer les chefs de la sédition ni l'endroit d'où l'attroupement était parti. Quelques propos incendiaires ont été tenus à la maison commune, dit Santerre à la barre de la convention; on répandait l'opinion qu'il fallait nommer un dictateur pour rétablir les affaires; les uns proposaient le duc d'Orléans, d'autres voulaient rappeler son fils de l'armée de Dumourier, et lui confier le commandement de la garde nationale de Paris; mais ces propos informes et sans cohérence n'avaient rien de bien alarmant; quelques rassemblemens, incapables par eux-mêmes de troubler la tranquillité publique, ont été aisément dissipés par la surveillance municipale.

1793.

CHAPITRE XXXVI.

Jour sous lequel cette conspiration fut présentée à la convention.

Le lendemain on parlait diversement de cette conspiration ; les uns la traitaient de chimérique ; d'autres, sans rejeter absolument son existence, lui prêtaient des vues moins sanguinaires. Danton et Robespierre renouvelèrent le projet annoncé la veille, de changer tout le ministère, et de choisir les membres du conseil exécutif dans le sein de la convention.

L'histoire doit recueillir la réponse vigoureuse qui leur fut faite « : On vous propose astucieusement à choisir les ministres dans votre sein ; mais si, par malheur, vous jetiez les yeux sur des hommes dévorés d'une ambition profonde, et doués d'une grande audace, qui pourrait empêcher que demain une insurrection populaire ne dispersât la convention ? Ces mêmes hommes, revêtus en même tems des fonctions législatives et du pouvoir exécutif, ayant encore à leurs ordres un tribunal sans appel, ne seraient-ils pas les maîtres de la république ? Tant qu'une goutte de sang circulera dans mes veines, je m'éleverai contre ces nouveaux Titans

Titans qui, richement logés, plongés dans la mollesse de Sybarites, parlent sans cesse de la misère du peuple, déplorent ridiculement les maux qu'il éprouve, et qui, déprédateurs en même tems et orgueilleux, prennent, ironiquement sans doute, le nom de sans-culotes. Je périrai plutôt que de voir ma patrie tomber sous le joug d'un dictateur, d'une municipalité, ou d'une olygarchie »

Ainsi parla Larevellière-Lepeaux. L'assemblée, presque toute entière, ouvrit les yeux. Les plus confians virent l'abyme creusé sous leurs pas. Ils s'en indignèrent; et le danger présent donnant du courage aux plus timides, la motion des anarchistes fut repoussée avec indignation.

Dans la séance du 11 mars, fut définitivement organisé le tribunal révolutionnaire. La convention se réserva la nomination des juges et des jurés. Le nombre des juges fut fixé à cinq, et celui des jurés à douze. Ils devaient être choisis dans tous les départemens; cependant on les prit dans celui de Paris, et dans ceux qui environnaient cette capitale. On statua que chaque juré émettrait sa déclaration à haute voix. L'article des attributions était ainsi conçu :

Il sera formé à Paris un tribunal criminel révolutionnaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous at-

tentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et
1793. l'indivisibilité de la république, la sureté intérieure et extérieure de l'état, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou toute autre autorité attentatoire à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

CHAPITRE XXXVII.

Conférences pour une réconciliation entre les partis qui divisaient la convention nationale.

Quelque découragement avait saisi le cœur des conjurés. Quoique les tribunes fussent, comme les jours précédens, remplies de gladiateurs aux ordres de la montagne, les plus hardis paraissaient déconcertés. Danton lui-même, l'impétueux Danton sentit son audace s'affaiblir. Il protesta, dans la séance du 11, que ce n'étaient pas des motions qu'il avait faites, mais seulement une opinion qu'il avait hasardée, et qu'il était prêt à désavouer. Marat criait à son ordinaire contre les traîtres, tandis que Robespierre proposait une réconciliation générale entre tous les partis.

Ce revers, le premier de quelque impor-

tance que les désorganisateurs eussent éprouvé dans la convention, suspendait leur marche sans détruire leurs espérances. Ils ne criaient merci que pour avoir le tems de reprendre haleine. Les républicains devaient trouver étrange que les chefs des deux factions jacobines proposassent une réconciliation le lendemain d'un complot échoué; mais aussi, est-il vrai qu'ils n'auraient pas été réduits à cette ressource si le complot eût réussi?

Les conférences furent ouvertes au comité de défense générale pour s'expliquer amiablement sur les griefs ou seulement sur les soupçons réciproques. On s'accuse, on se défend tour-à-tour. Le ton léger avec lequel Danton s'exprimait, annonçait assez qu'il ne croyait pas un mot des accusations qu'il intentait à ceux qu'il appelait girondistes, brissotins. Peut-être même n'attaquait-il que pour éviter la défensive. Cependant, Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné rendaient compte de leur conduite avec le même soin que s'ils avaient été sérieusement inculpés.

Ils attaquèrent à leur tour. La défense de Danton se réduisit à ces phrases: Moi, aspirer à la domination! Mais, où sont mes trésors, où sont mes armées? on aurait pu lui répondre que ses trésors étaient entre les mains du duc d'Orléans, qui achevait de se ruiner pour relever son parti; dans les mains de son ami Cambon, qui s'était emparé des

finances de l'état, et qui les dilapidait; dans
1793. les mains des municipaux de Paris, qui dévoraient des sommes incalculables pour veiller aux subsistances de la capitale. A l'égard de ses armées, personne n'ignorait que la Belgique était infestée de prédicateurs sortis du club des jacobins, et dont l'emploi était de rallier les armées au parti d'Orléans, que dirigeait Danton.

Danton fut le seul jacobin qui donna quelque explication de sa conduite. Robespierre ne fit que s'emporter toutes les fois que Buzot ou Barbaroux lui présentaient des vérités trop pressantes. Pour Marat, il était si méprisé, que personne ne daignait ni l'écouter, ni lui adresser la parole.

Dans une de ces conférences, Buzot attéra les montagnards, en paraissant instruit dans le plus grand détail de l'existence d'un comité de sept d'entre eux, qu'ils croyaient absolument ignoré, et dont la mission était de préparer une nouvelle insurrection, de laquelle on devait profiter pour réparer la mauvaise réussite de celle du 10 mars. Robespierre l'interrompit en disant : Mais je ne suis pas de ce comité. Qu'importait que Robespierre fût ou ne fût pas de ce comité, dès qu'il agissait en son sens et pour son parti ? Au reste, ces conférences n'étaient de part et d'autre qu'un objet de politique. Il n'en résulta aucun rapprochement. On ne

parla plus les jours suivans que des alarmes que Dumourier commençait à donner. Dumourier venait d'être dénoncé par trois commissaires du pouvoir exécutif dans la Belgique, Pereyra, Proly et Dubuisson. An I.

CHAPITRE XXXVIII.

Discours de Vergniaud et de Garat.

Les chefs de la Gironde, auxquels les dispositions de Dumourier étaient parfaitement connues, persuadés que le moment de tirer vengeance des montagnards n'était pas arrivé, convinrent entre eux qu'il fallait donner la plus grande publicité au complot sanguinaire qui venait d'échouer. Rassemblés en secret chez Valazé pour aviser au parti qu'ils devaient prendre, Vergniaud fut chargé par eux de dénoncer à la tribune les deux factions jacobines et leurs vues différentes.

Son discours, plein de feu, fut extrêmement nuisible à la cause des républicains; il trompa l'opinion publique qui se prononçait fortement contre les jacobins et contre les cordeliers. Un tableau vigoureusement dessiné de leurs projets et de leur conduite, présenté dans cette occasion, aurait abattu le masque dont ils se couvraient. Au lieu de cela, Vergniaud attribua l'insurrection du

10 mars à l'aristocratie et au royalisme.
1793. C'était l'aristocratie, c'était le royalisme, sans doute, mais l'aristocratie et le royalisme des cordeliers et de quelques jacobins; voilà ce qu'il fallait dire sans ménagement, et ce que Vergniaud ne dit pas.

Lorsque dans leur étonnement ses collègues lui demandèrent raison de cette tournure inconcevable, il répondit qu'il avait jugé très-utile à la cause de la liberté de dénoncer la conspiration, sans nommer les vrais conspirateurs, *de peur de trop aigrir des hommes violens déjà portés à tous les excès* : vains ménagemens, mensonge ridicule, dont l'effet devait être de rejeter sur les républicains les crimes qu'ils avaient le plus énergiquement condamnés... Quand Barrère, long-tems après, disait, à la tribune, ce sont les girondistes qui, au mois de février, firent piller les boutiques des épiciers de Paris, Barrère avait appris de Vergniaud à mentir à sa conscience; il traitait les girondistes comme les girondistes avaient traité les jacobins; il exerçait sur eux les justes représailles de la loi du tallion.

Valazé voulut en vain ramener l'occasion que Vergniaud n'avait pas su saisir. La montagne, qui redoutait la franchise de ce député, employa, pour l'empêcher de parler, tous les efforts de sa tactique ordinaire : menaces, cris, clôture de discussion, révolte des tri-

bunes. Les républicains se lassèrent de cette lutte, sans songer qu'ils n'avaient d'autre moyen de conserver leur existence, et de dévoiler au grand jour les manœuvres de leurs ennemis : un parti qui se conduisait avec aussi peu d'habileté, devait succomber.

Si, au lieu d'animer la turbulente rage de leurs ennemis, par d'impuissantes déclamations, les républicains avaient tenté de la museler par des décrets de sévérité et de forces; si, profitant des avertissemens de ce Marat, auquel les hommes étaient bien connus, lorsqu'il s'écriait, aux jacobins, les représentans du peuple ne sauront-ils donc jamais que discourir, ils eussent agi fermement, au lieu d'épouvanter l'opinion publique par de perfides généralités; s'ils eussent appelé à leur secours la force et les bras du peuple, cette force publique aurait dès-lors et pour toujours étouffé dans leurs cavernes les cyclopes révolutionnaires qui ont fini par nous dévorer.

Les jacobins et les cordeliers furent surpris eux-mêmes, autant que charmés, du manteau dont Vergniaud les avait couverts; le sens de son discours fut celui qu'ils donnèrent aux événemens de cette nuit dont les ténèbres avaient enfanté et fait avorter tant de crimes. Le ministre de la justice, Garat, dans un très-long discours prononcé à la convention, appelant Vergniaud à l'appui de son opinion, nia avec assurance que les

jacobins eussent établi un comité d'insurrection, quoique ce comité d'insurrection fût connu de tout le monde; à peine convint-il que quelques mouvemens peu dangereux avaient menacé la tranquillité publique, mais il assura que le maire Pache avait déployé dans cette occasion le zèle le plus ferme et le plus heureux.

1793.

La fausseté du rapport était démontrée à tous les députés; personne ne le releva, tant on était accoutumé dès-lors à voir les méchans s'emparer des bonnes actions qu'ils voyaient faire, et attribuer leurs propres crimes aux gens de bien.

La conspiration du 10 mars dévoila aux jacobins toute la faiblesse de leurs adversaires; elle devint une explication pratique de ce principe de Saint-Just : *osez; ce mot est toute la politique de la révolution.* La municipalité de Paris n'avait fait part au corps législatif des mouvemens dirigés contre lui, qu'après leur dispersion; un décret déclara que, durant cette nuit, elle avait bien mérité de la patrie. En recevant cette étrange félicitation qui donnait un nouveau poids à son autorité déjà formidable, Pache dut sans doute comprendre cet mot ironique adressé par Timon au jeune Alcibiade : « Courage, mon fils, tu fais fort bien de t'agrandir, car tu t'agrandis heureusement pour la ruine de tout ce peuple. » Et Pache ne songea plus

qu'à remplir ses destinées parricides. Ce comité secret d'insurrection que Garat avait présenté comme une innocente réunion au café *Corroza*, conçut l'espoir de conspirer bientôt publiquement et impunément; bientôt il ouvrit ses séances à l'Evêché, comme on le verra dans le livre suivant. An 1.

Le 10 mars vit le premier acte de cette insurrection dont le 2 juin ne fut que le complément et le triomphe; elle fut permanente durant cet intervalle, quoique toujours niée par Garat qui, dans les mouvemens sans cesse renaissans, dans les outrages prodigués aux députés proscrits, dans les violations perpétuelles de la sureté publique, ne voyant que les effets ordinaires de l'inquiétude justifiés par les divisions de la convention, semblait, dans son inconcevable sécurité, répéter la réponse de Catilina aux sénateurs romains: *De quoi vous plaignez-vous, vous n'êtes pas encore égorgés*... Plus franc, parce qu'il se croyait mieux soutenu, Pache assistait publiquement à tous les comités où se tramaient les complots, en avouait quelques circonstances avec une naïveté qui prouvait qu'il avait assez de confiance dans le succès, pour se croire astreint à la dissimulation.

En vain, des envoyés de Nantes, de Marseille, de Bordeaux; en vain des adresses énergiques de plusieurs départemens, offraient à la convention opprimée des bras et des

1793. canons; la puissance des commissaires répandus dans les provinces suffisait pour étouffer ces dispositions tutélaires. La tournure que prenaient les événemens du 10 mars, donnait aux chefs du parti orléaniste le tems de se concerter avec Dumourier.

CHAPITRE XXXIX.

Manifeste de Dumourier contre la convention.

Si l'importance, dont il était pour ce général de passer aux yeux de son armée pour un ardent républicain, jusqu'au moment où toutes ses mesures seraient prises pour se montrer ouvertement, ne lui avait pas permis de s'entendre avec les six commissaires de la convention, dans la Belgique, sur les mesures d'exécution qui auraient fait réussir le mouvement du 10 mars; il n'est pas moins certain que Lacroix et Danton avaient son secret en tout ou en partie. Ils ne furent donc pas surpris, lorsque, deux jours après cet événement, il parut dans Paris une lettre de Dumourier à la convention, qui ressemblait à un manifeste, dans lequel il annonçait qu'il était sur le point de marcher sur Paris avec une partie de son armée, pour venger l'outrage fait par

des factieux à la représentation nationale, et pour exterminer la société des jacobins. An 1.

Il est difficile de peindre les fureurs de la montagne à cette nouvelle inattendue. La guillotine était un instrument trop doux pour punir le traître. Dumourier est dénoncé; on demande contre lui un décret d'accusation. Mais si, d'un côté, le ton prononcé du despotisme et de haine contre les jacobins, qui faisait le caractère de la lettre de Dumourier, réunissait contre ce général presque tout le parti montagnard, ses déclamations motivées contre l'anarchie, et le dévoûment qu'il montrait pour la majorité de la convention, et les plaintes trop fondées qu'il articulait contre ceux qui désorganisaient son armée, lui assuraient de nombreux partisans. Ils étaient soutenus secrétement par les cordeliers qui, tout en se mêlant sur la montagne aux plus ardens jacobins, n'en étaient pas moins leurs mortels ennemis.

Danton et Lacroix prirent la défense du général inculpé. Ils avaient vécu familiérement avec lui, sans concevoir aucun soupçon. Comment Pereyra et ses compagnons, moins à portée de pénétrer ses desseins, les auraient-ils découverts ? Danton assurait que Dumourier était un excellent républicain; à la vérité, ajoutait-il, il est mal entouré; on peut, sans qu'il s'en doute, le pousser à des imprudences; mais je vais le joindre, je réponds de le faire

rétracter avant huit jours, ou de le conduire
1793. dans cette enceinte pieds et poings liés.

Rassurez-vous, s'écriait Lacroix; si Dumourier avait des projets de trahison, ses propres gardes l'arrêteraient, et le livreraient au corps législatif. Le décret d'accusation proposé fut rejeté à une grande majorité. Danton et Lacroix partirent pour la Belgique; ils revinrent quelque tems après, sans avoir obtenu la rétractation de Dumourier, et probablement sans l'avoir demandée. Mais les jacobins auxquels le manège des cordeliers n'en imposait pas, jurèrent de se venger, et tinrent parole.

Dumourier s'était trop avancé pour reculer désormais. Il connaissait assez la trempe du cœur humain, pour ne pas se flatter de tromper long-tems les républicains sur ses véritables projets. Les émissaires qu'il avait à Paris ne manquaient pas de l'informer que, dans les conférences secrettes tenues par les députés de la Gironde, il était fréquemment dépeint comme un ennemi de la république d'autant plus redoutable, qu'il cachait ses sentimens avec beaucoup d'art. Il pouvait donc arriver, d'un moment à l'autre, qu'ils se réunissent aux jacobins contre lui; alors les cordeliers, hors d'état de le défendre, auraient infailliblement fini par l'abandonner à sa mauvaise fortune.

L'audace et le bonheur pouvaient le tirer

du pas glissant dans lequel il se trouvait. Réduit à l'alternative de parvenir à l'empire, ou de périr sur un échafaud, il passa le Rubicon. Il fallait battre complétement les Autrichiens. Alors, regardé comme la plus ferme colonne de l'état, tous ses ennemis étaient à ses pieds. Il ranime le courage abattu de ses soldats par ses propos et par son exemple, et rassemblant son armée entre Louvain et Tirlemont, il marche sur cette dernière ville, en chasse les Autrichiens, après l'attaque la plus meurtrière, dans laquelle il exposa plusieurs fois sa vie. Cette action rendit aux Français toute la confiance que la déroute de Liège leur avait fait perdre. Profitant de ses avantages, il se décide à livrer, auprès de Nervinde, une bataille générale, quoique son armée fût inférieure en nombre à celle des ennemis. AN I.

CHAPITRE XL.

Bataille de Nervinde.

Le prince de Saxe-Cobourg s'était avancé entre Tongres, Saint-Tron et Landen. L'armée française, campée entre les Deux-Ghettes, non loin de leur source, était séparée des Autrichiens par la plus petite de ces deux rivières, qui se réunit à l'autre auprès de la ville de Leau. La petite Ghette est bordée, des

1793. deux côtés, de collines qui, dans la partie occupée par les impériaux, s'élevaient en amphithéâtre, jusqu'au terrein plus élevé de Saint-Tron et de Landen.

Le général français avait calculé que la principale force de l'armée autrichienne devait se trouver du côté de Tongres et de Saint-Tron, parce qu'elle tirait ses vivres de Maestricht et de Liège. En conséquence, son aile gauche, qui s'étendait du côté de Landen, devait être plus faible. Il savait aussi que le général autrichien avait négligé d'occuper la petite ville de Leau, qui, dans le projet d'attaque d'une des armées contre l'autre, pouvait servir ou de pivot au mouvement de l'agresseur, ou de point de résistance pour l'attaque.

En avant de la ligne ennemie, qui s'étendait de Landen vers Leau, se trouvaient les trois villages de Midlevinde, d'Obervinde et de Nervinde. Au-dessous de celui du centre, est un monticule nommé, par les gens du pays, la Tombe de Midlevinde. Elle domine les trois villages, et un vallon qui les sépare de la ville de Landen. En cas d'attaque, le général qui occupe ce monticule, est maître de la plaine environnante, et doit nécessairement faire reculer son ennemi.

Sur ces données, Dumourier avait combiné son plan d'attaque, dont voici les dispositions particulières.

La première colonne, formant la droite de

l'armée française, composée de l'avant-garde, aux ordres du général Lamarche, débouchant An 1 par le pont de Neerhélyssen, devait se porter dans la plaine, entre Landen et Obervinde, pour déborder la gauche de l'ennemi et inquiéter son flanc. La deuxième colonne, composée de l'infanterie de l'armée des Ardennes, commandée par le lieutenant-général Leveneur, débouchant aussi par le même pont, et soutenue par un gros corps de cavalerie, devait se porter avec rapidité sur la Tombe de Midlevinde, et attaquer le village d'Obervinde, qui ne pouvait résister long-tems aux canons placés sur la Tombe. La troisième colonne, débouchant aussi par le même pont, avait ordre d'attaquer le village de Nervinde par la droite.

Ces trois colonnes formaient l'attaque de la droite, commandée par le général Valence, qui devait, en cas de succès, faire un quart de conversion par sa gauche, poussant l'ennemi devant lui, et continuer de marcher en bataille, laissant Landen derrière lui et faisant face à Saint-Tron.

L'attaque du centre, sous les ordres du duc de Chartres, était composée de deux colonnes. L'une commandée par le lieutenant-général Dietman, passant la petite Ghette sur le pont de Laër, devait traverser rapidement ce village qui n'était occupé que par quelques tirailleurs impériaux, et se porter directement sur le pont du village de Nervinde.

1793. L'autre que menait le général Dampierre, avait ordre de se porter sur la gauche du même village. Les deux colonnes devaient ensuite suivre le mouvement de la droite, en formant une ligne diagonale avec leur point de départ.

Le général Miranda commandait l'attaque de la gauche; il avait trois colonnes sous ses ordres. La première, passant la rivière au pont d'Ove-Helpen, et conduite par le lieutenant-général Miackinski, devait charger les ennemis devant elle, en se dirigeant sur Ner-Landen, et observant de ne pas dépasser la tête de la colonne du centre qui se trouvait à sa droite. La seconde colonne, aux ordres du général Ruault, devait passer la Ghette au pont d'Orsmaël, attaquer par le grand chemin de Saint-Tron. Enfin, la troisième, menée par le général Champmorin, avait ordre de passer la rivière au-dessous de Neerlinter, au pont de Bingen, et de se jeter dans la ville de Leau, qu'elle devait occuper jusqu'à la fin de la bataille.

En cas d'une pleine réussite, l'armée française devait se trouver rangée en bataille, sa gauche à Leau, et sa droite à Saint-Tron, faisant face à Tongres, par où l'armée impériale aurait fait sa retraite. Les bords de la petite Ghette, auprès de tous les ponts, étaient garnis de batteries pour protéger la retraite en cas de mauvais succès.

L'action

L'action commença le 18 mars, entre sept et huit heures du matin. Toutes les colonnes s'ébranlant à la fois, passèrent la rivière sans obstacles. Le général Lamarche se porta d'abord dans la plaine de Landen; mais, n'y trouvant pas d'ennemis, il se réunit à la seconde colonne qui attaquait avec vigueur la Tombe de Midlevinde, et qui bientôt emporta ce poste important à la baïonnette. La troisième colonne, favorisée par les divisions du centre, chassa les impériaux de Nervinde, après une résistance opiniâtre, pendant laquelle quelque confusion se mit parmi les colonnes assaillantes. An I.

Dans cet instant de désordres, une partie de la cavalerie du prince de Cobourg, débouchant dans la plaine entre Nervinde et Midlevinde, chargeait la cavalerie française, à la tête de laquelle faisait, en même tems les fonctions de soldat et de capitaine, le général Valence, qui fut griévement blessé et contraint de quitter le combat. Cette cavalerie autrichienne fut repoussée; un autre corps de cavaliers allemands s'avançait sur la gauche de Nervinde pour se jeter sur l'infanterie de la quatrième colonne. Le maréchal-de-camp Thevenot, qui s'y était porté, fit ouvrir les rangs pour la laisser passer, ensuite il dirigea sur elle si à propos une décharge de canons à mitraille et de mousqueterie, que presque toute cette cavalerie fut détruite.

1793. Le gain de la bataille était fixé à la droite et au centre en faveur des Français, qui passèrent la nuit sur le champ de bataille, et se disposaient à poursuivre les Autrichiens à la pointe du jour suivant.

Mais le sort des armes était bien différent à la gauche de l'armée. Les colonnes qui la composaient, avaient attaqué les Autrichiens avec beaucoup de fermeté, et déjà elles étaient maitresses du poste d'Orsmaël, lorsqu'une terreur panique, saisissant quelques bataillons de volontaires, ils abandonnèrent lâchement leur poste en poussant le cri décourageant de *sauve qui peut*. Les généraux autrichiens, témoins de ce désordre, l'augmentèrent par une attaque de cavalerie qui acheva de mettre la gauche de l'armée française en déroute.

Miranda était désespéré; mais ses paroles et son exemple ne faisaient aucune impression sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miackinski qui venaient fortifier sa division, ne servirent qu'à favoriser sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin s'était rendu maître de Leau; il s'y maintint jusqu'à ce que, voyant la retraite absolue de Miranda, il abandonna très-tard ce poste, repassa la petite Ghette au pont de Bingen qu'il coupa après lui, et vint reprendre la position qu'il occupait avant la bataille.

Le prince de Cobourg, au lieu de poursuivre l'aile gauche de l'armée française qui

fuyait, employa ses colonnes à fortifier la partie de son armée qui avait eu du désavantage pendant la journée. Dumourier fut contraint d'ordonner la retraite générale, au moment même qu'il touchait à un triomphe qui l'eût couvert de gloire. Il accusa Miranda des malheurs de cette journée; Miranda de son côté prétendit que Dumourier, voulant le perdre, ne lui avait pas confié des forces proportionnées à l'importance et à la difficulté des entreprises qui lui étaient confiées. An 1.

Vaines allégations de deux hommes qui avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour vaincre, et qui succombaient sous des coups partis d'une main invisible, contre laquelle toute leur valeur et toute leur science militaire étaient en défaut.

CHAPITRE XLI.

Les jacobins furent les véritables auteurs de la perte de la bataille de Nervinde.

Cette défaite était l'ouvrage de l'infernale société des jacobins. J'ai rapporté précédemment quelles furent leurs dispositions, lorsqu'ils apprirent que Dumourier menaçait de marcher sur Paris, et les circonstances particulières qui firent échouer le décret d'accusation qu'ils avaient voulu porter contre

lui. Ces hommes, profonds calculateurs de
1793. toutes les scélératesses qui peuvent entrer dans le cœur humain, excités par les passions haineuses, jugeant de la conduite que Dumourier tiendrait à leur égard, s'il était victorieux, par celle qu'ils auraient tenue à sa place, résolurent de sacrifier la gloire des armes françaises à leur sureté, et de faire battre le général pour lui ôter tout moyen de leur nuire.

Les désorganisateurs que la société-mère entretenait dans les armées pour dépopulariser les généraux, et même les simples officiers qu'elle voulait perdre, lui donnaient la malheureuse facilité de réussir dans cette odieuse entreprise. Dumourier aurait pu s'appercevoir de ce noir complot dès le commencement de la bataille, lorsque, sans sujet réel, il se mit plusieurs fois dans son aile droite et dans son centre, un désordre que toute sa fermeté et celle de ses plus habiles généraux ne reparèrent qu'avec beaucoup de peine. Les désorganisateurs triomphèrent à l'aile gauche, malgré les efforts de courage et d'habileté que faisait Miranda.

Lorsque le cri de *sauve qui peut* fut poussé par mille bouches à la fois, le courage de ceux qui combattaient encore fut ébranlé. La frayeur, qui se communiquait, rendit la fuite générale et irréparable.

Malgré les raisonnemens que fait Dumou-

rier dans ses mémoires, il est probable qu'il sentit sur-le-champ d'où partait le coup qui le terrassait, et que cette connaissance fut le principe du parti désespéré qu'il prit sur-le-champ. An I.

La perte de la bataille de Nervinde était moins fâcheuse par elle-même, que par les suites qu'elle devait avoir. Les bataillons, séduits par les jacobins, étaient complétement désorganisés, ce qui réduisait le reste de l'armée de la Belgique à l'état de faiblesse le plus absolu. Les Autrichiens en profitèrent pour compléter leur triomphe les jours suivans.

J'ai observé précédemment que les orléanistes, témoins du déchaînement que la lettre de Dumourier avait occasionné contre lui dans la convention, avaient promis de s'engager à donner des explications capables de suspendre l'animosité des montagnards. Danton et Lacroix, qui s'étaient chargés de cette mission, rencontrèrent, à Bruxelles et tout le long de la route, des corps entiers de déserteurs. Ils revinrent sans avoir rien gagné sur l'esprit de Dumourier.

Ce général, prévoyant que la faction qu'il venait de braver, serait bientôt assez puissante pour prononcer sa proscription et obtenir sa tête, se livrait tout entier à ses projets de vengeance. La fuite des bataillons jacobins,

1793. et leur dispersion dans la Belgique, pouvaient les favoriser.

CHAPITRE XLII.

Dumourier traite avec les Autrichiens. Miranda est décrété d'accusation.

MIRANDA, décrété d'accusation, fut conduit à Paris; et les événemens qui suivirent la bataille de Nervinde, ne contribuèrent pas médiocrement à justifier l'explication qu'il donnait de sa conduite dans cette malheureuse occasion. Il fut acquitté le 20 mai par le tribunal révolutionnaire.

Dumourier comptait assez sur l'attachement d'une partie des troupes qu'il commandait, pour se flatter de leur inspirer la détermination de tout entreprendre en sa faveur, et à lui confier leurs destinées. Il ne doutait pas, avec leur secours, de porter le coup mortel à des ennemis qu'il n'espérait plus de gagner par des négociations. Il se persuadait aussi, et non sans raison, que s'il proposait aux généraux de l'empereur de se concerter avec eux, son offre serait d'autant moins rejetée, que dans ce moment ses projets coïncidaient avec ceux des puissances coalisées contre la France.

Le prince de Cobourg et le duc de Bruns-

wick ne pouvaient accorder aucune estime à celui qui trahissait sa patrie ; mais il était conforme aux règles de la politique de tirer tout le parti possible de cette perfidie. La proposition du général français fut donc accueillie. AN I.

Le premier arrangement fut fait le 22 mars entre le colonel autrichien Malck et le colonel français Montjoye. On convint que les Français évacueraient la Belgique sans être inquiétés ; que, pour cacher, la connivence des généraux, les corps avancés paraîtraient quelquefois s'attaquer sans se causer mutuellement aucun dommage réel, et qu'on se concerterait après l'évacuation de Bruxelles pour convenir des faits ultérieurs.

Dumourier avait ~~marqué~~ masqué cette négociation par une lettre qu'il écrivit à la convention, le 24 mars, et dans laquelle il exposait que les mesures trop rigoureuses, prises par les commissaires nationaux dans la Belgique, ayant exaspéré l'esprit des habitans de ces contrées, il avait cru indispensable de se replier sur les frontières de France.

Une seconde capitulation fut faite, le 27, dans Ath. Les Français devaient évacuer Breda, Gertruidemberg et les autres postes qu'ils conservaient encore en Hollande, sans éprouver aucun obstacle de la part des Autrichiens, ni de l'armée aux ordres du duc d'Yorck. Le corps principal de l'armée de Dumourier devait rester encore quelques jours dans la po-

sition de Mons, Tournai et Courtrai. Enfin,
1793. on stipulait que Dumourier marcherait sur Paris avec les seules troupes françaises, dès que l'occasion serait favorable, et que, s'il avait besoin de secours pour cette expédition, les Autrichiens n'agiraient sous ses ordres que comme auxiliaires. Les généraux Valence, Chartres et Thevenot assistèrent à cette conférence.

Le 28, l'armée française occupa la position d'Antoing, ayant son avant-garde à Tournai. Une division, commandée par le général Miackinski, occupait le mont de la Trinité; une autre division, sous les ordres de Leveneur, s'était portée au camp de Maulde. Dumourier apprit dans cet endroit que le général Neuilly, en arrivant à Mons, n'avait pu retenir sous ses drapeaux la colonne qu'il commandait, et qu'au lieu de prendre sa position sur les hauteurs de Nimy, elle avait pillé les magasins, et, sans être attaquée, s'était repliée jusque sous le canon de Condé. Il ne restait au général Neuilly que sa cavalerie. Il lui fut ordonné de se retirer dans les environs de Condé.

CHAPITRE XLIII.

Les jacobins envoient des commissaires dans la Belgique, pour sonder Dumourier.

Les suites désastreuses de la journée de Nervinde frappaient, en France, tous les esprits de la plus vive surprise. L'archiduc Charles, commandant-général des Pays-Bas, avait fait son entrée à Bruxelles avec beaucoup d'appareil. Il paraissait inconcevable que, d'une si petite cause, fussent résultés des effets aussi étonnans, et que l'évacuation entière de la Belgique suivît une bataille presque indécise et très-peu meurtrière.

Les jacobins, qui seuls croyaient avoir la clef de l'énigme, craignaient qu'auteurs du désastre, ils n'en devinssent les victimes, lorsque les yeux seraient complétement ouverts sur les circonstances de cet événement. Semblables à ces malfaiteurs qui ne voient l'impunité de leurs crimes que dans la cumulation de crimes encore plus grands, ils résolurent de tenter tous les moyens de ramener Dumourier à leur parti, sauf à chercher, dans la suite, des prétextes pour le sacrifier, suivant que les circonstances tourneraient.

La parole, donnée par Danton, d'engager ce général à expliquer, d'une manière satis-

faisante pour les jacobins, les expressions trop
1793. virulentes de sa lettre à la convention nationale, offrait une ouverture d'accommodement. Il fut résolu, dans les comités de la société-mère, de renvoyer dans la Belgique les jacobins Proly, Dubuisson et Pereyra, qui avaient déjà dénoncé Dumourier, et qui tous, reconnus traîtres dans la suite, périrent sur un échafaud avec les principaux agens de Robespierre.

Admis à une audience particulière, ils s'annonçaient d'abord de la part du ministre Lebrun, dont ils apportaient au général une lettre qui exprimait vaguement qu'ils avaient des communications à lui faire au sujet de la Belgique. La conversation roula sur la situation générale des affaires. Les trois envoyés convinrent volontiers des fautes qu'avait faites la convention. Enfin ils admîrent la nécessité d'anéantir le corps législatif, et de former sur-le-champ une autre législature, si on voulait traiter de bonne foi avec les puissances coalisées, et prévenir les malheurs qui menaçaient la France. Jusques-là Dumourier était d'accord avec eux.

L'un des trois se hasarda d'avancer que la société des jacobins avait président, registres, tribunes, orateurs, influence sur l'opinion publique, et habitude des grandes affaires; qu'ainsi le remplacement était tout trouvé. Le général éloigna cette idée, motivant son refus

d'adhésion sur les principes exagérés qu'avaient déployés les jacobins. An I.

Alors Proly lui demanda : « Mais comment trouverez-vous des représentans, sans passer par les lenteurs et les vices des assemblées primaires ? Rien de plus simple, dit le général. J'appelerai à Paris tous les procureurs-généraux des départemens et des districts ; je leur associerai une partie des individus qui composent les principales administrations, et les maires des grandes villes. Tous ces hommes, déjà investis de la confiance de leurs concitoyens, formeront une assemblée assez régulière, qui rétablira d'abord la constitution de 1789, 1790 et 1791. Les armes tomberont des mains des royalistes. Toute la France sera d'accord, et les étrangers, auxquels ce concert unanime ôtera tout espoir de démembrer la France, traiteront bientôt d'une paix solide et durable. »

Je rapporte cette conversation d'après un témoin oculaire. Elle fut défigurée, quelques jours après, dans Paris, et sur-tout dans le rapport qui en fut fait à la tribune des jacobins.

Dumourier assure, dans ses mémoires, qu'il eût gagné la confiance des envoyés jacobins, s'il eût feint d'admettre leur idée d'élever la société-mère au rang de la convention nationale. Il ajoute que la franchise de son caractère ne lui permit pas d'employer la flexibilité nécessaire pour se prêter à cette feinte ; mais

1793. il convient qu'il fut inexcusable de s'être trop ouvert à eux dans la suite des conférences, en parlant sans ménagement de l'immoralité, de l'impudeur, de la mauvaise composition des jacobins, auxquels il attribuait tous les malheurs de la France.

Dumourier ne dit pas que, dans sa position embarrassante, il ne pouvait parler différemment aux émissaires de la société jacobine, sans donner de l'ombrage aux orléanistes, qui seuls le protégeaient, et sans rendre absolument impossible le succès des mesures qu'il prenait alors, et qui éxigeaient de sa part une conduite très-déliée.

Quelques précautions qu'il eût prises pour envelopper ses liaisons avec les généraux autrichiens dans les replis d'un mystère qui ne devait se dévoiler que par la plus vigoureuse explosion; et quel que fût le zèle avec lequel les cordeliers répondissent sur leurs têtes de son patriotisme, à la tribune des jacobins et même à celle de le convention, il s'élevait sur l'ensemble de sa conduite des nuages qui s'obscurcissaient tous les jours.

Proly, Pereyra et Dubuisson, de retour, se transportent à la société-mère, rapportent les preuves matérielles qu'ils ont acquises de la trahison de Dumourier. Tous les yeux s'ouvrent sur le compte de ce général; les cordeliers sont réduits au silence, et le comité de défense générale de la convention crut devoir

prendre des mesures pour s'assurer de la personne de Dumourier.

CHAPITRE XLIV.

Les commissaires de la convention chargés d'arrêter Dumourier, sont arrêtés eux-mêmes et livrés aux Autrichiens.

Les commissaires de la convention près de l'armée du Nord, chargés de cette commission infiniment délicate, firent parvenir à Dumourier le billet suivant, daté de Lille, le 29 mars :

» Le général Dumourier est requis de se rendre aujourd'hui à Lille, maison du citoyen Mouquet, place du Lion-d'or, pour s'expliquer, avec les représentans du peuple, sur des inculpations graves qui lui sont faites, et sur lesquelles sa réponse personnelle est nécessaire, d'après les ordres précis de la convention. Le général Dumourier confiera le commandement de l'armée, pendant son absence, à l'officier général sous ses ordres, qu'il jugera le plus capable de le remplacer.

Il était bien difficile qu'un homme aussi accoutumé aux affaires que Dumourier, fût pris à un piège aussi grossier. Il répondit que, nécessaire à son armée, il ne pouvait un seul instant en abandonner la conduite en présence

de l'ennemi, pour aller suivre un procès; que,
1793. si les commissaires voulaient se transporter à son quartier-général, il leur répondrait avec franchise; qu'au surplus, peut-être aurait-il un peu plus de loisir dans quelques jours, alors il viendrait dans Lille punir les lâches qui, après avoir abandonné leur drapeaux pendant une bataille, calomniaient les défenseurs de la patrie et de la liberté.

La ruse était inutile, il fallait avoir recours à la force. Un décret de la convention, du 30 mars, mandait Dumourier à la barre pour rendre compte de sa conduite. Quatre conventionnels, Camus, Bancal, Quinette et Lamarque, accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville, furent chargés de se rendre sur-le-champ à l'armée du Nord, pour mettre le décret à exécution.

Le quartier-général était depuis quelques jours aux Boues-Saint-Amant, lorsque le ministre de la guerre et les quatre commissaires de la convention y arrivèrent le 2 avril, sur les quatre heures du soir.

Camus, porteur de parole pour la députation, présenta au général le décret. Le général, après en avoir pris lecture, le lui rendit, en observant que, sans blâmer une décision de l'assemblée nationale, il ne pouvait s'empêcher de juger ce décret inopportun dans un tems où l'armée, mécontente et presque désorganisée, avait besoin de la présence de

son général pour éviter une dissolution funeste à la république. Il ajouta qu'il lisait dans ce décret, qu'en cas de refus d'obéir de la part du général, les commissaires avaient le droit de le suspendre de ses fonctions, et de confier à un autre le commandement de l'armée.

Sans doute, ajouta-t-il, lorsque la convention a choisi quatre de ses membres pour les revêtir d'une puissance dont l'exercice doit être aussi délicat que sévère, elle compte autant sur leur prudence que sur leur fermeté. Je ne refuse pas formellement d'obéir, mais je demande le tems qui m'est nécessaire pour mettre les frontières en sureté avant de quitter mon armée. Vous êtes sur les lieux, c'est à vous de juger ce que vous avez à faire; au surplus, j'offre ma démission.

— Mais si nous acceptons votre démission, que ferez-vous ensuite? — Ce qui me conviendra : ne croyez pas cependant que je me livre à votre tribunal révolutionnaire. Les autres députés, voulant éviter quelque explication trop vive, cherchaient à persuader au général qu'il n'était question dans le corps législatif d'aucune mesure funeste contre lui. Bancal citait les exemples d'obéissance et de résignation donnés par des généraux célèbres de la Grèce et de Rome.

Vous ne me convaincrez pas, répondit Dumourier; les Romains dont vous me parlez, avaient exilé Tarquin; mais ils ne l'a-

vaient pas mis à mort. Ils ne connaissaient
1793. ni club des jacobins, ni tribunal révolutionnaire ; leurs lois sages et douces protégeaient tous les citoyens. Nous sommes dans un tems d'anarchie. Des tigres veulent ma tête, je ne veux pas la donner. Et puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je me suis plusieurs fois jeté au milieu des ennemis de la république, comme Décius ; mais pour imiter Curtius, je ne me jeterai jamais dans un gouffre.

Presque tous les officiers de l'état-major de Dumourier étaient présens à cette conférence, qui durait depuis plus de quatre heures, et qui dégénérait en altercations scandaleuses, lorsque le général fit arrêter tous ceux qui le tenaient déjà pour leur prisonnier ; on les conduisit en qualité d'ôtages au camp autrichien.

Dumourier écrivait au comte de Clairfayt : Je vous envoie quatre commissaires de la convention nationale, venus pour m'arrêter. Leur projet, ou du moins celui de leurs commettans, était de me faire assassiner à Paris. Je vous prie de les envoyer au prince de Saxe-Cobourg, pour être gardés en ôtages. Je marche demain sur Paris pour mettre fin à l'anarchie qui dévore cette capitale. Je compte sur la trève la plus parfaite pendant mon expédition, et même sur les secours de vos troupes, en cas que j'en aie besoin pour châtier

châtier les scélérats qui ont troublé mon pays.

Je vous envoie aussi le général Beurnonville, ministre de la guerre, avec son aide-de-camp. Je vous prie de séparer ces deux militaires d'avec les membres de la convention, et de les traiter avec plus d'égards.

Les prisonniers furent d'abord conduits à Maestricht, ensuite à Coblentz et à Wurtsbourg. On les sépara les uns des autres, ils furent enfermés dans les châteaux de Kœniggrats, de Spilberg et d'Omultz. Echangés contre la fille de Louis XVI, détenue au Temple, la liberté leur fut rendue au mois de décembre 1795.

Après cette conduite, Dumourier n'avait plus de mesures à garder. Il eut une troisième conférence avec les généraux de l'empereur, dans laquelle il promit de leur livrer les forteresses de Condé et de Valenciennes, qu'ils s'engageaient de restituer à la fin de la guerre. A cette condition, le prince de Saxe-Cobourg lui promettait de nouveau les secours dont il avait besoin pour exécuter son entreprise sur Paris.

Il publia une adresse à son armée, dans laquelle il disait : « Il est tems, soldats, d'accomplir votre vœu. Nous avons juré de purger la France des assassins qui la déshonorent, et de rendre à notre patrie le repos qu'elle a perdu. C'est à nous de conserver la constitu-

tion que nous avons adoptée. Nous ne pou-
1793. vons être libres que par de bonnes lois.

Il peint ensuite la cruauté de ceux qui gouvernaient la France ; mais nous avons un point de ralliement pour étouffer le monstre de l'anarchie ; nous resterons libres, nous recouvrerons notre gloire et notre constitution. Il ajoute que les Autrichiens se sont engagés de ne point troubler sa noble entreprise de rendre la liberté à la France, et qu'il espère que son armée qui, dans tant d'occasions, lui avait donné les preuves les plus multipliées de sa confiance, ne l'abandonnerait pas dans cette crise salutaire.»

Le prince de Cobourg appuyait l'adresse de Dumourier par une proclamation, dans laquelle, après avoir fait l'éloge le plus pompeux du général français, il déclarait que l'empereur et le roi de Prusse, loin de se regarder comme les ennemis des Français, contribueraient de tout leur pouvoir à leur rendre un roi constitutionnel, et qu'ils s'engageaient solemnellement à ne conserver à la paix aucune conquête en France.

CHAPITRE XLV.

Désertion de Dumourier : réflexion à ce sujet. Portrait de ce général.

JUSQU'A ce moment les affaires avaient pris la tournure la plus favorable aux vues de Dumourier, et si la totalité de ses troupes lui eût conservé le dévoûment sur lequel il comptait, il eût peut-être tiré de sa proscription même un nouveau moyen de réussir.

Il paraît que l'armée de Dumourier ne s'intéressa au sort de son général qu'aussi longtems qu'elle fut persuadée que la convention nationale n'avait voulu le faire arrêter qu'à cause de sa retraite après la bataille de Nervinde. Les soldats considéraient cet ordre comme un outrage personnel ; il les attachait de plus près à leur général qui avait véritablement leur confiance ; mais dès qu'il fut public que les commissaires de la convention et le ministre de la guerre avaient été livrés aux Autrichiens, Dumourier ne fut plus considéré généralement que comme un traître.

Sa voix fut bientôt méconnue : les villes qu'il se proposait de remettre au prince de Cobourg, refusèrent de le recevoir dans leurs murs. Abandonné de ses soldats, il se vit

1793. réduit à fuir vers l'armée impériale, suivi d'un petit nombre de ses compagnons d'armes, moins entraînés par l'attachement qu'ils avaient pour lui, que par la conscience des dangers auxquels les exposaient leurs liaisons connues avec un chef qui venait d'être proscrit.

Alors commença la punition du traître Dumourier. Lorsqu'avec un talent non contesté, et à la tête d'une armée célèbre par ses victoires, il employait les ressources de son génie pour saper les fondemens d'un édifice dont il avait été un des architectes, il parut un homme important aux yeux de l'Europe ; mais l'officier isolé qui venait de se signaler par une perfidie, ne pouvait être considéré que comme un être aussi vil que dangereux, par ceux même auxquels il avait été utile.

Réduit à une obscurité désespérante pour un ambitieux, en vain il a publié plusieurs écrits dans lesquels il cherche à se donner une teinte de moralité qui ne séduit personne ; rien n'effacera jamais le souvenir indestructible de sa conduite déloyale. Ses talens furent plus que balancés par les vices de son cœur. Quelques protestations qu'il fasse sur la pureté de ses intentions, la postérité saura que, sacrifiant sa patrie à ses intérêts, il trahit lui-même ses complices, quand il les trouva contraires à ses vues. Si la nature le doua de

quelques qualités brillantes, qui pouvaient faire de lui un grand homme, il abusa si cruellement de ces dons, qu'il n'aura jamais de droit ni à l'intérêt, ni à l'estime d'aucun des partis qui ont partagé la France. An I.

La désertion de Dumourier et d'une partie des officiers généraux qui servaient sous lui dans un tems où l'armée était presque totalement désorganisée, ouvrait aux ennemis les frontières du nord. Il est certain que dans la confusion universelle, produite par cet événement, si le prince de Cobourg et le comte de Clairfaiyt eussent attaqué brusquement les deux camps des Boues-Saint-Amant et de Maulde, ils eussent trouvé d'autant moins de résistance, que presque toute l'artillerie s'était repliée sous Valenciennes. Heureusement les Autrichiens ne connaissaient pas l'état déplorable de l'armée française, parce que Dumourier, pour augmenter sa considération, en avait toujours exagéré la force; d'ailleurs les généraux ennemis, trompés par le degré d'ascendant que Dumourier se donnait sur l'esprit de ses soldats, pensaient que l'armée presque entière allait suivre son général; et par une attaque hors de saison, ils ne voulaient pas s'exposer au désespoir des soldats dont ils avaient éprouvé la bravoure, et qu'ils croyaient sur le point de se jeter d'eux-mêmes dans les bras de l'empereur.

1793. Quand Dumourier fut arrivé à Mons, il demanda la permission de se rendre au congrès qui se tenait alors à Anvers; mais la recommandation du lord Auckland ne put lui faire obtenir cet honneur. Cette assemblée était composée du duc d'Yorck, du lord Auckland, pour la cour britannique; du prince d'Orange, de ses deux fils et du grand-pensionnaire Van-Spiegel, pour les états-généraux; du prince de Saxe-Cobourg et des comtes de Metternich, du prince de Staremberg et de Merci-Argenteau, pour l'empereur et pour l'empire; et des envoyés de Prusse, d'Espagne et de Naples. On y arrêta de commencer un plan hostile contre la France, sans avoir égard aux engagemens que Clairfayt avait pris avec Dumourier, et qui furent annulés par une proclamation publiée dans l'armée autrichienne. Sir Jacques Murrey fut chargé d'apporter ces détails à Londres. En conséquence un nouveau traité entre l'Angleterre et l'Espagne fut signé, et les deux puissances promirent d'agir conjointement dans la Méditèrranée.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Effet que produisit à Paris la défection de Dumourier.

A PEINE avait-on dans Paris quelque connaissance des projets sinistres de Dumourier, que Danton et les autres chefs des orléanistes, pour éloigner d'eux tout soupçon de connivence avec ce général, enchérissaient à la tribune de la convention et de la société-mère, sur les mesures révolutionnaires proposées par les jacobins, envisageant comme complices de Dumourier, tous les particuliers qui avaient appartenu aux classes supérieures de la société. Il fit décréter le désarmement général de tous les nobles et de tous les prêtres; et, pour exécuter cette mesure dans sa plus grande étendue, il fut ordonné que les propriétaires ou les principaux locataires des maisons seraient tenus d'afficher sur la porte d'entrée, dans l'endroit le plus apparent, et en gros caractère, les noms, surnoms, prénoms, âge et profession de tous les individus résidant chez eux.

1793. Le tribunal révolutionnaire fut installé le 28 mars. Quelques jours après, était lue dans la convention une lettre de Sevestre et Billaut-Varennes, commissaires dans le département de l'Ille et Vilaine, où se trouvait cette sortie véhémente : « Les complices de Dumourier sont dans le sein même de la convention. Ce sont les hommes qui ont voulu sauver le tyran ; ce sont ceux qui sont connus par leurs liaisons avec ce traître ; ce sont ceux qui ont eu des conférences avec lui pendant son dernier voyage à Paris, et qui ont concerté avec lui la mesure de l'appel au peuple.... Il n'est qu'un moyen d'anéantir toutes ces conspirations liberticides ; c'est de vous lever en masse avec le peuple. Le moment est venu. Il faut que le glaive frappe les grands coupables, quels qu'ils soient. »

On n'a pas perdu de vue que, quelques jours après l'insurrection du 10 mars, les jacobins avaient demandé un décret d'accusation contre Dumourier, et que le parti de la Gironde s'était reuni aux cordeliers pour reppousser cette mesure. Dès que la défection de ce général fut connue, les jacobins saisirent avidement cette circonstance pour accuser ses adversaires d'être les complices d'une trahison qu'ils avaient refusé de prévenir. La fermentation la plus fâcheuse régnait à Paris.

Presque tous les députés envoyés dans les provinces pour hâter les recrutemens, avaient

été choisis sur la montagne. Ces choix exclusifs, en prouvant sa puissance, l'affaiblissaient au dedans. La montagne, dégarnie, n'avait plus la majorité à la convention, lors même que les deux factions jacobines se réunissaient. An I.

D'un autre côté, un très-grand nombre de ces députés montagnards, en se répandant dans toutes les parties de la république, y trouvèrent des esprits aigris contre eux, des ames exaspérées. Ils attribuaient cette réception à la correspondance des girondistes avec leurs départemens; et ce qui pourrait être vrai de quelques-uns, on l'affirma de tous.

Dans leurs dépêches, les députés montagnards ne se plaignaient pas seulement d'avoir été mal reçus. Ils accusaient leurs antagonistes de leur avoir ôté les moyens de remplir la mission qui leur était confiée. Ainsi, ils avaient l'art de confondre leurs intérêts avec ceux de la république.

La montagne, craignant d'être opprimée, résolut de se porter à quelque entreprise téméraire qui consolidât sa puissance. Dès-lors, les jacobins furent plus menaçans, la municipalité de Paris plus hardie, les sections de cette capitale plus orageuses.

A là municipalité de Paris et au club des jacobins, régnait le même esprit. Il y en avait deux dans les sections. Le bon cherchait à prendre le dessus; le mauvais finis-

sait presque toujours par prédominer. La
1793. convention était dans un état habituel de guerre. D'un côté, se rangeaient l'habileté et le sang-froid; de l'autre, la fureur et l'énergie. On était trahi. Les furieux faisaient croire aisément à la multitude que les habiles étaient les complices des traîtres, tandis que les habiles, qui devaient comprendre combien, pour leur salut et pour celui de la chose publique, la prudence leur étaient nécessaire, semblaient prendre à tâche d'augmenter l'effervescence d'une troupe de bêtes féroces déchaînées contre eux.

CHAPITRE II.

Le comité jacobin d'insurrection reprend ses séances. Création du comité de salut public de la convention nationale.

Dès le 31 mars, le comité d'insurrection avait renouvelé ses séances à l'Evêché. Cette assemblée était composée de commissaires qui se disaient chargés par la majorité des sections de Paris, d'aviser aux moyens de salut public. Chaque membre, en prenant séance, jurait l'approbation des massacres du 2 septembre; c'était le signe caractéristique de patriotisme sans lequel on n'était pas digne de la mission confiée au comité. Il fut auto-

risé à s'assembler par la municipalité de Paris, qui promit, par un arrêté du premier avril, de pourvoir aux frais du bureau de ce nouveau corps gouvernant, qui prenait le titre de *comité central de salut public, correspondant avec les départemens de la république, sous la sauve-garde du peuple*. An I.

Sous le même toît siégeaient les électeurs de Paris. Leurs opinions ne différaient guères de celles des jacobins ; mais ils voyaient avec jalousie s'élever à leurs côtés un corps dont le pouvoir allait rivaliser avec le leur. Ils envoyèrent, le 2 avril, une députation à la municipalité, pour lui faire part de la surprise qu'ils éprouvaient à la vue d'un rassemblement d'individus qni prétendaient s'élever au-dessus des corps constitués. Ils ajoutaient que ce prétendu comité central de salut public n'avait pas l'adhésion de la majorité des sections. Le conseil de la commune fut contraint de retirer son arrêté portant qu'il paierait les frais de bureau et les autres dépenses de ce comité.

Quelques sections de Paris vinrent dénoncer à la convention les arrêtés de ce conventicule. Ses mesures n'étaient pas entiérement prises pour braver tous les regards. Il rentra pendant quelques jours dans le souterrain qu'avait habité Marat. Nous verrons bientôt ses membres, sous le nom de commissaires de trente-cinq sections de Paris, se présenter

1793. à la barre du corps législatif, ayant à leur tête le maire Pache, demander la proscription de vingt-deux députés.

On observa que, dans la séance des jacobins, du premier avril, une motion fut faite en faveur du comité central, séant à l'Evêché. Elle fut rejetée par les meneurs de la société. L'orateur fut même conduit au comité de défense générale; ce qui prouve que les jacobins croyaient avoir des raisons de jeter un voile sur les opérations de cette assemblée; ou que la faction qui avait présidé à ce rassemblement, n'était pas celle qui dominait alors à la société-mère.

J'ai vu faire des rapprochemens sur cette dénomination de comité de salut public. Je ne pense pas que ceux qui l'avaient imaginée, connussent assez l'histoire romaine, pour savoir que, lorsqu'Antoine, Octave et Lépide désolaient Rome par leurs proscriptions, ils prenaient le titre de comité de salut public. Il existe, à la bibliothèque nationale, une médaille qui prouve ce fait. D'un côté, on y voit l'image d'Antoine, avec cette dévise: *Marcus Antonius imperator augustus triumvir*; et au revers, trois mains se tenant serrées, environnées de haches et de faisceaux consulaires, avec ces mots: *Pro salute humani generis.*

Quoi qu'il en soit, c'est un fait digne d'observation, que le comité de la commune de

Paris, où siégeait Marat, qui avilit la seconde législature, et détermina les massacres de septembre, se qualifiait de comité de salut public. An I.

Le 24 octobre suivant, Fabre-d'Eglantines proposa aux jacobins, dans un moment d'effervescence publique, la dissolution du corps législatif, et l'établissement d'une *faction de salut public*. Enfin, quelques jours après que le comité de salut public, séant à l'Evêché, fut dénoncé aux autorités constituées, comme voulant anéantir la représentation nationale, la convention décréta, le 6 avril, la formation, dans son sein, d'un comité de salut public, qui devint l'oppresseur des Français et de la convention elle-même.

Ce comité n'obtint pas l'étendue d'autorité qui lui fut confiée dans la suite, mais il parvenait au même but, en faisant investir de pouvoirs illimités les commissaires conventionnels répandus dans les départemens, tandis qu'il avait lui-même le droit de régler leurs instructions. D'ailleurs, ce comité distribuait toutes les places, par l'intermède des ministres qui n'osaient lui résister. La correspondance générale, et le droit exclusif de proposer les décrets en matière d'administration, lui étaient attribués. La municipalité de Paris recevait ses ordres. Il pouvait agiter, calmer, épouvanter, rassurer, créer ou dissimuler les besoins, taire ou exagérer les ressources : tout passait par ses mains. La convention ne pou-

vait presque rien faire sans lui; il la tenait
1793. dans la plus étroite dépendance.

CHAPITRE III.

Bataille de Maulde. Siège de Condé. Le duc de Toscane se réunit à la coalition contre la France.

L'orage qui grondait sur la convention, grossissait chaque jour. De toutes parts, on se parlait à l'oreille, on se faisait des confidences ou de quelque vaste complot, ou de quelque acte de justice extraordinaire qui se préparait. C'était la marche constante des jacobins, de supposer ou d'exagérer des malheurs; de feindre la découverte d'une conspiration, d'annoncer des dangers imminens, pour arracher les décrets qui ajoutaient à la puissance de la montagne. Par un semblable manège, on obtint le tribunal révolutionnaire, le comité de salut public, l'armée révolutionnaire, la défense de vendre l'argent, la taxe des grains, la loi du maximum, et tant d'autres réglemens dont le moindre vice était l'absurdité.

Les recrutemens pour les armées se faisaient aussi rapidement que le permettaient les circonstances. Cependant la bonne volonté des nouveaux défenseurs de la patrie rassurait à

peine les esprits contre les entreprises des Autrichiens, auxquels s'était réunie l'armée anglaise aux ordres du duc d'Yorck. Ces forces combinées avaient battu les Français auprès de Maulde; les Autrichiens assiégeaient Condé, tandis que les débris de l'armée de Dumourier se rassemblaient dans le camp de Famars, sous les ordres de Dampierre, créé général de l'armée du Nord.

Ces fâcheuses nouvelles étaient parvenues à Paris, dans le tems où l'on venait d'apprendre que la diète de Ratisbonne, par un *conclusum* du 22 mars, avait déclaré la guerre à la France; que le roi de Prusse assiégeait Mayence avec une armée formidable, et que l'escadre espagnole s'était réunie à l'escadre anglaise dans la Méditerranée; la première, forte de vingt-deux vaisseaux de ligne, était sous le commandement de Juan de Langara; l'amiral Hood commandait la seconde, où l'on comptait douze vaisseaux et cinq frégates. Une division de cette armée navale, aux ordres du contre-amiral Corby, s'était approchée des côtes de Toscane. Lord Hervey, ministre d'Angleterre à Florence, en annonçant au ministère de Toscane l'arrivée de cette escadre, ajoutait qu'il se flattait que l'hydre démocratique dont l'influence avait dirigé la conduite de quelques gouvernemens, ne survivrait pas à cette époque.

La neutralité qu'observait ou que feignait

d'observer, dans cette guerre, le grand-duc
1793. de Toscane, frère de l'empereur, tandis que tous les potentats d'Italie se déclaraient contre la France, surprenait tous ceux qui ne connaissaient pas les manèges des cours; il était bien difficile en effet que le grand-duc eût des intérêts différens de ceux de sa famille; mais sa conduite était tracée par la nécessité. Non-seulement la Toscane ne pouvait pas augmenter les forces de la coalition, mais elle aurait eu besoin de secours étrangers pour se garantir d'une invasion que les Français auraient tentée, en suivant la côte de Gênes; d'ailleurs, quoique l'armée navale dominât alors dans les mers de Toscane, il ne fallait qu'un coup de vent pour les écarter, et pour donner à l'escadre de Toulon la facilité de bombarder Livourne.

Les Anglais, auxquels ces ménagemens étaient étrangers, employaient en même tems les menaces et la corruption pour entraîner le ministère toscan dans une guerre qui aurait mis, en leur disposition, le port et la rade de Livourne, et favorisé les entreprises qu'ils méditaient alors sur l'isle de Corse.

Hervey commandait en maître; cependant le grand-duc tergiversait. Le sénateur Saristori fit réponse au ministre anglais, que les sentimens de S. A. R. avaient toujours été exprimés si évidemment au monarque d'Angleterre et à la nation, dans toutes les circonstances,

circonstances, qu'il jugeait superflu de les rappeler; que le gouvernement confirmait sa volonté de maintenir une neutralité exacte et inaltérable à l'égard des puissances en guerre; neutralité qu'elle avait toujours conservée, sans souffrir la moindre lésion de ses propres droits, ni de ceux d'autrui. Hervey fut obligé de se contenter de cette note publique, accompagnée probablement d'une note particulière, dans laquelle on lui promettait tous les secours dont les forces navales de sa nation avaient besoin, et de n'avoir avec les Français que les liaisons auxquelles on ne pouvait se refuser, sans rompre ouvertement avec la république. An I.

Cette neutralité équivoque ne cessa que lorsque les Anglais furent maîtres de Toulon. Le ministère toscan, conservant encore alors cette duplicité que Machiavel recommande sous le nom de politique, voulut paraître entraîné dans ses démarches par une force majeure. Ce fut le lord Hervey qui ordonna de sa pleine autorité à Flotte, ambassadeur de France, de sortir de la Toscane sous vingt-quatre heures, et qui osa dicter le régime à tenir envers les Français qui résidaient dans cet état. Ce ne fut que lorsque la rupture existait de fait entre la France et la Toscane, que le grand-duc se réunit à la coalition par un manifeste du mois d'octobre.

1793.

CHAPITRE IV.

Bouchotte devient ministre de la guerre: Les Bourbons sont exilés à Marseille.

DUMOURIER, sans considération dans les Pays-Bas, s'était déterminé à passer en Angleterre. On ne sait si ce fut par des vues politiques ou particulières ; son séjour ne fut pas long à Londres ; un bill du parlement, qui ordonnait à tous les étrangers de sortir de la Grande-Bretagne, le força de repasser la mer.

Le jacobin Bouchotte avait succédé à Beurnonville au ministère de la guerre. Garat avait quitté le ministère de la justice, pour prendre celui de l'intérieur, vaquant depuis la retraite de Roland. Gohier eut le ministère de la justice.

On attaquait alors vivement le duc d'Orléans, tant dans la convention qu'à la société-mère. Barbaroux s'écriait du haut de la tribune : Etes-vous convaincus maintenant qu'il existe une faction d'Orléans ? Que demandait Dumourier ? l'ancienne constitution et un roi. Qui voulait-il placer sur le trône ? le duc d'Orléans ou ses enfans. Les cordeliers voulaient d'abord récriminer, mais

on ne pouvait se refuser aux conséquences qui sortaient contre d'Orléans de la conduite de Dumourier. En vain Sillery, regardant stupidement la statue de Brutus, placée en face de lui, disait pour toute apologie : *Je vois Brutus*, donnant à entendre qu'il serait lui-même le bourreau de son gendre, Valence, un des généraux qui avaient accompagné Dumourier dans sa désertion. En vain d'Orléans, copiant Sillery, s'écriait à son tour : *Je vois aussi Brutus*, ce qui signifiait qu'il donnerait lui-même la mort à son fils, le duc de Chartres : d'Orléans et Sillery n'intéressaient personne en leur faveur. AN I.

Les républicains, soit qu'ils parlassent de bonne foi ou qu'ils ne voulussent que jeter une pomme de discorde entre les deux factions jacobines, échauffaient contre d'Orléans l'assemblée nationale, et les cordeliers furent bientôt réduits au silence.

Dans une séance des jacobins, l'extrait de leur correspondance présenta l'anecdote suivante : « On répand la nouvelle qu'un valet-de-chambre de l'empereur, soupçonné d'avoir voulu empoisonner son maître, et d'être auteur ou complice de l'empoisonnement de Léopold, a été arrêté. Dans son interrogatoire, il a fait l'aveu de ces deux crimes, et a déclaré en avoir reçu le salaire du duc d'Orléans. »

Dans la tribune de la convention, le député

1793. Lahaye lut une lettre qu'il disait lui avoir été adressée de Seez par un de ses amis ; elle était ainsi conçue :

« Si je ne vous ai pas fait un détail circonstancié relativement à Philippe Egalité, c'est que je ne connaissais que par le bruit public son voyage de Bretagne, dans lequel on le soupçonne d'avoir fomenté les événemens fâcheux qui s'y sont passés. Mais je suis certain qu'il était à Seez le 22 mars dernier ; il se faisait appeler le citoyen Fécamp : ce déguisement de nom n'en imposait à personne, on le reconnaissait à sa taille allongée et à sa figure rouge et bourgeonnée. De Seez il fut à Alençon où il logea à l'hôtel de Maure. Il revint le 25 à Seez ; passant sur la place, pendant la nuit, il fut arrêté par la garde : alors il montra un passeport sur lequel il était nommé Philippe Egalité. Il a demandé à plusieurs personnes, si le duc d'Orléans était aimé dans le pays, et si le peuple serait satisfait de l'avoir pour roi. »

Sur la lecture de cette lettre, d'Orléans et Sillery eurent ordre d'aller rendre compte de leur conduite au comité de sureté générale ; ils y comparurent en supplians. Deux jours après, un mandat d'arrêt fut lancé contre l'abbé d'Espagnac ; Hébert, secrétaire de Duport, ancien conseiller au parlement de Paris ; Bonne-Carrère, Gouy-d'Arcy, Asseline, Sauvan, domestique du duc d'Orléans ; une amie de

Dumourier, appelée Boisvert; Westermann, Wictor Broglie, Boisgelin qui avait figuré dans les premiers mouvemens de la Bretagne; les ducs de Chartres et de Montpensier, Valence et toute sa famille, et les dames d'Orléans, Montesson et Sillery, comme prévenus de complicité avec Dumourier. AN 1.

D'Orléans se flattait que la foudre n'arriverait pas jusqu'à lui. A quoi pensez-vous? lui dit un jour Guadet, dans la convention; vous êtes perdu, si vous ne demandez pas vous-même un décret qui vous bannisse de France jusqu'à la paix, avec toute votre famille: d'Orléans ne fit aucune attention à cet avis. Le lendemain Guadet ayant rencontré Sillery, lui fit part du conseil qu'il avait donné; eh oui, répondit Sillery, d'Orléans n'a que ce parti à prendre; je vais lui faire un petit discours, à la fin duquel il demandera ce décret, car il ne sait rien faire de lui-même.

Soit que Sillery eut négligé l'avis de Guadet, ou que d'Orléans fut persuadé que Danton et Marat, qui continuaient à le protéger, avaient assez de ressources pour le tirer de ce mauvais pas, il ne prit aucune précaution contre le coup qui devait le frapper.

Un décret, rendu le 6 avril, ordonna que tous les individus des deux sexes de la famille de Bourbon, à l'exception des prisonniers du Temple, seraient conduits dans la citadelle de Marseille. Un second décret, rendu sur la

motion de Carrier, ordonna la prise de corps
1793. d'Orléans, et l'apposition des scellés sur ses papiers.

On ne sait trop ce qu'il machinait encore dans ce moment. Les fusiliers, chargés de l'arrêter dans le fond de son palais, le trouvèrent occupé à vendre son linge de corps, ses dentelles et les meubles précieux qui lui restaient encore. Peut-être voulait-il, par ce dernier effort, s'assurer de la protection de Marat. Il était réduit à l'avilissement de solliciter les bonnes graces de cet être méprisable. Depuis long-tems une horde de scélérats le suivaient par-tout; cependant il ne fit aucune résistance. Conduit à la mairie, il demanda la permission d'écrire à la convention.

Il paraît, par les termes de sa lettre, que les cordeliers étaient instruits que le projet de Robespierre et des jacobins était de faire déporter tous les Bourbons; peut-être même de mettre leurs têtes à prix, et qu'ils avaient cru arracher d'Orléans et sa famille à cette proscription, en faisant déclarer, par le conseil de la commune, qu'il ne s'appelait pas Bourbon, mais Egalité. Sa lettre fut lue; ses réclamations furent repoussées par l'ordre du jour; on ordonna qu'il serait transféré à Marseille comme les autres rejettons de la famille royale.

D'Orléans fut conduit à la prison de l'abbaye, le 7 avril à 8 heures du soir. Il y trouva

cet immoral Laclos, qui, plus qu'un autre, avait contribué à l'entraîner dans le gouffre ouvert devant lui. La duchesse de Bourbon était entrée dans la même prison à 8 heures du matin. On y mena bientôt le prince de Conti et le comte de Beaujolais, à peine âgé de treize ans. Quant au duc de Montpensier, il servait dans l'armée d'Italie, sous les ordres de Biron, qui l'envoya à Marseille. La seule duchesse d'Orléans, dangereusement malade, eut la permission de rester, pendant quelque tems, dans sa maison de Vernon. On la transféra, dans la suite, au palais du Luxembourg, devenu prison d'état. An I.

Le 11 avril, tous ces prisonniers prirent la route de Marseille. Le voyage se fit lentement; il ne fut pénible que pour le prince de Conti, qu'une maladie dangereuse retenait au lit. On eut pour les captifs tous les égards que réclamait leur situation.

Les Parisiens virent avec satisfaction s'éloigner de leur ville un homme qui l'avait si long-tems remplie de troubles et de forfaits; mais les jacobins ne savaient que penser de la détention de ce prince. Robespierre et quelques-uns de ses affidés en avaient le secret; mais profondément dissimulés, ils ne le divulguaient pas.

Desfieux, qui présidait la *société-mère*, témoigna qu'il ne concevait rien aux rigueurs dont on usait en cette occasion; car, en vé-

rité, ajoutait-il, je crois qu'il n'existe aucune
1793. preuve contre Philippe Egalité, qui se montra toujours l'ardent ami des patriotes. Pour moi, répondit Marat, j'ignore si Philippe Egalité est criminel de haute trahison; mais ce que je sais fort bien, et ce que j'observerai constamment, c'est que le girondiste Buzot est son homme d'affaires.

Robespierre laissa les Parisiens et les différentes factions s'épuiser en conjectures; et lorsque, par l'éloignement, l'incarcération ou la mort d'une foule de députés et de citoyens de tous les partis, il se fut rendu maître absolu de la chose publique, il continua de s'envelopper de ténèbres si épaisses, que nul homme en France ne put deviner ses projets. Cette dissimulation était portée si loin, qu'on craignît qu'il n'y eût dans sa conduite un machiavélisme au moyen duquel d'Orléans, lorsqu'on s'y attendrait le moins, sortirait vainqueur de sa prison, pour monter sur le trône. De manière que, dans l'incertitude de savoir si Robespierre se proposait d'être ou le sauveur ou le bourreau du prisonnier, on se tut absolument sur son compte. Le bien ou le mal qu'on en aurait dit, pouvait également conduire les indiscrets à l'échafaud.

Il paraît que d'Orléans lui-même n'augurait pas mal de sa position. Après avoir passé quelques jours dans la tristesse, l'espoir rentra dans son ame. Il profita des adoucissemens

qu'on lui procurait dans sa prison, pour se livrer à toute la brutalité de ses anciens goûts. Dépourvu des talens agréables qui peuvent charmer les ennuis d'un prisonnier, incapable d'aucune application, il passait ses journées à se gorger de viandes, de vins et de liqueurs fortes, avec des prostituées que son argent attirait auprès de lui. Ses gardiens, qui ne savaient pas si leur prisonnier ne serait pas un jour leur maître, se gardaient de contrarier aucune de ses fantaisies.

CHAPITRE V.

Nouvelles tentatives des jacobins pour dissoudre la convention.

Le 10 avril, la section de la Halle au bled vint demander, à la barre de la convention nationale, la proscription des mêmes députés qui devaient être assassinés dans la nuit du 10 mars. L'orateur de la députation, apostrophant la montagne, osa bien lui dire : Apprenez que, si vous n'êtes pas en état de sauver la patrie, nous la sauverons nous-mêmes; c'est-à-dire, en langage de jacobin, si vous ne vous sentez pas la force de comprimer vos ennemis, apprenez que nous sommes prêts à vous soutenir.

Les pétitionnaires demandaient aussi le re-

nouvelement de toutes les administrations.
1793. Vergniaud, Guadet, Gensonné, s'élèvent contre ces propositions sanguinaires et anarchiques. Danton, Marat, Robespierre en prennent la défense; une nouvelle lutte s'engage avec chaleur; les séances sont sans cesse troublées par l'esprit de parti.

Le 13, Marat fit adopter par la société des jacobins une adresse dans laquelle on invitait tous les départemens à marcher sur Paris. On y lisait ces mots : *Oui, frères et amis, c'est dans le sénat que de parricides mains déchirent les entrailles de la patrie; oui, la contre-révolution est dans le gouvernement et dans la convention nationale*. Quatre-vingt-treize députés présens à la lecture de cette adresse, qui fut le lendemain dénoncée à la convention, dans le tems qu'elle déclarait la guerre à tous les princes allemands qui avaient souscrit au conclusum de la diète de Ratisbonne, ne rougirent pas de la signer : ces quatre-vingt-treize signataires furent dans la suite les instrumens de la tyrannie de Robespierre.

Le 15, cette adresse fut présentée à la barre de la convention, par le maire Pache, à la tête du comité d'insurrection de l'évêché, qui se prétendait chargé des pouvoirs de la majorité des sections de Paris. On y renouvelait la proscription des vingt-deux députés.

D'un côté, le journal de Marat était beau-

coup plus virulent que de coutume ; ce monstre demandait la tête de deux cent cinquante mille citoyens, pour consolider la république. De l'autre, on rapportait, avec mystère, qu'un Bordelais, fait prisonnier à la bataille de Nervinde, et rendu à la liberté par un échange, ayant eu occasion, pendant sa captivité, d'entretenir des liaisons particulières avec un officier de l'état-major de l'armée impériale, avait appris qu'on disait assez publiquement, chez le prince de Saxe-Cobourg, qu'avant peu vingt-deux têtes tomberaient dans la convention, et que ce sacrifice immolé aux mânes de Louis XVI, était un préliminaire des arrangemens qui se faisaient entre Dumourier et le général allemand. An I.

On sait aujourd'hui qu'à l'époque de la bataille de Nervinde, la négociation entre le prince de Cobourg et Dumourier n'était pas entamée, et qu'elle fut la suite des événemens qui succédèrent à cette bataille ; mais ceux qui connaissent le cœur humain, pourront aisément se persuader que Dumourier, pour entrer dans les vues de vengeance de la cour de Vienne, aurait volontiers consenti au supplice de quelques chefs du parti républicain ; regardés par les puissances coalisées comme les principaux agens de la destruction de la monarchie en France.

Il n'est point constant que, par un article secret d'un traité entre la faction orléaniste

1793. et les puissances étrangères, elle s'était engagée à couper les têtes de vingt-deux députés républicains; mais il est des rapprochemens remarquables entre cette singulière identité de nombre à quatre époques différentes; la première liste de proscription, faite le 10 mars, ayant été de vingt-deux députés; la seconde liste, apportée par le comité d'insurrection, comprenait le même nombre de proscrits, quoique tous les noms ne fussent pas les mêmes. Marat fit encore quelques changemens à cette liste de mort. Il ôta plusieurs noms, parmi lesquels était celui de Lanthenas, mais il les remplaça par d'autres; de sorte que le nombre des proscrits fut toujours de vingt-deux. Enfin, lorsqu'après la prise de Lyon, les députés républicains furent mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, Buzot, Guadet, Salle, Valadi, Pétion, Barbaroux et quelques autres auxquels les jacobins en voulaient principalement, se tenaient cachés, la liste aurait dû, par conséquent, se trouver réduite, cependant on la compléta.

La faiblesse des républicains était si grande, quoiqu'ils formassent la majorité de la convention, que les pétitionnaires, loin de recevoir l'accueil auquel ils devaient s'attendre, obtinrent les honneurs de la séance, admis dans l'intérieur de la salle. Ce ne fut que quelques jours après que leur pétition fut déclarée ca-

lomnieuse par un décret. Plusieurs députés déployèrent cependant un courage qui eût produit de bons effets, si leurs collègues les avaient imités. Boyer-Fonfrede combattit les propositions des jacobins avec autant de force que d'esprit. Je me rappele un passage de son discours, dans lequel il disait : *Quant à moi, je regrette de n'être pas du nombre des députés sur lesquels la municipalité de Paris appele aujourd'hui les poignards*. Plus de la moitié des députés, se levant par un mouvement spontané, s'écrièrent : nous pensons tous comme Boyer-Fonfrede. On venait féliciter les proscrits, on les embrassait; il n'y eut qu'une centaine de féroces montagnards qui, dans la consternation où les jetait un résultat si contraire à leurs desseins, gardaient un morne silence.

Ce furent pourtant les mêmes hommes qui, le 2 juin suivant, rendirent sur les mêmes proscrits, et sur l'énoncé des mêmes calomnies, un décret d'accusation. Il est vrai qu'alors trois mille jacobins gardaient toutes les avenues de la salle, tandis que leurs associés tenaient quatre-vingts pièces de canon braquées contre le palais des Tuileries. D'ailleurs, il faut se souvenir qu'au milieu des troubles conventionnels, se trouvait la nombreuse *faction du ventre* qui, sans prendre aucune part active aux débats, se maintenait en opinant par assis et par levé, tantôt pour un parti, tantôt pour un autre.

1793. Lorsque Pache quitta la barre pour entrer dans l'intérieur de la salle, le député Mazuyer lui dit à mi-voix : *N'auriez-vous point dans votre liste une petite place pour moi ; je donnerais volontiers quelque argent pour partager cette faveur.* Ce fut le seul crime de l'infortuné Mazuyer, et l'unique cause de de sa proscription. Les jacobins le mirent hors la loi après le 2 juin, et il périt sur un échafaud.

CHAPITRE VI.

Marat, décrété d'accusation, est porté en triomphe dans la convention.

CEPENDANT Guadet, frappé de la connivence qu'il croyait appercevoir entre les projets destructeurs des ennemis extérieurs de la France, et les projets non moins destructeurs que Marat développait journellement dans son journal et à la tribune des jacobins, prononça contre ce promoteur d'assassinats, une vigoureuse philippique qui valut à celui-ci son trop célèbre décret d'accusation, et cette absolution plus célèbre encore, qui devait éclairer la France entière sur l'infamie du tribunal révolutionnaire, et de la faction qu'il avait érigée.

Dès le 26 mars, Marat avait été dénoncé à la convention par le ministre de la justice,

pour avoir avancé dans son journal que les victoires remportées à Grand-Pré, à Mons et à Gemmapes, n'étaient pas des triomphes dont la république dût s'honorer, mais des événemens désastreux où le sang français avait été prodigué sans fruit pour satisfaire l'ambition d'un aventurier perfide. Cette dénonciation avait été renvoyée au comité de législation, qui ne fit point de rapport. Depuis lors, les tentatives qu'il faisait tous les jours pour ensanglanter la convention, étonnaient ses partisans même. Danton disait de lui : C'est un boute-feu qui gâte tout. An I.

Il fut décrété d'accusation le 20 avril, dans la même séance où la convention déclara calomnieuse la pétition présentée le 15, dans laquelle, sous le nom de sections de Paris, le comité d'insurrection demandait la tête de vingt-deux législateurs qu'on accusait de trahison envers leur patrie. Frappé de ce coup inattendu, il se cacha quelques jours chez Legendre, son collègue, pendant que les jacobins des deux factions agitaient la populace de Paris, soulevée par une disette factice, et par l'enchérissement de tous les objets de commerce, causé par la grande multiplication des assignats. Lorsque les mesures furent prises pour lui assurer l'impunité, il se rend au tribunal révolutionnaire, plaide sa cause moins en accusé qui se défend qu'en homme au-dessus des lois, qui dicte impé-

rieusement aux juges la conduite qu'ils doi-
1793. vent tenir.

Cet excès d'audace surprendra moins, lorsqu'on observera que le tribunal était du choix de l'accusé, et que les jacobins, qui remplissaient de leurs émissaires les tribunes de la convention, lorsqu'ils voulaient faire passer un décret délibéré dans la société-mère, avaient employé la même tactique auprès des révolutionnaires qui devaient juger Marat.

Dès le point du jour, le 24 avril, les cours du palais de justice étaient remplies des individus des deux sexes, ordinairement employés à former des groupes dans les quartiers de Paris les plus fréquentés, et à porter dans les assemblées des sections l'esprit de trouble et de discorde dont la société-mère était le foyer.

Le peuple jacobin, avant que l'audience fût ouverte, encombrait non-seulement la salle où siégeait le tribunal, mais la grande salle du palais et tous les portiques d'alentour. Les vociférations en faveur de Marat, perçant les voûtes, retentissaient au loin. Quelques-uns même des plus fougueux partisans du maratisme laissaient entrevoir les poignards dont ils se proposaient, disaient-ils, de percer les juges, si, par un jugement solemnel, ils ne vengeaient pas celui qu'ils appelaient l'*ami du peuple*, de l'insulte que lui avait faite la convention.

Marat,

Marat, le chef des hommes de sang; celui dont toutes les feuilles, dont tous les discours distilaient le meurtre; celui qui, au mois de février précédent, avait non-seulement excité le pillage des boutiques de Paris, mais invité la multitude à pendre les marchands devant leurs portes; celui qui proposait hautement l'assassinat de près de la moitié de la convention, comme on propose une mesure ordinaire, fut déclaré absous par le même tribunal qui, deux jours auparavant, avait envoyé à l'échafaud une misérable cuisinière accusée d'avoir tenu quelques propos incendiaires. AN I.

CHAPITRE VII.

Conséquences qui résultèrent de l'accusation portée contre Marat.

MARAT sortit triomphant. Son peuple l'attendait avec des couronnes de chêne, dont on ceignit sa tête hideuse. Porté sur les bras de ses satellites, les cris de vive Marat retentissaient dans les airs. Les habitans de Paris, en voyant passer ce cortège ridicule, ne savaient s'ils devaient s'enfermer dans leurs maisons, ou jouir un instant de ce grotesque spectacle. Le triomphateur fut conduit à la convention. Il vint insulter à ceux qui l'a-

vaient décrété d'accusation, et qui sentirent
1793. trop tard l'inconséquence de leur conduite envers un homme qu'il fallait abandonner au mépris que lui prodiguaient les chefs de sa faction, lors même qu'ils employaient sa plume, aussi vénale que fougueuse, à verser dans les veines de la multitude le poison dont ils étaient gonflés.

Une conséquence plus fâcheuse de ce décret d'accusation fut l'exemple funeste que donnèrent les républicains de mettre en jugement un membre du corps législatif : arme fatale dont ne savaient pas se servir ceux qui l'employèrent pour la première fois, et dont les jacobins, plus exercés, usèrent bientôt pour assassiner leurs ennemis avec le glaive de la justice ! Mais une anecdote, qui peint les chefs des deux factions désorganisatrices, c'est que Robespierre, ébloui de l'éclat qui réjaillissait sur Marat, en témoigna de la jalousie, et que Marat, piqué à son tour, traita hautement Robespierre de scélérat.

L'intérêt de ces deux hommes était de joindre leurs forces pour abattre leurs ennemis communs. Le crime réunit facilement ce que l'amour propre avait divisé. Ils s'appliquèrent donc, avec un nouvel acharnement, à poursuivre leur proie.

Dénonciations dans les sections et dans les assemblées populaires ; prédications dans les groupes ; manœuvres à la société-mère ; ar-

gent répandu parmi la populace des fauxbourgs; disette habilement combinée; envoi de nouveaux commissaires dans les départemens, chargés d'annoncer que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple, et dont les listes étaient imprimées, ne pouvaient continuer de siéger dans la convention, sans compromettre la chose publique. Tout annonçait un événement sinistre; tout présageait que l'expédition manquée le 10 mars, aurait lieu quelque tems plus tard.

An I.

Les jacobins qui dominaient dans les départemens par leurs commissaires, obtenaient la même influence dans Paris, au moyen d'un grand nombre de gens sans aveu, qu'ils soudoyaient avec les sommes confiées à la municipalité, et dont, pour cette raison, aucun compte ne fut jamais rendu. Le sentiment de la crainte, qui opéra tant de choses prodigieuses pendant la révolution de France, commençait à glacer tous les esprits, même dans la convention. La crainte amena la circonspection. Les députés qui n'étaient pas jacobins, n'écrivirent plus à leurs commettans avec la même liberté. Les journalistes cessèrent d'être impartiaux. Tout prenait insensiblement l'esprit et le langage des deux factions usurpatrices du pouvoir; et l'opinion publique, d'abord trompée, finit par être absolument subjuguée, lorsque les tyrans se crurent assez puissans pour ne la plus ménager.

On discutait enfin les premières bases d'une
1793. constitution que les jacobins proscrivirent bientôt. Les républicains eussent peut-être évité la catastrophe qui les menaçait, en précipitant davantage l'admission de cet acte constitutionnel, et sur-tout s'ils avaient pu, tandis que d'un côté ils rédigeaient un contrat social, éclairer par une conduite sage et prudente, sur la profonde scélératesse des chefs de la faction, un très-grand nombre de jacobins qui n'étaient qu'égarés, et les ramener à des sentimens plus doux, par la considération de leur perte prochaine, s'ils n'abandonnaient les royalistes à bonnet rouge, pour se réunir aux vrais républicains.

Les jacobins qui ne voulaient pas de constitution, mais un gouvernement révolutionnaire, arrêtaient, par toutes sortes de ruses, le travail de leurs antagonistes; chaque fois que la discussion était entamée, quelqu'un arrivait avec un projet de décret sur l'armée, sur les vivres, sur la fabrication des armes, ou sur d'autres objets qu'on prétendait ne pouvoir être ajournés; un autre jour, c'était des députations des sections de Paris ou des communes environnantes, et toujours de longs discours qui remplissaient les séances. Quand ces ressources manquaient, on cherchait à susciter une querelle; on voyait quelquefois les montagnards, tranquilles auparavant, s'agiter tout-à-coup, sans

motif, sans objet, se battre les flancs pour exciter des troubles ; les uns, affecter les convulsions de la fureur ; et les autres, rire des efforts de leurs camarades et de l'inquiétude que la *montagne* semait dans la *plaine*. Le tems se perdait. Un mois entier s'écoula en vaines disputes, on atteignit le mois de mai, sans avoir décrété plus de deux ou trois articles. An 1.

CHAPITRE VIII.

Ordres donnés à la convention, le 1.er mai, par le faubourg Saint-Antoine.

Les inquiétudes sur les subsistances augmentaient ; plusieurs sections de Paris, après avoir demandé, le 1.er mai, que la convention prît des mesures pour assurer la consommation de la capitale, exigeaient que les gendarmes qui gardaient la représentation nationale, fussent envoyés combattre les insurgés de la Vendée. Bientôt la convention est assaillie par une partie du faubourg Saint-Antoine, hommes et femmes. Une députation, composée de quarante individus se présente à la barre ; on y demande avec menaces que toutes les denrées de première nécessité fussent taxées. *Si vous n'adoptez pas nos propositions*, ajouta l'orateur, *nous*

1793. *vous déclarons que nous sommes en état d'insurrection ; préparez-vous à nous combattre.*

A ces mots la majorité de la convention, sortant de sa léthargie, déclare qu'elle préfère de mourir à son poste, plutôt que de souffrir qu'une multitude aveugle lui fasse la loi. Quelques partisans de la montagne partagèrent, dans cette occasion, l'indignation générale, et, par cette conduite inattendue, embarrassèrent les conspirateurs. La plupart des membres de la députation de Paris étaient sortis de la salle, pour négocier avec les pétitionnaires qui rentrèrent bientôt, s'excusèrent de leur mieux, et rejetèrent sur le jacobin Saint-Just les expressions séditieuses de leur adresse. L'attroupement se dissipa comme la vapeur d'un météore fétide, qui ne laisse après lui que la mauvaise odeur.

CHAPITRE IX.

Moyens employés par les jacobins pour parvenir à l'insurrection du 31 mai. Création de onze armées pour défendre le territoire de la république.

TANT de complots échoués, tant de fautes successives, devaient éclairer les deux factions jacobines, et, pendant huit mois de ten-

tatives, leur donner de profondes connaissances dans l'art d'émouvoir la multitude, d'exciter des révoltes, de porter à la machine du gouvernement les plus violentes secousses. On sera bientôt convaincu que ce ne fut pas en vain qu'ils avaient reçu les leçons de l'expérience. AN I.

La convention sur la proposition du comité de salut public, avait créé onze armées pour défendre le territoire français, attaqué par presque toutes les puissances de l'Europe. L'armée du Nord, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge; l'armée des Ardennes, depuis Maubeuge jusqu'à Longwy; l'armée de la Moselle, depuis Longwy jusqu'à Bitche; l'armée du Rhin, depuis Bitche jusqu'à Porentrui; l'armée des Alpes, dans le département de l'Ain jusqu'au bord du Var; l'armée d'Italie, depuis les Alpes maritimes jusqu'aux embouchures du Rhône; l'armée des Pyrénées orientales, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la Garonne; l'armée des Pyrénées occidentales, depuis le département des Hautes-Pyrénées jusqu'à l'embouchure de la Gironde; l'armée des Côtes de la Rochelle, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Loire; l'armée des Côtes de Brest, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo; enfin celle des Côtes de Cherbourg, depuis Saint-Malo jusqu'au département du Nord.

Par le même décret, l'assemblée envoya

douze commissaires conventionnels dans la
1793. Belgique, dix le long du Rhin, six sur les côtes de l'Ouest, trois dans l'isle de Corse, quatre auprès de chacune des autres armées. Ces forces immenses et les moyens qu'on employa pour les mettre en mouvement, sont la conception la plus étonnante et la plus hardie que nous ait transmise l'histoire des nations.

Il faut aux conspirateurs, pour faire jouer l'instrument de la sédition, un objet qui serve de point d'appui : ils se servirent cette fois d'un mode (1) de recrutement pour les armées, qui révoltait tous les habitans de Paris. Jamais les sections n'avaient paru dans une plus vive agitation; tous les intérêts personnels étaient heurtés; chaque jour les séances offraient les scènes les plus scandaleuses. La plupart des marchands qui avaient applaudi à la révolution, tant qu'elle n'écrasait que les nobles, les prêtres, les magistrats, jetaient les hauts cris, lorsqu'on voulait forcer leurs enfans de marcher sur les frontières, et eux-mêmes de fournir les sommes nécessaires pour nourrir et habiller ceux des défenseurs de la patrie que l'indigence mettait hors d'état de

(1) 1.o La convention nationale décrète que tous les célibataires et veufs sans enfans, sont en état de réquisition permanente, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante.

2.° La convention nationale fait un appel de 300 mille hommes pour completter les armées de la République.

pourvoir à leurs besoins pendant la campagne.

Tous les cœurs s'ouvraient au sentiment pénible de la défiance, lorsqu'au lieu des douces jouissances qu'on avait envisagées sous l'empire de la liberté, un joug arbitraire pesait sur la tête des citoyens ; lorsque toutes les fortunes étaient menacées ; lorsqu'on n'entendait parler que de se mettre en révolution, d'*établir* des comités révolutionnaires, de lever une armée révolutionnaire, de prendre des mesures révolutionnaires.

Au lieu de rapprocher ceux qui ont quelque chose de ceux qui n'ont rien, les jacobins les excitaient les uns contre les autres. Ils disaient aux riches : Vous êtes des modérés, des insoucians, et partant suspects. Vous avez fait *quelques* sacrifices en faveur de la révolution, la peur et non le patriotisme en a été le principe. Ennemis de l'égalité dans vos démeures magnifiques, vous appelez la contre-révolution par vos vœux, si vous ne pouvez la faire par vos actions. Nous vous forcerons bien d'ouvrir vos bourses, et si vous murmurez, la guillotine ou les prisons nous assureront de vous, tandis que les patriotes iront combattre sur les frontières. Ils disaient aux pauvres : Le riche est sans entrailles. Sous prétexte de nourrir les pauvres, en leur fournissant du travail, il exerce sur eux une supériorité contraire aux vues de la nature

et aux principes républicains. La liberté sera
1793. précaire, tant qu'une partie de la nation restera aux gages de l'autre.

Pour conserver son indépendance, il faut que tout le monde soit riche ou que tout le monde soit pauvre. Ainsi étaient brisés avec violence les liens salutaires qui, dans un état sagement organisé, unissent toutes les classes des citoyens par leurs besoins respectifs.

Tandis que, d'un côté, les jacobins, par leurs mesures violentes, exagérées, subversives de l'ordre public, soulevaient contre la révolution tous les riches qu'il était si intéressant de ménager, les crieurs du journal de Marat proclamaient, jusque sous les portiques de la convention nationale, des pamphlets qui menaçaient la majorité de l'assemblée des traitemens sanguinaires dont les préparatifs se faisaient dans le silence. L'un était intitulé : *La guillotine vous attend*; un autre : *Les départemens ne veulent plus de vous*. Ces clameurs anarchiques, sous la constituante et la législative, avaient toujours préludé à une crise prochaine, elles annonçaient les journées du 31 mai et du 2 juin.

Le mode de recrutement qui avait si fort agité les sections de Paris, fut suspendu. La convention en discutait un autre, lorsque Marat et Robespierre faisant réflexion que l'absence d'un grand nombre de *sans-culottes*, que l'appât de cinq cents livres qu'on leur

offrait allait envoyer à la guerre, priverait la montagne d'une partie des agens dont elle avait besoin pour la réussite de ses entreprises, se réunirent pour s'opposer à la levée du contingent que devait fournir Paris. Leur prétexte était que, cette capitale devant se considérer comme l'arsenal de la république, la prudence défendait de la dégarnir en tems de révolution. Ainsi, vers le tems des massacres du 2 septembre, Marat s'était opposé, dans ses feuilles, au départ des forces parisiennes, destinées à combattre les Prussiens qui s'avançaient dans la Champagne. C'était le même système.

Le 16 mai, la municipalité de Paris travailla sur un nouveau plan à déterminer l'insurrection. Il ne s'agissait plus simplement d'ameuter quelques jacobins, quelques cordeliers, quelques brigands; on appelait à cet acte de tyrannie les sections parisiennes. Les scélérats voulaient rejeter sur le peuple le crime qu'ils allaient commettre, et dont la noirceur étonnera la postérité.

La convention avait transformé en loi un arrêté du département de l'Hérault, qui ordonnait que les citoyens restés dans leurs foyers, seraient tenus de labourer les terres, d'ensemencer et de lever la récolte de ceux qui s'étaient enrolés, et que tous les frais nécessités, par ces travaux, seraient supportés par les familles aisées du département. Le même

jour, une somme de cinquante mille livres
1793. avait été avancée à la section du Panthéon-Francais, pour être employée à lever des soldats.

CHAPITRE X.

Taxe révolutionnaire imposée dans les villes.

Sous prétexte de mesures à prendre à ce sujet, le corps municipal de Paris avait convoqué, dans une des salles de l'évêché, les quarante-huit présidens des sections, et quarante-huit membres des comités révolutionnaires. L'objet ostensible des délibérations de cette assemblée était de fournir une liste des gens aisés des sections respectives, et d'imposer sur eux une taxe révolutionnaire et provisoire, qui devait être payée dans les vingt-quatre heures, et versée dans la caisse du trésorier de la commune.

La même mesure était prise dans toutes les grandes villes, mais sur-tout dans Lyon, avec une rigueur qui ne contribua pas médiocrement à soulever cette vaste cité. Cette répartition, exigeant des combinaisons très-délicates et très-multipliées, cachait merveilleusement l'objet secret et principal de la convocation qui était d'aviser aux moyens de se défaire des députés de la plaine. Pour rassembler une plus

grande masse de lumières sur cet objet, on admit dans les séances tous les jacobins des deux factions, dont l'exaltation révolutionnaire était parfaitement connue. On y admit aussi la plupart des électeurs de Paris et les membres du comité d'insurrection. AN I.

Au milieu des séances les plus orageuses du corps législatif, on continuait à discuter la constitution dont quelques articles étaient décrétés. Condorcet, dans la séance du 13 mai, avait fait une motion d'ordre extrêmement importante. Il proposait que, dans le cas où les assemblées primaires n'auraient pas été antérieurement convoquées pour accepter ou rejeter l'acte constitutionnel proposé par la convention, il en serait formé une nouvelle par les assemblées primaires, réunies, le premier novembre suivant, sans aucune convocation. Cette motion, si elle eût été adoptée, pouvait prévenir les malheurs qui dévorèrent la France quelques mois après; mais tous les jacobins et la faction du ventre se réunirent pour l'écarter. La discussion de l'acte constitutionnel était incessamment interrompue par les cris de proscription qui se faisaient entendre jusqu'aux portes de la convention, avec une fureur inouie. A mesure que l'édifice social s'élevait, les conspirateurs déployaient les moyens les plus violens et les plus précipités, tant ils voyaient avec effroi l'avancement d'un code qui faisait la plus

douce espérance des Français, mais dont le
1793. terme annonçait le moment où ils seraient forcés de rentrer dans la vie privée.

Nulle liberté n'existait dans les sections de Paris, on n'y parlait que des massacres futurs ; le crime seul avait la parole, la vertu timide gardait le silence. Sur ces entrefaites, un bruit se répand qu'un complot, plus criminel que tous les autres, se tramait dans le lieu même où les magistrats étaient chargés de veiller à la tranquillité publique.

CHAPITRE XI.

La convention découvre la conspiration tramée contre elle par les jacobins.

Un député breton, nouvellement arrivé à Paris, pour les affaires de son département, se présenta un soir à la porte de l'assemblée de l'Evêché. Il remarqua qu'on y entrait à la faveur d'une pièce de cuivre, assez ressemblante à je ne sais quel médaillon dont il était décoré. Il se présente avec assurance, montre négligemment son médaillon, et entre sans obstacles. L'objet de la séance était d'entendre le rapport d'un comité nommé, la veille, pour s'occuper des moyens de sauver la patrie. C'était l'expression technique des conspirateurs. Le comité allait commencer son rapport,

lorsqu'un individu observa que le succès de l'entreprise dépendait du secret, et qu'il serait difficilement gardé par une assemblée de cinq cents personnes. Il proposa d'accorder une entière confiance au comité, de lui abandonner le choix des mesures et les moyens d'exécution. La proposition fut adoptée.

Le reste de la séance s'employa en déclamations vagues, mais véhémentes contre les ennemis de la montagne. Le breton sortit avec deux particuliers qui, le croyant au fait des précédentes délibérations, parlaient devant lui sans contrainte. Il n'était question de rien moins que d'égorger huit mille personnes; et, pour prouver combien de facilités on trouverait dans l'exécution de ce projet, l'un des interlocuteurs disait à l'autre, qui montrait quelque doute : « Il n'y aura qu'à montrer la liste au peuple, il suivra l'impulsion donnée. »

Le breton se rendit sur-le-champ chez Valazé, où j'ai observé que quelques députés de la Gironde s'assemblaient secrétement. On prit des mesures pour être informé de toutes les circonstances de ce complot. La grande quantité d'individus dont l'assemblée de l'Evêché était composée, en fournissait les moyens. Le projet d'égorger huit mille personnes, trouvant peut-être dans son expédition des difficultés qu'on n'avait pas prévues d'abord, fut abandonné pour un autre qui parut plus simple et moins révoltant.

Les républicains résistaient avec énergie aux 1793. usurpations de la montagne, mais leur force consistait principalement dans un petit nombre de députés, qui soutenaient le courage de leurs collègues par leur mâle éloquence. C'étaient les victimes dont la proscription avait été plusieurs fois demandée. Si cet appui venait à s'écrouler, les autres républicains se trouvant réduits au silence, on avait une convention passive, vraie machine à décrets, qui n'aurait servi qu'à légaliser les projets des montagnards, sans pouvoir y mettre obstacle. Il fallait se défaire de vingt ou vingt-deux orateurs; mais comment s'y prendre?

CHAPITRE XII.

Particularités de cette conspiration.

J'AI lu, quelque part, qu'un particulier riche avait arrangé un voyage d'Italie avec Diderot et Jean-Jacques Rousseau, et qu'il trouvait plaisant que Diderot dît beaucoup d'impiétés dans ce pays, et que Rousseau fût enfermé à sa place dans les prisons de l'inquisition. Ainsi les cordeliers, pour repousser l'accusation d'orléanisme, l'avaient rejetée sur les républicains. Ils avaient répondu victorieusement à cette accusation. Les accuser derechef de ce crime imaginaire, c'était leur fournir l'occasion

l'occasion d'un nouveau triomphe ; on s'arrêta au parti de les assassiner. An I.

On avait fabriqué des pièces de correspondance entre le prince de Cobourg et les députés dont la mort était jurée. Ils devaient être arrêtés à la même heure les uns et les autres, et conduits dans une maison isolée du faubourg Montmartre, où tout était préparé d'avance pour les forfaits médités. Chaque victime, parvenue à une pièce destinée à cet effet, aurait été étranglée par des septembriseurs qui l'attendaient. On devait enterrer tous les cadavres dans une fosse creusée dans un jardin dépendant de cette maison ; la municipalité aurait publié, le lendemain, la découverte d'une correspondance criminelle entre les députés brissotins et les ennemis de l'état. C'était le signal du massacre de tous les républicains que la montagne aurait voulu proscrire.

Le même jour, on devait armer de poignards jusqu'aux femmes jacobines ; et, pendant que les assassins auraient pénétré au sein de la convention, la légion de Rosental, qui se trouvait à Franciade (Saint-Denis), devait entrer à Paris, investir le palais des Tuileries, où la convention tenait ses séances depuis le 10 mai, et favoriser les meurtres.

Le peuple, c'est-à-dire, quatre à cinq mille bandits à la solde de la montagne, ne trouvant, après les recherches les plus exactes,

1793. aucun des représentans dénommés dans la correspondance, il était naturel de publier que, voyant leurs trames découvertes, ils avaient émigré, pour en éviter la punition. La combinaison des circonstances de cette infernale machination présentait précisément le degré d'évidence qui en impose à la multitude, et la détermine aux résolutions les plus violentes.

La nuit du vingt au vingt-un mai avait été fixée pour l'exécution de ce massacre ; mais il survint des obstacles. Soit que le comité soupçonnât l'indiscrétion d'un de ses membres, qu'il s'alarmât d'une rumeur qui se répandait, ou peut-être que les moyens ne fussent pas suffisamment préparés, l'opération fut ajournée. Elle eut cependant un commencement d'exécution. Sans doute que le contre-ordre ne parvint pas à tems aux conjurés de la section qu'habitait Lasource. Ils se portèrent chez lui pendant la nuit indiquée, et l'auraient enlevé, si, prévenu d'avance, il n'avait cherché un asile ailleurs.

CHAPITRE XXIX.

Etablissement de la commission des douze. Opérations de cette commission.

La découverte de ce projet de massacre avait réveillé la convention. Courageuse par l'effet même de sa frayeur, elle osa décréter

la poursuite des conspirateurs. Guadet avait proposé, le 18 mai, de casser toutes les autorités de Paris, de remplacer provisoirement le conseil de la commune par les présidens des quarante-huit sections, de décréter que, si la convention venait à être dissoute par un mouvement populaire, les suppléans s'assembleraient sur-le-champ à Bourges, pour former un nouveau corps législatif, et que ce décret serait envoyé aux administrations de départemens par des couriers extraordinaires. Cette motion, applaudie généralement, paraissait sur le point d'être adoptée, lorsque Barrère, en convenant que Paris était rempli de conspirateurs, et que le conseil général de la commune était le foyer de toutes les trames criminelles, insistant sur les ménagemens qu'exigeaient les circonstances épineuses dans lesquelles on se trouvait, proposa de créer une commission spéciale de douze représentans, chargés d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par la municipalité ou par les sections de Paris. Cette commission fut créée; mais, contre l'attente de Barrère et contre l'attente des jacobins des deux sections, dont les forces étaient disséminées dans les départemens, l'influence de la plaine en élut dans son sein tous les membres.

Cette commission était révolutionnaire dans le sens favorable à ce mot. L'idée d'une commission destinée dans une république nais-

sante à resserrer la révolution pour la maintenir, à l'arrêter pour l'affermir, méritait des éloges. Mais, dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, c'est lorsqu'il y a une grande force dans le remède qu'il faut l'administrer avec prudence. Un seul coup, porté à propos, pouvait réprimer toutes les fureurs; plusieurs coups, frappés isolément, devaient au contraire rendre toutes les fureurs plus audacieuses. La liste des douze montra beaucoup de vertus; mais elle n'offrit pas aux yeux de leurs amis même, autant de capacité et d'énergie pour le but de l'institution.

1793.

Malgré les violences qu'exerçaient les jacobins dans les sections de Paris, quelques-unes d'elles étaient venues communiquer au corps législatif leurs inquiétudes sur le malheur dont il était menacé. Plusieurs autres se proposant de les imiter, pour détourner ces témoignages si nuisibles à leurs projets, y envoyaient un plus grand nombre d'affidés qui les remplissaient de trouble.

A l'aide d'un certain nombre de gens sans aveu, qu'on payait à quarante sous par jour pour applaudir aux motions incendiaires, et pour huer les orateurs qui voulaient les combattre, on parvenait, presque par-tout, à lasser, à intimider, à mettre en fuite les citoyens amis de l'ordre et de la paix. Cependant, la section de la Fraternité était en-

core venue à la barre de la convention dénoncer les circonstances d'un complot qui se tramait à l'évêché et à la mairie. Isnard (des Basses-Alpes), qui occupait le fauteuil, prononça, dans cette occasion, un discours plein d'énergie.

De toutes parts, les témoignages et les preuves du complot s'accumulaient à la commission des douze par la déposition des témoins oculaires. Ces pièces, après la catastrophe du 2 juin, se trouvaient dans les mains de Bergoing et de Rabaut-Saint-Etienne. Bergoing, échappé par la fuite aux poursuites de ses persécuteurs, fit imprimer à Caen celles dont il était possesseur, dans une brochure intitulée : Bergoing, député du département de la Gironde et membre de la commission des douze, à ses commettans, et à tous les citoyens de la république. Cette divulgation donnait aux jacobins un plus grand intérêt de supprimer les autres. Ils s'en emparèrent dans la suite en se saisissant de Rabaut-Saint-Etienne ; lui et ses papiers furent anéantis.

On était arrivé au 23 mai. La séance de la convention commença par la suppression du comité diplomatique, dont les attributions augmentèrent la puissance du comité de salut public. Le rapporteur du comité des douze déclara ensuite que le travail de la commission était prêt d'être soumis à l'assemblée. C'est précisément ce qu'il importait aux

1793. jacobins *d'empêcher*. Les principaux montagnards prirent successivement la parole pour prouver qu'il était contre les premières règles de la vraisemblance, qu'un complot contre la vie de trente députés et de plusieurs milliers de citoyens, eût été discuté dans une assemblée nombreuse, convoquée, sans trop de mystère, dans un local pour ainsi dire ouvert à tout le monde, et dans des termes connus préalablement dans plusieurs sections de Paris.

Legendre, en proposant un décret qui chargeait les présidens des sections de faire arrêter quiconque provoquerait la violation de la représentation nationale, ajouta que l'exagération des principes, dans un moment de crise, avait bien pu enfanter quelques propos hasardés et réprimés sur-le-champ; mais que le complot, dont on parlait, n'exista jamais, et qu'on ne le mettait en avant que pour donner le change aux patriotes.

Marat recriminant rappela une autre sorte de conspiration moins sanguinaire, mais non moins contraire au bien public, disait-il, lorsqu'une partie de la convention, pour se soustraire aux attaques des sans-culotes de Paris, avait long-tems médité de transférer l'assemblée nationale à Tours, complot à la poursuite duquel la montagne ne donna pas de suite, parce qu'il ne fut considéré que comme un projet informe et incohérent.

CHAPITRE XIV.

Vaines tentatives faites par le rapporteur de la commission des douze, pour dévoiler les preuves de la convention.

MAIS toutes les fois que le rapporteur du comité des douze voulut se présenter à la tribune pour être entendu, un vacarme affreux, au-dedans et au dehors de la convention, étouffa constamment sa voix. Il ne put jamais faire entendre une seule phrase.

Cependant, le péril était imminent. La section de la Butte-des-Moulins se présenta à la barre le 24 mai. Elle invita le corps législatif de faire un appel à tous les bons et loyaux républicains, qui n'attendaient qu'un signal pour voler à son secours et le délivrer de la tourbe de factieux qui voulaient l'opprimer. Quelques jours auparavant, une députation de la ville de Bordeaux avait offert d'envoyer à Paris une force départementale, en état d'assurer la liberté des délibérations du corps législatif, contre les intrigues des anarchistes de toutes les espèces. Les pétitionnaires furent mal reçus par les coriphées de la montagne ; mais la plaine obtint que leur pétition serait imprimée, et que mention honorable serait faite de leur offre.

1793. Cependant, les dissentions de la convention, prête à se dissoudre ou à se déchirer, retentissaient d'un bout de la France à l'autre, et répandaient, dans toutes les ames, l'indignation et la terreur. Quoique la plupart des délibérations des sociétés populaires fussent l'aliment de ces dissentions, quelques-unes s'élevaient avec fermeté contre les troubles qui agitaient Paris; la commission des douze trouvait, dans plusieurs adresses, de nouvelles preuves du danger prochain que courait la convention. Convaincue enfin que la catastrophe était prochaine, si l'on ne prenait pas des mesures aussi promptes que sévères, elle se détermina non-seulement à prévenir les députés proscrits du sort qui les menaçait, mais à mettre assez de publicité dans leur avertissement, pour ôter aux conspirateurs l'espoir de surprendre leurs victimes pendant le silence de la nuit.

CHAPITRE XV.

La commission fait arrêter plusieurs conspirateurs. Suites de cette mesure.

En même tems les assemblées sectionales, dans lesquelles les jacobins ne dominaient pas, furent invitées à veiller à ce que la république ne reçût aucun dommage, et quelques-uns des

artisans les plus coupables de la conspiration furent arrêtés. On comptait, parmi eux, Hébert, substitut du procureur de la commune, qui répétait dans ses feuilles, aussi obscènes que sanguinaires, que les ennemis du peuple étaient dans la convention, et qu'elle ne pourrait faire le bien que lorsque trois cents députés en seraient expulsés; un misérable prédicant de tréteaux, Varlet, qui, monté sur une chaise à la porte même ou dans le jardin des Tuileries, disait: « On a guillotiné assez de cuisinières et de cochers de fiacres, ce sont des têtes conventionnelles qu'il faut abattre à présent. Le peuple ne se déshonore pas, quand il se sert de bourreaux. » Dopsent, président de la section de la Cité, qui, devenu par un décret de la convention personnellement responsable de tout arrêté contraire aux lois, consigné dans les registres de la section, avait, au refus d'obéir à l'arrêté de la commission, qui lui ordonnait de représenter ces registres, osé joindre les termes les plus injurieux à la représentation nationale.

Ces mesures, les meilleures qui pussent être prises dans cet instant, arrêtèrent l'exécution du complot contre les députés qui devaient être assassinés; mais aussi tous les membres du comité des douze augmentèrent le nombre des proscrits.

Je ne tracerai pas toutes les scènes déchirantes qu'offrirent, pendant les derniers jours

1793. du mois de mai, les séances de la convention, ni l'excès d'audace avec lequel les conspirateurs et leurs satellites, aveugles ou imbécilles, foulèrent aux pieds les principes les plus universellement reconnus par toutes les nations civilisées; ce tableau est au-dessus de mes forces.

On y verrait les partisans de Hébert et de Dopsent traverser la salle conventionnelle, ayant pour bannière un bonnet couleur de sang, et traînant à leur suite la déclaration des droits de l'homme, voilée d'un crêpe lugubre; on y verrait l'enceinte de la convention remplie d'hommes armés qui prenaient part aux délibérations, ou plutôt qui les faisaient eux-mêmes; on y verrait les membres du comité des douze, insultés, dénoncés, pour avoir scrupuleusement rempli l'objet dont la convention les avait chargés; on y verrait le rapporteur de cette commission, demandant en vain la parole pour justifier la conduite de ses collègues, et offrir aux plus incrédules les preuves des machinations les plus exécrables; luttant à la tribune, pendant six heures de suite, contre les cris intéressés des traîtres qu'il allait démasquer, contre les huées et les vociférations des tribunes soudoyées; en vain il présentait sa tête en garantie de la conviction, jamais il ne put proférer deux paroles de suite; et lorsqu'enfin, renonçant à faire son rapport, il ne demandait qu'à lire une

pièce qui, seule, pouvait éclairer la convention, la convention repousser cette clarté qu'on lui offrait. Chaque syllabe que prononce le rapporteur, est coupée par un torrent de vociférations; il succombe après des efforts aussi obstinés qu'inutiles; le crime triomphe, la vérité se tait. AN I.

La commission des douze renfermait quelques hommes intrépides; ils pensaient qu'au lieu de céder aux clameurs des jacobins qui demandaient avec menaces la liberté de Dopsent et du Père Duchêne, il fallait arrêter les autres principaux conjurés; ils assuraient que cet acte de vigueur en imposerait aux factieux, et que chacun d'eux, effrayé, ne songerait désormais qu'à son salut individuel. Cet avis fut rejeté, et tout fut perdu. La montagne, enhardie par la faiblesse de ses adversaires, résolut de faire casser la commission des douze.

On publiait que le tribunal révolutionnaire allait être supprimé, pour avoir renvoyé Marat en triomphe dans le sein du corps législatif, et qu'il en serait créé un autre, chargé de faire le procès aux principaux montagnards, comme fauteurs des massacres du 2 septembre, et comme provocateurs de la dissolution de la convention nationale.

Les douze laissèrent échapper peut-être quelques-unes de ces menaces; peut-être aussi les jacobins imaginèrent-ils une attaque chi-

mérique, pour autoriser leurs moyens de dé-
1793. fense. On n'appelait plus la commission des douze aux jacobins, à la municipalité, aux sections, que les décemvirs; et avec ce mot qui souleva, il y a deux mille ans, le peuple de Rome, on soulevait la populace de Paris.

Les membres de cette commission furent, dans la suite, décrétés d'accusation, et conduits à l'échafaud sans être entendus. Non, les tyrans les plus féroces, l'assassin qui tient le fer sur le sein de sa victime, le tigre qui saisit sa proie palpitante sous ses griffes, ne nous présentent pas un emblême plus frappant d'une lâche cruauté; mais il n'est pas vrai que la commission elle-même ait été cassée le 27 mai par un décret du corps législatif, comme je l'ai dit dans les premières éditions de cet ouvrage, et comme d'autres écrivains l'ont dit d'après moi. Je fus trompé par les apparences et par le décret de suppression qui circula dans Paris. Je dois rétablir ces faits.

La convention, circonvenue, assiégée de toutes parts, résista au contraire à toutes les instances qui lui furent faites. En vain les jacobins appelèrent le ministre *Garat*, pour accuser la commission; en vain son discours insignifiant fut vivement applaudi par la montagne et par les tribunes, tandis qu'on refusait obstinément la parole à Rabaut-Saint-Etienne, qui présentait au corps législatif un faisceau

de papiers contenant les principes qui avaient dirigé la conduite de la commission. AN I.

On eut beau injurier, crier, menacer, faire briller les glaives, l'assemblée, convaincue que son salut et celui de la république dépendaient de la fermeté qu'elle montrerait dans cette séance, ne se laissait pas intimider. Son obstination surprenait, autant qu'elle indignait les montagnards. Ils recoururent aux moyens extrêmes ; cinq ou six cents pétitionnaires, presque tous armés, furent introduits dans l'intérieur de la salle. Ces hommes, se mêlant avec les législateurs, en usurpèrent audacieusement les fonctions. S'il y eut un décret, ce furent eux qui le rendirent. Au surplus, plusieurs députés, placés vis-à-vis Herault-de-Sechelles, qui présidait, m'ont assuré qu'ils avaient eu constamment les yeux tournés sur lui, parce qu'à travers le tumulte horrible qui dégradait l'assemblée, ils n'avaient pas d'autre boussole pour se conduire, et qu'ils n'ont vu ni entendu mettre le décret aux voix.

1793.

CHAPITRE XVI.

Les conspirateurs, arrêtés par les ordres de la commission des douze, sont mis en liberté. Le comité d'insurrection se déclare organe du souverain.

Réel ou non, ce décret fut rapporté, le lendemain 28, à l'appel nominal et à une très-grande majorité. La montagne alors ne garda plus de mesure, ses rugissemens se firent entendre de nouveau. « Après avoir prouvé, s'écriait Danton, que nous surpassons nos ennemis en prudence, nous prouverons bientôt que notre audace et notre ardeur révolutionnaire est supérieure à la leur. » Faibles dans leur triomphe, les républicains capitulent avec la peur de l'insurrection dont on les menace; et Boyer-Fonfrède, en faisant décréter à la convention la liberté de Dopsent, de Hébert et de leurs complices, ne font que préparer la catastrophe du 2 juin.

Tout-à-coup Robespierre disparaît comme il avait disparu la veille du 10 août. Marat et Danton ne paraissent plus que par intervalles dans le sein du corps législatif. On sut depuis, qu'assemblés en secret à Charenton, ils méditaient les circonstances de l'explosion qui se préparait.

Hébert, échappé de sa prison, porte à la municipalité ses cris de vengeance et d'insurrection; Dopsent, Varlet se rendent au conciliabule insurrecteur de l'Evêché, qui se renforce des plus lâches et des plus cruels sicaires, de Henriot, couvert de honte par ses anciennes escroqueries et les assassinats de septembre, au milieu desquels on le vit boire le sang de ses victimes à la santé de la nation; de Maillard, ce juge souverain de septembre, suivant le titre qu'il prenait dans des actes signés de sa main; de Fournier, égorgeur des prisonniers d'Orléans. Ils appèlent auprès d'eux la lie des cordeliers et des jacobins, les membres des comités révolutionnaires; se déclarent les représentans du peuple souverain et les organes de l'insurrection. An I.

Les jacobins, arbitres des autorités constituées de Paris, prétendaient, par l'imposture ou par la violence, neutraliser les forces qui pouvaient encore leur résister. Voici comment ces deux moyens furent mis en usage dans deux circonstances différentes.

Le 27 mai, Raffet, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins, avait été requis par l'état-major de former, avec sa réserve, une haie sur un escalier qui servait de passage aux députés pour se rendre à la convention. Il occupait ce poste lorsque Marat vint lui demander ce qu'il faisait là. Raffet répond, qu'il exécute les ordres qu'il a reçus. Marat lui en-

1793. joint de se retirer. Raffet observe qu'il ne peut quitter son poste que par les ordres de ceux qui l'y ont placé. Pendant ce dialogue, Marat lui avait appliqué son pistolet sur la tempe gauche ; il le tint dans cette posture pénible pendant dix minutes, sans faire la moindre impression sur un brave homme qui connaissait son devoir. Raffet vint rendre compte de sa conduite à la barre de la convention, qui lui donna des éloges mérités, mais qui ne voulut ou n'osa pas punir l'attentat dont Marat s'était rendu coupable.

Le second fait relatif à cette affaire était bien plus atroce. Le 31 mai, Raffet avait reçu ordre de porter son bataillon dans le jardin de la maison Egalité, *Palais-Royal*. Bientôt une force armée de vingt mille hommes, qui traînait à sa suite neuf pièces de canons chargés à mitraille, environne cette promenade publique. C'étaient les habitans des fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, auxquels on avait assuré que le bataillon de la Butte-des-Moulins, commandé par Raffet, retranché dans le Palais-Royal, avait arboré la cocarde blanche, le drapeau blanc, et proclamé la royauté. Cette calomnie allait allumer la guerre civile dans Paris, au grand contentement des conspirateurs ; mais, contre leur attente, l'errreur fut reconnue ; les habitans des fauxbourgs, voyant leurs camarades avec des cocardes tricolores à leurs chapeaux, s'approchaient insensiblement ; on

on s'explique de part et d'autre, et les soupçons qui s'évanouissent, font place aux embrassemens fraternels. An 1.

La société-mère venait d'apprendre que Lyon avait chassé sa municipalité jacobine, et que Bordeaux se prononçait ouvertement contre les buveurs de sang. Moïse Bayle, envoyé à Marseille pour diriger les opérations relatives à la défense des frontières, au lieu de s'occuper de sa mission, s'étant entouré de tous les intrigans et de la populace la plus vile, employait ses loisirs à révolutionner cette florissante cité. Ses pétulens habitans, que la terreur n'avait pas encore comprimés, se rendent dans leurs sections, s'emparent des pouvoirs, et créent un tribunal extraordinaire pour prononcer contre ceux qui voulaient les désorganiser; sans égards pour les commissaires conventionnels, ils s'introduisent chez eux durant la nuit, visitent leurs papiers, et les contraignent de se retirer à Lyon. Ces nouvelles apprenaient aux désorganisateurs de Paris, qu'il ne leur restait de salut que dans un coup de désespoir; ils n'espéraient plus que la convention leur livrât les principaux appuis des républicains, sur la seule demande d'un petit nombre de brigands qui prenaient la dénomination de peuple de Paris; il fallait recourir à la force.

1793.

CHAPITRE XVII.

Le comité insurrecteur place la municipalité de Paris hors des atteintes de la convention, en la créant municipalité révolutionnaire.

POUR déterminer une insurrection formidable, on avait besoin de la municipalité de Paris; mais cette municipalité était menacée, il existait un projet de la frapper subitement d'interdiction : la première mesure des conjurés fut donc de mettre ce corps hors des atteintes de la convention.

Dans l'ordre des gouvernemens réguliers, une municipalité est un corps administratif subalterne; il ne peut s'écarter de ses fonctions, sans s'exposer à être puni par les autorités supérieures. Il n'en est pas de même dans un moment d'insurrection, le peuple alors est censé reprendre dans ses mains l'exercice effectif de la souveraineté; les lois se taisent, les ressorts du gouvernement sont arrêtés; le peuple, qui se gouverne immédiatement, peut créer toutes les institutions qu'il croit utiles à ses intérêts. Si, dans ce moment, il forme un corps municipal qu'il qualifie de révolutionnaire, le résultat de cette opération sera de concentrer dans ce corps la plé-

nitude de l'autorité souveraine, dont le peuple se dépouille en sa faveur. Ces nouveaux magistrats, investis de la toute-puissance, agiront à leur gré pour le bien du peuple, et quelquefois contre le bien du peuple, sans égard aux lois antérieures, ni aux autres autorités suspendues de fait. Rien ne peut arrêter le magistrat révolutionnaire; dépositaire immédiat de l'autorité du peuple, il jouit d'un pouvoir que rien ne peut balancer, ni même contester.

Je ne juge pas du mérite de cette doctrine; il suffit qu'elle ait été admise dans la révolution de France; j'examine encore moins si une capitale peut agir, sans mission, pour l'universalité d'un peuple, et les bouleversemens qui pouvaient arriver, si les départemens avaient pris des résolutions qui contrariaient celle de Paris. Les conspirateurs avaient pris la force pour eux, et c'est la force qui règle la plupart des droits. Les factieux résolurent d'investir la municipalité d'un pouvoir révolutionnaire, tant pour la mettre hors des atteintes de la convention, que pour en faire le principal instrument de leurs desseins.

Le concours du vœu des sections de Paris était nécessaire pour parvenir à cette opération; mais d'un côté on redoutait la masse du peuple qui ne témoignait aucune confiance aux individus qui composaient le corps

1793. municipal depuis le 10 août de l'année précédente; de l'autre, on ne pouvait réussir qu'à l'aide du secret le plus profond : on prit des mesures qui présentaient moins de difficultés à vaincre.

L'assemblée de la section de la Cité s'était déclarée en permanence depuis que Dopsent, son président, et un de ses secrétaires, avaient été arrêtés par ordre de la commission des douze. Ses séances étaient tenues dans le même local où s'assemblaient ceux qui avaient conduit jusqu'alors le mouvement révolutionnaire. On a observé que parmi eux se trouvaient les quarante-huit présidens des sections, quarante-huit membres des comités révolutionnaires et presque tous les électeurs de Paris, ce qui donnait à ce rassemblement quelque apparence d'une assemblée communale : les deux assemblées furent réunies *pour sauver la patrie*. On engagea les sections d'y envoyer des commissaires, sous prétexte d'aviser aux mesures que nécessitaient les circonstances : ces commissaires furent en effet envoyés, le 31 mai, par le plus grand nombre des sections.

A l'entrée de la nuit, Hébert se rendit à l'assemblée pour lui annoncer que le conseil-général de la commune avait arrêté de se rendre à la convention, pour lui demander que tous les membres de la commission des douze fussent livrés au tribunal révolution-

naire. Cette nouvelle est vivement applaudie. Dopsent et Hébert échauffaient, par leurs discours sulphureux, des hommes dont l'imagination n'était déjà que trop exaltée ; ils cassent, à une heure après minuit, le corps municipal, et le recréent sous le titre de municipalité révolutionnaire. Henriot est nommé commandant provisoire de la garde nationale, à la place de Santerre qui venait de partir pour la Vendée.

An I.

CHAPITRE XVIII.

Journée du 31 mai.

Le 31 mai, à quatre heures du matin, le tocsin sonnait à l'église de Notre-Dame ; bientôt ce son alarmant fut reproduit au pavillon de la Maison Commune et dans tous les clochers des paroisses ; la générale se faisait entendre dans les principaux quartiers ; le canon d'alarme était tiré sur le Pont-Neuf ; on fermait les barrières de Paris. Les hommes et les femmes, sortent de leurs maisons, craignant qu'un incendie général ne consume la capitale ; on s'interroge sur les causes d'une alarme aussi subite qu'extraordinaire : chacun l'ignore, excepté les conspirateurs et leurs agens immédiats. Bientôt on se rassemble en armes dans les corps-de-garde, c'est là que

chaque citoyen apprend qu'il est, sans le savoir, en état d'insurrection.

1793. A peine la résolution de l'assemblée de la Cité avait été rédigée que Dopsent, à la tête d'une nombreuse députation, s'était rendu à la Maison Commune, pour la notifier aux officiers municipaux. Les commissaires déclarèrent que le peuple, las de la servitude dans laquelle on le retenait, manifestait, par leur organe, sa volonté souveraine. Les municipaux firent d'abord quelques représentations; cédant ensuite aux ordres de ceux qui se prétendaient revêtus d'un pouvoir illimité, ils se réunirent au comité d'insurrection pour concerter toutes les mesures qui pouvaient généraliser le mouvement du peuple. On nomma un conseil d'exécution, et, sous ses ordres, Henriot fut chargé de diriger la force armée.

Dès les six heures, les députés s'étaient rendus à la convention. Leur première opération fut de mander les autorités constituées pour leur demander compte du mouvement extraordinaire qui se manifestait; son intensité était beaucoup plus grande que les conspirateurs ne l'avaient calculé. Plus de cent mille hommes sous les armes environnaient le palais et le jardin des Tuileries.

La masse du peuple, qui ne peut desirer que le bien général et la tranquillité publique, toutes les fois qu'elle n'est pas égarée par une

violente passion dont elle n'a pas eu le tems de se défier, protestait hautement que, loin de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à la représentation nationale, elle ne s'était armée que pour la défendre. Cette disposition inattendue des esprits embarrassait les conspirateurs.

D'un autre côté, l'expédition devait commencer par le désarmement du bataillon de la Butte-des-Moulins, qui, depuis long-tems, donnait de l'inquiétude aux jacobins, et que, pour cette raison, ils accusaient de royalisme. Cette opération terminée, les égorgeurs auraient publié que les *brissottins* étaient la cause du massacre de ce bataillon, que c'étaient eux qui avaient fait prendre la cocarde blanche aux camarades qu'on avait été obligé de punir : on obtenait aisément contre ces affreux *brissottins* le décret d'accusation.

Les choses avaient tourné différemment, comme on l'a vu plus haut. Les habitans du faubourg Saint-Antoine, arrivés devant la place, en face du Palais-Royal, avaient arrêté entr'eux, quoi qu'on pût leur suggérer pour les pousser à combattre, qu'il convenait auparavant de s'assurer des faits qui nécessitaient les hostilités : quelle fut leur surprise, lorsque quelques-uns des leurs, admis dans le jardin de la maison Egalité, au milieu du bataillon de la Butte-des-Moulins, trouvèrent les cocardes nationales à tous les chapeaux,

et ce cri de *vive la république* dans toutes
1793. les bouches ! On s'embrassa au lieu de se battre, et le sanglant espoir qu'avaient les jacobins, s'évanouit.

Cependant, le maire Pache, à la tête d'une partie des municipaux, s'était rendu à la barre de la convention, pour lui faire part des événemens de la nuit; il déclara que la ville de Paris était insurgée, mais que la convention serait respectée par des hommes libres qui ne voulaient que la réforme des abus dont ils étaient accablés. Il demanda le décret d'accusation contre les vingt-deux députés proscrits le 10 mars, et contre les membres de la commission des douze; la fixation du prix du pain à trois sous la livre assignats, dans toute l'étendue de la république; le licenciement de tous les nobles qui occupaient des places; l'incarcération des ministres Lebrun et Clavière; la levée d'une armée révolutionnaire de sans-culottes, payés à quarante sous par jour jusqu'à la fin de la révolution; l'établissement d'un grand nombre d'ateliers destinés à la fabrication des armes de toutes espèces, en faveur des sans-culottes; l'envoi de commissaires à Marseille et dans les départemens du midi, pour resserrer les liens de la fraternité, et les engager d'envoyer des forces à Paris, au secours des patriotes opprimés. On demandait encore le renouvellement de l'administration des assignats et des postes.

Pendant que ces demandes étaient l'objet de la discussion la plus orageuse, les fabricateurs de l'insurrection, instruits que le projet de faire massacrer les citoyens armés au Palais-Royal, avait échoué, crurent leur coup manqué. Marat ignorait cette particularité, lorsque, pendant les oscillations de la séance, il assurait que, pour sauver le peuple, il fallait un chef à la république. Ses complices, mieux instruits, couvrirent sa voix. Le moment n'était pas venu.

L'assemblée nationale, pour calmer la commotion, avait ordonné l'établissement d'un grand nombre de manufactures d'armes, et accordé une solde de quarante sous aux sans-culottes, lorsqu'ils seraient de service. D'ailleurs, la commission des douze, après avoir donné sa démission, s'était dissoute d'elle-même. Cette condescendance avait produit, sur la multitude, tout l'effet qu'on pouvait en attendre; mais la suppression de la commission n'était qu'une demi-victoire pour les conspirateurs; les preuves de leurs crimes ne pouvaient disparaître que par l'anéantissement des hommes intrépides qui les connaissaient, et qui pouvaient les dévoiler dans une autre circonstance.

Marat, au désespoir, courait à la municipalité, haranguait le peuple dans les rues, exhortait ses affidés à des mesures violentes. « Peuple souverain, disait-il, ne désemparez

1793. pas de la barre, que vous n'ayez, sur toutes vos demandes, une réponse définitive, d'après laquelle vous agirez selon vos intérêts. »

Le comité central révolutionnaire, auquel étaient confiés le pouvoir exécutif et toute l'action insurrectionnelle, ne comptait presque que des étrangers parmi ses membres : les frères Frey, autrichiens ; l'espagnol Gusman, le suisse Pache, l'autrichien Proly, les belges Pereyra et Dubuisson. Il était dirigé par Marat, né à Neufchâtel, et par le capucin Chabot, devenu beau-frère des deux autrichiens Frey.

Les conspirateurs, qui craignaient que le mouvement populaire ne finît par tourner contre eux, essayèrent, sur les huit heures du soir, d'irriter les citoyens qui étaient restés en armes autour de la convention, ou de les séduire, en répandant à pleines mains des billets de cinq livres. Puis, voyant l'inutilité de ces tentatives, ils prirent le parti de congédier cette incorruptible force armée, dont on ne pouvait rien tirer. La séance de la convention fut levée à neuf heures du soir.

CHAPITRE XIX.

Séance de la convention du premier juin.

Le premier juin, le tocsin fut de nouveau sonné, mais les hommes, fatigués de la veille,

ne s'empressaient pas de prendre les armes. A peine la séance de la convention était commencée, qu'on y lut une adresse au peuple français, dans laquelle l'insurrection de la veille était présentée comme l'événement le plus majestueux de la révolution. « Tous les habitans, disait-on, d'une ville aussi immense que Paris, appelés aux armes au bruit de la générale, du tocsin, du canon d'alarme, sans qu'il en fût résulté le plus léger accident; quelle preuve plus incontestable que les Français sont mûrs pour la liberté? » L'objet principal de cette adresse était de présenter au peuple l'insurrection comme terminée; mais cette tournure ne donnait pas le change aux chefs insurrecteurs, qui voulaient décimer la convention. On apprit bientôt que la municipalité, qui s'était emparée de tous les établissemens publics, et qui avait envoyé des commissaires à la poste, qui examinaient toutes les lettres, avant qu'elles partissent pour leur destination, venait de faire arrêter la femme du ministre Rolland. Les députés proscrits en conclurent que le cours des forfaits n'était que suspendu. Plusieurs d'entre eux se réunirent pour prendre de concert les mesures qu'ils croyaient nécessaires à leur sureté personnelle, et ne reparurent plus dans l'assemblée nationale.

Pendant toute la journée, dans le comité de salut public et de sureté générale réunis,

1793. entraient et sortaient incessamment les membres du comité central d'insurrection, soit pour circonscrire le mouvement populaire dans certaines bornes, ou pour se concerter sur des événemens imprévus. Quelques-uns ont pensé qu'il était question de moyens conciliatoires, en éloignant de la convention un certain nombre de membres des deux partis qui montraient le plus d'éloignement pour une réunion.

On sait que dans Athènes des rivalités entre deux citoyens puissans, Aristide et Themistocle, mettaient chaque jour la république à deux doigts de sa perte. Lorsqu'Aristide ouvrait un avis, Themistocle, qui le connaissait pour bon, le combattait cependant parce qu'il venait d'Aristide. Cet homme vertueux s'écria un jour dans l'assemblée du peuple : *Athéniens, vous ne serez tranquilles et heureux que quand vous aurez condamné à l'ostracisme Themistocle et moi.* Cet exemple pouvait être imité, si ceux des membres des deux côtés de la convention, dont les haines étaient le plus connues, s'étaient offerts d'eux-mêmes à donner leur démission pour le bien de la paix ; mais les montagnards étaient bien éloignés de donner cet exemple de magnanimité. La proposition en fut cependant faite au corps législatif. Robespierre la reçut avec un ris moqueur, comme un piège tendu aux patriotes.

Les conjurés n'étaient parvenus à rassembler leurs cohortes, qu'à l'entrée de la nuit. La convention avait levé sa séance. Le tocsin sonne de nouveau. La générale bat dans tous les quartiers. Ce signal, qui mettait tous les citoyens en mouvement, nécessitait une séance de la nuit.

Une brochure intitulée : Meillan, député des Basses-Pyrénées, imprimée en germinal, l'an troisième, au sujet de cette séance au soir, rapporte une anedocte que je crois devoir transcrire.

» La séance avait été levée de bonne heure, et j'espérais quelques instans de relâche, lorsque j'appris que le comité de salut public avait convoqué une séance extraordinaire pour le soir. J'en conçus de l'inquiétude. En général, les séances du soir déplaisaient aux députés les mieux intentionnés, parce qu'indépendamment des écarts auxquels se livraient dans ces occasions quelques hommes qui ne savaient pas dompter leur intempérance, les ténèbres favorisaient les malveillans. Après en avoir conféré avec quelques amis, je me rendis, avec mon collègue Penières, au comité de salut public, où nous ne trouvâmes que Treilhard et Danton : les autres étaient absens ou renfermés dans un arrière-cabinet avec Marat, que j'en vis sortir un instant après. »

» Treilhard et Danton nous écoutèrent à

peine; ils voulaient, disaient-ils, profiter
1793. d'un quart-d'heure qui leur restait pour prendre l'air. Treilhard convint cependant que les assemblées du soir avaient leurs dangers. Danton, répondant moins aux questions que je lui faisais, qu'entraîné par les idées qui roulaient dans sa tête, me dit brusquement : *Il faut que la montagne ou la plaine donne sa démission; les choses ne peuvent plus aller au milieu du choc des deux partis; nous avons envoyé chercher la municipalité pour savoir ce qu'elle veut.* »

» Ces dernières paroles me persuadèrent que Danton commençait à redouter les projets de la municipalité de Paris. Je résolus sur-le-champ de nourrir cette crainte, et de me servir des talens et du crédit de Danton pour rétablir l'autorité de la convention nationale. »

» Je ne redoutais pas Danton autant que Marat et Robespierre. Marat était capable des excès les plus violens; Robespierre ne respirait que le carnage. Les idées de Danton n'étaient pas aussi révoltantes; d'ailleurs il savait se posséder et se conduire. Je pensais qu'il lui serait indifférent de jouer le rôle de Socrate ou de Cromwel, selon qu'il trouverait son avantage. Je présumais donc, qu'en flattant son amour-propre, et en lui faisant envisager les plus hautes destinées, il pourrait concourir à préserver la convention et la France des malheurs qui les menaçaient. Je le pris par le bras,

et le menant à l'écart ; Danton, lui dis-je, ceci va mal, et n'ira jamais bien, tant qu'un homme d'une ame énergique ne se mettra pas à la tête des affaires ; vous êtes cet homme. » An 1.

» Il me regarde, et me répond : ils n'ont pas de confiance en moi. — Je le sais, mais si vous adoucissiez vos maximes exagérées, si vous ne proposiez que des choses raisonnables, si l'on vous voyait sérieusement occupé d'éteindre les troubles qui dévorent la France, de contenir les frénétiques et les fripons qui la désolent, la confiance naîtrait bientôt ; vous pourriez être le sauveur de votre patrie ; il faudrait, dans les commencemens, éviter de vous mettre trop en évidence, de crainte d'exciter la jalousie. Mais dès aujourd'hui vous pouvez diriger le comité de salut public, et faire le bien en son nom. »

» Il me regarde encore, et répète : Ils n'ont pas de confiance. Alors il me quitte pour rejoindre Treilhard. Je le suis, et reprenant le sujet qui m'avait conduit au comité, en tout cas, leur dis-je, si c'est contre les vingt-deux qu'est dirigée cette séance du soir, c'est une peine inutile, car ils ne s'y rendront pas. »

La séance qui n'avait pas été réguliérement convoquée, eut lieu cependant ; mais à peine s'y trouva-t-il cent députés montagnards. La plaine était presque entiérement déserte ; le comité d'insurrection se présenta à la barre, sous le titre de députation de toutes les auto-

1793. rités constituées de la commune et du département de Paris.

Assenfratz, dont j'ai parlé dans les livres précédens, portait la parole. Il demandait non-seulement le décret d'accusation contre les députés dénoncés précédemment, mais qu'Isnard, Ducos, Fonfrède et Dusaux fussent enveloppés dans la proscription. Legendre opinait à faire consigner chez eux tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple. Au milieu des débats, quelqu'un propose qu'il soit décrété que, dans trois jours, le comité de salut public présenterait un rapport sur les moyens de réprimer les ennemis extérieurs et intérieurs de la république, et que, dans le même intervalle de tems, la municipalité de Paris fournirait les pièces à l'appui des dénonciations qu'elle faisait contre les députés dont elle poursuivait la condamnation.

Ce tempérament devait être accueilli, avec d'autant plus de faveur, par une partie de l'assemblée, qu'envisagé sous ce point de vue dilatoire, c'était un calmant qui pouvait assoupir la malveillance; mais les jacobins avaient d'autres idées. On se sépara à minuit et demi; les hommes et les femmes, que les jacobins avaient assemblés, restèrent à leur poste. Il leur fut distribué abondamment, pendant toute la nuit, du vin et des comestibles.

CHAPITRE

CHAPITRE XX.

Séance du 2 juin. Portrait d'Henriot. Distribution de la force armée.

Le 2 juin, le crime, aidé par la faiblesse, triompha. Dès le matin, la générale se faisait encore entendre; les citoyens, sous les armes, s'étaient rendus dans les places où leurs bataillons avaient coutume de s'assembler.

La direction de la force armée appartenait au jacobin Henriot, nommé le 31 mai, par les conjurés, commandant de la garde nationale parisienne. Cet homme, d'abord laquais, ensuite contrebandier, puis employé aux barrières de Paris, enfin espion de la police, connu long-tems par des infamies privées, et plusieurs fois repris de justice, fut un des principaux agens de l'émeute et de l'incendie qui ruinèrent l'honnête Reveillon, et dont le but était d'arrêter la révolution dans sa naissance. Employé dans les boucheries de septembre, ce fut lui qui déchira les entrailles de la princesse de Lamballe; et on assure qu'il but le sang de plusieurs des prêtres qu'il avait massacrés dans le séminaire de S.t-Firmin. Il se signala encore parmi les bourreaux qui égorgèrent les prisonniers d'Orléans dans Versailles : tels furent les exploits que les jacobins couronnèrent; Henriot

——— mérita de nouveau leur gratitude, par les dis-
1793. positions qu'il fit pendant la journée du 2 juin.

Cent mille hommes armés, cent cinquante pièces de canon servies par trois mille canonniers, des grils et du charbon pour faire rougir des boulets, tel était l'appareil avec lequel les jacobins venaient dicter des lois à la représentation nationale. A ce récit, qui ne croirait que tout Paris était armé contre elle? Il n'en était rien. Cependant, de ces cent mille hommes, quatre-vingt-dix mille, non-seulement ignoraient les projets des conspirateurs, mais, loin d'attaquer le corps législatif, leur intention était de le protéger. Mais Henriot, auquel l'opinion publique était parfaitement connue, avait distribué les bataillons de manière que le petit nombre de ceux où les jacobins abondaient, étaient postés dans les environs du palais des Tuileries, tandis qu'on avait écarté les corps armés qui n'étaient pas jacobinisés.

Trois mille *sans-culottes*, levés sous prétexte d'être employés à la guerre de la Vendée, avaient leurs quartiers dans les environs de Paris. On les fit venir pendant la nuit, et on les plaça aux portes de la convention, sans qu'elle en fût prévenue. Ce corps, fortifié par deux mille jacobins des plus forcenés, occupait les dépendances du château avec environ huit mille femmes armées de poignards. Ce rassemblement était séparé de la masse des

Parisiens, d'un côté par l'enlévement du Pont-Tournant, qui était alors à la place de la grille qui sépare aujourd'hui le jardin des Tuileries des Champs-Elisées; et de l'autre, par une clôture en bois, qui séparait la cour du château de la place qu'on appelait du Carrousel.

Deux effets résultaient de cette combinaison, l'un de donner à l'entreprise d'un petit nombre de révoltés les apparences d'un mouvement général du peuple; l'autre, de neutraliser ce même peuple, pour l'empêcher de croiser l'entreprise.

Il est si vrai que les conspirateurs du 2 juin avaient séduit à peine cinq mille individus, que peu de tems après, lorsqu'il fut question d'élire un commandant général de la force armée, la municipalité, qui voulait faire tomber le choix sur le commandant provisoire Henriot, ne put jamais lui procurer que quatre mille cinq cents suffrages; et surement elle n'oublia pas de faire voter tout son monde.

Elle fut réduite à casser deux fois l'élection, sous des prétextes ridicules. Il fut ordonné de voter à haute voix, pour écarter les votans faibles et timides, et pour diriger les choix des citoyens qui, pour recevoir les pensions que leur devait l'état, avaient besoin de certificats de civisme, que les sections distribuaient arbitrairement, et qu'elles auraient refusé à tout votant en faveur d'un autre candidat qu'Henriot. Enfin, les municipaux furent réduits à

dispenser les citoyens de montrer leurs cartes
1793. de sections, en se présentant pour voter. Au moyen de cette supercherie, les quatre à cinq mille satellites purent se présenter successivement à plusieurs sections, et multiplier leurs suffrages.

Les députés proscrits s'étaient rassemblés chez un de leurs collègues, qui habitait un hôtel vaste et inoccupé dans un quartier où les jacobins n'avaient pas la prépondérance. Quelques-uns d'eux attendirent, dans cet asile, le résultat de la séance; les autres bravèrent leurs ennemis, en se rendant à la convention.

Le comité d'insurrection avait manifesté son pouvoir par une foule d'actes arbitraires, et Jambon-Saint-André, sur des assertions fort inexactes, venait d'engager le corps législatif à donner son approbation à ces actes despotiques, sans souffrir aucune discussion préalable.

Il était environ midi, la députation des conjurés qui, pendant la nuit précédente, s'était présentée à la barre, demandait à y être introduite de nouveau pour intimer ses ordres souverains. Lanjuinais, un des représentans auxquels les montagnards en voulaient davantage, après avoir vainement réclamé la parole contre la motion de Jambon-Saint-André, insistait pour être entendu sur un objet qui intéressait l'existence de l'assemblée nationale toute entière. Legendre, Drouet,

Meaulle, Levasseur, et d'autres montagnards, se réunissaient pour l'écarter de la tribune ; il y parvint cependant, et parla ainsi :

CHAPITRE XXI.

Discours de Lanjuinais.

« Lorsqu'on vient de vous faire décréter, sans aucune discussion, des mesures qu'on appèle révolutionnaires, et dont le développement prépare déjà la contre-révolution dans plusieurs départemens, je viens vous occuper des dangers qui menacent la représentation nationale, et vous proposer les moyens d'arrêter les mouvemens qui, depuis deux jours, se manifestent dans cette capitale. »

» Tant qu'il me sera permis de faire entendre ici ma voix, je ne laisserai pas, en silence, avilir dans ma personne le caractère de représenant du peuple ; je réclamerai ses droits et sa liberté.... Il est notoire que, depuis trois jours, vous ne délibérez plus avec liberté ; vous êtes dominés au dedans et au dehors par une puissance qui s'est élevée à côté de vous ; elle vous environne au dedans de ses salariés, au dehors de ses canons. Je sais bien qu'en général les habitans de Paris détestent les factieux et l'anarchie ; mais enfin

ils en sont aujourd'hui les instrumens forcés.
1793. Des crimes que la loi déclare dignes de mort ont été commis. Une autorité usurpatrice a tiré le canon d'alarme. »

» Quelques circonstances engageaient à jeter un voile officieux sur les premiers mouvemens ; mais le lendemain le désordre continue, le sur-lendemain il recommence. Qu'avons-nous fait pour arrêter le mal qui marche et croît sans cesse ? nous avons pallié les crimes des factieux. Une autorité rivale de la vôtre existe, delibère, agit, elle a continué la nuit dernière le cours de ses conspirations. »

» Vous savez quelles odieuses manœuvres on a employé pour armer les citoyens les uns contre les autres. Les comités révolutionnaires des sections qu'une loi, récemment rendue, rappèle à leur unique emploi de surveiller les étrangers, font arrêter un grand nombre d'individus domiciliés à Paris. Le commandant provisoire de la garde nationale, nommé par la puissance rivale de la vôtre, continue ses fonctions, donne ses ordres. Le secret de la poste a été violé, et ce révoltant abus n'est pas réformé. »

» Le comité d'insurrection reproduit une pétition que vous avez déclaré calomnieuse, après une longue discussion et à la presque unanimité des suffrages ; vous avez la faiblesse de renvoyer cette même pétition au

comité de salut public, pour vous faire un rapport sur les députés que vos ennemis ont proscrits. Vous jugez donc, dans cette circonstance où des canons vous entourent de toutes parts, qu'il pourrait y avoir lieu à un nouveau rapport sur des imputations jugées calomnieuses par vous, lorsque vous étiez libres. »

» J'entends qu'on m'accuse de calomnier Paris. Paris est pur, Paris est bon, Paris est républicain; mais Paris est opprimé par des tyrans affamés d'or, de sang et de domination.

» Je demande que toutes les autorités soi-disant révolutionnaires de Paris, et notamment l'assemblée de l'Evêché, et le comité exécutif nommé par cette assemblée, soient à l'instant cassés, ainsi que tous les actes faits par eux depuis trois jours. Je demande aussi que le comité de salut public vous rende compte de l'exécution du décret que vous rendrez à ce sujet. Enfin je demande que tous ceux qui s'arrogeront, dans la suite, une autorité non reconnue par la loi, soient déclarés par le fait même hors la loi; que tout citoyen ait le droit de les saisir et de les emprisonner sur-le-champ. »

Ce discours fut prononcé au milieu des plus violentes agitations; plusieurs fois l'orateur fut interrompu par les huées de la montagne et des galeries. Legendre l'avait menacé plusieurs fois de le jeter en bas de la tribune,

s'il ne se hâtait d'en descendre ; Drouet vou-
1793. lait lui casser la tête d'un coup de pistolet. Le tumulte devint si grand, que Mallarmé qui occupait le fauteuil, fut obligé de se couvrir. La tranquillité ne fut ramenée, dans l'assemblée, que par une observation que firent plusieurs montagnards, que les phrases de Lanjuinais n'arrêteraient pas la foudre prête à tomber sur sa tête.

CHAPITRE XXII.

Le comité d'insurrection est admis à la barre ; il présente ses listes de proscriptions. La convention passe à l'ordre du jour.

L'ORATEUR du comité d'insurrection était à la barre. La bouffissure de son langage répondit à l'atrocité de ses propositions. « Délégués du peuple, les Parisiens n'ont pas quitté les armes depuis quatre jours. Ils réclament de nouveau auprès de leurs mandataires leurs droits indignement trahis ; et depuis quatre jours, ces mandataires rient de leur calme et de leur inactive impassibilité. Le flambeau de la liberté a pâli, les colonnes de l'égalité sont ébranlées, les contre-révolutionnaires lèvent leur tête insolente :

qu'ils tremblent, la foudre gronde, elle va les pulvériser. » An I.

» Les crimes commis par les factieux de la convention vous sont connus, nous venons pour la dernière fois vous les dénoncer; décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance publique; mettez-les en état provisoire d'arrestation, nous répondons sur nos têtes de leurs personnes à leurs départemens. Le peuple est las d'ajourner sans cesse son bonheur, il le laisse encore un instant dans vos mains, sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. »

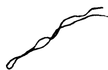
Je ne parlerai pas des applaudissemens convulsifs qui retentirent de la montagne et des tribunes remplies des bourreaux de septembre; je ne parlerai pas de la réponse concertée du président; mais quel pinceau tracera la scène qui se prépare ?

Billaut-Varennes et Tallien avaient demandé le renvoi de la pétition au comité de salut public, en le chargeant d'en faire le rapport séance tenante. On discutait cette proposition; les tribunes exigent qu'à l'instant s'accomplisse leur vœu féroce. Des cris, des hurlemens retentissent dans l'enceinte du corps législatif. L'assemblée ne céda cependant pas à ce premier mouvement de terreur; l'ordre du jour fut adopté d'après un décret qui avait chargé le comité de salut public de faire un rapport, sur ces objets, dans trois jours.

1793. L'ordre du jour, s'écrie Legendre, est de sauver la patrie. Ainsi, quelques jours auparavant, pour empêcher qu'on ne discutât quelques articles constitutionnels, il s'écria, lorsque la convention passait à l'ordre du jour sur des objets insignifians, l'ordre du jour est de tirer le canon d'alarme.

Le décret était à peine rendu, que les pétitionnaires se précipitent de la montagne, sur laquelle ils avaient pris séance. L'un fait briller un sabre, un autre s'écrie : *Peuple, tu es trahi; volons ensemble pour sauver la patrie!* Ils sortent de la salle conventionnelle, en proférant les plus sanglantes menaces. Les tribunes se lèvent et poussent des affreux hurlemens. Les uns menacent de se jeter au milieu des représentans du peuple, et de massacrer les proscrits dans l'assemblée même; les autres obstruent toutes les issues de la salle.

Des émissaires de la société-mère, se jetant dans les groupes, publiaient que les traîtres, les Catilina de la convention, ceux qui entretenaient des intelligences criminelles avec les Autrichiens, avec les Anglais et les brigands de la Vendée, se voyant découverts, cherchaient à s'échapper. L'ordre est donné sur-le-champ de charger les armes; le bataillon jacobin, la baïonnette en avant, se précipite au pas de charge, barricade toutes les avenues, secondé par les femmes révolutionnai-



res (1), troupes de furies, qui venaient de prêter, dans les mains de Marat, le serment, non-seulement de ne laisser sortir aucun député de la salle, mais d'égorger ceux qu'elles appelaient les ennemis du peuple. An I.

CHAPITRE XXIII.

Le décret d'ordre du jour reste sans exécution.

Les députés qui veulent sortir pour quelques besoins, sont repoussés avec violence et même frappés; plusieurs rentrent, avec leurs habits déchirés. Ceux que la curiosité rapprochait des fenêtres, pour examiner ce qui se passait au dehors, sont couchés en joue par les insurgés.

Le décret d'ordre du jour, rendu à une

(1) Le représentant du peuple Deverité voulut sortir; il est arrêté et saisi au collet par une femme enflammée de colère, qui, à l'instant, devient pâle et tremblante, en le reconnaissant pour un homme de son département, auquel elle avait des obligations. Le représentant la reconnut aussi; eh! quel vilain métier faites-vous là? On gagne sa vie comme on peut, lui répondit-elle. — Mais faites-moi du moins sortir. — Elle assemble un groupe de femmes, et le place au milieu d'elles. On avait déjà franchi deux factionnaires; un troisième factionnaire arrête le député, et l'oblige de rentrer, en s'écriant: *Il n'y a pas ici d'ami qui tienne.* Deverité, remonté

très-grande majorité, n'existait plus. Il avait
1793. été brisé par la violence; la montagne ne daigna pas même en demander le rapport. Ce sont les tribunes qui font la loi; elles ordonnent qu'on discute, ou plutôt qu'on décrète, sans discussion, la volonté suprême de la commune révolutionnaire de Paris.

Barrère, organe du comité de salut public, se présente à la tribune; il annonce que l'*inquiétude nationale* s'est manifestée, dans Paris et dans les départemens, sur le compte de plusieurs députés. Il en appèle à leur conscience, il en appèle à leur générosité, car il n'ose pas leur imputer le moindre délit; il sait trop que leurs principes courageux et leur haine, manifestée en toute rencontre, pour toute espèce de tyrannie sont les véritables causes de leur honorable proscription. Sa bouche se refuse même à prononcer qu'ils ont perdu la confiance de la nation. « Que ceux-là qui ont paru perdre cette confiance, fassent eux-mêmes le

---

dans la salle, se présente à une autre porte; il y trouve Chasles, Bazire, et d'autres montagnards qui s'entretenaient de différentes choses. — Est-ce que nous sommes consignés? — Bon, ce sont ces scélérats du côté droit qui disent cela; on sort très-bien, et tu vas le voir. Deverité accroche le bras de Chasles; ils sont arrêtés par des groupes de femmes; mais Chasles les éloigne, en laissant sortir de sa poche un signal rouge. Ce signal fut présenté trois fois avec le même succès, et il se trouva hors du cordon des forces armées.

sacrifice de leurs pouvoirs...... Ce n'est point ici une mesure pénale..... Nouveau Curtius, j'ouvre à regret l'abîme duquel doit sortir le salut de la république. La suspension de vos pouvoirs, voilà ce que votre patrie vous demande; la convention vous met sous la sauvegarde de la loi. »

An I[er]

Guadet, Vergniaux, Gensonné, Buzot, Salles, Brissot, Pétion étaient absens; Isnard, Fauchet, Lanthenas, Dussaux consentent généreusement à faire le sacrifice de leurs pouvoirs à la tranquillité publique. Barbaroux, dans un discours brûlant de patriotisme, protestait de se dévouer tout entier pour le salut de son pays. « Prononcez, mes collègues, disait-il, prononcez que ma suspension est nécessaire, et j'obéirai. Faut-il ma vie pour le salut public, qu'un décret soit rendu et je suis prêt à mourir. Mais comment, de moi-même, déposer des pouvoirs qui m'ont été confiés par le peuple? Comment pourrais-je croire que je suis suspect à mes commettans, lorsque je reçois tous les jours de mon département, de trente autres, et de plus de cent sociétés populaires, des témoignages qui me consolent de l'amertume dont ici je suis tous les jours abreuvé? Non, n'attendez de moi aucune démission; j'ai juré de mourir, s'il le faut, à mon poste, je tiendrai mon serment».

On vit Marat, Chabot, Billaut-Varennes, Legendre et Tallien, s'élever avec fureur

contre cette proposition conciliatrice. Les
1793. conspirateurs ne se contentaient pas de l'éloignement des proscrits, l'effusion de tout leur sang pouvait seule assouvir la rage jacobinique.

Lanjuinais, indigné, s'élance de nouveau à la tribune. Des huées l'y poursuivent; Legendre ose le frapper, et s'il obtient du silence, il ne le doit qu'à la curiosité des uns, à l'épuisement des autres, et sur-tout à sa courageuse obstination.

» Si, jusqu'à présent, j'ai montré quelque courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour ma patrie. Je serai fidèle à ces mêmes sentimens; ainsi n'attendez pas de moi que je consente que mes pouvoirs restent suspendus dans mes mains. Je dis à ceux qui viennent d'injurier Barbaroux: on a vu dans l'antiquité orner de fleurs et de bandelettes les victimes conduites à l'autel, mais les prêtres qui les immolaient, ne les insultaient pas. »

» La convention est assiégée par de nombreuses troupes armées; les canons sont dirigés sur elle; des consignes criminelles vous arrêtent malgré vous dans cette enceinte; on vous insulte; on vous outrage en vertu d'un édit du comité révolutionnaire; je ne suis pas libre pour faire une démission; vous n'êtes pas libres vous-mêmes pour l'accepter valablement. »

» J'ai encore la faculté de faire entendre

ici ma voix, eh bien ! j'en userai pour vous donner un conseil digne de vous. Osez manier avec vigueur le sceptre de la loi déposé dans vos mains; cassez les autorités rebelles, vous n'énoncerez pas en vain la volonté nationale; défendez à tous de leur obéir; prononcez, et les factieux seront abandonnés. Si vous n'avez pas ce courage, c'en est fait de la liberté. Je vois la guerre civile, allumée déjà dans la Vendée, étendre par-tout ses ravages, et diviser la France en petits états; je vois la tyrannie s'avancer sur des monceaux de ruines et de cadavres, vous engloutir successivement les uns et les autres, et renverser la république. »

Ce discours avait fait des impressions profondes par des circonstances particulières. Le jacobin Lacroix venait d'être insulté par les factionnaires; ce fut une rumeur d'un nouveau genre dans l'assemblée. Quelques montagnards soupçonnaient que la municipalité de Paris pouvait avoir les projets les plus sinistres; que, peu satisfaite de la destruction des girondistes, elle avait peut-être l'intention d'anéantir le corps législatif, pour prendre sa place. Ce n'était pas la première fois qu'elle avait laissé percer ce projet ambitieux.

Ce soupçon prenait de la consistance; on demandait de toutes parts la tête d'Henriot. Le commandant du poste, mandé, répondit que, loin d'avoir donné la consigne dont les

1793. représentans se plaignaient, il était lui-même consigné avec ses camarades par des gens à moustaches, qui s'étaient emparés des postes. La division qui se mit parmi les jacobins, faillit de rompre leur complot qui ne tenait qu'à un fil. Danton s'écriait que la majesté nationale était outragée ; Cambon reprochait aux maratistes leur rage implacable, leur soif inaltérable du sang de leurs collègues ; Barrère disait à la tribune : » un grand crime se consomme, c'est celui de la commune et de son comité central. On distribue actuellement aux troupes, qui nous assiègent, des munitions, du vin et des assignats. Nous sommes prisonniers dans cette enceinte ; des esclaves n'ont pas le droit de faire des lois ; la France entière repousserait celles que nous proposerions au milieu des baïonnettes. »

Pendant que Barrère parlait, les chefs des jacobins paraissaient dans la plus vive inquiétude. Ils savaient qu'un rien soulève le peuple, et qu'un rien l'appaise. On voyait Marat s'agiter, sortir, rentrer, donner des ordres aux aides-de-camp d'Henriot. On voyait Robespierre dans la fièvre de l'effroi ; il était perdu, s'il succombait dans cette circonstance (1).

---

(1) Lacroix avoua au tribunal révolutionnaire, la veille de son jugement, que son projet au 31 mai avait été d'extirper de la convention, non-seulement les vingt-deux, mais tous les députés qui avaient voté l'appel au

Au

Au milieu du tumulte, la convention casse, par un décret, toute consigne qui empêche les députés de sortir librement de la salle conventionnelle. Deux huissiers vont signifier ce décret à Henriot; il répond : « va dire à ton président et à la convention nationale, que je ne connais pas leurs ordres, et que, si dans deux heures ils ne remettent pas, dans mes mains, les députés dont le peuple demande la tête, je foudroie le palais des Tuileries »

Cette réponse ne devait pas calmer les esprits. Cependant, soit que ceux des jacobins qui craignaient d'être opprimés par la commune, eussent reçu des éclaircissemens qui les rassuraient ou pour quelque autre raison que j'ignore, tout-à-coup les montagnards se réunirent dans une seule opinion. La pour-

---

peuple, au nombre de trois cents. Cet aveu, dont la preuve matérielle existe, n'est qu'une répétition de ce que disaient, sans cesse, Marat et ses affidés, que la montagne de la convention devait seule former l'assemblée nationale.

D'autres projets donnaient à l'insurrection des vues encore plus étendues. L'espagnol Guzman, un des membres du comité central, déclara, dans la suite, que le mouvement avait été dirigé, non contre telle ou telle partie de la convention, mais contre toute la représentation nationale. Pereyra fit aussi les mêmes aveux au tribunal révolutionnaire; et Chabot, marié à l'autrichienne Frey, convint en mourant que la journée du 2 juin avait été dirigée par les puissances coalisées contre la France.

1793. suite d'Henriot et de la commune de Paris fut abandonnée. Danton, pour donner le change, propose que la séance soit suspendue, et que l'assemblée sorte toute entière pour connaître par elle-même si les troupes qui l'environnent, sont destinées à lui faire violence ou à la défendre.

CHAPITRE XXIV.

Promenade des conventionnels dans le jardin des Tuileries.

On obéit à cette impulsion, Hérault de Séchelles qui présidait, se met en marche; les députés du côté droit l'accompagnent. Arrivés à la porte de la salle, ceux qui marchaient les derniers, s'apperçurent que les montagnards ne quittaient pas leurs places. Le soupçon entre dans leurs ames, ils suspendent leur marche jusqu'à ce que les montagnards subalternes, qui peut-être n'avaient pas le secret de la journée, s'ébranlèrent et entraînèrent à leur suite la plupart de leurs camarades, en dépit de Marat et de Legendre qui cherchaient ouvertement à les retenir, et malgré les clameurs d'un grand nombre de femmes qui s'élançaient à mi-corps des tribunes pour les engager à ne pas sortir. Il ne resta sur la montagne qu'un petit nombre de

députés qui avaient des mesures à concerter en secret.

Les premières sentinelles, à la lecture du décret qui levait les consignes, n'opposaient aucune résistance. On arrive dans la grande cour du palais. On s'avance à travers une triple haie de baïonnettes, jusqu'à la barrière qui fait face à la place du Carrouzel. Là étaient Henriot, ses aides-de-camp, un détachement de cavalerie et une batterie de canons chargés à mitraille. Le président fait lire le décret, et somme la force armée de laisser le passage libre à la représentation nationale. Henriot, le chapeau sur la tête, répond : Je ne connais que ma consigne, vous n'avez point d'ordre à donner ici ; retournez à votre poste, et sans faire de phrases inutiles, livrez-moi les coupables dont le peuple demande la tête. Les députés qui environnent le président, insistent. Henriot reculant quelques pas, fait le commandement : Aux armes! Canonniers, à vos pièces! Les officiers de l'état-major mettent le sabre à la main, quelques fusiliers couchent en joue les membres de la convention.

Je ne saurais dire si Henriot voulait seulement intimider la convention. La séparation qui s'était faite lorsque la moitié du corps législatif avait accompagné le président, laisse conjecturer que, si le plus grand nombre des montagnards n'avait pas quitté la salle con-

—— ventionnelle, la menace de Henriot pouvait
1793. être suivie du massacre de la moitié des représentans du peuple; mais la crainte de confondre la montagne avec la plaine arrêtait alors ses coups. Au surplus, Hérault de Séchelles, au lieu de braver le danger, tourne à gauche, les députés le suivent. On se présente à l'issue de la cour des Tuileries, qui débouche vers la cour des écuries, la même résistance est opposée. La convention, obligée de se replier, traverse de nouveau le péristile du palais national, entre dans le jardin, et se dirige vers la porte du côté de la Seine, elle éprouve un nouveau refus. La convention suit la terrasse du midi, pour sortir du côté des Champs-Elysées. Elle fait pour la quatrième fois l'expérience que, cernée de tous côtés par les troupes municipales, le palais national était sa prison.

Pendant que le président, après avoir vainement harangué les soldats qui gardaient le pont tournant, se rapprochait de la grande allée, on vit du milieu des bosquets sortir et s'avancer précipitamment vers le groupe que formait la convention, environ cent *coupe-jarrets* revêtus de sales lambeaux, et qui ressemblaient à des forçats échappés des galères. Marat les conduisait. Chacun s'avançait pour connaître l'objet de cette étrange ambassade, lorsque Marat montrant de la main son escorte, et donnant à sa voix la plus forte

étendue, gourmande le corps législatif en ces termes : Mandataires du peuple, je vous ordonne en son nom de vous rendre à votre poste, et d'y reprendre vos fonctions. An I.

Il fallut se soumettre aux ordres de ce peuple, et se rendre entre les baïonnettes et les piques, dans le temple où les conspirateurs, pour consommer leur sacrifice, n'attendaient que leurs victimes dévouées.

CHAPITRE XXV.

Décret contre les députés proscrits par les jacobins.

La convention était à peine rentrée dans le lieu de ses séances, que les portes en furent de nouveau gardées par les jacobins et les femmes révolutionnaires. Couthon, joignant l'ironie à l'insulte, osa bien dire aux représentans : vous devez être maintenant convaincus que vous jouissez de toute votre liberté. Il acheva de se couvrir d'infamie, en modifiant avec Marat la liste des proscrits. Il proposa ensuite un mandat d'arrêt contre Pétion, Gensonné, Lanjuinais, Lehardi, Buzot, Chambon, Grange-Neuve, Gorsas, Guadet, Birotteau, Salles, Rabaut-Saint-Etienne, Barbaroux, Brissot, Lasource, Louvet, Valazé, Lesage, Lidon, Vergniaud, Boileau, Go-

maire, Gardien, Henri Larivière, Bergoeing,
1793. Kervelegan, Mollevault, Viger, Bertrand-Lhodisnière, Doulcet, Dussault, et les ministres Clavières et Lebrun.

Levasseur, de la Sarthe, s'était déchaîné à la tribune contre les proscrits, avant le discours de Barrère. Il leur prodiguait, dans un langage à moitié barbare, les injures les plus grossières, chacun écoutait avec stupeur.

En vain un assez grand nombre de députés déclaraient que, n'étant pas libres, ils avaient perdu la faculté d'opiner dans le sénat. Le décret est mis aux voix. Le côté droit réclamait l'appel nominal; il se flattait que les représentans les plus timides, obligés d'exprimer leur opinion à haute voix, surmonteraient leur pusillanimité plutôt que de se déshonorer par une injustice aussi révoltante. Mais déjà la moitié de l'assemblée mollissait; quelques députés disaient à leurs voisins, qu'après tout, les proscrits ne seraient pas bien à plaindre de rester tranquillement chez eux, et que la position où l'on se trouvait exigeait cette condescendance.

Tout-à-coup quelqu'un s'écrie: il vaut mieux se dispenser de voter que de trahir son devoir. Cette ouverture qui mettait les consciences à leur aise, fut goûtée; les deux tiers des députés se rangèrent à cet avis, et devenant simples spectateurs, laissèrent rendre le décret de proscription par les montagnards, dont

le petit nombre était suppléé par plusieurs centaines d'étrangers qui s'étaient placés, comme au 27 mai, sur les bancs des législateurs dont ils usurpèrent les fonctions. An. I.

Tandis que les deux factions jacobines consommaient leur odieuse machination, plusieurs députés proscrits, réunis chez leur collègue Meillant, délibéraient sur les moyens d'y mettre obstacle. Trompés par le faux rapport d'un ami mal informé, qui les assura qu'on égorgeait leurs collègues au sein du corps législatif, et persuadés que toute résistance était inutile, ils n'entreprirent pas de s'opposer au décret qui les mettait aux arrêts chez eux sous la garde d'un gendarme.

On a prétendu que si la majorité de la convention, lorsque Henriot lui signifia ses ordres, l'avait condamné à mort, le peuple eût exécuté le décret. Il est certain qu'en général la garde nationale parisienne n'avait pris les armes qu'en faveur de la représentation nationale; mais par la nature des dispositions faites par Henriot, la force publique était neutralisée. On a vu précédemment que toute communication était interceptée entre l'intérieur du palais des Tuileries et le dehors.

On voyait la salle conventionnelle environnée de baïonnettes; mais on ignorait le véritable sujet des délibérations. La plupart même des individus qui furent témoins de

1793. la ridicule procession des députés dans le jardin des Tuileries, n'en concevaient pas le motif..

D'ailleurs, le peuple était sans action, parce que tous les pouvoirs se trouvaient dans la main des conspirateurs. Il ne pouvait faire aucune démarche éclatante sans s'exposer à la censure de la municipalité, investie de tous les moyens d'arrêter une entreprise contraire à ses intérêts. Quelqu'un dans une assemblée, ou seulement dans un cercle, laissait-il percer une opinion qui ne fût pas conforme aux motifs de l'insurrection, il était assuré de coucher en prison la nuit suivante. Chacun craignant pour soi, personne n'osait parler. On cachait ses sentimens pour éviter de se rendre suspect à des tigres incapables d'aucun ménagement.

Cette séance, ou plutôt ce siège mal soutenu par la convention contre un amas de brigands au milieu d'un peuple immense, auquel les approches du palais national étaient interdites, ne finit qu'à dix heures du soir. Les factionnaires dont la consigne n'était pas levée, s'opposaient encore à la sortie des députés. Il fallut attendre qu'il plût au commandant Henriot de permettre aux représentans, après une réclusion de douze heures, d'aller prendre un peu de repos chez eux.

An I.

CHAPITRE XXVI.

Suites de la journée du deux juin.

Ainsi fut brisée, par la hache populacière des maratistes, la seule barrière qui arrêtait le crime ; ainsi toutes les tempêtes, long-tems contenues, déchaînées à-la-fois, la France entière appartint au génie sanglant de la mort. La journée du 2 juin ne fut pas le triomphe d'une faction en particulier. Le sceptre ne passa exclusivement dans les mains ni de Marat, ni de Danton, ni de Robespierre. Ce ne fut ni leur anarchique triumvirat, ni la montagne toute entière, ni la commune, ni même la société-mère, mais la réunion monstrueuse de toutes ces puissances, qui produisit ce bouleversement. Cette coalition prouva que, de tous les despotismes, le moins composé serait le plus tolérable.

Les conspirateurs, après avoir si souvent échoué, s'applaudirent de ce premier triomphe ; mais bientôt ils redoutèrent l'effet que la nouvelle de leurs succès produirait sur les départemens. Non-seulement on suspendit les communications, mais tous les individus connus pour avoir manifesté des opinions anti-jacobines, furent précipités dans les prisons. On proscrivit sur-tout les journalistes

qui n'adoptaient pas les principes de la mon-
1793. tagne.

J'ai devant les yeux deux adresses envoyées par la municipalité de Paris aux départemens; l'une est intitulée : *Les Parisiens, à leurs frères des départemens*; l'autre : *Adresse des Parisiens aux Français*. Tout était faux dans ces deux écrits, jusqu'au titre qu'on leur avait donné. L'imposteur qui les rédigea, voulant donner plus d'importance à son récit, attribuait aux Parisiens les opérations du comité d'insurrection et de la commune révolutionnaire. Il insultait les habitans de cette capitale de la manière la plus grave, en les associant à des forfaits qu'ils avaient en horreur.

Il y eut une autre adresse publiée dans les départemens au nom des jacobins. Camille-Desmoulins la rédigea sous la date du 10 juin. On y soutenait que les vingt-deux députés méritaient d'être égorgés sur l'opinion de leurs sentimens, et qu'il ne fallait pas attendre des preuves légales lorsqu'il s'agissait de punir des conspirateurs. Camille citait, pour appuyer cette étrange doctrine, la mort des complices de Catilina, ordonnée par Ciceron. L'imprudent ne prévoyait pas que cette doctrine le conduirait lui-même à l'échafaud.

Mais l'ouvrage qui contribua le plus à tromper la France sur les circonstances de

la journée du 2 juin, fut la proclamation rédigée par le comité de salut public, et publiée par ordre de la convention. On observa que Barrère, en lisant à la tribune cet ouvrage de mensonge, rougissait lui-même de son imposture. Ce fut cependant la seule relation un peu étendue de cette journée qui parvint dans la plupart des départemens.

An II.

Les journaux interceptés, les écrivains courageux incarcérés, tous les faits indignement travestis, le secret des communications particulières indignement violé, la crédulité et l'ignorance adroitement trompées, tous les genres de diffamation mis en honneur, tous les échos de l'imposture multipliés à prix d'argent; on vit le système jacobinique s'étendre, et dévorer la France avec la plus désolante rapidité.

Bientôt les accusations atroces appelèrent les poignards sur le sein de tous les citoyens, et les assassinats judiciaires suivirent de près les assassinats de la calomnie. La proscription des opinions, encourageant l'audace des délations, fomenta les vengeances particulières. Dès que des propos furent devenus des crimes d'état, la haine ou l'envie prêtèrent ces propos à leurs victimes, et les soupirs de la douleur qui s'agite sous la verge de l'oppression, suffirent pour justifier les oppresseurs. Les élans de la probité, prompte à prendre la défense des opprimés, rendi-

1793. rent la probité suspecte. La modération elle-même, qui arrête les haines et réprime les vengeances, s'appela lâcheté, trahison. Il parut bientôt dangereux de n'être pas un scélérat. L'accueil fait aux dénonciations contre le talent et la sagesse, devint l'apologie de la sottise et de la perversité. Les hommes probes, les hommes instruits se cachèrent, abandonnant la république à l'intrigue et au crime.

Nos ennemis nous traitent de factieux, disait Legendre; qu'ils sachent que nous en faisons gloire, et qu'il faut des factieux en place pour maintenir la liberté. Legendre ne faisait que répéter cette maxime favorite de Danton : » En révolution, l'autorité appartient aux plus scélérats. » Et Danton lui-même était l'écho de Machiavel, lorsqu'il recommandait aux tyrans de tous les siècles de ne souffrir auprès d'eux ni les hommes vertueux, ni les hommes éclairés.

C'était aussi dans Machiavel que Robespierre et Danton avaient lu que le meilleur moyen d'affermir une nouvelle domination était de changer toutes choses dans le gouvernement, de créer de nouveaux magistrats dans les villes, sous de nouveaux titres, avec une nouvelle puissance, et en employant des hommes étrangers aux anciennes magistratures; de bâtir des villes nouvelles, après avoir détruit les anciennes; de changer les

habitans d'un lieu dans un autre, et de bouleverser tellement les anciennes institutions, que tout devient méconnaissable. AN I.

Ce changement simultané des hommes, des institutions, des pouvoirs, des propriétés, des pays même, aurait effrayé d'autres hommes que les montagnards ; eux seuls eurent assez de témérité pour l'adopter, assez d'audace pour le mettre à exécution. Le tribunal révolutionnaire, les comités révolutionnaires, l'envoi des proconsuls tous-puissans dans les départemens et aux armées, furent l'ouvrage de la montagne, et ne furent que ses essais.

Robespierre écrivait : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois pour vaincre les bourgeois ; il faut rallier le peuple, il faut lui procurer des armes, il faut le *colérer*... » Le décret des piques, distribuées aux sans-culottes, fut une véritable déclaration de guerre des pauvres contre les riches.

Robespierre écrivait : « Il faut que le peuple s'allie à la convention, et que la convention se serve du peuple ; il faut que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes. » Le décret des quarante sous donna aux jacobins une troupe de janissaires toujours prêts à marcher, à frapper, à détruire.

Robespierre écrivait : « Il faut que l'insurrection continue... » Aussitôt une armée ré-

volutionnaire, portant dans toutes les pro-
1793. vinces l'effroi et la désolation, s'appela fièrement elle-même : *La représentation ambulante et libre de la force du peuple*, tandis qu'elle n'était que l'instrument servile, aveugle et impuni, dont se servaient les montagnards pour écraser la France.

Robespierre écrivait : « Il faut éclairer le peuple, il faut proscrire les écrivains perfides et propager les bons écrits. » La montagne environna le peuple de cette lueur ténébreuse qui convient au crime. Danton, pendant sa courte apparition au comité de salut public, organisa ce système de corruption, qui achetait ou des paroles ou du silence, qui marchandait l'héritage littéraire de l'écrivain généreux que la terreur pouvait contraindre à taire sa pensée, mais jamais à trahir la vérité, et qui soudoyait les auteurs faméliques, dont la plume était à vendre comme la conscience. L'empoisonnement général de l'opinion publique fut fomenté par l'envoi journalier des feuilles de Marat, d'Hébert, de Duval, d'Audouin.

Personne ne connut, comme Danton, la puissance de l'or dans les révolutions : corrompre et être corrompu, était pour lui toute la science de nos mœurs, et le seul levier qui devait soulever l'Europe. Ce système si commode est le *je ne sais quoi*, dont

parle Garat, *qui faisait que tout s'arrangeait à merveille autour de lui, et qu'il était, si on peut se servir de ce mot, un grand seigneur de la sans-culotterie.*

Dans le comité de salut public se concentraient tous les pouvoirs révolutionnaires, guerre, administration, justice, finances; toutes les lois, toutes les mesures émanaient de ce conseil suprême. Les membres de la convention ne furent souvent que des agens secondaires auxquels, chaque décade, on intimait les décrets pour les publier et les mettre à exécution.

Le comité de salut public s'était installé dans les petits appartemens du roi au palais des Tuileries : Louis XI, dans son château du Plessis-lès-Tours, inspirait moins d'épouvante. De nombreux corps-de-gardes annonçaient le séjour du despotisme le plus ombrageux; à peine était-il permis de jeter un moment les yeux sur les fenêtres du comité, comme jadis on n'osait envisager les crénaux de la bastille. Une foule de bureaux occupait la seconde enceinte; les commis qui faisaient ce service, portaient sur leur visage l'empreinte de l'effroi ou de la plus basse adulation. Des canons menaçans défendaient les avenues, ils semblaient être l'emblême d'une artillerie plus redoutable, placée dans les souterrains du château; je veux parler d'une

1793. typographie complette, où nuit et jour s'imprimaient des rapports, des arrêtés, des décrets révolutionnaires, avec lesquels on foudroyait la France entière.

Pour parvenir aux anti-chambres, il fallait errer long-tems dans de longs et obscurs corridors éclairés de quelques faibles lampes. Toutes les avenues du comité de salut public, sombres, tristes et sévères, contrastaient avec les salons où s'assemblaient les maîtres des destinées de la France. Celui qui obtenait la faveur d'être admis en leur présence, était ébloui de ce changement subit.

Les moëlleux tapis de la Savonnerie en couvraient les parquets; les marbres, les glaces, les bronzes dorés, ornaient les plus magnifiques tentures. Les cheminées étaient garnies de superbes pendules, de superbes girandoles. Des lustres de cristal de roche, surchargés de bougies, pendaient aux plafonds décorés des plus riches peintures. De voluptueux canapés, des fauteuils d'édredon, formaient autour des murs une double enceinte à l'usage de ces républicains farouches, qui affectaient en public les mœurs et le langage de Sparte. Dans des cabinets entr'ouverts, on entrevoyait des buffets garnis des comestibles et des vins les plus recherchés.

Autour d'une grande table ovale, recouverte d'un tapis verd et surchargée de papiers, on

on voyait assis des hommes dans un costume sale et dégoûtant. Le seul Robespierre s'habillait ordinairement avec un peu plus de décence. La séance était permanente, mais le comité tout entier ne s'assemblait ordinairement qu'à onze heures du soir. Les membres qui le composaient, échauffés par la bonne chère et par les liqueurs, balançaient, dans cet état voisin de la folie, le sort de la France et de l'Europe. Quand Robespierre assistait aux délibérations, elles prenaient un caractère plus rembruni. On riait moins, on décrétait les malheurs publics et particuliers plus gravement. AN I.

C'est dans ces momens, que ses ordres les plus foudroyans étaient expédiés à tous les agens du comité dans les provinces; c'est là qu'on rédigeait le plan de dépopulation, réalisé pendant quinze mois. Une carte de la France était sans cesse déroulée sous les yeux des décemvirs; on décimait les villes et les campagnes. « Il nous faut, disait-on, tant de têtes dans tel département. »

C'est là que Rossignol trouva le plan de l'embrâsement de la Vendée, et Carrier celui des noyades de Nantes; c'est là que Couthon disait en riant, sur le point de partir pour Lyon: « Je n'ai plus que la tête et le tronc, c'est pourtant moi qui vais donner le premier coup de marteau à la seconde ville de l'empire français, pour la démolir. »

C'est aussi là que les députés montagnards
1793. faisaient anti-chambre, mendiaient la faveur d'une courte audience, et briguaient des missions dans les départemens.

Le comité de sureté générale, qui pouvait être regardé comme le conseil exécutif du comité de salut public, offrait, à l'extérieur, des formes moins inquisitoriales. Assiégé nuit et jour par des familles en larmes, les pétitions des malheureux lui parvenaient avec assez de facilité; mais, n'ayant aucun pouvoir par lui-même, il les repoussait ordinairement avec la dureté la plus rebutante. C'était le centre où correspondaient tous les comités révolutionnaires de France. Les membres de ces comités s'y présentaient humblement pour prendre le mot d'ordre, ou pour donner les renseignemens qu'on leur demandait.

Quelquefois les comités de salut public et de sureté générale se réunissaient. Dans une de ces assemblées, fut rédigé le décret d'accusation contre Danton et ses principaux partisans. Mais ordinairement le seul comité de salut public, concentrant dans son sein tous les pouvoirs, donnait au systême montagnard ses développemens, et à la foudre dévoratrice une action aussi rapide qu'universelle. Ce fut du comité de salut public que sortirent ces nombreux apôtres de la tyrannie, ces missionnaires de la mort, avec des pouvoirs aussi illimités que leurs caprices et que leur rage.

La France entière devint leur proie; et, pendant dix-huit mois, le développement simultané de tous les crimes, l'action foudroyante de toutes les fureurs déchaînées perpétuèrent l'insurrection qui avait fait triompher la montagne. An I.

Dans les ~~tems~~ populaires, lorsque l'incendie tempêtes embrâse en même tems les opinions et les fortunes, tel est l'enchaînement naturel des passions frénétiques et exaltées, qu'une seule idée fausse conduit à être barbare. Ainsi, le comité de salut public fut conduit, par les circonstances qui l'environnaient, à un excès d'insensibilité où les remords sont impossibles, où la lassitude et le dégoût peuvent inspirer des regrets, sans inspirer du repentir. « Il y a six cents têtes à faire tomber, disait un jour un juré au tribunal révolutionnaire. Il est surprenant qu'on ne vienne pas nous les dénoncer. Nous sommes dénonciateurs, témoins et juges; on nous laisse toute la fatigue. » Ce propos indique la démarcation des pouvoirs entre les montagnards. Les proconsuls, chargés du bouleversement général, ne pouvaient suffire au double rôle d'exécuteurs et de législateurs; le comité de salut public était chargé de la fatigue de la législation.

Nous avons vu les égaremens de la démence affectant le nom sacré de la raison, les emportemens de la perversité se débattant avec ses remords, les excès de toutes les passions,

1793. de tous les vices s'applaudissant de leurs extravagances. Comment réunir dans un tableau immense les victimes innombrables de ce pervertissement général ? Comment peindre les auteurs de ces inconcevables calamités, luttant d'invention dans le crime, s'excitant à imaginer quelque nouveau genre d'attentat, dont les tyrans anciens ou modernes ne se fussent pas avisés ; et, parmi ces découvertes, choisissant, embrassant avec fureur ce qu'il y a de plus honteux, de plus horriblement repoussant ?

D'un côté, la loi dévoratrice du *maximum*, et, en son nom, le brigandage le plus effréné tarissaient des sources de prospérité qui paraissaient inépuisables ; de l'autre, la guerre était déclarée à tous les sentimens de délicatesse et de probité. Des hommes, qui osaient usurper les noms des Brutus, des Caton, des Bias, des Aristide, transformaient le brigandage en vertu, la propriété en attentat, et ne parlaient que du niveau de l'égalité, lorsqu'ils promenaient la hache révolutionnaire sur toutes les têtes.

Ce niveau de l'égalité écrasant les talens, les vertus, les richesses ; les arts et leurs monumens anéantis ; Bedoin réduite en cendres, Lyon ensevelie sous ses ruines, la Vendée changée en désert, n'offrant à l'œil du spectateur que le domaine de la désolation ; Marseille, Bordeaux, inondées du sang de leurs

que la municipalité encourageait, au lieu de les réprimer. An I.

Chaque nuit, le sommeil des habitans de Paris était troublé par le bruit des gens armés qui parcouraient les rues, enfonçaient les portes pour enlever les infortunés que les proscripteurs avaient inscrits sur leurs listes. Chacun tremblait pour soi ou pour les siens ; et lorsque deux parens ou deux amis se rencontraient, ils s'étonnaient de se revoir, d'être libres, de respirer encore ! Le pouvoir sans bornes du comité de salut public avait été consacré par un décret. Ce comité était lui-même l'instrument dont se servaient les jacobins pour affermir leur tyrannie. Le terrible mouvement que, dès l'instant de sa naissance, il imprima au corps politique, frappa de stupeur la convention nationale elle-même.

Non-seulement tous les droits d'un peuple libre furent anéantis, mais la convention ne fut bientôt qu'un vain simulacre, dont quelques hommes se servaient pour légaliser leur volonté; l'audace naquit de l'excès de la terreur.

A peine la montagne régna sur la France, que la convention vit une foule de ses membres traînés successivement à l'échafaud. A peine les Parisiens eurent-ils subi honteusement le plus abominable des jougs, que leurs parens et leurs amis furent conduits par milliers au supplice. A peine les départemens eurent la faiblesse de ne pas réclamer avec

énergie la liberté de leurs mandataires, qu'ils
1793. virent la Loire surchargée par les cadavres qu'elle roulait à l'Océan ; la Saône et le Rhône changés en des fleuves de sang ; Vaucluse, en fontaine de larmes ; Marseille, Toulon, Nantes, Bordeaux, en tombeaux ; la Vendée, en désert ; Paris, Strasbourg, Arras, en boucheries humaines ; Lyon, en ruines ; ils virent toutes les propriétés ravagées, tous les liens de la société rompus, la vertu par-tout proscrite, le crime par-tout triomphant, et la France ne présentant qu'une vaste scène de calamités, dont les longues pages de l'histoire ne fournissent point d'exemple, même dans les proscriptions d'Octave, ou dans les caprices de Néron.

Cependant, malgré les précautions que prenaient les jacobins pour empêcher les députés proscrits d'informer leurs commettans de la violence qui leur avait été faite, et de l'esclavage sous lequel ils gémissaient, la vérité pénétrait dans les départemens. Quelques-uns jetaient des cris de vengeance ; on s'armait publiquement contre les proscripteurs du 2 juin.

Si, par un mouvement spontané, des guerriers, envoyés par la majorité de la république, avaient pu marcher sur Paris ; exiger, d'une part, la liberté des représentans arrêtés, et leur réintégration dans le corps législatif, et, de l'autre, la punition exemplaire de ceux

qui avaient violé la convention, toutes les factions étaient à la fois anéanties sous la masse nationale. Mais la grandeur même de cette opération la rendait d'une exécution chimérique. Il était impossible que le même esprit animât tous les départemens, lorsque, pendant près d'une année entière, on avait semé la division entre les administrateurs et les administrés, entre les pauvres et les riches. Un mouvement unanime pouvait tout sauver, un mouvement partiel pouvait tout perdre. Dans la première hypothèse, tous les esprits concouraient au même but; dans la seconde, on allumait la guerre civile.

Pour prêter un point d'appui aux opérations départementales, il fallait, ou que les députés proscrits restassent tous à Paris, ou qu'ils se rendissent dans un même lieu; en prenant le premier parti, ils auraient embarrassé les ennemis qui les tenaient sous leurs poignards. S'il avait fallu frapper, pour la première fois, tant de législateurs en un seul jour, juges et bourreaux auraient peut-être refusé ce périlleux service. C'est par leur nombre seul que les soixante-treize députés, incarcérés dans la suite, évitèrent la guillotine que leur destinait Robespierre.

S'ils s'étaient tous retirés dans une ville, non-seulement ils auraient écarté d'eux le sentiment timide d'une fuite; mais, s'entourant de la considération d'une retraite, le lieu

qu'ils auraient choisi pour s'y rassembler, 1793. pouvait devenir le *Mont sacré*. L'avantage de leur nombre, auquel l'imagination attache toujours une idée d'importance, leur eût donné une influence prononcée.

Depuis que la convention était tombée dans la dépendance d'un pouvoir supérieur au sien, et qu'elle était privée des prérogatives qui formaient son essence, elle semblait avoir perdu, par le fait, le caractère d'une représentation nationale; car il est contradictoire de représenter l'universalité d'une nation, et d'être l'instrument servile d'un parti. Un corps législatif asservi, mutilé, sans pouvoir, ne devait-il pas être considéré comme dissous par le fait? Telle était l'opinion du plus grand nombre des départemens.

Mais, parmi les députés proscrits le 2 juin, les uns parcouraient les départemens, tandis que les autres gardaient leur prison, lorsqu'ils ne pouvaient s'échapper. La conduite des uns donna l'air d'une révolte à la conduite des autres. Les mouvemens hostiles de ceux qui avaient abandonné Paris, s'attribuaient à ceux qui y restaient; et ces mouvemens n'ayant pas été heureux, on devait prévoir que les jacobins ne respecteraient pas la vie des députés dont ils pouvaient disposer.

Cette conduite peu réfléchie est une preuve que les députés proscrits par les jacobins unis par les mêmes principes, n'avaient fait aucun

complot, même contre les ennemis qui les opprimaient. Leur mémoire n'a aucun besoin que j'insiste sur leur innocence, mais la conservation de tant de milliers d'individus dont l'échafaud fut dressé avant et après le leur, exigeait de leur part des mesures plus habilement concertées.

Les jacobins, maîtres des communications et de tous les ressorts du gouvernement, prévinrent aisément des insurrections partielles, d'ailleurs très-mal combinées. La plupart des mécontens furent désarmés par la terreur, par la force ou par la corruption ; ensuite on signala comme conspirateurs tous les Français qui ne favorisaient pas l'anarchie que la montagne voulait introduire en France.

A Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les ennemis de la montagne étaient nombreux. Quelques royalistes, qui profitaient de toutes les crises de la révolution, pour ramener la France à un autre gouvernement, se mêlaient avec les républicains, ennemis des désorganisateurs. L'affaire du deux juin ne fit qu'exaspérer les esprits, déjà révoltés des entreprises précédentes des montagnards. Tout le Midi était en feu, on arma la France contre la France, des torrens de sang furent répandus.

De ce mélange accidentel du royalisme caché et du républicanisme mécontent, les jacobins firent éclore un système de dénonciation, aussi nouveau que contradictoire. Ils accusèrent à

la fois leurs ennemis d'être royalistes et fédéra-
1793. listes; comme si ces deux espèces de gouvernement n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre; et sous cette double dénomination furent, par eux, foudroyés, noyés ou guillotinés tous ceux qu'ils connaissaient pour n'approuver pas leur système anarchique et déprédateur.

CHAPITRE II.

Crime de fédéralisme inventé par les jacobins. Définition du gouvernement fédératif.

QU'EST-CE donc que ce fédéralisme qui conduisit sur l'échafaud tant d'infortunés? Toutes les fois que les tyrans ont voulu épouvanter la terre par des proscriptions; toutes les fois qu'il leur a importé d'étouffer la voix de la raison; toutes les fois qu'ils ont imposé une taxe de sang sur les provinces, sur les villes, sur les familles de leurs états, on les a vu recourir à certaines dénominations oiseuses qui, répétées sans cesse et jamais expliquées, semblaient désigner de grands crimes, et n'étaient réellement que le prétexte des assassinats médités.

La funeste puissance de ces expressions magiques est un vieux secret d'oppression, une

tradition de tyrannie, que les bourreaux de l'humanité se sont transmise de siècle en siècle, et que les auteurs des récentes calamités de la France avaient pu recueillir dans l'histoire des persécutions civiles ou religieuses. La crédulité reçoit aisément l'illusion fatale que ces talismans mystérieux sont destinés à produire. Moins on comprend, plus on soupçonne; l'ignorance hait avec fanatisme, elle égorge avec fureur. An 1.

Les peuples ont connu jusqu'ici deux manières d'exister en république. Les uns se sont divisés en plusieurs petits états, dont chacun est intérieurement gouverné par les lois particulières qu'il lui plaît de se donner, mais qui tous sont réunis dans leurs moyens de défense contre les ennemis du dehors : c'est ce qu'on appèle une ligue fédérative. Tel est le gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Les autres ne forment à tous égards qu'un seul état, régi par les mêmes lois, par un système commun d'établissemens et d'autorité. Tel était le gouvernement de Venise. C'est dans ce sens que la convention nationale avait décrété, dès le commencement de sa session, que la république française était une et indivisible.

Le fédéralisme signifie donc une forme de gouvernement semblable à celui qui existait chez les Suisses. C'est dans ce sens que le fédéralisme était proscrit en France.

1793. Mais, comme les termes de fédération et de fédérés désignent aussi, dans leur acception commune, une réunion politique, une association qui a pour objet quelque besoin général et pressant de la patrie, et que, d'ailleurs, les mots de fédération et de fédérés ont beaucoup de rapport avec celui de fédéralisme; à peine les jacobins virent-ils quelques départemens se confédérer, non pour former des états séparés, mais pour employer leurs efforts communs contre la dévorante anarchie, qu'ils s'écrièrent avec une impudente astuce : Voyez-vous comme ils sont confédéres; voyez-vous la fédération, voyez-vous le fédéralisme! Eh bien! avec cette affreuse et inepte équivoque, les jacobins ont incarcéré, ruiné ou assassiné près d'un million de Français.

Toute adresse, toute pétition, tout écrit, tout discours qui n'étaient pas un éloge du 31 mai et du 2 juin, furent appelés fédéralistes.

Tout ce qui, soit avant ou après ces deux journées, avait été dit ou écrit contre la municipalité de Paris, du 10 août 1792, contre Hébert, contre Marat, contre Robespierre, fut traité de fédéralisme.

Tous ceux enfin qui luttaient avec quelque courage contre les progrès de la désorganisation de la France, furent traités de fédéralistes, et comme tels on leur donna

des fers ou la mort, en vertu de l'unité et de l'indivisibilité de la république. An I.

CHAPITRE III.

Protestation de soixante-treize députés.

Immédiatement après l'insurrection du 2 juin, le comité de salut public envoya dans les départemens une insidieuse adresse aux Français, pour calmer ou, comme le prétendait Barrère, pour éclairer le peuple. J'ai déjà observé que la majorité de la convention fut indignée de la fausseté que respirait cette adresse.

Parmi les députés qui n'étaient pas jacobins, un grand nombre absolument apathique, et ne songeant qu'à conserver les émolumens de leurs places au milieu des crises les plus épineuses, ne prenaient aucune part active aux débats, quels qu'ils fussent; mais les autres supportaient impatiemment l'état d'humiliation auquel ils étaient réduits. Continuer de se rendre aux séances du corps législatif; c'était consacrer l'usurpation par leur présence; s'en abstenir, c'était abandonner le timon de l'état aux usurpateurs. Le meilleur parti qu'ils pussent prendre, était sans doute d'informer leurs commettans de l'impuissance dans laquelle ils se trouvaient;

1793. mais, comme je l'ai dit, il n'existait plus de libres communications entre Paris et les départemens : leurs dépêches auraient été supprimées; et quand elles seraient parvenues à leurs adresses, les relations envoyées par les montagnards devaient prévaloir chez des hommes environnés d'illusions.

Ces députés, persuadés qu'il ne leur était pas permis de laisser ignorer à la nation le danger qui menaçait sa liberté, et que nul obstacle ne devait les arrêter, crurent devoir recourir à des moyens extraordinaires. Dans cette perplexité, s'étant réunis, ils décidèrent qu'il était indispensable que quelques-uns d'entre eux se transportassent dans les départemens pour y montrer la vérité. Plusieurs se dévouèrent généreusement à cette périlleuse mission. Ceux qui restaient à Paris, peignirent, dans une lettre à leurs commettans, les événemens du 2 juin comme ils s'étaient passés; ils faisaient le tableau le plus frappant du despotisme des jacobins, et finissaient par déclarer que, privés de toute liberté, ils ne prendraient désormais aucune part aux délibérations d'une assemblée dans laquelle tous les droits de la nation avaient été ouvertement violés.

Cette protestation fut signée par soixante-treize députés. On la tint secrète, parce qu'elle n'était destinée à voir le jour qu'après qu'elle aurait été revêtue d'un plus grand nombre

nombre de signatures, et sur-tout après le rapport que le comité de salut public devait faire sur les députés détenus; mais, comme ce rapport ne parut que long-tems après, le public n'eut connaissance de cette pièce essentielle, que lorsqu'elle fut trouvée dans les papiers du député Duperret, décrété d'accusation sur la motion de Chabot, après le meurtre de Marat. On verra dans la suite comment cette découverte entraîna l'incarcération de tous les signataires.

La ville de Paris était entiérement livrée aux jacobins. Des émissaires de la société-mère remplissaient et dirigeaient les assemblées sectionnaires. Dans quelques-unes, les citoyens, amis de l'ordre et de la paix, furent chassés avec violence. On déclara que la souveraineté appartenait aux sans-culottes. Les agens jacobins s'emparaient du bureau, et, sous le nom des citoyens de la section, prenaient sans obstacles les arrêtés qui leur convenaient.

1793.

CHAPITRE IV.

Etat alarmant de la ville de Paris, après le 2 juin. Energiques remontrances envoyées par plusieurs départemens.

Quoique ces pratiques criminelles eussent été dénoncées au corps législatif; quoique les députations des sections y vinssent fréquemment protester contre ce qu'une autre députation de la même section avait demandé la veille; la faction qui dominait, n'avait garde de remédier à un abus, sur lequel au contraire elle se flattait de cimenter sa puissance, en paraissant s'environner du concours des citoyens.

Les assemblées des sections devinrent insensiblement désertes, lorsque les meneurs, craignant que les sans-culottes eux-mêmes n'ouvrissent les yeux sur les suites d'une déprédation générale, qui, menaçant à la fois toutes les ressources de la France, annonçait de loin la famine la plus épouvantable, et la destruction de tous les moyens qu'avait pour subsister l'homme pauvre et laborieux, firent entendre à la multitude que les gens riches et les gens instruits n'étaient pas moins suspects que les prêtres et les nobles. Chacun craignit les effets de cette fatale suspicion,

chacun s'isola ; mais les départemens montraient un plus grand caractère.

An I.

Quelques-uns portèrent jusqu'à la barre de la convention de très-énergiques représentations. Duvignau, à la tête d'une députation bordelaise, non-seulement fit entendre dans le sénat le langage de la liberté qu'on outrageait ; mais il osa placarder sur les murs de Paris, les plaintes et les menaces de la Gironde indignée. D'autres départemens délibéraient sur la convocation des assemblées primaires. Il en fut qui proposaient de ne plus faire parvenir à Paris les contributions publiques, tandis que plusieurs, comme je l'ai dit plus haut, prenaient les armes contre les jacobins et la montagne.

Les villes de Bordeaux, de Lyon, de Marseille avaient donné le signal de la résistance à l'oppression ; il avait été si bien reçu, que ces grandes cités semblaient le foyer d'une coalition départementale qui, dans son vaste contour, embrassait d'un côté Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Montauban, Angoulême, Clermont, Limoges, Moulins ; et de l'autre, Aix, Arles, Vienne, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon, et presque la totalité du département du Jura : elle menaçait d'écraser de sa masse tout le parti de Robespierre.

On s'attendit, quelque tems, à Paris, à une explosion dont les suites pouvaient donner

1793. un autre cours à la révolution ; mais la société-mère, qui prévoyait cet obstacle formidable, avait pris des mesures pour le surmonter, en faisant passer d'avance dans ces départemens des commissaires jacobins avec des pouvoirs illimités, et tous leurs adeptes dont la présence n'était pas indispensablement nécessaire dans la capitale.

D'ailleurs, investie de toute la force du gouvernement, *la montagne avait dans ses mains le commandement des armées et la manufacture de papiers qui les payait.* Les départemens, au contraire, dépourvus d'un point de réunion qui centralisât leurs efforts, manquaient encore de numéraire pour mettre leurs milices en activité. Les jacobins armés du pouvoir usurpé par eux, réduisirent les départemens comme ils avaient subjugué la convention et la capitale.

Le moyen qui leur réussit constamment, *fut* d'armer les pauvres contre les riches. Des hordes de sans-culottes auxquels le pillage des plus importantes propriétés était offert comme le prix de leurs exploits, se levaient, s'habillaient, s'armaient, s'organisaient en bataillon comme par enchantement, au moyen des assignats que le comité de salut public prodiguait sans mesure.

Faites-vous donner beaucoup d'argent, disait Danton à Garat, et ne l'épargnez pas, la république en aura toujours assez. C'était

pour assurer la libre acceptation de la constitution de 1793, qu'il invitait le ministre à ces ruineuses profusions; il donnait le même conseil pour subjuguer Lyon. *De l'or et des millions, s'écriait-il, voilà ce qu'il aurait fallu répandre parmi la société populaire et les sans-culottes de cette ville rebelle; voilà ce qui l'aurait soumise sans combat.* An I.

A la vue de ces bandes indisciplinées, entiérement semblables aux barbares habitans du nord, qui dévastèrent la France dans le cinquième siècle, Marseille et Bordeaux ouvrirent leurs portes. Cette soumission n'adoucit pas des tigres altérés de carnage. L'or, l'argent et les marchandises précieuses des habitans devinrent la proie des prétendus patriotes; le sang des Marseillais et des Bordelais fut versé à flots par Tallien et par Fréron; mais du moins ces deux villes évitèrent la destruction dont elles étaient menacées, et qu'éprouva Lyon pour s'être vainement défendue contre l'histrion Collot-d'Herbois et le boucher Legendre.

Le rassemblement qui embarrassait le plus la montagne, était celui qui s'était formé dans les environs de Caen, où nous verrons bientôt que se retirèrent plusieurs députés proscrits. On le dissipa non sans peine; mais cette peine eût été infructueuse, si ces députés avaient éte royalistes comme on le disait à la convention; rien ne leur était aussi aisé

1793. que d'unir leurs ressentimens à ceux des insurgés de la Vendée, dont les forces étaient alors redoutables. Cette réunion les aurait mis en mesure de dominer dans la Bretagne et dans la Basse-Normandie, et peut-être de donner une face nouvelle au mouvement révolutionnaire.

CHAPITRE V.

Evénemens qui amenèrent l'insurrection de la Vendée.

Je n'ai encore parlé qu'accidentellement de cette guerre de la Vendée, dont les cruelles circonstances jetent la teinte la plus lugubre sur la révolution de France.

Le sanglant théâtre de cette insurrection, placé entre la Loire et la Charente, s'étendit le long de la mer dans la plus grande partie de l'ancienne province connue sous le nom de Poitou. Ce pays, également riche en bleds et en pâturages, fournissait des subsistances aux départemens voisins, et en faisait même passer jusqu'au centre de la France. Les habitans de ces cantons, favorisés de la nature, ne songeaient presque point à augmenter leurs richesses par un commerce étranger auquel les appelait le gissement de leurs côtes. Ils ne devaient au négoce qu'une faible partie

de leurs jouissances, on n'y connaissait que des manufactures grossières employées dans le pays. An I.

Quelque peinture séduisante qu'on ait faite dans les livres et sur-tout dans les romans, de la simplicité de mœurs attachée à la vie pastorale et à la culture des champs, et malgré les vieux préjugés qui semblent attribuer aux relations commerciales la plupart des vices qui infestent les hommes vivans en société, il n'est pas moins vrai que ces relations tendent à adoucir les mœurs du peuple, à étendre la sphère de ses idées, de ses connaissances, et à multiplier les douceurs de la vie, tandis que les peuples isolés, qui ne s'occupent uniquement que de la culture de leurs terres et de l'éducation de leurs troupeaux, conservent non-seulement une certaine rudesse sauvage, mais semblent avoir renoncé au don précieux que nous a fait l'auteur de la nature, en développant en nous les moyens de perfectionner notre entendement, et de contribuer ainsi à notre bonheur et à celui des autres.

Dans ce pays, les cultivateurs n'ont point de vices essentiels; mais ils sont grossiers, ignorans et, faciles à s'enflammer lorsqu'on leur parle au nom du ciel.

Accoutumés depuis une longue suite de générations au gouvernement monarchique, jouissant dans leurs foyers d'une vie douce et tranquille, exempts d'ambition et de vanité,

1793. ils ne connurent d'abord la révolution que par les rapports que leur en faisaient les nobles, les prêtres, et les gens de loi établis en petit nombre parmi eux. Ce qu'on appelait ailleurs des chaînes qu'il fallait rompre pour rentrer dans les droits primitifs de la race humaine, étaient pour eux des habitudes auxquelles un long usage les avait façonnés. Loin d'embrasser l'égalité politique, proclamée dans le reste de la France, ils la croyaient contraire à la subordination patriarchale, qui des familles particulières passa dans l'agrégation sociale, pour servir de frein au crime audacieux et à la vertu persécutée.

Lorsque l'assemblée constituante détruisit les barrières qui séparaient la noblesse et le clergé de la masse du peuple, plusieurs individus de ces deux castes, poursuivis dans le lieu de leur habitation, se réfugièrent dans un département qui n'avait presque aucune relation avec le reste de l'empire, et dans lequel ils pensaient que ces barrières seraient respectées.... Les lois qui intéressaient les individus qui avaient composé les deux premiers ordres de l'état, étaient reconnues en apparence, mais on ne les exécutait pas rigoureusement.

Les seigneurs de terre, éclairés par l'expérience, employaient leurs richesses et leur crédit à l'avantage de leurs vassaux; et les prêtres, dont le patrimoine était maintenu,

prêchaient la conservation d'un ordre de choses qui les favorisait. AN I.

Le peuple, bon et crédule, jouissait du pré-[illegible], sans songer à l'avenir; il tenait sur-[illegible] à sa religion, par les liens qui sem-[illegible]ent attachés à la nature de ce sol. Sur ce terrain que nous avons vu si long-tems abreuvé de sang humain, Richelieu, aussi audacieux et non moins pervers que Robespierre, avait ouvert dans le dernier siècle les artères des protestans. C'est dans ces contrées que ses persécutions implacables réduisirent les Rochellais à briser les ossemens des cimetières pour en former un pain détrempé de leur sang et de leurs larmes. Nous étions destinés à voir ces horreurs se renouveler de nos jours.

Les habitans de la Vendée et des départemens circonvoisins, en conservant leurs anciens usages, ne voulaient que se soustraire aux maux qu'ils envisageaient dans la destruction de l'édifice social en France; le peu d'individus qui, parmi eux, savaient lire et écrire, étaient attachés par leurs emplois ou par leurs occupations aux deux castes dont la constituante brisait les priviléges antiques. Il fut aisé à des hommes, animés par un ressentiment implacable, de persuader à une multitude de cultivateurs paisibles et ignorans, que le but de ceux qu'ils appelaient des séditieux, était d'enlever les unes après les autres, toutes les bases qui soutenaient l'or-

ganisation politique, et de livrer les Fran-
1793. çais, sans lois et sans religion, à tous les fléaux de l'anarchie.

Les motions incendiaires qui se faisa[illegible] journellement dès-lors, à la tribune de[illegible] cobins, et qui semblaient annoncer cette p[illegible] pective, donnaient quelque poids à des conjectures qui ne se sont que trop réalisées. L'intérêt particulier des prêtres et des nobles ne manquait pas de les revêtir des couleurs qu'ils savaient devoir faire le plus d'impression sur ceux qu'ils avaient à persuader.

Ces prêtres et ces nobles entretenaient des intelligences très-actives avec ceux de leurs partisans répandus dans l'universalité de la république; ils présentaient à leurs espérances le Bas-Poitou comme un point de ralliement que la nature semblait avoir placé tout exprès dans le voisinage de l'Angleterre, pour le rétablissement futur des prérogatives, que toutes les autres provinces de France proscrivaient en même tems.

Ils s'apperçurent bientôt que l'enthousiasme avec lequel l'assemblée constituante avait frappé ces privilèges gigantesques, se refroidissait vers la fin de sa session, et que la cour des Tuileries, qui s'agitait pour regagner le terrain perdu, desirait leur secours. Ces circonstances augmentaient la haine qu'ils portaient à la révolution, et relevaient leurs espérances.

Dans le même tems, un mécontentement, produit par les mêmes causes, se répandait dans la Bretagne. An I.

La Bretagne était la province de France, où ce qu'on appelait *le tiers-état* avait embrassé avec le plus de chaleur les principes de la révolution. D'un côté, les Bretons étaient courbés par les seigneurs sous un joug despotique et avilissant; et de l'autre, le droit qu'ils avaient d'entrer dans les états de la province, en agrandissant à quelques égards leurs idées, rendait plus pénible le poids de leur servitude; mais s'ils détestaient les nobles, qui les opprimaient, attachés étroitement à la religion de leurs pères, ils respectaient les ministres du culte qui les consolaient dans leurs peines, et qui prêchaient une morale gardienne des mœurs publiques.

Lorsque les biens du clergé furent déclarés propriétés nationales, la plupart des bénéficiers ne manquèrent pas de présenter cette mesure comme le premier pas vers la destruction de la religion catholique. Les lois contre les prêtres appelés réfractaires, augmentèrent la méfiance du peuple à ce sujet, et les entreprises des jacobins changèrent les soupçons en certitude. Le peuple, regardant les montagnards comme des prédicateurs d'athéisme et d'insociabilité, et persuadé qu'il ne pouvait venir de leur part que des présens empoisonnés, détesta le régime répu-

blicain, prêché par eux; et pour s'y sous-
1793. traire, on le vit disposé à se lier avec les Anglais qu'il avait toujours méprisés.

Telle est l'influence terrible des idées religieuses sur un peuple ardent et simple, que toute autre passion se tait devant elle. Les Bretons, pour conserver le culte auquel ils étaient accoutumés, se seraient soumis de nouveau au joug des nobles qu'ils venaient de briser.

CHAPITRE VI.

Origine des Chouans.

Ce fut parmi eux que se formèrent ces chouans dont peu de personnes connaissent l'origine.

Avant la révolution, le commerce du sel se faisait librement dans la Bretagne et dans le Maine : cette denrée de première nécessité s'y vendait à très-bon compte. Le sel était très-cher, au contraire, dans la Normandie, qu'on appelait, en style de finance, pays de grande gabelle. Personne n'ignore quelles légions de maltotiers employaient les fermiers-généraux, pour interdire l'entrée frauduleuse du sel breton dans les pays qui environnaient cette province, mais sur-tout dans la Normandie.

Le grand avantage que ce commerce interlope produisait aux acheteurs et aux vendeurs, avait formé des compagnies nombreuses de contrebandiers qui guerroyaient quelquefois ouvertement avec les troupes des fermiers généraux. An 1.

Ces contrebandiers, joignant la ruse à l'audace, plaçaient, dans les pays qu'ils parcouraient ordinairement, des personnes affidées qui, sans partager leurs périls, avaient part aux profits. Le rôle de ces investigateurs était d'avertir leurs associés de la présence de leurs ennemis. Un des signes indicatifs, employé par eux, était de contrefaire le chat-huant. Ce cri perçant, répété pendant la nuit de distance en distance, avec des inflexions particulières, prévenait les contrebandiers du nombre des limiers de la ferme qu'ils avaient à redouter, et du local qu'ils occupaient. Les marchands de sel se tenaient prêts à combattre s'ils étaient en force ; et dans le cas contraire, ils se cachaient dans les bois aussi long-tems qu'une force majeure suspendait leur commerce.

Un très-grand nombre de familles bretonnes et normandes se livraient à ce commerce illicite, mais très-lucratif. Leur audace et leurs succès, semblables à ceux des flibustiers de l'Amérique, leur avait donné de la célébrité dans plusieurs cantons. On ne les connaissait que sous le nom de chat-huans, qu'on prononçait chouans dans le langage du pays.

1793. La révolution, en supprimant les droits sur le sel, ayant anéanti le commerce de tous ces hommes accoutumés à une vie vagabonde et à demi-guerrière, et à des profits qui n'avaient d'autres bornes que leur audace, ils n'avaient qu'un pas à faire pour devenir brigands. L'intérêt et l'habitude les y déterminèrent. Plusieurs maltotiers, réduits comme eux à l'inaction, vinrent se ranger sous leurs drapeaux.

Les nobles de Bretagne et de la Basse-Normandie favorisaient de tout leur pouvoir ce noyau contre-révolutionnaire, sur lequel ils comptaient pour établir une insurrection générale dans le pays, ou du moins un corps d'armée sur les côtes de la Manche, qui communiquât avec l'Angleterre, et sur-tout avec les isles de Gersey et Grenesey, où la plupart d'entre eux s'étaient réfugiés. Les paysans bretons se déclaraient aussi en leur faveur; mais ils attendaient, pour se montrer ouvertement, l'arrivée des renforts qu'on leur promettait de Londres. D'ailleurs, les habitans des principales villes de Bretagne, et sur-tout de Nantes et de Rennes, tenaient avec enthousiasme le parti de la révolution; et les administrateurs de cette province, autrefois pays d'état, plus accoutumés, par l'influence de l'ancien régime, à s'occuper du gouvernement politique, arrêtaient aisément des insurrections partielles, tandis que, dans la Vendée, elles prenaient un caractère alarmant.

Les chouans ne commencèrent à devenir redoutables, que vers le tems où les événemens de la guerre conduisirent à ordonner l'armement de la première réquisition. La plupart des jeunes gens, épouvantés du déplacement et des dangers de la guerre à deux cents lieues des foyers paternels, prêtaient aisément l'oreille à ceux qui leur persuadaient que, puisqu'il fallait combattre malgré eux des ennemis qu'ils ne connaissaient pas, il leur était plus expédient de s'armer, dans leur pays natal, contre ceux qui voulaient détruire les liaisons sociales auxquelles ils étaient accoutumés.

Ajoutez les débris épars de l'armée de la Vendée, après qu'elle eut traversé la Loire, et qu'elle se fut élancée jusqu'à Grandville, pour former, sur les côtes de la Manche, une garnison qui favorisât les descentes que les Anglais et les émigrés, réunis à Gersey, pouvaient tenter sur les côtes de France, vous aurez une idée des premiers élémens de cette armée de chouans, qui a dévasté les départemens de Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire inférieure et d'Ille et Vilaines.

1793.

CHAPITRE VII.

Suites de la guerre de la Vendée.

L'INSURRECTION se manifestait dans la Vendée, pendant que l'assemblée constituante tenait encore ses séances. Le corps législatif crut devoir prendre des mesures pour en arrêter les suites ; mais au lieu d'envoyer des commissaires tirés de son sein, pour examiner les motifs des plaintes articulées par les habitans des campagnes, et sur-tout pour les éclairer sur l'intérêt que certaines gens pouvaient avoir à les jeter dans des mesures désastreuses, on chargea la cour de faire exécuter les décrets ; et comme on devait s'y attendre, à l'aide d'une sorte de sanction royale, l'insurrection se propagea avec plus de vivacité.

L'autorité de l'assemblée législative se trouva trop faible pour y porter remède. Divisée par l'esprit de faction, elle ne pouvait appliquer que des palliatifs. La première mesure que ces législateurs proposèrent, fut la déportation des prêtres qui avaient refusé de se soumettre à ce qu'on appelait la constitution civile du clergé. Ce procédé parut si alarmant, que Louis XVI, profitant du droit que lui donnait la constitution, refusa de sanctionner le décret.

Ce

An I.

Ce refus qui précipita la chûte du trône chancelant, avait ranimé l'espoir des mécontens de la Vendée. Lorsque le corps législatif, après la journée du 10 août, ayant renouvelé le décret qui expulsait de France les prêtres insermentés, voulut le mettre à exécution dans ce département, on éprouva la résistance la plus formelle. Bientôt les Vendéens, craignant que cette résistance ne fût fatale à la famille royale enfermée à la tour du Temple, parurent se conformer, au sujet des prêtres, aux lois générales de la république. On regardait leur insurrection comme entiérement appaisée, lorsque la mort tragique de Louis XVI, rallumant un feu mal éteint, produisit le plus fatal incendie.

Les mécontens, rassemblés dans ce pays de toutes les parties de la France, avaient organisé une armée de quarante mille hommes, composée en grande partie de valets de charrue, de laquais de l'ancienne noblesse, de contrebandiers, de braconniers et de gardes-chasses, presque tous accoutumés à porter les armes, et à s'en servir habilement.

Cette armée était conduite par des chefs expérimentés; mais le fanatisme qui l'animait, la rendait encore plus redoutable. Des prêtres, le crucifix en main, marchaient à la tête des colonnes; et les soldats, persuadés que Dieu leur avait remis le soin de sa vengeance, croyaient marcher à une victoire

certaine, ou à une mort glorieuse qui leur
1793. ouvrait les portes du Ciel.

Dans la suite les insurgés établirent un conseil souverain d'administration, qui dirigeait les opérations guerrières et réglait les finances. Les membres de ce conseil tenaient leur mission de Monsieur, frère de Louis XVI, qui, refugié dans le château de Ham, en Allemagne, prenait le titre de régent de France.

Cette armée était maitresse, au mois de mars, des districts de Saint-Florent, de Cholet, de Chemillé. Elle menaçait Angers et Tours, après avoir défait à Montreuil les forces de la république. La suite de ses succès avait été le rétablissement des pratiques religieuses dans ces pays, et la liberté de tous les individus que les montagnards avaient incarcérés comme suspects.

Ce fut à cette occasion que, sur la proposition de Cambacérès, la convention porta cette loi terrible qui conduisit bientôt sur l'échafaud un grand nombre de députés. Elle mit hors la loi tous ceux qui seraient prévenus d'avoir pris part à des émeutes contre-révolutionnaires, et ordonna que, ne pouvant profiter de la disposition des lois concernant l'institution des jurés, ils seraient jugés sommairement et envoyés à la mort dans les vingt-quatre heures de leur capture.

Les uns assurent que les vainqueurs mar-

chaient sur Paris, et que la convention, exclusivement occupée de ses dissentions intérieures, ne connaissait pas toute l'étendue de cette formidable insurrection; d'autres pensent, avec bien plus de raison, que les chefs des deux factions jacobines, qui avaient secoué eux-mêmes dans la Vendée les torches de la guerre, regardaient la sensation que les avantages remportés par les Vendéens faisaient sur la multitude, comme un moyen de parvenir à leur but. An I.

CHAPITRE VIII.

Réflexions sur le parti que tirent les intrigans des révolutions.

Danton et Robespierre voulaient, à quelque prix que ce fût, désorganiser la France, quand même leur domination ne se serait établie ensuite que sur des cadavres amoncelés.

Mais, dans aucune circonstance, un ambitieux ne peut changer la constitution d'un état qui est tranquille. La paix ne lui ouvre pas la route à la domination dont la soif le dévore. Il lui faut des fluctuations politiques au travers desquelles le vaisseau de l'état soit poussé par le vent de toutes les passions. Il lui faut des orages qui le rendent nécessaire à la multitude ignorante. Alors, le perfide a

l'art de persuader au peuple qu'il va conjurer
1793. la foudre, forgée souvent par ses propres mains. Il peut en être écrasé lui-même, sans que son exemple épouvante ses pareils.

La guerre extérieure ne suffit pas pour nourrir sa cupidité. Le peuple fait masse contre l'ennemi commun, et, devant ce colosse, les pigmées sont imperceptibles. La guerre intérieure, au contraire, forme des partis dans l'état. *L'ambitieux qui veut asservir sa patrie*, fomente des partis tour-à-tour, afin de les anéantir l'un par l'autre, et de dominer, selon l'expression de Tacite, sur la lassitude de tous. *Cuncta bellis civilibus fessa.*

Il se déclare pour un parti, et tonne contre l'autre. Il se met en évidence par-tout, et cherche à fixer les regards sur lui par la terreur dans le parti qu'il combat, et par l'enthousiasme dans celui qu'il embrasse. *Mais*, tandis qu'il se montre ouvertement en faveur de ce dernier, il prend sourdement des mesures pour alimenter l'autre. Si ce parti s'anéantissait, ne cesserait-il pas lui-même d'être nécessaire à ceux qu'il paraît protéger ? Il perdrait son crédit, car les hommes ne s'attachent jamais à des chefs que par rapport à eux-mêmes. Celui qui devient inutile, est bientôt adandonné. Il faut donc alimenter ce parti d'opposition, afin de tenir tous les esprits en haleine jusqu'au moment où, les deux partis se trouvant écrasés et comme anéantis

par les effets de la guerre, l'ambitieux s'élevera sur leurs débris. An I.

Mais, comment Robespierre et Danton parvinrent-ils à fomenter et ensuite à éterniser cette guerre inconcevable de la Vendée? Ce fut d'abord en plaçant au ministère de la guerre des hommes absolument ineptes, et conséquemment incapables de prendre des mesures convenables pour arrêter les premiers effets du mécontentement populaire; ce fut ensuite en envoyant dans les pays insurgés des commissaires qui, loin de ramener les esprits par des opérations conciliatrices, secondaient au contraire les semences de division, en bravant tous les préjugés, et ne faisant parvenir à la convention que des rapports mensongers; ce fut enfin en donnant le commandement des armées républicaines aux êtres les plus féroces et les plus immoraux, qui multiplièrent dans ces campagnes malheureuses le pillage, le viol, l'incendie, l'assassinat, et toutes les calamités que les hommes peuvent verser sur une contrée, pour conduire les Vendéens aux derniers excès du désespoir.

L'armée vendéenne prenait le titre d'armée royale et catholique. Elle dominait sur la rive gauche de la Loire, presque jusqu'à Tours. D'un côté, les insurgés menaçaient la Rochelle, de l'autre, ils assiégeaient la ville de Nantes, pour s'ouvrir l'entrée de la Bre-

tagne, et donner la main à leurs partisans
1793. dans cette province. Le courage des Nantais fit échouer cette entreprise ; mais, quelques jours après, ils défirent l'armée républicaine, et s'emparèrent de Chatillon.

CHAPITRE IX.

Quelques députés se réfugient dans la Bretagne. Ils envoient une adresse aux départemens.

Quelques députés proscrits le 2 mai, s'étaient réfugiés dans les départemens du midi, pour instruire les peuples de la véritable situation des affaires politiques. D'autres, parmi lesquels on comptait Pétion, Buzot, Lanjuinais, Rabaut-Saint-Etienne et Barbaroux, s'arrêtèrent dans les départemens qui comprenaient l'ancienne Bretagne. Ils y furent joints par Meillant et Duchatel, que les républicains, restés dans la convention, avaient envoyés dans ces pays, en conséquence de leur délibération secrète dont j'ai parlé plus haut.

On venait d'apprendre à Caen, à Alençon, à Rennes les événemens du 2 juin; le peuple assemblé délibérait, en conséquence, sur la levée d'un corps de troupes destiné à rendre la liberté à la convention nationale. Les mêmes

mesures se prenaient dans les départemens du Finistère, de Mayenne et du Morbihan. La ville de Nantes, pressée par les insurgés de la Vendée, ne pouvait fournir des soldats, mais elle offrait son adhésion et des fonds; conduite qui put occasionner les cruelles opérations de Carrier dans ses murs. Plusieurs députés, réunis à Nantes, s'occupaient d'une adresse aux Français; elle renfermait l'histoire de toutes les conspirations qui s'étaient succédées depuis le 2 septembre 1792, et contenait une invitation aux assemblées primaires de renouveler au plutôt la convention, et de mettre en jugement tous les individus qui en allaient sortir. An 1.

Malgré les précautions prises par la montagne pour arrêter, dans les bureaux des postes, la circulation de toute relation des événemens du 2 juin, contraire au tableau qu'elle avait présenté de cette journée, l'adresse des députés proscrits pénétra dans presque tous les départemens. Cette pièce, jointe à un petit nombre de lettres, échappées aux recherches des jacobins, servit de confirmation aux récits qui en avaient été faits par les individus qui purent sortir de Paris dans les premiers jours de juin, pour retourner dans leurs provinces. La majorité de la France prit une idée assez juste des attentats commis par les désorganisateurs.

1793.

CHAPITRE X.

Les départemens se coalisent contre la montagne.

Il a existé aux archives de la municipalité de Bordeaux des arrêtés de soixante et douze départemens qui votaient des mesures à-peu-près semblables à celles que prenait alors celui du Calvados. Si le nombre et l'intention avaient pu suppléer à l'ensemble qui manquait aux dispositions de ces corps, et sur-tout s'il leur eût été possible d'unir leur cause à celle des insurgés de la Vendée et à celle des Bretons prêts à s'insurger, la montagne était écrasée. Les jacobins qui calculaient les suites que pouvait avoir cette réunion, la supposèrent faite, ou du moins ils parlaient comme s'ils en avaient été convaincus.

Le comité de salut public avait déclaré dans sa proclamation aux départemens, publiée quelques jours après l'insurrection du 2 juin, non-seulement que ceux des députés proscrits qui s'étaient soustraits, par la fuite, au décret de détention porté contre eux, se réunissaient aux royalistes de la Vendée, mais que ceux de leurs complices qui, mieux surveillés, n'avaient pu rompre leurs arrêts, partageaient le même dessein de marcher à la tête des re-

belles de l'Ouest, pour retablir l'ancien gouvernement. De là cette accusation de royalisme qu'on accola à celle de fédéralisme, et qui conduisit bientôt à l'échafaud vingt-deux députés, les uns girondins, les autres orléanistes. An I.

Ceux qui connaissaient la marche des affaires, pensaient que, d'après les dispositions générales des Français, les forces combinées qui devaient partir de points si différens, ne se formeraient pas; que si elles se formaient, faibles par leur nombre, incertaines dans leurs vues, dénuées des principaux approvisionnemens dont elles avaient besoin, elles seraient vingt fois arrêtées avant d'arriver seulement au bord de la Saône ou de la Loire, et que le résultat de ces mouvemens, mal dirigés, serait d'exposer à la vengeance des jacobins les villes qui s'y étaient livrées. Ces conjectures se réalisèrent. On sut bientôt que la plupart des départemens, travaillés par tous les genres de corruption, se bornaient à des vœux stériles; l'appareil de la guerre ne se déployait qu'à Lyon, à Marseille, à Bordeaux et dans quelques cantons de la Normandie et de la Bretagne. Birotteau et Chassey, qui s'étaient rendus à Lyon, croyant appercevoir, dans les dispositions hostiles qui se faisaient dans cette ville, des intentions qui ne s'accordaient pas avec les leurs, s'étaient empressés d'en sortir.

1793.

CHAPITRE XI.

Mouvement insurrectionnel à Caen.

Le département du Calvados était celui qui se prononçait le plus ouvertement. Caen était devenu le refuge d'un grand nombre de proscrits ; les jacobins appelaient par dérision cette ville le royaume de Buzot. Les députés fugitifs s'y rendirent pour en faire le centre de leur délibération.

Là, était aussi le lieutenant-général Félix Wimpfen, célèbre par la défense de Thionville contre les Autrichiens et les émigrés. Il venait d'être mandé à la barre de la convention ; mais trop prudent pour déférer à un décret avant-coureur de sa condamnation, il entrait dans les vues des ennemis des jacobins.

Les commissaires des départemens coalisés, s'étant rendus à Caen, se formèrent en comité général, après s'être déclarés en état de résistance à l'oppression. Il fut arrêté que la force départementale se rendrait à Paris, et qu'elle se réunirait à la garde nationale de cette capitale pour rétablir la convention dans son intégrité ; que toutes les assemblées primaires seraient invitées à renouveler le corps législatif, et qu'on solliciterait auprès de la nouvelle convention l'institution d'un grand jury, composé de magistrats fournis par tous

les départemens pour instruire le procès de tous les représentans sortis de l'assemblée nationale. An I.

Pour l'exécution de ces projets, il aurait fallu une armée redoutable. En vain quelques députés, dont le zèle ardent ne suppléait pas aux vues politiques qui leur manquaient, avaient assuré que, pour terrasser la montagne, il ne s'agissait que de conduire à Paris quelques bataillons, et offrir aux Parisiens un point d'appui dont ils manquaient ; en vain ce raisonnement semblait être fortifié par la démarche qu'avaient faite quelques sections de Paris, d'envoyer une députation à Evreux pour s'expliquer fraternellement avec la troupe départementale. La montagne qui disposait des finances, qui couvrait ses démarches de l'autorité conventionnelle, qui pouvait ordonner, séduire, épouvanter, tromper et corrompre, n'avait-elle pas tous les moyens de défense, et même celui de désarmer les sections de Paris qui lui étaient suspectes ?

En vain on objectait que les désorganisateurs étaient en petit nombre : ce petit nombre dirigeait, contre les réfractaires à ses volontés, tous les membres des sociétés populaires, les jacobins répandus dans les villes, la municipalité de Paris, et la tourbe immense des gens sans moyens auxquels étaient prodigués les fruits du pillage, et auxquels on promettait les dépouilles des victimes.

1793. Le général Wimpfen, accoutumé aux opérations militaires, ne pensait pas que les forces qu'offraient quelques départemens de Bretagne et de Normandie, fussent en état de pénétrer jusqu'à Paris, d'autant plus que, dans Caen même, les montagnards avaient des émissaires qui répandaient, à pleines mains, les assignats pour corrompre l'esprit public, tandis que les députés proscrits étaient réduits à la plus étroite parcimonie.

Wimpfen, croyant qu'on ne pouvait réussir qu'à l'aide des insurgés de la Vendée, dont l'armée était pourvue de l'attirail nécessaire à l'attaque et à la défense, représentait au comité de Caen que, dans la situation où se trouvait la république, cette réunion ne pouvait être imputée à trahison, parce que, la nouvelle constitution n'étant pas encore faite, l'ancienne était censée toujours subsistante. Des républiques anciennes et modernes, ajoutait-il, avaient fleuri avec un roi à leur tête, pour diriger le pouvoir exécutif; le même mode de gouvernement ne pouvait-il pas être adopté par la république française?

Il est vrai que la convention avait aboli la royauté; mais cette loi, non encore formellement sanctionnée par la nation, pouvait n'être considérée que comme un projet amené par des circonstances momentanées. Enfin, le salut du peuple devant être considéré comme la loi suprême des états, Wimpfen observait

que, par ce terme moyen, on se conciliait non-seulement les insurgés de la Vendée et un parti aussi nombreux que puissant, répandu dans toutes les provinces de l'empire français, mais encore une partie des puissances étrangères. Il assurait même avoir des liaisons avec l'Angleterre, et que cette puissance favoriserait de tous ses moyens un projet qui ramènerait en France la paix et le bon ordre.

CHAPITRE XII.

Affaire de Vernon.

Les députés proscrits, attachés sincérement à la république, refusèrent d'adopter aucun plan contraire au système purement démocratique. Ils proposèrent au général de marcher à l'intant même sur Paris, quoique les forces départementales ne fussent pas encore réunies.

En conséquence de cette invitation, Wimpffen, à la tête d'un petit corps de troupes, s'approchait de Vernon, où quatre mille hommes du département de l'Eure devaient le joindre. La marche de ce corps, qui pouvait être considéré comme l'avant-garde de l'armée départementale, était précédée d'une proclamation expositive de ses vues conciliatrices. Les jacobins avaient rassemblé dans Vernon un corps de gendarmes,

Rangés en bataille hors les murs de la ville,
1793. et munis de canons, à peine apperçurent-ils la division de Caen, qu'ils firent jouer sur elle toute leur artillerie. Je ne sais quel prestige frappa les arrivans; soit trahison, soit lâcheté, toute la troupe se débanda; il ne resta qu'un bataillon du Finistère, de quatre cents hommes, lesquels se voyant abandonnés, et ne recevant point d'ordres, prirent sagement le parti de se retirer à Evreux, où la troupe entière se rallia. Telle fut la journée de Vernon. Thuriot, dans le rapport qu'il en fit, assura que les vainqueurs avaient trouvé, sur le champ de bataille, un sabre décoré d'emblêmes royalistes. Il n'y eut point de champ de bataille à Vernon, puisqu'il n'y eut point de combat; et après la retraite de la force départementale, les gendarmes ne se portèrent pas sur le terrein qu'elle avait occupé. La troupe mécontente se replia d'Evreux à Lisieux, d'où Wimpfen la ramena à Caen.

Wimpfen proposa aux députés de mettre cette ville en état de défense, et d'y rassembler les bataillons qu'on attendait. Ils refusèrent d'admettre cette mesure; soit qu'ils ne voulussent pas être accusés d'avoir armé pour leur propre défense, ou qu'après l'essai de Vernon, l'extrême découragement succédât chez eux à l'extrême confiance, ils ne songèrent qu'à pourvoir à leur sureté. La troupe départementale se sépara. Wimpfen et les dé-

putés se cachèrent de leur mieux ; quelques-uns succombèrent sous les coups de leurs ennemis, d'autres survécurent à la journée du 9 thermidor, et reparurent dans la convention ; mais pendant qu'ils défendaient laborieusement leur existence, les jacobins triomphans se vengeaient de tous leurs ennemis. AN 1.

CHAPITRE XIII.

Constitution publiée par les jacobins.

Le premier chef d'accusation porté contre les députés proscrits le 2 juin, était fondé sur la constance de leur opposition prétendue à la confection d'une constitution républicaine. Le fait démentait hautement cette calomnie, puisqu'après un travail assidu de plusieurs mois, ces mêmes députés avaient présenté un plan de constitution dont plusieurs articles avaient été décrétés, malgré les oppositions les plus vives ; mais il entrait dans le plan des jacobins d'entraver cette discussion.

Comme on croyait généralement qu'un acte constitutionnel pouvait seul guérir les maux politiques et même les maux physiques qui dévoraient l'état, et que, quand ce remède infaillible serait pris, tout irait le mieux du monde, les auteurs du 2 juin avaient

1793. calmé l'effervescence de quelques départemens, par la promesse de présenter sous peu de jours ce puissant topique universel, dont leurs adversaires avaient, selon eux, si longtems et si méchamment arrêté la composition.

Cette constitution que Sieyes appelait, dit-on, une table des matières, fut préparée chez le traiteur Méo, discutée et décrétée en moins de quinze jours. C'étaient les girondins, les fédéralistes, disaient les jacobins, qui nous empêchaient de faire une constitution. Elle paraît aussitôt que nous avons été débarrassés d'eux. Ce raisonnement, qui avait beaucoup de force auprès de la multitude peu instruite, contribua peut-être plus que les préparatifs guerriers des jacobins, à déconcerter les projets formés par les députés proscrits, d'amener les départemens à marcher sur Paris.

Le code jacobinique avait entr'autres défauts celui de ne déterminer ni les pouvoirs, ni même les fonctions des corps administratifs; il en laissait le soin à chaque législature. De cette disposition résultait, en faveur des membres du corps législatif, l'avantage d'étendre annuellement leur influence, et d'anéantir peu-à-peu la résistance avec laquelle, dans tout gouvernement libre, ces corps constitués peuvent arrêter légalement et sans commotion les entreprises du despotisme.

Il

Il cachait un abîme encore plus dangereux, en accordant au pouvoir exécutif le droit de créer des agens dont les fonctions ni l'autorité n'étaient pas plus fixées que celles des corps administratifs. En conséquence, le pouvoir exécutif était autorisé à disséminer sur le sol de la France des hommes dont les fonctions étaient arbitraires ; ce qui perpétuait le système du proconsulat, et consolidait la tyrannie. Mais un article encore plus repréhensible était celui qui organisait la révolte, donnait à chaque fraction du peuple le droit de troubler à son gré l'ordre public, sans lequel aucune société ne saurait exister.

Dans tout autre tems, la France se serait élevée contre ceux qui avaient l'audace de lui présenter un acte constitutionnel aussi dérisoire ; mais, fatiguée par quatre ans d'agitation, elle était avide d'un contrat social, après lequel chacun soupirait, et qu'on regardait comme le terme des maux publics, le *palladium* de la liberté et l'annonce du bonheur. Les assemblées primaires acceptèrent cette constitution, toute mauvaise qu'elle était, sans examiner quelles intrigues en avaient conduit les dispositions. A la vérité, ce fut dans beaucoup de communes, à la charge que la convention serait promptement renouvelée, et que la conduite des conventionnels serait soumise au jugement d'un

1793. grand jury ; mais on se contentait de lire, à la tribune, que telle commune avait accepté, sans parler de la condition qu'elle avait mise à son vœu.

Si les autres communes n'exprimèrent pas le même desir, elles furent peut-être induites en erreur, par le décret dont l'acte constitutionnel était accompagné. L'article 8 portait : » Immédiatement après la publication du vœu du peuple français, la convention indiquera l'époque prochaine des *assemblées primaires* pour l'élection des députés de l'assemblée nationale et la formation des autorités constituées. »

Il est certain que l'espérance de voir bientôt de nouveaux législateurs remplacer ceux qui tenaient alors le timon des affaires, dirigea, dans cette occasion, l'opinion publique. Le peuple, crédule et trompé, *était* bien éloigné de penser que cette *acceptation* célébrée avec la plus grande solemnité, n'était qu'une vaine et ridicule représentation théâtrale, ou qu'un gâteau soporifique jeté dans la bouche affamée du peuple pour l'endormir.

On verra bientôt comment par le plus étonnant machiavélisme, lorsque chacun se flattait que les lois nouvelles, mises en vigueur, rameneraient en France le règne de la justice, les montagnards, couvrant d'un crêpe les droits nationaux, enfermèrent, pour un tems indé-

terminé, ce qu'ils appelaient un chef-d'œuvre de démocratie, *l'arche sainte* à laquelle il n'était pas permis de toucher, sans se vouer à la mort; et restant en place, malgré leur promesse donnée à la volonté générale, ils proclamèrent, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, un genre de tyrannie inconnu à tous les siècles. An I.

CHAPITRE XIV.

Assassinat de Marat par Charlotte Corday.

La férocité des anarchistes s'était accrue à mesure que l'énergie qu'avaient d'abord montrée les départemens se ralentissait. L'assassinat de Marat vint à cette époque donner du poids aux calomnies qu'ils répandaient contre leurs ennemis, et servir de prétexte aux mesures qu'ils prenaient pour les exterminer.

Cet apôtre de l'anarchie et du meurtre était retenu dans sa chambre par les suites d'une maladie vénérienne, qui le rongeait depuis long-tems, et qui aurait probablement bientôt terminé sa crapuleuse existence, lorsqu'il fut assassiné, dans son bain, par une jeune fille venue exprès de Caen à Paris pour commettre ce meurtre.

1793.

CHAPITRE XV.

Derniers momens de Charlotte Corday.

Marie-Charlotte Corday naquit à Saint - Saturnin, dans le département de l'Orne. Il paraît que, menant chez ses parens une vie très-retirée, elle s'occupait de l'étude de l'histoire ancienne, et qu'elle avait puisé dans cette lecture un ardent amour pour la liberté. Quelques affaires l'avaient conduite à Caen, lorsque les jeunes gens de cette ville s'enrôlaient sous les ordres de Wimpfen, pour marcher au secours de la majorité de la convention opprimée par les jacobins; leur ardeur à se dévouer pour la patrie, développant dans son ame les sentimens qu'y avait fait germer l'action vraie ou supposée de Mutius Scevola, elle résolut de renouveler cet exemple, en poignardant Marat, que les expressions sanguinolentes de son journal faisaient regarder, dans les départemens, comme le chef des anarchistes.

Une lettre que cette héroïne écrivit dans sa prison, peint mieux que je ne pourrais faire le sujet et les entours de sa détermination. » J'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, il ne méritait pas tant d'honneur,

et que la main d'une femme suffisait. Je comptais le sacrifier sur la cîme de la montagne ; mais depuis quelque tems, il n'allait plus à la convention. J'ai donc été réduite à le chercher chez lui, et, pour y parvenir, de recourir à une feinte qui pourrait passer pour perfidie, si la nécessité de mon action n'en justifiait le mode. Ceux qui m'entourent, ne conçoivent pas comment une femme, dont la plus longue vie n'est pas bonne à grand'chose, peut la sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. »

Charlotte Corday avait été chargée par le député Barbaroux, pour le député Duperret, d'une lettre qui n'avait aucun rapport avec le meurtre de Marat, dont il paraît qu'elle n'avait fait confidence à personne. Admise chez Marat, sous prétexte d'affaires importantes qu'elle avait à lui communiquer, la conversation roula d'abord sur les rassemblemens du Calvados, dont elle cherchait à justifier les motifs. Insensiblement les paroles devinrent plus vives, et le sanguinaire rédacteur de l'*ami du peuple* lui ayant déclaré que tous ceux qui avaient participé de quelque manière que ce fût à l'insurrection du Calvados, monteraient indistinctement sur l'échafaud, ces paroles furent l'arrêt de sa mort. Tirant de sa poche un couteau qu'elle avait acheté pour cette expédition, elle le lui plongea dans le sein, le 13 juillet.

On l'arrêta sur-le-champ, elle fut conduite

1793. à la prison de l'abbaye, et, quelques heures après, devant le tribunal révolutionnaire. Loin d'y défendre sa vie, elle parla de son action comme d'un devoir dont elle s'était acquittée envers son pays.... « J'avais le droit de tuer Marat, convaincu depuis long-tems de scélératesse, et condamné par l'opinion publique, dont j'ai exécuté la sentence. »

Elle se conduisit, pendant son procès, avec autant de fermeté que de décence. La douceur de sa physionomie contrastait avec l'intrépidité dont elle avait eu besoin pour exécuter une action de cette nature. Ses réponses aux interrogations des juges étaient pleines de justesse; quelquefois son éloquence excitait dans l'auditoire un mouvement général de surprise, et l'instant d'après sa bouche s'embellissait d'un gracieux sourire.

Pendant son interrogatoire, s'appercevant qu'on la dessinait, elle se plaça complaisamment de manière à présenter l'ensemble de ses traits, et pria l'artiste de faire parvenir un de ses portraits à sa famille. Elle écouta son jugement avec beaucoup de tranquillité et d'attention; et, après avoir conversé quelques instans avec son défenseur officieux, elle sortit en conservant le même sang-froid, et se prépara à sa dernière heure.

Après sa condamnation, elle avait tiré de son sein trois lettres qu'elle remit aux juges, en les priant de les envoyer à leurs adresses.

Deux étaient pour le député Barbaroux ; elles contenaient la relation exacte de tout ce qui était arrivé depuis son départ de Caen, jusqu'au moment de son procès. La troisième renfermait ses derniers adieux à son père.

Il est difficile de peindre la sorte d'héroïsme que Charlotte Corday déploya dans le trajet pour aller de sa prison sur le lieu de l'exécution. Ces femmes parfaitement bien désignées, par le peuple, sous le nom de *furies de guillotine*, s'étaient assemblées pour l'insulter, lorsqu'elle monta sur la charrette fatale, mais son aspect imposant les contint dans le silence. Quelques spectateurs ôtaient leurs chapeaux à son passage ; d'autres lui donnaient, presque à haute voix, des applaudissemens. Elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme.

Le geolier de la conciergerie l'avait informée en gros du genre de son supplice, mais elle en ignorait les accessoires ; et lorsque le bourreau voulut lui lier les pieds, croyant d'abord qu'il avait dessein de lui insulter, elle s'agitait pour se défendre ; mais, dès qu'il se fut expliqué, elle sourit de sa méprise, et cessa toute résistance. Au moment qu'elle posait sa tête sur le billaut, le bourreau lui ôta le fichu qui couvrait son cou et ses épaules ; on vit le rouge de la pudeur colorer fortement ses joues. Cette dernière impression de la modestie blessée subsistait encore, lorsque sa tête coupée fut montrée à la multitude.

1793.

CHAPITRE XVI.

Exécution de neuf habitans d'Orléans, accusés d'avoir assassiné le député Léonard Bourdon.

Le jour où Marat avait été assassiné, le tribunal révolutionnaire condamnait à mort neuf pères de famille, comme auteurs ou complices de l'assassinat du député Léonard Bourdon, que personne n'avait assassiné, et qui siégeait alors dans la convention.

Léonard Bourdon, un des commissaires envoyés au mois de septembre 1792, par la municipalité de Paris, pour inspecter les prisons d'Orléans, était celui qui avait contribué le plus efficacement au massacre des cinquante-sept prisonniers de la haute-cour. En récompense de ce service, les jacobins le portèrent à la convention. Bourdon fut encore l'instigateur des pillages et des massacres qui signalèrent, dans Orléans, les journées des 16 et 17 septembre. Ce député, chargé d'une mission dans le Jura, se détournant de sa route, s'était rendu à Orléans, le 15 mars, avec le représentant Prost, son collègue.

Des bruits précurseurs de son arrivée avaient semé le trouble et l'inquiétude dans cette ville. On se portait en tumulte chez les boulangers,

en se plaignant de la cherté du pain. Léonard Bourdon, à peine descendu de voiture, se rendit à la société populaire. Il y vomit les plus horribles imprécations contre les négocians, les bourgeois riches, et sur-tout la municipalité, qui ne favorisait pas les projets anarchiques de la montagne. Les jacobins s'étaient flattés que les obstacles dans l'exécution de la loi sur le recrutement, compromettraient les magistrats. Mais, sur cinq cent quatre-vingt-huit hommes qui formaient le contingent de cette commune, quatre cents s'étaient volontairement enrolés trois jours après la publication de la loi; le surplus allait être fourni sans qu'il fût besoin de recourir à la voie du sort. Il fallait donc diriger d'autres batteries vers les fonctionnaires qu'on voulait perdre.

Un grand dîner était préparé dans le cabaret appelé le *Petit-Père noir*; Bourdon y réunit ses affidés, au nombre de quarante. L'heure de son départ était fixée après ce banquet, et déjà les chevaux étaient à sa voiture, lorsque tout fut contremandé, et on apprit que le représentant du peuple voulait, avant de quitter Orléans, purger l'aristocratie des cafés de cette ville.

Bourdon se rend, avec sa suite, au café des Caves; on lui apporte successivement du café, des liqueurs, du punch. La conversation s'engage sur la composition des compagnies de cavaliers, de chasseurs, de canonniers et de

grenadiers d'Orléans. Bourdon déclara qu'il
1793. fallait que, sous trois jours, ces militaires, qu'il traitait d'aristocrates, fussent désarmés. Il affecta de s'exprimer ainsi à haute voix, pour être entendu des jeunes gens d'Orléans qui remplissaient le café, et susciter quelque trouble. N'y pouvant pas réussir, il fit chanter, par ceux qui l'accompagnaient, un long et dégoûtant pot-pourri, qui fut écouté avec la même patience. Dans l'intervalle, on avait attelé une seconde fois ses chevaux; mais, au lieu de monter en voiture, il prit le chemin de la société populaire, et dit tout haut, en y entrant, qu'il était impossible qu'une municipalité, composée comme celle d'Orléans, subsistât plus long-tems; qu'il fallait chercher tous les moyens de l'anéantir.

Ce propos était le prélude du discours incendiaire qu'il prononça dans le club. A l'entendre, les seuls montagnards étaient les véritables représentans du peuple; et la municipalité d'Orléans, favorisant les principes des girondistes, devait être destituée.

Il prit ensuite un nouveau testament, et, après avoir observé que les gens riches ne vivaient qu'aux dépens des pauvres, il ajouta que, le fondateur de la religion chrétienne ayant prédit que les premiers seraient les derniers, et les derniers seraient les premiers, le partage des biens était un chose juste, et que si la convention n'avait pas décrété ce par-

tage, la résistance à l'oppression étant le plus saint des devoirs pour les républicains, ils avaient droit d'employer la force pour se faire rendre la justice qui leur était due. A ce discours, les membres de la société populaire demandaient à grands cris à marcher sur la maison commune, pour massacrer les officiers municipaux.

Au sortir de cette assemblée, lorsque Léonard Bourdon et les siens traversaient, sur les *neuf heures du soir*, la place de la municipalité, fut suscitée, par un homme de sa suite, cette rixe fatale qui fit couler sur un échafaud le sang de neuf pères de famille. Cet homme ivre ayant pris querelle avec un factionnaire, lui lâcha un coup de pistolet. Bourdon s'avance pour prêter main-forte à son affidé. Il paraît qu'alors il fut maltraité par une garde qui, se croyant forcée, agissait dans un désordre augmenté par les ténèbres de la nuit.

Je n'entrerai dans aucun détail de tous les soins qui furent prodigués à Bourdon, dès que le calme se fut rétabli. L'opinion de tous les gens de bien est depuis long-tems fixée sur toutes les circonstances de cette malheureuse affaire. Quelques traits ajoutés au tableau, parce qu'ils sont moins connus, acheveront de peindre un homme qui, dans le printems de l'âge, a comblé la mesure de tous les crimes.

Quelques jours après, quelques fonctionnaires publics qui paraissaient jouir auprès de

1793. lui d'un peu de confiance, effrayés des malheurs dont Orléans était menacée, résolurent d'épuiser les moyens de désarmer sa vengeance. Ils se firent accompagner du chirurgien qui le soignait. Admis en sa présence, la cause de la justice et de l'humanité fut plaidée; on observa même que son propre intérêt exigeait d'ensevelir cette affaire dans l'oubli. Bourdon se faisait alors panser le bras. Pendant que sa blessure était bassinée avec de l'huile et du vin, il prononça cet oracle terrible. « Vous voyez cette petite saignée, elle ne peut être guérie que par une grande. Je veux que vingt-cinq têtes orléanaises roulent sur l'échafaud. »

Sur son rapport, la convention ordonna au ministre de la justice de poursuivre cette affaire, et mit la ville d'Orléans en état de rebellion, jusqu'à ce que les coupables fussent livrés à la justice.

L'acte d'accusation, rédigé par Fouquier-Tinville, commence par ces mots. « Depuis le mois de septembre dernier, les ennemis de la république, dans la ville d'Orléans, ont formé une conjuration contre la liberté et l'égalité, et cherché à détruire la société populaire. »

Cette époque du mois de septembre était celle de l'assassinat des cinquante-sept prisonniers, auquel la municipalité s'opposa vainement. C'était un grand crime aux yeux des partisans du systême anarchique.

L'instruction de la procédure dura jusqu'au

An I.

12 juillet. Le triomphe de la montagne était alors complet; rien ne pouvait résister à ses projets sanguinaires. Sur quarante individus arrêtés, neuf des plus riches furent condamnés à mort.

Il est impossible de peindre l'intérêt que ces neuf pères de famille inspiraient. Le treize au matin, les femmes, les enfans de ces infortunés vont à la convention; l'un d'eux prononça ce peu de mots : « Législateurs, c'est au nom *de l'humanité* que nous paraissons devant vous. Nos frères, nos pères, nos enfans marchent au supplice; l'un d'eux est père de dix-neuf enfans, dont quatre sont aux frontières. Nous ne demandons qu'un sursis, qui donne à nos malheureux parens les moyens de prouver leur innocence. » Des enfans de tous les âges, des mères moribondes, des frères, des oncles, des amis, en posture de suppliant, formaient un groupe qui devait émouvoir les hommes les moins sensibles. Des cris de grace se faisaient entendre dans ces tribunes où, depuis quelque tems, ne s'exhalaient que les accens de la fureur; mais Bourdon, dans l'attitude d'un tigre contemplant sa proie, semblait dire à ses collègues : « Point de délais, j'ai soif de leur sang. » Le président Jambon-Saint-André donna ordre de faire sortir les pétitionnaires. Les neuf citoyens d'Orléans furent traînés au supplice.

1793.

CHAPITRE XVII.

Décret d'accusation contre Duperret. Renouvellement du tribunal révolutionnaire. Société fraternelle de femmes jacobines.

Les chefs des anarchistes, qui adoptaient tous les moyens utiles à leurs projets, trouvèrent dans cet événement et dans celui de l'assassinat de Marat, des circonstances qu'ils se gardaient bien de négliger. A les entendre, tous les membres de la *montagne* devaient être immolés successivement sur leurs chaises curules. Les perfides fédérés de Marseille, de Bordeaux et sur-tout de Lyon, avaient dans Paris une foule de satellites, qui aiguisaient leurs poignards pour inonder de sang la capitale. Marat, qu'ils avaient presque oublié, obtint l'apothéose : ils en firent un martyr, ou plutôt une divinité. Sa mort fut placée au rang des calamités les plus funestes. Les jacobins assuraient qu'il ne fallait plus d'autre preuve des projets contre-révolutionnaires de quelques départemens; la mort de Marat servait évidemment de conviction.

Quoique les Parisiens ne fussent pas tout-à-fait assez crédules pour adopter ces absurdes calomnies, les jacobins n'en faisaient pas moins le prétexte des forfaits qu'ils voulaient com-

mettre; et, tandis que les places publiques retentissaient des louanges de Marat, la montagne méditait la ruine des plus grandes cités de la république. AN I.

Chaque jour la société - mère découvrait quelque nouvelle conspiration, dont on chargeait les fédéralistes, les nobles, les prêtres, les banquiers et tous les gens riches. On interceptait par fois des lettres écrites par les agens que les puissances étrangères entretenaient en *France. Elles étaient ordinairement fabriquées* avec une telle ignorance du langage diplomatique, que personne n'y était trompé. On a déjà dit que le terme adopté, par les jacobins, pour indiquer tous les individus qui désapprouvaient leurs principes, était celui de gens suspects. En conséquence, le décret d'incarcération générale avait été lancé contre tous ceux *dont* ils suspectaient les sentimens.

Charlotte Corday avait été chargée à Caen d'une lettre pour Duperret. C'en fut assez pour décréter ce député d'accusation, et pour l'envoyer sur l'échafaud. En levant les scellés apposés sur ses effets, on trouva la minute de la protestation des soixante-treize députés dont j'ai parlé précédemment, et dont la montagne ne faisait encore que soupçonner l'existence. Le grand nombre de signataires, parmi lesquels se trouvaient quelques individus que la montagne voulait ménager, suspendit seul le coup qui devait les frapper.

On attendit, pour les faire arrêter, une cir-
1793. constance favorable qui survint bientôt.

Le tribunal révolutionnaire ne mettait pas dans ses jugemens toute la célérité qu'on desirait. Il fut taxé de modérantisme. On en renouvela presque tous les membres. Une certaine classe de femmes de Paris, qui s'étaient donné le nom de femmes révolutionnaires, et qu'on salariait pour accompagner et pour insulter, jusqu'à l'échafaud, les victimes de la montagne, ouvrirent des assemblées délibérantes. Non-seulement elles présentaient leurs vues à la convention, mais elles influençaient ses débats par leurs clameurs dans les tribunes qu'elles occupaient presque exclusivement.

Dans les journées tumultueuses qui avaient précédé le 2 juin, ces femmes, armées ouvertement de poignards, s'étaient rassemblées en forces aux issues de la convention, et s'étaient formellement opposées à quelques décrets qu'elles désapprouvaient. On les vit ensuite se présenter à la barre, demander le renouvellement de toutes les administrations civiles, l'incarcération de tous les individus suspects, la levée en masse de tous les Français contre les ennemis de la montagne, une injonction à toutes les femmes de ne porter d'autres coiffures qu'un bonnet rouge. La convention n'ayant pas converti en décrets toutes ces demandes, ces femmes

se

se portèrent à des excès qui décidèrent la dissolution de leurs assemblées politiques. An II.

CHAPITRE XVIII.

Levée en masse de la jeunesse française contre les ennemis de l'état.

Pour terrasser les ennemis de l'état, la convention avait ordonné la levée en masse de toute la jeunesse française. Le décret que Barrère fit rendre à ce sujet dans la séance du 23 août, ordonnait en substance :

« Que, dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis seraient chassés du territoire de la république, tous les Français étaient en réquisition permanente. Les jeunes gens devaient aller les premiers aux combats, tandis que les gens mariés soigneraient les armes et transporteraient les subsistances, que les femmes fabriqueraient des tentes et des vêtemens, les enfans convertiraient de vieux linge en charpie, et les vieillards prêcheraient dans les places publiques la haine envers les despotes, l'amour des lois et l'attachement à la république. La levée devait être générale. Tous les jeunes gens non mariés, depuis dix-neuf jusqu'à vingt-cinq ans, avaient ordre de se réunir sans délai, de s'instruire

au maniement des armes, et de se tenir prêts
1793. à marcher aux ennemis. »

Cet armement produisit ces armées de héros qui devaient étonner l'Europe par leurs expéditions audacieuses. Mais cette jeunesse, amoureuse de la liberté et de la gloire des combats, en marchant aux frontières contre les ennemis de l'état, n'était pas disposée à servir d'instrument aux projets destructeurs des montagnards.

On avait eu recours aux comités révolutionnaires établis dans toutes les grandes communes. Ceux de Paris, choisis immédiatement par la société-mère, étaient composés des jacobins des deux sections, dont on connaissait les principes au moins exagérés. La société-mère, malgré ses recherches multipliées, n'avait pu s'assurer de l'énergie révolutionnaire de tous les sujets qu'elle avait employés dans les autres villes. Pour y *suppléer*, on choisit parmi ce qu'on appelait les véritables sans-culottes, une armée révolutionnaire de six mille hommes destinés à parcourir les départemens, suivis d'une guillotine ambulante. La mission de cette troupe de propagandistes était de forcer de partir pour les frontières, par la crainte d'une mort présente inévitable, ceux des jeunes gens que des raisons particulières retenaient dans leurs maisons, et d'inviter les peuples à s'élever à la hauteur de la révolution, c'est-à-dire,

d'assassiner par-tout les individus qui faisaient ombrage aux jacobins, ou chez lesquels on espérait trouver de l'argent. An 1.

Cette armée de meurtriers et de voleurs fut multipliée selon les circonstances. Les jacobins, étonnés eux-mêmes de la bassesse avec laquelle un peuple appelé à la liberté courbait servilement sa tête sur ces plus despotiques institutions, s'encourageaient à finir leur ouvrage.

CHAPITRE XIX.

Naissance des troubles de Lyon. Projet des jacobins d'égorger les principaux négocians de cette ville.

LYON devait ressentir les premiers coups de cette rage destructive. Cette ville, qui renfermait plus de cent cinquante mille habitans, et les plus riches manufactures de l'Europe, était, par son industrie, une des sources les plus fécondes de la prospérité française. D'ailleurs, les liaisons commerciales les plus intimes existaient entre Paris et Lyon. Cette considération avait déterminé les jacobins à combiner simultanément les mêmes efforts pour dominer sur ces deux cités.

De la réussite de ce projet, devait résulter que, tandis que Paris répandrait dans le nord

1793. de la France, *les* principes de la montagne ; Lyon *répéterait* la même opération dans le sud ; combinaison à laquelle ils attachaient l'assurance de leur triomphe.

Quelque tems après les massacres du 2 septembre 1792, les auteurs de cette boucherie avaient envoyé à Lyon plusieurs propagandistes, à la tête desquels était le nommé Challier, piémontais de naissance, escroc de profession et banqueroutier frauduleux. Il commença l'exercice de sa mission par le massacre de cinq prisonniers incarcérés par ordre de la municipalité pour des faits de police correctionnelle.

C'était vers le tems du supplice de Louis XVI, dont la nouvelle avait fait à Lyon l'impression la plus douloureuse. Challier et ses adhérens voulaient présenter au corps législatif, sous le nom de la commune de Lyon, une adresse de félicitation sur cet *événement*. Ils se plaçaient dans les rues et à la porte des temples pour arracher aux passans des signatures tantôt par des menaces et des violences, tantôt en leur faisant envisager cette exécution comme le terme de tous les maux que souffrait la France.

Humiliés par les contradictions qu'ils éprouvaient, les envoyés jacobins proclamèrent bientot leur système de pillage et de meurtre ; il avait complétement réussi à Paris, refuge général des gens sans ressources, et où la dé-

cevante perspective de vivre dans l'abondance sans travailler, avait rassemblé sous les drapeaux jacobins, des quatre coins de la France, les brigands et les désœuvrés. Challier fut fort surpris de n'avoir pas les mêmes succès à Lyon où la société civile était plus rapprochée, et où l'activité de l'industrie avait établi un respect pour les propriétés, incompatible avec le systême anarchique. Il trouva cependant quelques disciples avec lesquels il ouvrit, sous le titre de *club central*, une assemblée populaire affiliée aux jacobins de Paris.

Le 6 février, cette société était composée d'environ six cents individus. A la sombre lueur de quelques lampes sépulcrales dont la salle était éclairée, Challier, un poignard à la main, commença la séance en exigeant de tous les associés le serment de garder le plus profond secret sur les mystères contre-révolutionnaires qu'il était chargé par la convention de leur dévoiler. Il fit ensuite le récit d'une prétendue conspiration tramée par les négocians de Lyon pour livrer la ville aux émissaires du roi de Sardaigne et des émigrés. Alors les motions les plus incendiaires se succédèrent rapidement.

Challier observait que le moindre retard compromettait la chose publique, qu'il était assuré du secours de plusieurs milliers d'ouvriers mécontens de leurs maîtres, que des troupes campées sur les rives du Rhône étaient prêtes

1793. à le seconder, qu'il fallait à l'issue de la séance que chaque membre du club assemblât ses amis, et que tous ensemble se mettant en mouvement à deux heures après minuit, on s'emparât de l'artillerie qui devait être braquée sur-le-champ sur les principales avenues, et on se saisît de tous les riches Lyonnais. Une guillotine devait être placée sur le pont S.t-Clair; Challier se chargeait d'instituer un tribunal populaire semblable à ceux qu'avaient érigés les septembriseurs de Paris. Tous les détenus devaient être décapités et leurs corps jetés dans le Rhône. Quelques assistans ayant observé que le bourreau se refuserait à tant de meurtres, plusieurs clubistes s'offrirent sur-le-champ pour remplir ce ministère.

Cependant l'atrocité même de ce complot nuisait à son exécution. Quelques membres de la société populaire comptaient parmi les individus dévoués à la mort, des personnes qui leur étaient attachées par des liens de différentes espèces. Le remords parlant dans leur ame plus haut que le serment qu'on leur avait extorqué, ils se hâtèrent d'informer plusieurs négocians du sort qu'on leur préparait; ceux-ci prirent sur-le-champ des mesures pour s'y soustraire.

A minuit, la générale fut battue par les ordres du maire de Lyon. Le développement inopiné de la force publique intimida aisément des scélérats qui n'ont de courage que

lorsqu'ils ont garotté leurs victimes. Challier qui devait être puni de mort, conserva sa vie ; les Lyonnais se contentèrent de fermer le club central, et de chasser de leur territoire les anarchistes qui l'avaient établi. AN I.

Ils n'étaient pas terrassés. Des plaintes furent portées de leur part aux jacobins de Paris. On peignait les négocians de Lyon comme des contre-révolutionnaires qui tenaient les patriotes sous le couteau. La montagne fit marcher contre Lyon une partie de l'armée révolutionnaire, commandée par Ronsin, guillotiné dans la suite. Les députés Bazire et Legendre furent chargés de diriger cette expédition.

La présence de ces jacobins ranima bientôt l'audace du parti que la fermeté des Lyonnais avait seulement étonné ; on rétablit le club central, toutes les administrations furent renouvelées ; Challier se fit nommer procureur de la commune.

CHAPITRE XX.

Etablissement dans Lyon d'une taxe pour payer une armée révolutionnaire.

CET étranger se croyait alors en mesure d'opérer la subversion de Lyon. Les deux re-



1793. présentans s'étaient rendus dans le sein de la convention aux approches du 31 mai. La nouvelle municipalité décida que, pour maintenir dans la ville l'esprit de la révolution, il fallait, à l'exemple de Paris, lever une armée révolutionnaire dont les frais seraient l'objet d'une taxe somptuaire imposée sur les riches.

Des placards sanguinaires affichés dans toutes les rues, augmentaient l'effroi des hommes honnêtes et l'audace des malveillans. Parmi ces écrits, on distingua le serment de trois cents prétendus républicains ; il finissait par cette phrase : Nous jurons d'exterminer tous les Lyonnais qui ne pensent pas comme nous ; ceux-là sont les ennemis de la république ; leurs cadavres sanglans, jetés dans le Rhône, doivent porter la terreur jusqu'à la mer.

A peine les chefs de cette armée *furent-ils* nommés par le club central, qu'on vit paraître des mandats impératifs, signés par quelques intrigans obscurs qui s'étaient érigés dans Lyon en comité de salut public, et dont les actes furent sanctionnés par les représentans Gauthier et Nioche, qui passaient à Lyon pour aller remplir la mission dont ils étaient chargés à l'armée des Alpes. Ces mandats étaient adressés aux habitans dont les listes étaient dressées. Quelques-uns montaient à quatre cent mille livres ; il s'en trouvait qui excédaient la fortune de ceux qui les rece-

vaient. Il fallait payer dans le plus bref délai, sous peine de prison et d'exécution militaire. An 1.

Ces vexations étaient combinées pour exciter les paisibles Lyonnais à une insurrection nécessaire aux désorganisateurs, pour motiver la destruction de cette ville. Les mêmes moyens étaient mis en usage dans presque toutes les grandes cités que les jacobins auraient voulu traiter de la même manière. Par-tout on se permettait les mêmes abus d'autorité; par-tout, au nom de la loi et de l'affermissement de la république, on emprisonnait, on pressurait les gens riches accusés d'aristocratie.

Les emprisonnemens se multipliaient dans Lyon à un point effrayant. Les caves de la Maison Commune se remplissaient d'une foule de citoyens auxquels on laissait ignorer le motif de ce traitement. Laussel, prêtre constitutionnel et membre de la municipalité, de concert avec Challier, faisait avertir les parens des détenus qu'ils pouvaient traiter de leur délivrance. Les cachots où les victimes gissaient entassées, ne s'ouvraient qu'à la vue de l'or. Laussel et Challier refusaient les assignats, et ne lâchaient leur proie qu'après l'avoir totalement dépouillée. Ce Laussel faisait un autre genre de commerce avec l'aveu du comité de salut public de la convention. Il vendait aux émigrés, qui rentraient furtivement chez eux, des certificats de rési-

dence intrinséquement faux et distingués
1793. par des marques secrètes pour conduire ainsi sur l'échafaud ceux qui en étaient porteurs. Ce brigandage fut enfin connu. Laussel, convaincu de larcin et de prévarication, fut arrêté et conduit à Paris, devant le tribunal révolutionnaire ; mais les voleurs étaient assurés de l'impunité. On fut peu surpris à Lyon d'apprendre, dans la suite, que, déchargé de l'accusation, Laussel jouissait tranquillement dans la capitale du fruit de ses exactions.

Cependant, malgré les efforts de Challier, l'armée révolutionnaire ne se complétait pas. Mais au lieu de lever six millions auxquels on avait calculé cette dépense, l'addition des sommes portées dans les mandats impératifs, offrit le résultat de trente-six millions. L'immensité de cette taxe extraordinaire devait porter le désespoir dans l'ame des Lyonnais.

CHAPITRE XXI.

Assemblée des sections de Lyon.

Sur ces entrefaites, la convention avait rendu un décret qui autorisait les sections des grandes communes à s'assembler et à prendre les mesures qu'elles jugeraient convenables pour maintenir la tranquillité pu-

blique. Ce décret produisit, dans Lyon, l'effet qu'on devait naturellement en attendre : d'un côté, les citoyens, amis de l'ordre, se flattaient de réunir leurs efforts pour repousser l'oppression ; de l'autre, les anarchistes, prévoyant que les Lyonnais, frémissant sous le joug qui pesait sur leurs têtes, s'occuperaient sans relâche des moyens de s'y soustraire, se serraient pour éviter le coup dont à leur tour ils étaient menacés.

Ils dominaient à la municipalité, et une partie des ouvriers se prononçait en leur faveur. Il existait dans Lyon deux forces qui se choquaient, celle de la municipalité et celle des sections.

On a dû remarquer que toutes les fois que les jacobins préparaient à Paris un mouvement qu'ils appelaient *révolutionnaire*, la réaction s'en faisait ressentir dans la plupart des départemens, et sur-tout dans les grandes villes : celui des derniers jours de mai était de cette nature. Challier avait déclaré, dans le club central, que le moment des vengeances était venu, qu'on n'attendait que l'arrivée de quelques bataillons, détachés par Kellermann de l'armée des Alpes, pour fermer les portes des sections, et faire guillotiner tous les meneurs de ces assemblées. On disait, assez publiquement, que le jour de cette expédition était fixé au 29 mai.

Le 28, les sections restèrent assemblées toute

1793. la journée et toute la nuit. Les plus sinistres nouvelles y parvenaient successivement. On savait qu'un train considérable d'artillerie s'approchait de la ville, et qu'il devait être suivi d'un corps nombreux de troupes réglées. Quelques clubistes avaient eu la témérité de s'introduire dans les assemblées sectionales, et d'interpeller les présidens et les secrétaires de cesser sur-le-champ leurs fonctions, s'ils voulaient conserver leurs têtes. Ces menaces, loin de faire aucune impression sur des hommes décidés à défendre leur liberté, augmentaient la publique énergie. Chaque section ordonna à son bataillon de prendre les armes, et de veiller à la sureté des personnes et des propriétés.

On apprit, le 29, lorsque le jour commençait à paraître, que, par ordre de la municipalité, plus de cent pères de famille venaient d'être jetés dans les fers, et qu'ils devaient être mis à mort le jour même.

Cette nouvelle décide l'insurrection. Les sections s'emparent de l'arsenal et des armes qu'il renfermait; les jacobins, en possession de l'hôtel-de-ville, venaient de recevoir le renfort qu'ils attendaient de l'armée des Alpes: les deux partis se préparaient au combat.

AN I.

CHAPITRE XXII.

Combat du 29 mai. Challier condamné à mort. Les Lyonnais mis hors la loi.

LYON ne renfermait que deux partis ; l'un, qui voulait piller et massacrer ; l'autre, qui ne voulait pas qu'on le pillât, ni qu'on le massacrât. Le combat se soutint des deux côtés avec acharnement. Les jacobins étaient maîtres d'un quartier, tandis que les sections s'emparaient de l'autre. Ce ne fut qu'à minuit, que la Maison Commune, qui servait de quartier général aux anarchistes, fut emportée ; on y arrêta Challier et ses principaux adhérens.

Les présidens des sections avaient décidé de se former en comité général des sections pour régulariser le mouvement populaire. Les membres des administrations de département et de district s'étaient joints à eux. La destitution du corps municipal fut prononcée. Challier, mis en jugement, fut condamné à mort par le tribunal criminel du département, après l'instruction la plus régulière. Si l'oppression avait trouvé la même résistance dans les autres grandes communes de la république, les jacobins auraient disparu de la surface de la France ; mais la ville de Lyon fut abandonnée au ressentiment des anar-

chistes, et, quelques décades après, assiégée
1793. dans les formes.

Pendant que le procès de Challier s'instruisait, on apprit à Lyon les suites des journées du 31 mai et du 2 juin; et bientôt les mesures prises par les départemens du Jura, de l'Ain, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Calvados, pour venger cet attentat contre la représentation nationale. La ville de Lyon se fit un devoir d'entrer dans cette coalition, dont, par la nature de sa position, elle pouvait devenir le centre. Quelques-uns de ces départemens y avaient envoyé des commissaires pour prendre en commun des mesures préparatoires; c'est ce que les jacobins appelèrent le congrès royaliste de Lyon, et dont l'acte principal fut un refus de reconnaître les décrets de la convention, aussi long-tems que les députés incarcérés par les montagnards, ne seraient pas rétablis dans leurs fonctions.

La crainte que ce congrès inspirait à la montagne, fut le véritable véhicule qui accéléra la constitution jacobine, informe composé de despotisme et de démagogie, entrepris et achevé en peu de jours.

Les commissaires que les jacobins avaient envoyés dans les départemens, se conduisirent dans cette occasion avec tant d'adresse, qu'ils vinrent à bout de calmer les esprits irrités de

presque toutes les assemblées primaires. Les adresses mensongères remplissaient les papiers publics. On feignit dans cette circonstance d'accueillir les plaintes des Lyonnais; mais lorsque, le congrès de Lyon s'étant dissous, la montagne crut avoir pris des précautions suffisantes pour assurer l'impunité à ceux qui s'étaient efforcés de jacobiniser Lyon, elle voulut s'attribuer la connaissance des délits imputés à Challier et aux autres chefs des factieux. An 1.

D'un côté, un décret ordonna leur tradition devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et défendit aux juges de Lyon de procéder à leur jugement sous peine de mort; et de l'autre, des proclamations répandues dans les départemens du Jura, de l'Ain et de l'Isère, présentaient les négocians de Lyon comme des contre-révolutionnaires qui voulaient livrer leur ville aux ennemis de l'état, et Challier comme un patriote opprimé par les royalistes.

Les sections de Lyon répondaient que la loi qui ordonnait le jugement et la punition des coupables sur le lieu du délit, était en pleine vigueur; que la tradition à Paris des individus arrêtés à la suite de l'affaire du 27 mai, entraînait le déplacement d'une quantité de témoins, trop grande pour être praticable. Persuadées d'ailleurs qu'en livrant les accusés *à la montagne*, ils trouveraient, comme Laussel, des récompenses au lieu du

supplice qu'ils méritaient, elles réclamaient
1793. le bénéfice de l'institution des jurés.

Challier, convaincu d'être l'auteur d'un complot, dont l'objet était de mettre Lyon en cendres, fut condamné à la guillotine, supplice trop doux pour un scélérat comme lui. Tel fut cet homme, digne émule de Marat, dont les restes, enfermés dans une urne d'argent, furent placés dans le Panthéon, tandis que les habitans de Lyon étaient mis hors la loi pour avoir exercé un acte de justice que les circonstances rendaient absolument indispensable.

Pour exécuter avec plus de facilité l'arrêt de proscription prononcé contre cette ville, il fallait la priver des ressources qu'elle renfermait alors pour sa défense. Le général Kellermann demanda vingt-quatre pièces de canon de seize et de vingt-quatre qui étaient à l'arsenal. Quoiqu'il fût difficile de se dissimuler la destination des préparatifs qui se faisaient alors dans les environs de Lyon, on craignit d'attirer l'animadversion de toute la France, en refusant une artillerie dont la demande était faite sous le prétexte d'en avoir besoin pour repousser une attaque des ennemis extérieurs. Elle fut donc livrée. Alors la montagne pensa qu'il était tems de frapper les grands coups contre une ville qu'il lui était facile de faire considérer comme la place d'armes de ces royalistes et de ces fédéralistes qui

qui voulaient si méchamment rompre l'unité et l'indivisibilité de la république. An I.

CHAPITRE XXV.

Dissolution de la coalition départementale. Premiers troubles de Marseille. Un bataillon de cette ville marche au secours de Lyon.

Les habitans de Marseille avaient promis aux Lyonnais les secours les plus efficaces en hommes, et sur-tout en grosse artillerie; mais, craignant que, pendant leur absence, une armée de sans-culottes, levée par les jacobins, et animée par l'ardeur du pillage, ne vînt à assassiner leurs femmes et leurs enfans, et incendier leur ville, ils s'étaient bornés à faire marcher sur le bord du Rhône une faible armée, qui fut dissipée par le général Cartaux. Cette défection entraîna la ruine de la coalition départementale du sud, comme la journée de Vernon avait anéanti celle du nord.

J'ai parlé, dans les livres précédens, de l'accueil que reçurent à Marseille Moïse Bayle et Boisset, que les montagnards avaient chargés de révolutionner cette ville, en feignant de travailler au recrutement des armées. La société populaire, affiliée aux jacobins de

Paris, était alors la principale autorité de
1793. cette ville. Les corps constitués ne gouvernaient que sous son bon plaisir. Moïse Bayle, pour soulever les pauvres contre les riches, répétait continuellement, dans le club, que le riche était nécessairement un aristocrate, le négociant un insatiable accapareur; et que, pour établir l'égalité sans laquelle la république ne pouvait subsister, l'insurrection était pour le peuple le plus saint des devoirs. » On assurait que les principaux négocians, propriétaires et capitalistes de Marseille, devaient être arrêtés le même jour, enfermés dans l'église de Saint-Homobon, et assassinés. Les Marseillais, amollis par le luxe et les richesses, suites du commerce le plus étendu, dormaient honteusement sous les chaînes du club jacobin. Leurs yeux se désillèrent à la vue du danger. On se rassembla dans les sections. Elles prirent de l'énergie, et furent bientôt en état de secouer le joug.

Il fallait un centre où les assemblées sectionales pussent aboutir. Un comité central fut formé de deux commissaires de chaque section. Ses premières vues se tournèrent vers les commissaires conventionnels. Les esprits commençaient à fermenter. On fit courir le bruit qu'il fallait les arrêter pour examiner leurs pouvoirs. La peur les saisit. Ils s'enfuirent à Lyon.

La scène changea de face. La domination

du club s'était évanouie tout-à-coup. Le comité central jouissait de l'autorité publique. Quelques jacobins se réfugièrent à Salon. Ils y convoquèrent leurs partisans qui habitaient les communes environnantes, pour aviser aux moyens de renverser le comité central de Marseille. Mais l'impulsion était donnée. Peu de députés se rendirent à Salon; et ils se dispersèrent bientôt en apprenant que les gardes nationales de Marseille se préparaient à les attaquer.

Toute la Provence se modelait sur Marseille; chaque commune eut son comité central. Cette institution de circonstance n'avait de traces ni dans les constitutions anciennes, ni dans les modernes; elle était bonne dans ce sens, qu'investie de la confiance du peuple, elle centralisait les pouvoirs, mais le mode employé pour sa formation, la rendait vicieuse et devait entraîner sa ruine. Les commissaires qui composaient le comité, étaient proposés à haute voix par le président de la section, et imprudemment reçus sans examen par l'assemblée. Il arriva que la plus grande partie de ces commissaires n'avaient aucune des qualités qu'exigeaient les circonstances délicates où l'on se trouvait.

Alors fut conduit dans la citadelle de Marseille le duc d'Orléans, auquel les cordeliers promettaient la couronne. La présence de cet homme, dans les murs de Marseille, augmen-

tait le mécontentement des Marseillais. Le club
1793. jacobin avait créé, au mois d'octobre 1792, sous le nom de commission populaire, un tribunal pour juger les ennemis des jacobins; il se dispersa lorsque le comité central obtint la prépondérance. On créa un tribunal, sur le même modèle, pour juger les désorganisateurs. Il condamna à mort plusieurs des monstres qui avaient assassiné en septembre 1792, les prisonniers de Paris et d'Orléans.

La paix régna pendant quelques tems dans Marseille. Cette ville fit cause commune avec les départemens soulevés par la criminelle audace que les montagnards avaient développée le 31 mai et le 2 juin. Le manifeste que le comité central, auquel s'étaient réunis les administrations de département, de district, et les municipaux, fit publier, le 9 juin, en déclarant la guerre aux oppresseurs, aux dévastateurs, aux anarchistes, aux voleurs, aux pendeurs qui, sous les yeux du conventionnel Fréron, remplissaient la Provence de ruines et de deuil, était rempli des sermens les plus généreux en faveur de la république, et des élans sublimes des sections de Marseille vers la représentation nationale.

Des commissaires de plusieurs départemens s'étaient rendus à Marseille pour concerter les mesures qu'il convenait de prendre. Il avait été convenu que deux commissaires de chaque département se rendraient à Bourges pour

prendre le timon des affaires générales, et qu'un bataillon, levé dans chaque département, serait aux ordres de ce congrès. Les bataillons levés du côté de Bordeaux, de Limoges, de Clermont, devaient se rassembler à Périgueux ; ceux de Marseille, de Nîmes, de Montpellier, d'Avignon et d'un grand nombre de départemens avaient leur rendez-vous général à Lyon ; ils devaient aussi se rendre à Bourges, sous la conduite des généraux qui seraient nommés ; mais le danger dont Lyon était menacé, avait changé cette destination. An I.

Marseille et Nismes levèrent leurs bataillons ; ces deux corps devaient se réunir à Avignon. Des incidens auxquels on ne s'attendait pas, retardèrent la marche du bataillon de Marseille. Des députés du comité central d'Arles avaient engagé ce corps de passer par Arles pour dissiper le parti jacobin qui, n'étant qu'abattu dans cette ville, menaçait la tranquillité publique ; on se rendit à ces sollicitations.

Les menaces des jacobins d'Arles n'étaient pas une vaine jactance ; ils avaient intrigué auprès du club de Toulon, le seul qui existât encore en Provence. Ce club avait fait partir furtivement quelques chaloupes canonnières qui vinrent devant Arles par les Bouches-du-Rhône ; elles furent repoussées.

1793.

CHAPITRE XXIV.

Le général Cartaux envoyé par la convention sur les bords du Rhône. Les Marseillais s'emparent d'Avignon.

La convention informée de la levée de ces bataillons, et de la route qu'ils devaient tenir, avait détaché de l'armée d'Italie le général Cartaux avec quinze cents hommes auxquels se réunirent une foule de jacobins qui s'attribuaient le titre de *patriotes*.

Le départ du bataillon de Marseille avait électrisé les esprits ; les départemens qui comprenaient le Bas-Languedoc et la Provence, préparaient leur contingent ; Lyon, vivement menacée, pressait la marche de l'armée. Le bataillon de Marseille sortit enfin d'Arles ; c'était trop tard. Le bataillon du Gard, menacé par Cartaux, avait abandonné le pont Saint-Esprit ; cette défection amena celle de toutes les troupes qui se rassemblaient sur la droite du Rhône.

Avignon se déclara pour Cartaux, qui était encore à Pierre-Late. En attendant, les Avignonnais crurent pouvoir arrêter le bataillon de Marseille au bord de la Durance ; leur tentative fut inutile.

Tandis que les Marseillais forçaient le pas-

sage, à coups de canons, au bas de Noves, les habitans de l'Isle, restés fidèles à la cause des Marseillais, attaquaient le bataillon d'Avignon vers la chartreuse de Bon Pas, et le forcèrent à prendre la fuite. Un seul enfant fut tué à ce passage de la Durance, c'est Viala, tambour du bataillon avignonnais, que les jacobins voulaient placer au Panthéon. Le zèle des habitans de l'Isle eut le sort le plus malheureux; les jacobins du lieu, renforcés par un détachement de l'armée de la convention, ravagèrent cette ville quelques jours après, lorsque les Marseillais eurent repassé la Durance. An I.

Le bataillon de Marseille, et un autre bataillon formé de la garde nationale d'Aix et de l'Isle, entrèrent dans Avignon. Cartaux s'approchait; Marseille, menacée, songea à lever des troupes pour fortifier la garnison d'Avignon, et empêcher les troupes conventionnelles de passer la Durance.

Le commandement était entre les mains de Rousselet, commandant du bataillon originairement destiné pour Bourges. Rousselet, homme bien intentionné, n'avait aucun talent militaire, les circonstances l'avaient mené plus loin qu'il n'avait cru; il témoignait lui-même son étonnement de se trouver général d'armée.

La défection du Gard, la marche de Cartaux, et le défaut de confiance en Rousselet,

amenaient le mécontentement. On allait aban-
1793. donner Avignon, sans livrer combat, lorsque le jeune Sirdey, indigné de ce lâche abandon, court au lac de Barbantane, qu'une partie de la troupe avait déjà passé, harangue ces bandes, les rallie et les ramene dans Avignon.

De fortes escadres anglaises et espagnoles croisaient dans la Méditerranée, et interceptaient tous les navires chargés de subsistances. On parla, pour la première fois, dans la section secrète du comité central, de porter à ces escadres des propositions qui pussent éloigner la famine de Marseille; mais cette ouverture n'eut pas de suites. On prit le parti de presser le départ de nouvelles troupes pour Avignon. Ce renfort ranima le courage de l'armée.

Rousselet, reconnaissant son incapacité, était rentré dans son bataillon en qualité de simple volontaire. Le commandement resta dans les mains d'un conseil d'officiers; ce qui était un vrai désavantage. Cartaux attaqua Avignon, le 27 juillet; il fut vigoureusement repoussé, malgré la confusion qui régnait parmi les troupes assiégées.

An 1.

CHAPITRE XXV.

Les Marseillais abandonnent Avignon, et repassent la Durance.

Le conseil de guerre était assemblé pour discuter le parti qu'on pouvait tirer de cet avantage, lorsqu'on annonce un courier extraordinaire venu de Marseille. Ses instructions portaient : « Dans le cas où vous seriez forcés d'abandonner Avignon, ce qui n'est pas à présumer, vous prendrez sur la rive gauche de la Durance, une position propre à empêcher l'ennemi de passer cette rivière. »

A la lecture de cette phrase, le commissaire qui lisait, dit : « Voilà que le comité central de Marseille nous ordonne de nous replier sur la Durance. » A ces mots, une terreur panique s'empare des esprits ; on sort de la ville avec autant de confusion que si l'ennemi avait forcé les remparts. Non-seulement on passe la Durance au bac de Barbantane, mais les soldats, ne prenant conseil que de leur frayeur, se débandent. Les chemins de la Durance à Aix étaient couverts de fuyards, que personne ne poursuivait. Cette étonnante nouvelle parvint à Marseille, le 28 juillet à six heures du matin.

L'administration du département des Bou-

1793. ches-du-Rhône, le district et la municipalité de Marseille, dont les membres avaient été renouvelés quelques jours auparavant, le comité central et les présidens des sections furent convoqués dans la salle du département. Au premier sentiment de terreur, qu'inspirait l'événement le moins attendu, succédèrent bientôt des idées plus consolantes. On savait que les troupes régulières, commandées par Cartaux, montaient à peine à quinze cents hommes d'infanterie, et cinq cents hommes de cavalerie; Marseille avait de grandes ressources en hommes, en argent, en artillerie; les sections de Lyon venaient d'anéantir le club jacobin; elles avaient établi, comme à Marseille, un comité central et un tribunal populaire, et promettaient d'embrasser avec chaleur la cause des Marseillais.

La connaissance de tous ces moyens rassurait les esprits. Villeneuve-Tourette, ancien colonel du régiment d'Artois, nommé général, reçut ordre de partir sur-le-champ, pour rassembler dans Aix les fuyards d'Avignon et les secours qu'on envoyait de Marseille. Le nouveau général apprit, en arrivant à Aix, que Cartaux avait passé la Durance, et occupait les cantons de Tarascon et d'Arles. Il ne restait presque personne du bataillon de Marseille, celui d'Aix était dans un état presque aussi mauvais; mais quelques compagnies d'Arles, de l'Isle et d'Avignon avaient conservé

leur drapeau et leurs armes. A ce noyau, se réunirent les troupes venues de Marseille, et des détachemens fournis par Aubagne, Roquevaire et la Ciotat. Toulon envoya une compagnie de gardes nationales de Rians et cinq cents hommes de troupes de ligne. Ce premier envoi fut bientôt suivi de trois cents hommes qui formaient le premier bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône.

Pendant que l'armée départementale s'organisait, l'armée de Cartaux, fortifiée de six mille hommes des districts de Carpentras et d'Apt, était déjà à Lambesc et à Salon. Villeneuve l'attaqua, le 4 août, avec quatre bataillons, et obtint quelque avantage. L'armée de la convention se replia sur Orgon; Villeneuve répartit alors ses troupes à Lambesc, à Salon, à Lançon, à Saint-Cannat, à Rognes et à Venelles.

Le 10 août, un bataillon de Marseillais eut ordre de se réunir au corps de troupes campé à Rognes, et de chasser les détachemens conventionnels répandus à Merindol, Cadenet et Perthuis, sur la rive droite de la Durance. La division passa cette rivière et s'empara de Cadenet; mais, attaquée par une division de Cartaux, elle se débanda tout-à-coup, en voyant Darbaud, son commandant, mortellement blessé. Cet échec avait fait une si fâcheuse impression sur l'ame du général Villeneuve, qu'il voulait donner sa démission. Il ne pou-

vait se dissimuler que l'esprit de division
1793. qui régnait dans l'armée départementale, ne fût la principale cause de cette débandade, dans laquelle on n'avait pas perdu quarante soldats; il envisageait les plus sinistres résultats; et on ne parvint que difficilement à le persuader de rester à son poste.

La publication de la constitution de 1793 fut le ferment de discorde jeté, par les jacobins, parmi les Marseillais. Les uns, convaincus que ce code *insignifiant* n'était qu'un piège adroit tendu par la montagne pour diviser les républicains, étaient d'ailleurs déterminés par l'arrêté que les commissaires du département des Bouches-du-Rhône avaient pris dans Lyon, conjointement avec les commissaires de plusieurs autres départemens, de ne reconnaître aucun décret conventionnel, jusqu'à ce que les députés incarcérés par les jacobins fussent rétablis dans leurs fonctions. En conséquence, ils refusaient de reconnaître cet acte conventionnel. Les autres, entraînés par des vues différentes, regardaient l'acceptation de l'acte constitutionnel comme le terme de la guerre, et en exigeaient la prompte publication. Une guerre de plume s'était établie entre les deux armées, et chaque soldat se regardait comme un négociateur.

Cependant la même confusion qui se faisait sentir à l'armée de Villeneuve, remplissait Marseille. Le bureau secret du comité central

était instruit que Brunet, général de l'armée d'Italie, depuis que Biron avait été envoyé à la Vendée, avait ordre de faire avancer une division pour mettre l'armée départementale entre deux feux. Il était difficile de fournir des vivres à la population de Marseille; le comité d'approvisionnement et des subsistances ne tenait le pain à un prix modéré, qu'avec des sacrifices qu'il ne pouvait plus faire. Tous les citoyens aisés avaient fourni des sommes considérables pour acheter des farines. Cet acte de bienfaisance et d'humanité devint un crime et un arrêt de mort, lorsque le parti jacobin, à la suite de sa victoire, eut élevé les échafauds de Marseille et d'Orange.

CHAPITRE XXVI.

Détresse dans laquelle se trouvait la ville de Marseille. Etablissement dans cette ville d'un comité de salut public. Les Marseillais envoyent une députation à l'amiral anglais qui bloquait leur port.

MARSEILLE, dans les tems les plus prospères, ne se nourrit qu'avec les bleds qu'on y apporte d'Afrique et d'Italie. Elle en tire aussi d'Arles, et par le canal du midi, du département de l'Hérault et de quelques autres. Le comité d'approvisionnement avait acheté

à *Gênes* une assez grande quantité de bleds ;
1793. mais le blocus du port, par les Anglais, ne permettait pas de le faire venir. On avait aussi fait des provisions dans le département de l'Hérault ; elles y étaient retenues par l'administration du département, déjà séparée de la coalition du Midi. Enfin, le général Cartaux était maître d'Arles ; les Marseillais ne pouvaient tirer aucun secours de cette ville. Les farines *qui restaient dans* les magasins, ne pouvaient *nourrir Marseille que pendant trois* jours ; après ces trois jours, on ne pouvait plus espérer de se nourrir que pendant une décade par des réquisitions extrêmement difficiles et dangereuses à faire sur les provisions des habitans de la campagne.

Ainsi, d'un côté, on était menacé de la famine, et de l'autre, par une armée, peu dangereuse par son nombre, mais redoutable par ses succès précédens, par les *intelligences* qu'elle avait dans la ville, et qui, d'ailleurs, en se bornant à bloquer la ville par terre, comme les Anglais la bloquaient par mer, allait la réduire aux dernières extrémités.

Dans ces tristes conjectures, les administrations de Marseille sentirent la nécessité de concentrer l'autorité jusqu'alors partagée. Tous les pouvoirs furent confiés à un comité, composé de sept magistrats, créé le 19 août, sous le nom de comité de salut public. Détruit peu de jours après sa naissance,

à peine fut-il connu. Il y fut proposé d'envoyer une députation aux escadres coalisées.

Ici les versions sont disparates. Le parti de la montagne qui dominait alors à la convention, assurait que les commissaires marseillais avaient été chargés de capituler, et que Marseille devait être livrée aux Anglais le 26 août. Les Marseillais ont toujours repoussé cette accusation. Ils observaient que la trahison était si loin de leur ame, que, malgré leur détresse, ils laissèrent constamment partir de leur ville tous les approvisionnemens de l'armée d'Italie; qu'ils ne séparèrent point leur cause de celle de la république et de ses braves défenseurs; qu'ils ne combattaient que les oppresseurs de la convention nationale, les monstres qu'elle punit elle-même après la journée du 9 thermidor. Ils ne voulaient obtenir des Anglais que la permission de conduire, dans leur port, les bleds achetés à Gênes, seule ressource qui leur restait depuis que leur communication avec l'intérieur était interceptée.

Malgré l'embarras où l'on se trouvait, la proposition de députer aux escadres ennemies ne fut adoptée qu'après de longues contestations. Il paraît que les Espagnols inspiraient moins de défiance; mais l'antipathie nationale pour les Anglais, plus forte dans les villes maritimes qu'ailleurs, arrêtait la délibération. L'urgence du danger surmonta enfin toutes les répugnances.

1793. Après avoir pourvu aux subsistances de Marseille, la défense devenait moins difficile: Marseille est fermée par une enceinte de hautes montagnes, éloignées de deux ou trois lieues. Une armée ne peut les traverser que dans quelques passages; Villeneuve prit ses mesures pour les garder avec soin. Son armée occupait les hauteurs de Gavote, de Sabregoule, de Septeme et de Roquevaire. Les munitions et les approvisionnemens n'eussent pas manqué, si les Anglais avaient *consenti à ne pas détruire, par la famine, une ville qu'ils n'étaient pas en état d'assiéger.*

Les sections de Marseille étaient assemblées pour accepter ou rejeter l'acte constitutionnel envoyé par la montagne; quelques-unes d'elles, pressées par la disette qui se faisait sentir, et redoutant les malheurs d'un siège, voulaient adopter ce code. C'était sur-tout le vœu des sections 9, 11, 12, 13 et 14, où les jacobins étaient en plus grand nombre. Cette diversité de sentimens dégénéra bientôt en altercations sanglantes parmi des hommes dont les têtes sont volcanisées par le soleil brûlant de la Provence. Les jacobins, dispersés dans tous les quartiers de la ville, contenus jusqu'alors par une police vigilante, se réunissaient, et transmettaient leurs fureurs dans l'ame de ceux des Marseillais qui pensaient que l'acceptation de la constitution jacobine était l'unique moyen d'amener dans le

le pays une paix dont tout le monde avait besoin. An 1.

Des deux côtés on se donnait la dénomination de traîtres à patrie. Enfin le combat s'engagea le 23 août, à six heures du soir, à la place des Prêcheurs. Le sang ruissela dans les rues pendant toute la nuit, prélude affreux des horreurs dont Marseille allait bientôt devenir le théâtre.

CHAPITRE XXVII.

Défaite des Marseillais sur les hauteurs de Septeme.

Ce fut dans cette circonstance que l'armée de Cartaux, sous la direction de Poultier et d'Albite, défit, sur les hauteurs de Sabregoule et de Septeme, les troupes marseillaises qui ne firent presque aucune résistance. A peine Cartaux commençait l'attaque, qu'une partie des canonniers de l'armée départementale prirent la fuite, après avoir précipité eux-mêmes leurs canons des hauteurs sur lesquelles ils étaient pointés. L'armée d'abord étonnée, au lieu de sabrer ces canonniers, se laisse entraîner par leur funeste exemple; on se replie sur tous les points; chacun court et rentre dans Marseille, et va se cacher dans le fond des maisons. Il ne restait auprès du général

Villeneuve qu'environ cinq cents hommes ;
1793. il ne pouvait défendre Marseille, que ses magistrats venaient d'abandonner avec précipitation. L'ordre fut donné de faire retraite sur Toulon ; la troupe armée y arriva le 25 à six heures du soir, accompagnée d'une foule de Marseillais de l'un et de l'autre sexe.

Comment donner des détails des scènes horribles qui suivirent l'entrée, dans Marseille, des commissaires montagnards ? Comment raconter les rafinemens de barbarie, au milieu desquels Toulon fut livré aux Anglais, et la fatalité qui fit pleuvoir sur des citoyens fidèles à la république les fusillades et l'assassinat ? Comment compter les victimes innocentes que la fureur immola au ressentiment, à l'intérêt ou à la brutalité ? Comment peindre l'inépuisable génie du crime, inventant des supplices nouveaux ; les meurtres de la veille, surpassés par ceux du lendemain ; le bandeau de la justice, trempé dans le sang ; l'homicide érigé en vertu ; les toits domestiques n'étant plus un asile contre la rage des meurtriers ; les rues, les places d'une grande ville, obstruées par des monceaux de cadavres ?

Fréron ! lorsque tu provoquais l'anéantissement non-seulement de Marseille et de son superbe port, mais de toutes les villes qui s'efforcèrent inutilement, au mois de juin, de résister à l'oppression tyrannique et sans exemple, dont tant des milliers de Français

furent les victimes, dis-moi, l'affreux Arimane avait-il infusé dans ton sein le génie de la destruction? An I.

Fréron fut le véritable fondateur de ces tribunaux de sang, disséminés dans nos villes, qui forment des ombres sanglantes dans le grand tableau de la révolution de France. Il créa, dans Marseille, un tribunal sans jurés; il le composa de buveurs de sang, que les magistrats avaient sequestrés de la société, et qui, n'ayant que la vengeance pour règle de leur conduite, condamnèrent, assassinèrent, sans procédures, une foule de victimes.

Les individus qui purent fuir, abandonnant leurs foyers et leurs familles, emportant leurs effets les plus précieux, se réfugièrent dans Toulon, dont les fortifications offraient des moyens de défense. Bientôt, ne se croyant pas en sureté dans cette forteresse, l'excès du désespoir l'emportant sur l'amour de la patrie, ils appelèrent à leur secours les Anglais, auxquels furent livrés, en même tems, un des meilleurs havres de la Méditerranée, une escadre de vingt-cinq vaisseaux, et des approvisionnemens immenses.

1793.

CHAPITRE XXVIII.

Toulon est livré aux Anglais. Circonstance de cet événement.

DEUX escadres ennemies dominaient alors dans la Méditerranée, elles agissaient de concert en vertu d'une convention particulière, faite au mois d'avril, entre les cours de Londres et de Madrid; cependant une méfiance prononcée se manifestait entre les deux amiraux Juan de Langara et Samuel Hood.

Hood, dont les vaisseaux croisaient à la hauteur de Toulon et de Marseille, avait reçu, le 22 août, la députation des corps administratifs de Marseille, qui le sollicitait de laisser entrer des vivres dans cette ville. En conséquence, il avait détaché une frégate parlementaire qui, sous prétexte de conduire, de Gibraltar, des matelots prisonniers de guerre, qu'elle venait échanger contre des prisonniers anglais, détenus à Marseille, s'arrêta à une portée de canon du port, et remit une proclamation adressée aux habitans du midi de la France, dans laquelle, après une vive peinture de l'anarchie et du despotisme qui désolaient ces contrées, les amiraux anglais et espagnols proposaient de fournir le bled et les autres comestibles

dont on manquait, à condition que l'acte constitutionnel décrété par la constituante et accepté par Louis XVI, serait remis en activité. Cette proclamation ne produisit pas, sur les Marseillais, l'effet qu'en attendaient Hood et Langara. La frégate ne fut pas admise dans le port, on la soumit à cinq jours de quarantaine; le capitaine anglais ne voulut pas la faire, il débarqua les prisonniers français, et remit à la voile. AN I.

Tel était l'état des choses, lorsque les débris de l'armée départementale arrivèrent dans Toulon. J'ai précédemment observé que la convention pressait le général de l'armée d'Italie, Brunet, de détacher une colonne de son armée, pour favoriser les opérations de Cartaux : cette division, sous le commandement de Lapoype, était déjà à Solliés. L'entrée de Cartaux à Marseille, et la marche de Lapoype, faisaient affluer dans Toulon une foule d'individus de tout âge et de tout sexe, qui fuyaient la persécution et la mort; on n'avait aucune ressource pour nourrir cette multitude que la famine allait dévorer. Dans ces circonstances, Hood dépêcha la même frégate, qui fut reçue dans le port de Toulon; elle portait la même proclamation, et une déclaration préliminaire, conçue en ces termes :

» Si on se décide franchement, à Toulon, en faveur de la monarchie, si l'on y est déterminé à arborer l'ancien pavillon de France,

1793. à désarmer les vaisseaux de guerre qui sont dans le port, à mettre les forteresses provisoirement à la disposition des rois d'Angleterre et d'Espagne, pour assurer la libre entrée des escadres combinées, le peuple de Provence recevra tous les secours que l'escadre sous mes ordres pourra fournir. »

» Je déclare qu'il ne sera touché en aucune manière aux propriétés, qu'elles seront, au contraire, très-scrupuleusement protégées; les cours de Londres et de Madrid n'ayant d'autre but, en prenant les armes, que de rétablir la paix chez une grande nation, sur un pied juste et honorable. »

» Les conditions ci-dessus doivent être la base du traité. Lorsque la paix générale aura été proclamée, le port de Toulon avec tous les vaisseaux qui s'y trouvent, ainsi que les forts et leurs munitions, seront rendus à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait. Donné à bord du vaisseau le Victori, le 23 août 1793. Signé Hood. »

Les Toulonnais répondirent que, pour mettre un terme à l'anarchie qui dévorait la France, ils acceptaient les propositions de l'amiral Hood, et consentaient à proclamer Louis XVII, roi des Français, conformément à la constitution de 1791. Hood fit une proclamation d'après ce vœu :

« Les sections de Toulon m'ayant fait parvenir, par la voie de leurs commissaires, une

déclaration précise en faveur du régime monarchique, et l'assurance de proclamer Louis XVII, fils de Louis XVI, leur roi légitime; ayant promis non-seulement d'abjurer le despotisme des tyrans qui tourmentent la France, mais d'employer tous leurs efforts à rétablir la constitution acceptée par Louis XVI, et rendre ainsi la paix à la France déchirée : je renouvelle, par ces présentes, la déclaration que j'ai déjà faite aux peuples du midi de la France, que, prenant possession de Toulon, de son port et de ses forteresses, je les tiendrai en dépôt pour Louis XVII, jusqu'à la proclamation d'une heureuse paix que je regarde comme prochaine. An 1.

Cependant la négociation n'était pas entièrement terminée; le comité central de Toulon avait gagné les sections, mais il éprouvait les plus violentes oppositions de la part des équipages de la plupart des vaisseaux de guerre qui composaient l'escadre.

Le contre-amiral Trogoff, qui commandait l'escadre de Toulon, entrait dans les vues du comité central. Les commissaires de la convention, à Marseille, avaient chargé le commandant en second, Saint-Julien, de se faire reconnaître en qualité d'amiral, et de veiller au salut de la marine. Saint-Julien, muni de cet arrêté, parvint à se faire nommer général par délibération de l'escadre. Trogoff quitta le port pour se retirer dans la ville. Plusieurs députations avaient été vainement envoyées

1793. aux capitaines des vaisseaux, pour les faire entrer dans les projets des sections.

Le comité central craignant à chaque instant que Cartaux ne se présentât, faisant un dernier effort, déclara au conseil des capitaines qu'il ne leur donnait que demi-heure pour consentir à l'introduction des escadres espagnole et anglaise dans le port, et que, ce terme expiré, les forts tireraient à boulets rouges sur les vaisseaux. Ces menaces, au lieu d'intimider l'escadre, ne firent que l'aigrir davantage; les capitaines répondirent qu'ils raseraient la ville, et sauraient périr plutôt que de consentir à l'entrée des escadres ennemies dans le port.

Les têtes étaient exaltées; de tout côté se faisaient les préparatifs les plus menaçans; on s'attendait aux derniers excès du carnage et de la désolation, lorsqu'un membre du comité central observa que les vaisseaux étaient partagés d'opinion; et que sur ceux qui paraissaient les plus attachés à la convention se trouvaient beaucoup d'individus qui n'osaient pas manifester leurs intentions; il proposa d'employer le contre-amiral Trogoff à les ramener, avant de prendre contre eux un parti désespéré.

Cette proposition fut goûtée: le comité central invita Trogoff à monter une corvette qui était venue mouiller sous la protection des remparts de la ville, d'y arborer son pavillon amiral, de passer dans la rade du côté opposé

à celui où mouillait l'escadre, de faire les signaux indiqués, pour se faire reconnaître commandant en chef, et après avoir laissé le tems de la réflexion aux équipages, de tirer un coup de canon et de faire le signal de ralliement à tous les vaisseaux. An I.

Cet expédient réussit, soit que Saint-Julien ne fût pas assuré de l'état-major, ou que la présence du péril eût intimidé les équipages. Saint-Julien, sous le commandement duquel deux seuls vaisseaux étaient restés, voulait encore s'opposer à l'entrée des escadres ennemies; mais se voyant abandonné, il s'échappa dans une chaloupe. Débarqué sur la côte, il allait joindre l'armée de Cartaux. Un de ses amis lui ayant observé que les commissaires conventionnels, sous prétexte qu'il n'avait pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver l'escadre, pourraient le condamner à mort, la peur le ramena à l'entrée de la rade; il se rendit prisonnier à l'amiral espagnol, qui l'envoya à Barcelonne.

Les Anglais et les Espagnols entrèrent dans le port de Toulon, le 28 août. Leurs troupes avaient occupé la nuit précédente le fort la Malgue. Juan de Langara prétendait que l'administration de la place devait appartenir au roi d'Espagne, en qualité de proche parent du roi des Français, détenu dans la tour du Temple. La force en décida autrement; Hood confia le commandement d'une place, qu'il

1793. regardait comme sa conquête, au lord Godall, et bientôt sir Gilbert Elliot y fut envoyé de Londres en qualité de commissaire du gouvernement britannique.

Dans la suite, l'amiral Hood prétendit que les Toulonnais avaient traité avec lui seul. Il fut même pris, sur cet objet, une espèce d'information en Italie, revêtue de la signature des réfugiés que les Anglais nourrissaient; mais ces réfugiés sans caractère, et dont la plupart ignoraient les circonstances du traité, ne donnaient leur signature que pour ne pas perdre les secours que leur procurait la cour de Londres. Ce fut pour s'indemniser de ces secours, que les Anglais enlevèrent les vaisseaux de ligne de Toulon, contre la teneur précise du traité qui leur avait ouvert les portes de cette place.

Jamais événement plus décisif ne pouvait menacer de changer la face de la révolution. La France n'avait aucune force maritime à opposer, sur la Méditerranée, aux descentes que les ennemis pouvaient tenter sur les côtes de Provence et de Languedoc. Il est certain que si les puissances coalisées, maitresses de la mer, avaient réuni dans ces cantons les troupes dont elles pouvaient disposer, dans un tems où le gouvernement le plus oppressif multipliait par-tout les mécontens, le sort de la république courait un grand danger.

Les jacobins, laissant ce sombre avenir sous

le voile qui le couvrait, ne songeaient qu'à comprimer leurs ennemis particuliers. Une armée de pillards, maîtresse de Marseille, continuait de la traiter comme une ville prise d'assaut. Fréron datait les dépêches, qu'il envoyait à la montagne, de *commune sans nom*, annonçant assez, par cette dénomination sinistre, la catastrophe dont était menacée cette antique et florissante cité. Il est probable qu'elle eût été traitée comme on traita Lyon quelques mois après, si la crainte des Anglais qui, par représailles, menaçaient de combler le port de Toulon, n'eût arrêté la main des anarchistes.

CHAPITRE XXIX.

Les Lyonnais acceptent la constitution de 1793. Siège de Lyon.

Les Lyonnais, réduits à leurs seules forces, avaient pris le parti de conjurer l'orage qui les menaçait, en acceptant sans restriction la constitution montagnarde. La manière dont leurs députés furent reçus, fit évanouir cette dernière espérance. Ces députés ne parvinrent à éviter leur incarcération à Paris, que par une prompte fuite.

Reverchon, Albite et Dubois - Crancé s'étaient rendus à Mâcon, pour diriger les préparatifs hostiles contre Lyon. Les Lyonnais

leur envoyèrent de nouveaux députés, pour
1793. les assurer de la soumission de la ville aux lois de la république. Dubois-Crancé répondit aux envoyés : « On ne m'abuse pas avec de vaines paroles ; le sang des patriotes, versé dans Lyon, fume encore. Que les Lyonnais rendent les armes, qu'ils livrent les chefs de leur nouvelle administration, alors on pesera les preuves de leur repentir. » Ainsi les Romains, vainqueurs de Carthage dans la troisième guerre punique, ne consentirent à donner la paix à cette ville, qu'à la charge qu'elle leur livrerait tous ses moyens de défense ; et, lorsque la nécessité l'eut forcée à souscrire à ces dures lois, ils la ruinèrent de fond en comble, et en dispersèrent les habitans.

J'ai fait connaître ces prétendus patriotes condamnés, par la justice, à un supplice bien mérité. C'était pour les venger, que plusieurs représentans du peuple français méditaient de sang-froid la destruction d'une grande ville, et demandaient la mort de ses magistrats.

La certitude de l'attaque entraînait la nécessité de préparer la défense. Les Lyonnais choisirent, pour les commander, le général Précy. Les jeunes gens couraient aux armes, les femmes et les vieillards travaillaient aux redoutes, dont l'ingénieur Chenelette fit autant de chefs-d'œuvre dans l'art de fortifier les places. L'airain, en fusion, procurait, par les soins de Smidt, une artillerie redoutable. Lyon eût repoussé

les assaillans, malgré leur nombre et leur bravoure, si la malveillance ne lui avait enlevé les moyens de jeter en fonte des canons de gros calibre. Ceux dont on fut obligé de se servir, n'étaient pas au-dessus du calibre de douze. An 1.

Les troupes rassemblées, par Dubois-Crancé, aux environs de Lyon, consistaient en dix mille hommes d'infanterie de ligne, trois mille de cavalerie et un grand nombre de bataillons de gardes nationales levées dans les départemens voisins. Ces forces étaient soutenues par cent pièces de canons et un grand nombre de mortiers que manœuvraient cinq cents artilleurs.

Quelques Lyonnais furent au-devant de l'armée qui s'avançait sur Lyon; ils se présentaient avec des branches d'olivier à la main. Plusieurs soldats, conduits par le nommé Blanc, de Nismes, qui passait pour avoir volé, quelque tems auparavant, les fonds de l'armée de Jalès, les accueillirent; et, tandis que les crédules Lyonnais se livraient aux doux épanchemens de la fraternité, ils furent enveloppés et massacrés inhumainement. L'attaque commence au même instant; les assaillans sont repoussés. Le sang commença à couler dans Lyon le 8 août.

Dubois-Crancé, contraint de renoncer à prendre Lyon par un coup de main, avait imaginé un autre expédient qui lui paraissait

1793. d'une réussite infaillible : c'était, sous le voile de la négociation, de semer la division dans la ville. Il y existait un parti nombreux de désorganisateurs; il s'agissait de les mettre en état de se montrer, et d'employer le système qui avait toujours réussi jusqu'alors aux jacobins, celui de soulever les pauvres contre les riches.

Une dépêche des commissaires de la convention près de l'armée assiégeante, adressée aux sections, *ne leur donnait que quatre heures* pour répondre à une multitude de propositions aussi injurieuses pour la ville en général, que difficiles à remplir. Il ne s'agissait de rien moins que de remettre toutes les armes, de payer les frais de l'expédition, de livrer les chefs de la force armée, et les membres des corps administratifs, qui n'avaient agi que d'après les ordres des sections. Il fut répondu qu'on s'ensevelirait sous les décombres de la ville, plutôt que de consentir à un acte de lâcheté qui déshonorerait Lyon à jamais.

On doit cette justice au commissaire des guerres, Paris, porteur des dépêches de Dubois-Crancé, qu'il ne dépendît pas de lui que l'armée assiégeante ne reconnût la fatale erreur dans laquelle ses chefs la précipitaient.

Pour animer les soldats, non-seulement on défendait, sous peine de mort, la lecture de tous les papiers qui auraient pu les informer des véritables dispositions des Lyonnais, mais

on ne cessait de leur répéter que ces rebelles portaient au chapeau la cocarde blanche; qu'un drapeau blanc fleurdelysé flottait dans les places publiques; que les patriotes étaient emprisonnés et menacés d'une mort prochaine; qu'enfin la ville n'était défendue que par un petit nombre de factieux, commandés par des royalistes, et soutenant le siège contre le vœu de la majorité des habitans. An I.

Le commissaire Paris, témoin de l'empressement et de la ponctualité avec laquelle les administrateurs communiquaient au peuple les dépêches qui venaient du camp ennemi, de l'affluence des hommes de tout état dans les salles de la maison commune, et de la liberté qui régnait dans les assemblées communales; voyant la cocarde tricolore attachée à tous les chapeaux et le cri *vive la liberté* dans toutes les bouches, rendit témoignage de la vérité de ces faits, dans une lettre qu'il écrivit à la convention nationale. Cette lettre fut imprimée, mais Dubois-Crancé refusa de la communiquer à l'armée assiégeante, qu'il continuait de tromper sur le genre d'esprit qui régnait à Lyon.

Un immense rassemblement de sans-culottes requis dans les départemens voisins, s'effectuait, soit par séduction ou par l'appât du pillage qu'on promettait. A mesure que ces troupes arrivaient, on leur faisait entendre que le comte d'Artois était caché dans les murs

de la ville assiégée, et qu'il fallait bien se garder de le laisser échapper.

1793. Le général de l'armée des Alpes, Kellermann, avait reçu ordre de conduire le siège, et d'y employer une partie de ses forces, quoiqu'on ne pût se dissimuler que le roi de Sardaigne profiterait de cette diversion pour tenter de se rendre maître du département du Mont-Blanc.

CHAPITRE XXX.

Les cours de Naples et de Florence déclarent la guerre à la France. Les Piémontais pénètrent dans la Savoie. Suites du siège de Lyon.

En vertu d'un traité entre les cours de Londres, de Madrid et de Turin, le roi de Sardaigne avait promis de tenir une armée de vingt mille hommes à la disposition des coalisés contre la France. A cette condition, les deux cours contractantes non-seulement lui garantissaient tous ses états, et spécialement la Savoie et le comté de Nice, mais le roi Georges III promettait de lui payer un subside annuel de trois cent mille livres sterlings jusqu'à la fin de la guerre.

Les Français, maîtres du comté de Nice et de la Savoie, faisaient de vains efforts pour franchir

franchir la barrière des Alpes. Des soupçons s'élevaient contre le général Brunet, qui porta bientôt sa tête sur un échafaud. L'affaiblissement des armées des Alpes et d'Italie, que nécessitaient les expéditions contre Marseille et contre Lyon, nuisait aux succès des républicains sur les frontières du Piémont. Cependant ils se maintenaient dans leurs conquêtes; mais lorsque, d'un côté, Toulon eut ouvert ses portes aux Anglais et aux Espagnols, et que, de l'autre, le siège de Lyon exigeait des efforts multipliés, les princes d'Italie qui jusqu'alors avaient gardé une apparente neutralité, se montrèrent ouvertement ennemis de la France. Les cours de Naples et de Florence firent signifier aux ministres de France, qui résidaient dans ces villes, l'ordre de se retirer. La cour de Naples promettait de fournir douze mille hommes, et de recevoir dans ses ports les vaisseaux de ligne anglais et espagnols. AN I.

Le roi de Sardaigne s'était rendu à Coni, pour être plus à portée des opérations de la guerre. Les troupes pénétraient dans le Mont-blanc par trois points différens, le Faucigny, la Tarantaise et la Maurienne. Les postes les plus importans, le Bourg, Termignon, Solières, étaient en leur pouvoir. Les Français avaient abandonné Sez et Bourg-Saint-Maurice dans la Tarantaise, pour se replier sur Conflans. Les Piémontais furent battus, le 19 août, dans la Maurienne; cependant ils con-

1793. tinuaient de gagner du terrain. Chambéry leur ouvrit ses portes ; et il était probable que les Français auraient été contraints de reculer sur Montmélian et le fort Barraux, si Lyon eût fait une plus longue résistance.

Soixante mille combattans entouraient Lyon. Cette ville comptait environ quarante mille hommes en état de porter les armes ; mais à peine la moitié de ce nombre prenait une part active aux opérations du siège. Il y avait une *immensité de postes à garder dans un contour* de près de trois lieues ; beaucoup de malveillans à surveiller. La fatigue des assiégés était extrême ; mais personne ne murmurait ; chacun montrait la plus ferme détermination de vaincre ou de mourir à son poste.

Toutes les dispositions étaient faites pour un bombardement, lorsque Dubois - Crancé résolut de tenter un nouveau moyen d'exciter dans Lyon une émeute, dont il *espérait que* l'issue serait le massacre des chefs civils et militaires de cette malheureuse cité. Un trompette est envoyé dans la ville ; il fut reçu dans la place des Terreaux, où le peuple était assemblé.

Ses dépêches portaient que, d'après les lois publiées par la convention, les représentans du peuple, ne pouvant traiter avec des administrateurs qu'ils ne reconnaissaient pas pour tels, s'adressaient au peuple même de Lyon. A cette lecture, les administrateurs se retirent, pour

laisser à la multitude la liberté de prendre, sans aucune influence, le parti qui lui conviendrait. Sa réponse fut que les chefs des assiégeans devaient s'adresser aux magistrats investis de sa confiance. On énonça de nouveau les raisons qui avaient forcé les Lyonnais à prendre les armes. Cet arrêté fut revêtu de vingt mille signatures, et devint, dans la suite, une liste de proscription. AN I.

Le bombardement de Lyon commença le 24 *août, à quatre heures après midi*. Quoique le feu fût continuel, c'était sur-tout durant la nuit que ses ravages éclataient avec le plus de violence. Des traîtres, vendus aux assiégeans, donnaient souvent des signaux que la bombe accompagnait. Cette perfidie exigeait un exemple sévère, qui fut fait sur une femme surprise en faisant un de ces signaux qui accompagnaient l'incendie. Il fut le prétexte des plus noires calomnies. On publiait, dans l'armée assiégeante, que plus de cinq cents femmes avaient été fusillées pour avoir exhorté leurs concitoyens à se rendre.

Parmi ces hommes qui vendaient aux assiégeans ceux dont ils feignaient d'avoir embrassé la cause, on remarqua sur-tout le nommé Reux, anciennement attaché au corps d'artillerie, et le curé constitutionnel de la Croix-Rousse, dont le nom ne m'est pas connu. Le premier, qui avait obtenu de Précy la place de Major-général d'artillerie,

1793. donnait chaque jour aux assiégeans le détail des opérations arrêtées dans le conseil de guerre, et le second inventait chaque nuit des signaux d'une nouvelle forme pour attirer les bombes sur l'hôtel-dieu de Lyon, un des plus beaux monumens de l'Europe, et où des milliers de malades étaient alors entassés. On présuma depuis que les commissaires montagnards, qui ne doutaient pas de la réduction prochaine de la ville, avaient *résolu de détruire le magnifique hôpital de* Lyon, pour trouver moins de réclamations lorsqu'ils s'empareraient des propriétés de cet établissement.

Le quartier Saint-Clair, celui de Bellecour, le port du Temple, les rues Mercière et Tupin, étaient la proie des flammes. On évaluait à des sommes incalculables la perte des immenses magasins qui avaient été détruits; mais le spectacle le plus horrible, fut l'incendie de l'arsenal, qui consuma, dans une seule nuit, cent dix-sept maisons voisines. On assure que, lorsque les tourbillons de flammes qui s'élançaient de cet édifice, menaçaient Lyon d'une destruction totale, les commissaires montagnards se repaissaient des maux qui étaient leur ouvrage. Ainsi Néron se réjouissait en voyant brûler Rome; mais Néron voulait rebâtir cette capitale, et les jacobins bombardaient Lyon dans l'espoir de l'anéantir à jamais.

Il ne restait aux Lyonnais qu'une ressource pour leurs subsistances ; ils avaient des postes à Saint-Chamont, à Saint-Etienne et à Mont-Brison. Les bleds de la plaine de Forest leur parvenaient encore. Kellermann, fortifié chaque jour par de nouveaux renforts, fit occuper la petite ville de Rive-de-Gier. Les Lyonnais, manquant de grosse artillerie, échouèrent dans les efforts qu'ils multiplièrent pour en chasser leurs ennemis. Ils furent obligés depuis lors de se renfermer entiérement dans Lyon. La seule communication qui leur restait au mois de septembre, était celle des Brotteaux par le pont Saint-Clair : pour la leur ravir, la ligne d'attaque fut prolongée. Les batteries vers le centre étaient à cent toises du pont Saint-Clair. Cependant, leur effet n'ayant pas produit la destruction du pont, les assiégeans résolurent d'employer une de ces machines construites autrefois par les Espagnols, pour renverser le pont d'Anvers, et ensuite par les Anglais pour détruire Saint-Malo. Le nom d'infernale donné à cette invention, devait la faire adopter par les jacobins. Elle ne réussit pas. L'architecte Morand, qui avait construit ce pont, parvint à garantir son ouvrage de l'anéantissement dont on le menaçait, aidé de l'intrépide dévoûment des bateliers, qui bravaient le feu des assiégeans.

AN I.

Les efforts patriotiques de Morand furent

remarqués par les chefs des jacobins. Au lieu
1793. de donner à son courage le tribut de louanges qu'il méritait, ils jurèrent de se venger d'un artiste dont le talent arrêtait les effets de leur génie destructeur ; et lorsqu'ils furent les maîtres de Lyon, la tête de l'infortuné Morand fut un de leurs trophées. Ainsi Archimède périt autrefois pour avoir défendu Syracuse contre les attaques de Marcellus.

Le pain manquait dans Lyon. Le peu de grain conservé dans les magasins, ne pouvait être que difficilement converti en farine, parce que la plupart des moulins avaient été incendiés dès les premiers jours du bombardement. Les horreurs de la famine vinrent augmenter les autres malheurs du siège. On fut obligé de réduire les habitans à la plus modique ration journalière : une demi-livre d'avoine était l'unique nourriture des femmes, des enfans et des vieillards.

Ils consentaient que la petite quantité de pain de froment ou de seigle, qu'on pouvait cuire, fût distribuée à ceux qui prodiguaient leur vie pour la défense de la cité. Tous les chevaux, dont la conservation n'était pas étroitement nécessaire, avaient été tués et distribués dans les boucheries. On suppléait au défaut d'autres alimens par quelques distributions de vin et d'huile dans chaque section. Le riche et le pauvre éprouvaient les mêmes privations ; et les consolations des pre-

miers aidant aux autres à supporter patiemment leur détresse, la ville entière offrait le spectacle attendrissant d'une famille animée d'un seul sentiment, celui de repousser l'ennemi commun. An I.

Dubois-Crancé et Legendre avaient été rappelés dans le sein de la convention. Leurs collègues Collot-d'Herbois, Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon, se proposaient, en leur absence, de faire attaquer à la fois tous les postes extérieurs qui défendaient la ville. Le dessein avait été formé de tenter un assaut général. Des échelles de fer, en très-grand nombre, étaient disposées à cet effet. Mais, sachant que les assiégés étaient sur leurs gardes, ce projet fut abandonné.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le tome quatrième.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

Fin de la Table.

APPENDICE.

Liste des Membres de l'Assemblée législative.

A.

Adam, procureur syndic de Chinon, département d'Indre et Loire. Adam, accusateur public, de la Mozelle. Albite, l'aîné, homme de loi, Seine inférieure. Allain-Launay, procureur-syndic de Caraix, Finistère. Allard, procureur de la commune de Poitiers, de la Vienne. Amat, administrateur du département, hautes Alpes. Amy, président du tribunal de Janville, Eure et Loir. André de Logny, administrateur du département de l'Orne. André du Tillot, notaire, des Vosges. Anseaume, administrateur du département du Calvados. Antonelle, Maire d'Arles, Bouches du Rhône. Arbogast, recteur de l'université de Strasbourg, du Bas-Rhin. Archier de Saint-Chamas, administrateur du département, Bouches du Rhône. Archinard, négociant, de la Drôme. Aréna, de Corse. Arsaud, homme de loi, de l'Aveyron. Aubert du Bayet, capitaine d'infanterie, de l'Isère. Audoy, administrateur du département du Tarn. Audrein, vicaire de l'évêque du Morbihan. Anguis, président du tribunal de Melles, des deux Sèvres. Aveline, administrateur du département du Calvados. Azéma, homme de loi, de l'Aude. Allut, du Gard.

B.

Baert, du Pas de Calais. Baffoigne, administrateur du département des Landes. Bagot, médecin, des Côtes du Nord. Baignoux, d'Indre et Loire. Ballet, juge du tribunal d'Evaux, de la Creuse. Ballu, juge de paix à Peronne, de la Somme. Barbon, juge au tribunal de Tulle, de la Corrèze. Barbotte, administrateur du département de l'Orne. Bardou-Boisquetin, de la Sarthe. Barré, de la Sarthe. Barrennes, de la Gironde. Barris, fils, du Gers. Bazire, jeune, de la Côte d'or. Bassal, de Seine et Oise. Bastide,

de l'Ardeche. Bateult, de la Côte-d'Or. Baudin, des Ardennes. Baumelin, du Haut-Rhin. Beaupuy, aîné, de la Dordogne. Beauvais, de Paris. Becquey, de la Haute-Marne. Beguin, de la Côte d'or. Bejot, de Seine et Marne. Belin, de l'Aisne. Belle, d'Indre et Loire. Belleroche de la Vienne. Bellier du Chesnay, d'Eure et Loire. Belot la Digne, de l'Aude. Benoid, de Cantal. Benoiston, de la Loire-Inférieure. Bergeras, des Basses-Pyrennées. Bernard de Hery, de l'Yonne. Bernard de Saintes, de la Charente-Inférieure. Bernard d'Ugny, de la Charente-Inférieure. Bernier, d'Aisne. Besançon Perrier, de la Marne. Besson, du Doubs. Beugnot, de l'Aube. Bigot de Préameneu, député de Paris. Bijon, de Saône et Loire. Bissy, jeune, de la Mayenne. *Blancgilly, des Bouches du Rhône.* Blanchard, *du Pas-de-Calais. Blanchon, de la Charente.* Bo, de l'Aveiron. Boerio, de Corse. Bohan, du Finistère. Boirot de la Cour, de l'Allier. Boisseau, de Seine et Oise. Bonnemère, de Maine et Loire. Bonnerot, de l'Yonne. Bonnet de Mautruy, du Calvados. Bonneval, de la Meurthe. Bonnier, de l'Hérault. Bordas, de la Haute-Vienne. Borie, de la Corrèze. Bosc, de l'Aveyron. Boscary, de Paris. Bouche, des Basses-Alpes. Boucher, d'Eure et Loire. Bouestard, du Finistère. Boulanger, de la Seine-Inférieure. Bournel, des Ardennes. Bourzès, de l'Aveyron. Bousquet, de l'Hérault. Boutry, du Calvados. Bouvenot, *du* Doubs. Bravet, de l'Isère. Bréard, *de la Charente-Inférieure.* Bremontier, de la Seine-Inférieure. Bretocq, du Calvados. Briand, du Finistère. Briche, du Bas-Rhin. Briolat, de la Haute-Marne. Brisson, de Loir et Cher. Brissot de Warville, *de Paris.* Brival, de la Corrèze. Broussonnet, de *Paris.* Bruat, du Haut-Rhin. Brugoux, du *Lot. Bruley*-Prudênt, d'Indre et Loire. Brulley *de Sezanne*, de la Marne. Brun, de l'Hérault. Brunk, du Bas-Rhin.

C.

Cailhasson, de la Haute-Garonne. Calmon, du Lot. Calon, de l'Oise. Calvet, de l'Arriège. Cambon, de l'Hérault. Caminet, de Rhône et Loire. Capin, du Gers. Carant, des Vosges. Carez, de la Meurthe. Carlier (le), de l'Aisne. Carnot, l'aîné, du Pas-de-Calais. Carpentier, du Nord. Carnet, de la Haute-Saône. Cartier-Dovineau, d'Indre et Loire. Cartier-

Saint-René, du Cher. Casamajor, des Basses-Pyrénées. Casamajor, des Basses-Pyrénées. Castel, du Calvados. Caubère, de l'Arriège. Cause, de l'Aude. Cavelier, du Finistère. Cazès, de la Haute-Garonne. Cerutti, de Paris. Chabot, de Loire et Cher. Champion, du Jura. Chaponnet, de l'Aube. Chappe, de la Sarthe. Charlier, de la Marne. Chassaignac, de la Corrèze. Chasteau, des Deux-Sèvres. Chaubry de la Roche, de la Haute-Vienne. Chaudron-Rousseau, de la Haute-Marne. Chaufton, du Loiret. Chauvet, des Basses-Alpes. Chazaud, de la Charente. Chazot, de la Lozère. Chedaneau, de la Charente. Cheron, de Seine et Oise. Chevalier-Malibert, de la Mayenne. Chira, de Rhône et Loire. Choudieu, de Maine et Loire. Chouteau, de Maine et Loire. Chouteau, de Maine et Loire. Christinat, de la Seine-Inférieure. Clauzet, jeune, de l'Arriège. Claye, d'Eure et Loire. Clémenceau, de Maine et Loire. Clément, de la Meuse. Clermont, du Jura. Cochet, du Nord. Cadet, de l'Ille et Vilaine. Col, du Puy-de-Dôme. Colas, de Seine et Oise. Collet, de l'Indre. Collomb, de Gart, de Rhône et Loire. Condorcet-Caritat, de Paris. Conget, des Hautes Pyrénées. Constans Saint-Estève, de l'Aveyron. Coppens, du Nord. Corbel, du Morbihan. Cornet, jeune, de Saône et Loire. Cornudet, de la Creuse. Coubé, du Tarn. Couppé, de l'Oise. Courtin, l'aîné, de Seine et Oise. Courtois, de l'Aube. Courtot, de la Haute Saône. Coustard, de la Loire-Inférieure. Couthon, du Puy-de Dôme. Couturier, de la Mozelle. Crestin, de la Haute-Saône. Cretté, de Paris. Croychet, du Jura. Croizé, de l'Ille et Vilaine. Crousse, de la Meurthe. Crublier-d'Obterre, de l'Indre. Cuel, du puy-de-Dôme. Cunin, de la Meurthe. Curée, de l'Hérault.

D.

Dalibourg, de la Mayenne. Dallos, du Jura. Dalmas, de l'Ardèche. Dameron, de la Nièvre. Damourette. des Ardennes. Danthon, de l'Isère. Dareau, des Hautes-Pyrénées. Darneuilh, des Hautes-Pyrénées. Daverhoult, des Ardennes. Debranges, de la Marne. Debray-Chamont, de la Somme. Debry, de l'Aisne. Debry, Jean, de Paris. Dehaussy-Robecourt, de la Somme. Dehoulières, de Maine et Loire. Delacoste,

de la Charente-Inférieure. Delacroix, d'Eure et Loir. Delafont, de la Creuse. Delaizire, des Côtes-du-Nord. Delaporte, du Haut-Rhin. Delaunay, de la Somme. Delcher, de la Haute-Loire. Delfau, de la Dordogne. Deliars, des Ardennes. Deliège, de la Marne. Delivet de S.t-Mars, de l'Eure. Delmas de la Haute-Garonne. Delon, du Gard. Delpierre, des Vosges. Démées, de l'Orne. Depère, de Lot et Garonne. Deperet, de la Haute-Vienne. Derebout, de l'Ardèche. Derrien, des Côtes-du-Nord. Desbois, de la Somme. Descamps, du Gers. Deschamps, de l'Eure. Descrots-Destrée, de l'Allier. Desgranges, de la Haute-Saône. Despinassy, du Var. Desplaces, de Saône et Loire. Desportes, de la Seine-Inférieure. Després, de la Manche. *Destrem, de l'Aude.* Deusy, du Pas-de-Calais. Devaraigne, de la Haute-Marne. Deydier, de l'Ain. Dherbés, des Basses-Alpes. Dieudonné, des Vosges. Digaultrais, des Côtes-du-Nord. Dithurbide, des Basses-Pyrénées. Dochier, de la Drôme. Domergue, de Beauregard, de la Lozère. Dongois, des Hautes Alpes. Dorisy, de la Marne. Douget, de l'Allier. Droin, de la Meurthe. Drouliac, de la Haute-Garonne. Dubois-Dubay, du Calvados. Dubois de Bellegarde, de la Charente. Dubout, de l'Oise. Dubreuil-Chambardel, des Deux-Sèvres. Dubuisson, de Seine et Marne. Ducastel, de la Seine. Ducos, de la Gironde. Ducreux, de l'Aisne. Dufreron, de la Loire-Inférieure. Duhem, du Nord. Dumas, de Seine et Oise. Dumas Champvalier, de la Charente. Dumolard, de l'Isère. Dumorel des Hautes-Pyrénées. Dumouttier-Aubin, de la Charente-Inférieure. Duperthuis, de l'Indre. Dupetitbois, de l'Ille et Vilaine. Duphenicieux, du Lot. Dupin, de la Nièvre. Dupont-Grandjardin, de la Mayenne. Dupont, d'Indre et Loire. Dupuy, fils, de Rhône et Loire. Dupuy-Montbrun, du Lot. Duquesnoy, du Pas-de-Calais. Durin, de la Nièvre. Duroussin, de Saône et Loire. Duval-de-Greville, de la Manche. Duval, de Loir et Cher. Duval, d'Ille et Vilaine. Duval, d'Eure. Duvant, de Rhône et Loire. Duvoisin de la Serve, de la Haute-Vienne. Dizès, des Landes.

E.

Elie, du [illegible] Emmery, du Nord. Escange, des Pyré[illegible] Eschasseri[illegible] la Charente-

Inférieure. Esnue-la-Vallée, de la Mayenne. Espariat, des bouches du Rhône. Esperon, du Tarn. Euvremer, de la Manche. Ezingeard de la Drôme.

F.

Fabre, de l'Aude. Fache, de l'Aisne. Fauchet, du Calvados. Faure, des Hautes-Alpes. Faye, de la Haute-Vienne. Faye-Lachèse, de la Corèze. Fayole, de l'Yonne. Ferrière, de Maine et Loire. Ferrus, des Hautes-Alpes. Filassier, de Paris. Fiquet, de l'Aisne. Fleury, de la Drôme. Foissay, de la Meurthe. Font, de l'Arriège. Forfait, de la Seine-Inférieure. Fossar, de l'Eure. Foucher, du Cher. Fouquet, du Cher. Fournier, des Hautes-Pyrénées. Fraissenet, de l'Ardèche. François de Neufchâteau, des Vosges. François, de la Sarthé. François, du Pas-de-Calais. Frascy, de la Nièvre. Frecine, de Loir et Cher. Froudière, de la Seine-Inférieure. François, de la Loire Inférieure.

G.

Gaillard de la Drôme. Garran de Coulon, de Paris. Garchery, de Saône et Loire. Gasparin, des Bouches-du-Rhône. Gastellier, du Loiret. Gaston, de l'Arriège. Gaubert, du Puy-de-Dôme. Gaudin, de la Vendée. Gaudin, de la Vendée. Gaulmin, de l'Allier. Gausserand, du Tarn. Gayvernon, de la Haute-Vienne. Gelin, de Saône et Loire. Gelot, de la Côte-d'Or. Gensonné, de la Gironde. Gentil, du Loiret. Genty, du Loiret. Gerardin, de l'Oise. Germignac, de la Corrèze. Gertoux, des Hautes-Pyrénées. Gibergues, du Puy-de-Dôme. Gilbert, de la Charente-Inférieure. Girard, de la Haute-Garonne. Giraud, de la Vendée. Giraudy, du Gard. Girod de Toisi, de l'Ain. Giroult, de la Manche. Giroust, d'Eure et Loir. Glais, de Bisoin, des Côtes-du-Nord. Gobillard, de la Mayenne. Goffeaux, de Maine et Loire. Gohier, d'Ille et Vilaine. Golzart, des Ardennes. Gonin, de la Haute-Garonne. Gorguereau, de Paris. Gossuin, du Nord. Goubert, de la Somme. Goujon, de l'Oise. Goupilleau, de la Vendée. Gouvion, de Paris. Granet, du Var. Granet, des Bouches-du-Rhône. Grangeneuve, de la Gironde. Greau, de l'Yonne. Grégoire, de la

Seine-Inférieure. Gros, du Cantal. Grosse du Rocher, de la Mayenne. Guadet, de la Gironde. Guerin, de la Sarthe. Guillaud de l'Etanche, de la Vienne. Guillou, du Lot. Guillioud, de l'Izère. Guillois, du Morbihan. Guimberteau, de la Charente. Guitart, du Cantal. Guyes, de la Creuze. Guytonmorveaux, de la Côte-d'Or.

H.

Hainsselin, de l'Oise. Hardouin, d'Indre et Loire. Haudouart, du Pas-de-Calais. Hausman, de Seine et Oise. Hebert, de Seine et Marne. Hennequin, de l'Allier. Henry, du Cantal. Henry la Rivière, du Calvados. Herault, de Sechelles, de Paris. Hillaire, de la Haute-Loire. Hochet, de la Seine-Inférieure. Hua, de Seine et Oise. Huet-Froberville, du Loiret. Hugau, de l'Eure. Hugot, de l'Aube. Huguet, du Cher. Huguet, de la Creuze. Hureaux, des Ardennes.

I.

Ichon, du Gers. Ille, d'Indre et Loire. Ingrand, de la Vienne. Inizant, du Finistère. Isnard, du Var.

J.

Jagot, de l'Ain. Jahan, d'Indre et Loire. James, de Saône et Loire. Jamon, de la Haute-Loire. Jard-Panvilliers, des Deux-Sèvres. Jaucourt, de Seine et Marne. Jay, de la Gironde. Jodin, de la Meuse. Jollivet, de Seine et Marne. Jolly, de l'Aisne. Jouffret, de l'Allier. Jounault, des Deux-Sèvres. Jouneau, de la Charente-Inférieure. Journet, de Saône et Loire. Journu-Auber, de la Gironde. Jovin-Molle de Rhône et Loire. Juery, de l'Oise. Juglard, des Basses-Alpes.

K.

Koch, du Bas-Rhin.

L.

Labastie, des Hautes-Alpes. Laborey, de la Haute-Saône. Laboissière, du Lot. Lacepéde, de Paris. Lachièze, du Lot. Lacombe, de la Gironde. Lacombe-Saint-Michel, du Tarn. Lacoste, de la Dordogne. Lacoste-Monlausur, du Lot. Lacuée, de Lot et Garonne. Lafaye-dès-Rabiers, de la Charente. Laffon-Ladebat, de Lot et Garonne. Lafond, de Lot

et Garonne. Laferrière, des Pyrénées-Orientales. Lagier-Lacondamine, de la Drôme. Lagrevol, de la Haute-Loire. Laguire, du Gers. Laloy, de la Haute-Marne. Lamarque, de la Dordogne. Lambert, de la Côte-d'Or. Lambert, du Bas-Rhin. Lameth, Théodore, du Jura. Lamourette, de Rhône et Loire. Landrian, de la Haute-Marne. Langlais de Louvier, de l'Eure. Langlais de Lintot, de la Seine-Inférieure. Laplaigne, du Gers. Larochette, de Rhône et Loire. Larroque la Bécède, du Tarn. Lasalle, de l'Aude. Lasource, du Tarn. Lassabathie, du Lot. Latané, du Gers. Laumond, de la Creuse. Laureau, de l'Yonne. Laurens, de la Haute-Loire. Lautour du Châtel, de l'Orne. Lauzé du Perret, des Bouches-du-Rhône. Lavigne, de Lot et Garonne. Lebœuf, du Loiret. Leboucher de Long-Champs, de l'Orne. Lebreton, d'Ille et Vilaine. Lecaron de Mazancour, de l'Oise. Lecointre-Puyraveau, des Deux-Sèvres. Lecointre, de Seine et Oise. Lecomte de Betz, de l'Orne. Lecoz, d'Ille et Vilaine. Lecuret, de la Haute-Saône. Lefebvre, d'Eure et Loir. Lefebvre, du Nord. Lefessier, de l'Orne. Lefranc, du Pas-de-Calais. Legendre, d'Eure. Legras, de Seine et Oise. Legressier-Bellanoy, du Pas-de-Calais. Lejeune, du Loiret. Lejosne, du Nord. Lemaillaud, du Morbihan. Lemaistre, de Loir et Cher. Lemaire, du Nord. Lemoine-Villeneuve, de la Manche. Lomontey, de Rhône et Loire. Léonetti, d'Eure et Loire. Léopold, de la Corse. Lepigeon de Boisval, de la Manche. Lequinio, du Morbihan. Lerebourg de la Pigeonière, de la Manche. Leremboure, des Basses-Pyrénées. Leroy de Bayeux, du Calvados. Leroy de Lizieux, du Calvados. Leroy de Flagis, du Tarn. Lesueur, de l'Orne. Letailleur, de la Seine-Inférieure. Letellier, de la Manche. Letourneur, de la Manche. Letutor, du Morbihan. Levasseur, de la Meurthe. Levavasseur, de la Seine-Inférieure. Leyris, du Gard. Limousin, de la Dordogne. Lindet, de l'Eure. Lobjoy, de l'Aisne. Lolivier, de la Meuse. Lomont, du Calvados. Lonné, des Landes. Lortal, de l'Aveyron. Lostalot, des Basses-Pyrénées. Louvet, de la Somme. Loyeux, de la Somme. Loysel, de l'Aisne. Lozeran de Fresasc, de la Lozère. Lucas, de la Seine-Inférieure. Lucat,

des Landes. Lucia, des Pyrénées-Orientales. Lucy, de l'Oise. Lechelu, de la Charente-inférieure.

M.

Maignen de la Châteigneraie, de la Vendée. Maignet, du Puy-de-Dôme. Mailhe, de la Haute-Garonne. Mailho, des Hautes-Pyrénées. Maizières, de l'Aube. Maleprade, de Lot et Garonne. Mallarmé, de la Meurthe. Malassis, du Finistère. Malus, de l'Yonne. Marchand, de la Meuse. Mangin, de la Mozelle. Marand, des Vosges. Marbot, de la Corrèze. Marchand, de Loir et Cher. Marie, des Pyrénées-Orientales. Marie d'Avigneau, de l'Yonne. Marin, de la Mozelle. Martin, des Bouches-du-Rhône. Martin, de la Charente. Martin, d'Indre et Loire. *Martineau, de la Vienne. Martincourt*, de la Côte-d'Or. Masenet, du Bas-Rhin. Massey, de la Somme. Massy, de la Loire-Inférieure. Mathieu, de la Nièvre. Mazuyer, de Saône et Loire. Mauche, des Bouches-du-Rhône. Mayerne, de l'Indre. Menard, du Gard. Mengin, des Vosges. Menuau, de Maine et roire. Mericamp, des Landes. Merlet, de Maine et Loire. Merlin, de la Mozelle. Merveilleux, de la Charente inférieure. Meunier, du Loiret. Michaud, du Doubs. Michel, d'Ille et Vilaine. Michelon de Marbareau, de la Haute-Vienne. Michon-Dumarais, de Rhône et Loire. Michaud, de l'Isere. Molinier, de l'Aveiron. Monestier, de la Lozere. Monneron, de Paris. Monnot, du Doubs. Montault-Desilles, de la Vienne. Montaut-Maribon, du Gers. Morand, des Côtes du Nord. Moreau, de la Meuse. Moreau, de l'Yonne. Morel, de la Marne. Morin, de la Mozelle. Morisson, de la Vendée. Marivaux, du Jura. Mosneron, de la Loire infér. Moulin, du Puy-de-Dome. Mourain, de la Loire infér. Mouysset, de Lot et Garonne. Mulot, de Paris. Murair, du Var. Musset, de la Vendée.

N.

Naret, de Seine et Marne. Nau, de la Somme. Navier, de la Côte-d'Or. Niou, de la Charente-Inférieure. Nogaret, de l'Aveyron.

O.

Oudot, de la Côte d'Or.

P.

Paganel, de Lot et Garonne. Paigis, de la Mayenne. Paignard, de l'Orne. Paillet, de la Meuse. Pantin, de l'Eure. Papin, de la Loire-Inférieure. Pastoret, de Paris. Pellicot, des Bouches du Rhône. Peraldi, de la Corse. Perignon, de la Haute-Garonne. Perreau, de la Vendée. Perret, du Cantal. Perrein du Jura, Petit, de Seine et Oise. Philibert, du Var. Pierret de la Mayenne. Pierron, de la Mozelle. Pierrot, des Ardennes. Pietri, de la Corse. Pieyre, du Gard. Pillaut, de Seine et Oise. Pinchinat, des Basses-Alpes. Pinet, de la Dordogne. Piorry, de la Vienne. Planchut, du Gard. Poisson, de la Manche. Poitevin, du Gard. Pomiers de l'Aveyron. Pontard, de la Dordogne. Pouget, de Lot et Garonne. Pozzo di Borgo, de Corse. Préjean, de la Haute-Garonne. Pressac des Planches, de la Vienne. Prieur du Vernois, de la Côte-d'Or. Prouveur, du Nord. Prud'homme, de l'Aisne. Pyrot, de la Mozelle.

Q.

Quatremer de Quincy, de Paris. Quatresols de Marolles. Queslin, de la Manche. Quesnay, de Maine et Loire, Quillet, de la Somme. Quinette, de l'Aisne.

R.

Rabusson la Mothe, du Puy de Dôme. Raffin des Basses-Alpes. Rameau, de la Niévre. Ramel, du Lot. Ramond, de Paris. Rataud, de Seine et Marne. Reboul, de l'Hérault. Regnard Claudin, de Seine et Marne. Regnault, de l'Aube. Regnier, de l'Ain. Rever, de l'Eure. Reverchon, de Saône et Loire. Regnaud, de Haute-Loire. Ribes, de l'Aude. Ribes, des Pyrénées orientales. Riboud, de l'Ain. Richard, de la Sarthe. Richard de Villiers, de la Mayenne. Riquet de la Charente inférieure. Ritter, du Haut-Rhin. Rivery, de la Somme. Rivoallan, des Côtes du Nord. Robin, de l'Aube. Robin, de Paris. Robouam, des Deux-Sévres. Rochoux, de l'Indre. Rogniat, de l'Isère. Rojou, de la Sarthe. Rolland, de la Mozelle. Romme, du Puy de Dôme. Ronzier, de la Haute-Loire. Roubaud, du Var. Roubaud, de Tourvès, du Var. Rouède, de la Haute-Garonne. Rougier de la Ber-

gerie, de l'Yonne. Roujoux, du Finistère. Rousseau, de la Sarthe. Roux Fasillac, de la Dordogne. Royer, de l'Hérault. Ruamps, de la Charente-Inférieure. Rubat de Belley, de l'Ain. Rubat de Mâcon, de Saône et Loire. Rudler, du Haut-Rhin. Ruet de l'Allier. Rienld, du Bas-Rhin.

S.

Sabbathier, du Cher. Sablière la Condamine, de l'Isère. Sage, de Rhône et Loire. Saladin, de la Somme. Sallengros, du Nord. Salmon, de la Sarthe. Salvage, du Cantal. Sancerre, du Tarn. Salaville de Rhône et Loire. Saulnier, de Rhône et Loire. Santagra, de la Drome. Sautereau, de la Niévre. Sauvé, de la *Manche. Savonneau, de Loir et Cher.* Schirmer, du Haut-Rhin. *Sebire, de l'Ille et Vilaine. Sédillez*, de Seine et Marne. Seranne, de l'Hérault. Sers, de la Gironde. Servière, de la Gironde. Sévène, de la Lozère. Siau, des Pyrénées-Orientales. Siblot, de la Haute-Saône. Sissous, de l'Aube. Soloniac de l'Aube. Soret, de Seine et Oise. Soubeyran-Saint-Prix, de l'Ardèche. Soubrany, du Puy-de-Dôme.

T.

Taillefer, de la Dordogne. Tarbé de la Seine-Inférieure. Tardiveau, de l'Ille et Vilaine. Tartanac, du Gers. Tavernel, du Gard. Téallier, du Puy-de-Dôme. Téillard, du Cantal. Tenon, de Seine et Oise. Térède, de l'Orne. Tesson, de la Manche. Theule, de la Haute-Garonne. Thevenet, de Rhône et Loire. Thevenin, du Puy-de-Dôme. Thibaut, de l'Oise. Thierrot, de la Vendée. Thorillon, de Paris. Thurrot, de la Marne. Thillionbois de Veteuil, d'Eure et Loir. Tequot, de la Meuse. Torné, du Cher. Treilh-Pardailhan, de Paris. Tronchon, de l'Oise. Turgan, des Landes. Turpetin, du Loiret.

U.

Urvoy Saint-Mirel, des Côtes-du-Nord.

V.

Vacher, de l'Ardèche. Valadier, de l'Ardèche. Val-

ruge, de la Haute-Marne. Vallier, de l'Isère. Vanhœnaccher, du Nord. Vardon, du Calvados. Vayron, du Cantal. Veirieu, de la Haute-Garonne. Vergniaud, de la Gironde. Vérité, de la Sarthe. Vernerey, du Doubs. Verneuilh, de la Dordogne. Vidalot, de Lot et Garonne. Viennet, de l'Hérault. Villiers, du Jura. Vimar, de la Seine-Inférieure. Viennot-Vaublanc, de Seine et Marne. Viquesnel-Delaunay, de l'Oise. Vivier, de l'Indre. Voipin-Gartems, de la Creuse. Voisard, du Doubs. Vosgien, des Vosges.

W.

Wœlterle, du Haut-Rhin. Wallart, du Pas-de-Calais. Wilhelm, du Bas-Rhin.

Liste des membres de la Convention nationale.

A.

ALBERT, du Haut-Rhin. Albite, de la Seine-Infér. Albite, le cadet, de la Seine-Inférieure. Albouy, du Lot. Allafort, de la Dordogne. Allain, du Cher. Allard, de la H.-Garonne. Allasœur, du Cher. Alquier, de S. et Oise. Amar, de l'Isère. Amyon, du Jura. Anacharsis Cloots, de l'Oise. André, de Corse. Antoine, de la Moselle. Antiboul, du Var. Antonelle, des B.-du-Rhône. Aoust, du Nord. Arbogaste, du Bas-Rhin. Armonville, de la Marne. Arrighi, de Corse. Artauld, du Puy-de Dôme. Aubry, du Gard. Audouin, de Seine et Oise. Audrein, du Morbihan. Auger, de l'Oise. Auguis, des Deux-Sèvres. Ayral, de la Haute-Garonne. Azema, de l'Aude.

B.

Babéy, du Jura. Baille, des Bouches-du-Rhône. Bailleul, de la Seine-Inférieure. Bailli Juilly, de Seine et Marne. Balivet, de la Haute-Saône, Ballade, du Gard. Balland, des Vosges. Balmain, du Mont-Blanc. Bancal, du Puy-de-Dôme. Bar, de la Moselle. Baraillon, de la Creuse. Barbaroux, des Bou-

ches-du-Rhône. Barbeau du Barran, du Gers. Barras, du Var. Barrère de Vieuzac, des Hautes-Pyrénées. Barety, des Hautes-Alpes. Barrot, de la Lozère. Barthelemy, de la Haute-Loire. Bassal, de Seine et Oise. Batellier, de la Marne. Baucheton, du Cher. Baudin, des Ardennes. Baudot, de Seine et Loire. Baudran, de l'Isère. Beaujour, d'Ille et Vilaine. Bayle, des Bouches-du-Rhône. Bazire, de la côte-d'Or. Bazoche, de la Marne. Beauchamp Chevalier, de l'Allier. Beauchamp, de l'Allier. Beaugrard, d'Ille et Vilaine. Beauprey, de l'Orne. Beauvais, de Paris. Becker, de la Mozelle. Beffroy, de l'Aisne. Belin, de l'Aisne. Bellegarde, de la Charente. Billey, de S.t Domingue. Bentabole, du Bas-Rhin. Beraud, de Rhône et Loire. Begoints, de la Gironde. Berlier, de la Côte-d'Or. Bertucat, de Saône et Loire. Bernard, de la Charente-Inférieure. Bernard des Sablons, de Seine et Marne. Bernard de Saint-Affrique, de l'Aveyron. Bernier, de Seine et Marne. Bertezene, du Gard. Bertrand, du Cantal. Besson, du Doubs. Bézard, de l'Oise. Bidault, de l'Eure. Billaut-Varennes, de Paris. Bion, de la Vienne. Biroteau, des Pyrénées-Orientales. Bissy, de la Mayenne. Blad, du Finistère. Bland, de la Marne. Blanval, du Puy-de Dôme. Blanqui, des Alpes-Maritimes. Blaux, de la Mozelle. Blaviel, du Lot. Blondel, des Ardennes. Blutel, de la Seine-Inférieure. Bo, de l'Aveyron. Bodin, d'Indre et Loire. Bohan, du Finistère. Boileau, de l'Yonne. Boiron, de Rhône et Loire. Boisset, de la Drôme. Boissier, du Finistère. Boissier, de l'Isère. Boisson, de S.t Domingue. Boissy-d'Anglas, de l'Ardèche. Bolot, de la Haute-Saône. Bollet, du Pas-de-Calais. Bonguyode, du Jura. Bonnemain, de l'Aube. Bonne-sœur, de la Manche. Bonnet, de l'Aude. Bonnet, du Calvados. Bonnet, de la Haute Loire. Bonneval, de la Meurthe. Bonnier, de l'Hérault. Bordas, de la Haute-Vienne. Borel, des Hautes-Alpes. Borie, de la Corrèze. Bornier Dutron, de la Vienne. Boucher de S.t-Sauveur, de Paris. Bouchereau, de l'Aisne. Boudin, de l'Indre. Bouillerot, de l'Eure. Bouquier, de la Dordogne. Bourbonne, de l'Yonne. Bourdon, de l'Oise. Bourdon Léonard, du Loiret. Bouret, des Basses-Alpes.

Bougain, de Paris. Bourgeois, de la Seine-Inférieure. Bourgeois, d'Eure et Loir. Boursault, de Paris. Bousquet, du Gers. Boussion, de Lot et Garonne. Boutrone, de la Sarthe. Bouygues, du Lot. Boyavol Laurent, du Nord. Boyer-Fonfrede, de la Gironde. Bory, de la Corse. Bresson, des Vosges. Breart, de la Char.-Infér. Briez, du Nord. Brisson, de Loir et Cher. Brissot de Warville. Brival, de la Corrèze. Brin, de la Charente. Brue, du Morbihan. Brunel, de l'Hérault. Burot, du Pas-de-Calais. Buzot, de l'Eure. Bayle, m. des Bouches du Rhône.

C.

Cabarot, de Lot et Garonne. Cadroy, des Landes. Caila, du Loiret. Calès, de la Haute-Garonne. Calon, de l'Oise. Cambacérès, de l'Hérault. Cambon, de l'Hérault. Camboire, de la Dordogne. Camboulas, de l'Aveyron. Camille Desmoulins, de Paris. Campmas, du Tarn. Campmartin, de l'Arriège. Camus, de la Haute-Loire. Cappin, du Gers. Carelly, du Mont-Blanc. Carnot, du Pas-de-Calais. Carpentier, du Nord. Carra, de l'Orne. Carrier, du Cantal. Casabianca, de Corse. Caseneuve, des Basses-Pyrénées. Cassanyes, des Pyrénées-Orientales. Castaing, de l'Orne. Castilhon, de l'Hérault. Cavaignac, du Lot. Chabanon Bertrand, du Cantal. Chabot, de Loir et Cher. Chaillon, de la Loire-Inférieure. Châles, d'Eure et Loir. Chambon, de la Corrèze. Chambon la Tour, du Gard. Chambort, de Saône et Loire. Champeaux, des Côtes-du-Nord. Champigny, d'Indre et Loire. Champmartin, de l'Arriège. Chanvier, de la Haute-Saône. Charbonnier, du Var. Charlier, de la Marne. Charrel, de l'Isère. Chasset, de Rhône et Loire. Châteauneuf-Randon, de la Lozère. Chatelain, de l'Yonne. Chaudron Rousseau, de la Haute-Marne. Chaumont, de l'Ille et Vilaine. Chauvier, de la Haute-Saône. Chauvin, des Deux-Sèvres. Chazal, du Gard. Chazaud, de la Charente. Chedanneau, de la Charente. Chenier, de Seine et Oise. Cherrier, des Vosges. Chevallier, de l'Allier. Chiappe, de la Corse. Choudieu, de Maine et Loire. Christiani, du Haut-Rhin. Clausel, de l'Arriège. Claverie, de Lot et Garonne. Cledel, du Lot. Co-

chet, du Nord. Cochon, des Deux-Sèvres. Colaud de la Drôme. Collot d'Herbois, de Paris. Colombel, de l'Orne. Condorcet, de l'Aisne. Constant, de S.t Esteve, de l'Arriège. Conte, des Basses Pyrénées. Corbel, du Morbihan. Cordier, de Seine et Marne. Corenfustier, de l'Ardèche. Cosnard, du Calvados. Couhey, des Vosges. Coupard, des Côtes-du-Nord. Couppé, de l'Oise. Couppé, des Côtes-du-Nord. Coutisson Dumas, de la Creuze. Courtois, de l'Aube. Coustard, de la Loire-Inférieure. Couthon, du Puy-de-Dôme. Couturier, de la Mozelle. Crassoux, de la Martinique. Creuzé, de la Vienne. Creuzé-Latouche, d'id. Crevés, du Var. Crevellier, de la Charente. Curée, de l'Hérault. Cusset, de Rhône et Loire. Cussy, du Calvados. Caseneuve, des Hautes Alpes.

D.

Dabray, des Alpes maritimes. Danjou, de l'Oise. Dameron, de la Nièvre. Dandenac, de Maine et Loire. Dandenac, le cadet, de Maine et Loire. Dange, de l'Aube. Danton, de Paris. Daoust, du Nord. Dartigoyte, des Landes. Daubermenil, du Tarn. Daunou, du Pas-de-Calais. Dautriche, de la Charente-Inférieure. David, de Paris. David, de l'Aube. Debourges, de la Creuse, Dechezeau, de la Charente-Inférieure. Debry, Jean, de l'Aisne. Defermont, d'Ille et Vilaine. Defrance, de Seine et Marne. Dehoulières, de Maine et Loire, Delahaye, de la Charente-Inférieure, Delaporte, du Haut-Rhin. Delaunay, de Maine et Loire. Delbrel, du Lot. Delcasso, des Pyrénées-Orientales. Delcher, de la Haute-Loire. Deleage, de l'Allier. Delecroy, de la Somme. Deleyre, du Bec-D'Ambès. Delleville, du Calvados. Dumas, de la Haute-Garonne. Deltel, du Tarn. Denis Roi, de Seine et Oise. Dentzel, du Bas-Rhin. Dequence, de la Somme. Derazey, de l'Indre. Derbès Latour, des Basses-Alpes. Desacy, de la Haute-Garonne. Descamps, du Gers. Desgrouas-Laprise, de l'Orne. Despinassy, du Var. Derósières, d'Eure et Loire. Desrues, de Paris. Devars, de la Charente. Devérité, de la Somme. Deville, de la Marne. Deydier, de l'Ain. Dizès, des Landes. Doublet, de la Seine-Inférieure. Douge, de l'Aube. Doucet Ponte-

coulant, du Calvados. Dornier, de la H.-Saône. Drouet, de la Marne. Drulhe, de la Haute-Garonne. Dubignon, d'Ille et Vilaine. Duboë, de l'Orne. Dubois, du Haut-Rhin. Dubois Bellegarde, de la Charente. Dubois Dubais, du Calvados. Dubois Crancé, des Ardennes. Dubois Julien, de l'Orne. Dubouchet, de Rhône et Loire. Dubreuil Chambartel, des deux-Sèvres. Dubrœucq, du Pas-de-Calais. Dubusc, de l'Eure. Duchâtel, du Calvados. Duchezeau, de la Charente-Inférieure. Ducos, aîné, des Landes. Ducos, de la Gironde. Dufay, de S.t Domingue. Dufriche-Valazé, de l'Orne. Dugenne, du Cher. Dugué d'Assé, de l'Orne. Duhem, du Nord. Dulaure, du Puy-de-Dôme. Dulier, de l'Isère. Dumas, du Mont-blanc. Damont, du Calvados. Dupin, de l'Aisne. Duplantier, de la Gironde. Duperret, des Bouches-du-Rhône. Dupont, d'Indre et Loire. Dupont, des Hautes-Pyrénées. Duport, du Mont-Blanc. Duprat, des Bouches-du-Rhône. Dupuch, de la Guadeloupe. Dupuis, de Seine et Oise. Dupuis, de Rhône et Loire. Duquesnoi, du Pas-de-Calais. Durand-Maillane, des Bouches-du-Rhône. Durocher, de la Mayenne. Duroy, de l'Eure. Duruy, de Seine. Dussaulx, de Paris. Dutrou, de la Vienne. Duval, de l'Aube. Duval, d'ille et Vilaine. Dysès, des Landes. Duboulas, du Mont-Blanc.

E.

Edouard, de la Côte-d'Or. Egalité, duc d'Orléans, de Paris. Ehrmann, du Bas-Rhin. Engerrand, de la Manche. Enjubaut, de la Mayenne. Enlard, du Pas-de-Calais. Echasseriaux, de la Charente-Inférieure. Escudier, du Var. Esnue-la-Vallée, de la Mayenne. Espert, de l'Arriège. Estadins, de la Haute-Garonne. Eymar, du Bec-d'Ambès.

F.

Fabre, des Pyrénées-Orientales. Fabre d'Eglantine, de Paris. Fauchet, du Calvados. Faure, de la Haute-Loire. Faure, de la Seine-Inférieure. Faure, de la Creuse. Fauvre-la-Runerie, du Cher. Fayau, de la Vendée. Faye, de la Haute-Vienne. Fayole, de la Drôme. Ferrand, de l'Ain. Ferraud, des H. Pyr.

Ferroux de Salins, du Jura. Fery, des Ardennes. Finot, de l'Yonne. Fiquet, de l'Aisne. Fleury, des Côtes-du-Nord. Florence-Guyot, de la Côte-d'or. Fochedey, du Nord. Forestier, de l'Allier. Forest, de Rhône et Loire. Forcher, de Loire-Inférieure. Foucher, de Loire-Inférieure. Foucher, du Cher. Fourcroy, de Paris. Fourmy, de l'Orne. Fournel, de Lot et Garonne. Fournier, de Rhône et Loire. Foussedoire, de Loir et Cher. Francastel, de l'Eure. François, de la Somme. Frécine, de Loir et Cher. Frémenger, d'Eure et Loir. Fréron, de Paris. Froger, de la Sarthe. Gaillard, du Loiret. Gamon, de l'Ardèche. Gantois, de la Somme. Gardien, d'Indre et Loire. Garilhe, de l'Ardèche. Garnier, de l'Aube. Garnier, de la Charente-Inférieure. Garnier, de la Meuse. *Garnot*, de *S.t Domingue*. Garos, de la Vendée. Garan-Coulon, du Loiret. Garrau, du Bec-d'Ambès. Gaston, de l'Arriège. Gaudin, de la Vendée. Gaultier, des Côtes du Nord. Gaultier, de l'Ain. Gaivernon, de la Haute-Vienne. Gelin, de Saône et Loire. Genevois, de l'Isère. Genin, du Mont-Blanc. Genissieux, de l'Isère. Gensonné, de la Gironde. Gentil, du Loiret. Gentil, du Mont-Blanc. Geoffroy, de Seine et Marne. Gerard Desrivières, de l'Orne. Gerente Ollivier, de la Drôme. Germinac, de la Corrèze. Gertoux, des Hautes-Pyrénées. Gibergues, du Puy de Dôme. Gillet, du Morbihan. Girard, de l'Aude. Girard, de la Vendée. Giraud, de la Charente-Inférieure. Giraud, de l'Allier. Giraud, des Côtes-du-Nord. Girot-Pouzol, du Puy-de-Dôme. Gleizal, de l'Ardèche. Godefroy, de l'Aisne. Gomaire, du Finistère. Gorsas, de Seine et Oise. Gougeon, de Seine et Oise. Gouzy, du Tarn. Goudelin, des Côtes-du-Nord. Gouly, de l'Isle de France. Gossuin, du Nord. Goupilleau de Fontenai, de la Vendée. Goupilleau de Montaigu, de la Vendée. Gourdan, de la Haute-Saône. Goyer Laplanche, de la Nièvre. Granet, des Bouches du Rhône. Grangeneuve, de la Gironde. Grégoire, de Loir et Cher. Grenot, du Jura. Grosse Durocher, de la Mayenne. Guchau, des Hautes-Pyrénées. Guadet, de la Gironde. Guerin, du Loiret. Guermeur, du Finistère. Guesno, du Finistère. Guiter, des Pyrénées-Orientales. Guffroy, du Pas-de-Calais. Guillereau, de la Nièvre. Guillemardet, de Seine et Loire

Loire. Guillemin, de Seine et Oise. Gumery, du M.t-Blanc. Guimberteau, de la Charente. Guiot-Florent, de la Côte-d'Or. Guyton-Morveaux, de la Côte d'Or. Guyardin, de la Haute-Marne. Guyer, de la Creuse. Guyet-Laprade, de Lot et Garonne. Guyomard, des Côtes-du-Nord.

H.

Hardy, de la Seine-Inférieure. Harmand, de la Meuse. Haussmann, de Seine et Oise. Havin, de la Manche. Huguet, de la Seine-Inférieure. Henry la Rivière, du Calvados. Hentz, de la Moselle. Herard, de l'Yonne. Herault-Séchelles, de Seine et Oise. Hébert, de Seine et Marne. Hourrier, Eloy, de la Somme. Hubert, Michel, de la Manche. Huguet, de la Creuse. Humbert, de la Meuse.

I.

Ichon, du Gers. Ingran, de la Vienne. Isnard, du Var. Isoré, de l'Oise. Isoard, des Hautes-Alpes.

J.

Jac, du Gard. Jacob, de la Meurthe. Jacomin, de la Drôme. Jagot, de l'Ain. Jard-Panvilliers, des Deux-Sèvres. Jarry, de la Loire-Inférieure. Jaurand, de la Creuse. Javogues, de Rhône et Loire. Jay de Sainte-Foi, de la Gironde. Jean-Bon-Saint-André, du Lot. Johanet, de l'Yonne. Johannot, du Haut-Rhin. Jorran, de la Creuse. Joubert, de l'Hérault. Jouenne-Longchamps, du Calvados. Jourdan, de la Nièvre. Jourde, du Puy-de-Dôme. Julien, de la Drôme. Julien, de Toulouse. Julien, de la Haute-Garonne.

K.

Karcher, de la Mozelle. Kersaint, de Seine et Oise. Kervelegan, du Finistère.

L.

Laa, des Basses-Pyrénées. Laboissière, du Lot. Lacaze, de la Gironde. Lacombe, de l'Aveyron. Lacombe-Saint-Michel, du Tarn. Lacoste, du Cantal. Lacoste, Elie, de la Dordogne. Lacrampe, des Hautes-

Pyrénées. Lacrise, de l'Orne. Lacroix, de la Haute-Vienne. Lafond, de la Corrèze. Laguire, du Gers. Laignelot, de Paris. Lakanal, de l'Arriège. Laloue, du Puy-de-Dôme. Laloi, de la Haute-Marne. Lalande, de la Meurthe. Lamarque, de la Dordogne. Lambert, de la Côte-d'Or. Lanjuinais, d'Ille et Vilaine. Lanot, de la Corrèze. Lanoue, du Puy-de-Dôme. Lanthenas, de Rhône et Loire. Laplaigne, du Gers. Laroche, du Lot et Garonne. Lasource, du Tarn. Laurence, de la Manche. Laurenceot, du Jura. Laurent, des Bouches-du-Rhône. Laurent, de Lot et Garonne. Laurent, du Bas-Rhin. Lavicomterie, de Paris. Leblanc, des Bouches-du-Rhône. Lebon, du Pas-de-Calais. Lebreton, d'Ille et Vilaine. Lecarlier, de l'Aisne. Lecarpentier, de la Manche. Leclerc, de Loir et Cher. Lecointre, de Seine et Oise. Lecointre-Puyraveau, des Deux-Sèvres. Lecomte, de la Seine-Inférieure. Lefebvre, de la Loire-Inférieure. Lefebvre, de la Seine-Inférieure. Lefiol, de la Nièvre. Lefranc, des Landes. Legendre, de la Nièvre. Legendre, de Paris. Legot, du Calvados. Lehardy, du Morbihan. Lehaut, de la Sarthe. Lejeune, de l'Indre. Lejeune, de la Mayenne. Lemaignan, de Maine et Loire. Lemaillaud, du Morbihan. Lémane, du Mont-Terrible. Lemaréchal, de l'Eure. Lemoine, de la Manche. Lemoine-Devernon, de la Haute-Loire. Lemoine, du Calvados. Lepage, du Loiret. Lepelletier Saint-Fargeau, de l'Yonne. Lequinio, du Morbihan. Lesage, d'Eure et Loir. Lesage-Senault, du Nord. Lesterpt-Beauvais, de la Haute-Vienne. Letourneur, de la Sarthe. Letourneur, de la Manche. Levasseur, de la Meurthe. Levasseur, de la Sarthe. Leyris, du Gard. Lidon, de la Corrèze. Lindet, de l'Eure. Lindet, Robert, de l'Eure. Lion, des Isles-du-Vent. Littée, des Isles-du-Vent. Lobinhès, de l'Aveyron. Lofficial, des Deux-Sèvres. Loiseau, d'Eure et Loir. Lombard-la-Chaux, du Loiret. Lonchamp, du Calvados. Lomont, du Calvados. Loncle, des Côtes-du-Nord. Lonqueue, d'Eure et Loir. Louchet, de l'Aveyron. Louis, du Bas-Rhin. Louvet, de la Somme. Loisel, de l'Aisne. Lozeau, de la Charente-Inférieure. Ludot, de l'Aube.

M.

Magniez, du Pas-de-Calais. Maignen, de la Vendée. Maignet, du Puy-de-Dôme. Mailhe, de la Haute-Garonne. Mailly, de Saône et Loire. Maivielle, des Bouches-du-Rhône. Maille, des Basses-Alpes. Mallarmé, de la Meurthe. Mallet, du Nord. Manuel, de Paris. Maragon, de l'Aude. Maras, d'Eure et Loir. Marat, de Paris. Marbot, de la Drôme. Marcos, du Mont-Blanc. Maru, du Finistère. Marcy, de la Côte-d'Or. Maribon-Montaut, du Gers. Mariette, de la Seine-Inférieure. Marin, du Mont-Blanc. Marquis, de la Meuse. Martel, de l'Allier. Marvejouls, du Tarn. Martin, de la Somme. Martineau, de la Vienne. Martinel, de la Drome. Massa, des Alpes Maritimes. Massieu, de l'Oise. Massuyer, de Saône et Loire. Mathieu, de l'Oise. Mauduit, de Seine et Marne. Maulde, de la Charente. Maure, de l'Yonne. Maurel, d'Ille et Vilaine. Mazade, de la Haute-Garonne. Meaulle, de la Loire-Inférieure. Meillan, des Basses-Pyrénées. Mejansac, du Cantal. Mellinet, de la Loire-Inférieure. Menesson, des Ardennes. Menuau, de Maine et Loire. Mercier, de Seine et Oise. Merlin, de Thionville, de la Mozelle. Merlin, de Douai, du Nord. Merlino, de l'Ain. Meyer, du Tarn. Meynard, de la Dordogne. Michauds, du Doubs. Michel, de la Meurthe. Michel, du Morbihan. Michel, de Rhône et Loire. Millard, de Saône et Loire. Mills, de S.t-Domingue. Milhaud, du Cantal. Mirande, du Cantal. Mollet, de l'Ain. Mollevaud, de la Meurthe. Mottedo, de la Corse. Monel, de la Haute-Marne. Mouestier, du Puy-de-Dôme. Monestier, de la Lozère. Monnot, du Doubs. Montégut, des Pyrénées-Orientales. Montgilbert, de Saône et Loire. Montmagout, du Lot. Moreau, de Saône et Loire. Morin, de l'Aude. Morisson, de la Vendèe. Moulin, de Rhône et Loire. Moyesset, du Gers. Musset, de la Vendée.

N.

Neveu, des Basses-Pyrénées. Nioche, d'Indre et Loire. Niou, de la Charente-Inférieure. Noally, de Rhône et Loire. Noel, des Vosges. Moguères, de Lot et Garonne.

O.

Obelin, d'Ille et Vilaine. Opoix, de Seine et Marne. Osselin, de Paris. Oudot, de la Côte-d'Or.

P.

Paganel, de Lot et Garonne. Palasme, des Côtes-du-Nord. Panis, de Paris. Payne, Thomas, du Pas-de-Calais. Patrin, de Rhône et Loire. Pechina, des Hautes-Alpes. Pelé, du Loiret. Pelet, de la Losère. Pelletier, du Cher. Pellissier, des Bouches-du-Rhône. Pemartin, des Basses-Pyrénées. Penières, de la Corrèze. Pepin, de l'Indre. Pérard, de Maine et Loire. Pérès, de la Haute-Garonne. Périès, de l'Aude. Perrin, des Vosges. Personne, du Pas-de-Calais. Pétion, de Paris. Petit, de l'Aisne. Petit-Jean, de l'Allier. Peyre, des Basses-Alpes. Peynard, de la Dordogne. Peyssard, de la Dordogne. Pfliéger, du Haut-Rhin. Phélippeaux, de la Sarthe. Picqué, des Hautes-Pyrénées. Pierret, de l'Aube. Piette, des Ardennes. Pilastre, de Maine et Loire. Pinel, de la Manche. Pinet, de la Dordogne. Piory, de la Vienne. Plaichard-Chotière, de la Mayenne. Plazanet, de la Corrèze. Pocholle, de Seine-Inférieure. Pointe Noel, de Rhône et Loire. Poisson, de la Manche. Pomme, de la Guyanne Française. Pons, de la Meuse. Porcher, de l'Indre. Portiez, de l'Oise. Pottier, d'Indre et Loire. Poulain-Grandpré, des Vosges. Poultier, du Nord. Précy, de l'Yonne. Pressavin, de Rhône et Loire. Prieur, de la Côte-d'Or. Prieur, de la Marne. Primaudière, de la Sarthe. Privat-Garilhe, de l'Ardèche. Projean, de la Haute-Garonne. Prost, du Jura. Prunelle de Lierre, de l'Isère.

Q.

Queinec, du Finistère. Quinette, de l'Aisne. Quiot, de la Drôme. Quirot, du Doubs.

R.

Rabaut Saint-Etienne, de l'Aube. Raffron, de Paris. Rameau, de la Côte-d'Or. Ramel-Nogaret, de l'Aude. Réal, de l'Isère. Rebecqui, des Bouches-du-Rhône. Regnaud, de la Manche. Reguis, des Basses-Alpes. Remi. Revellière-Lepeaux, de Maine et Loire. Rever-

chon ; de Saône et Loire. Rewbel, du Haut-Rhin. Reynaud, de la Haute-Loire. Ribereau, de la Charente. Ribet, de la Manche. Ribouchet, de Saône et Loire. Richard, de la Sarthe. Richoux, de l'Eure. Ricord, du Var. Ritter, du Haut-Rhin. Rivaud, de la Haute-Vienne. Rivari, de la Somme. Rivierre, de la Corrèze. Roberjot, de Saône et Loire. Robert-Lindet, de la Haute-Marne. Robert, de Paris. Robert, des Ardennes. Robespierre, de Paris. Robespierre, le cadet, de Paris. Robin, de l'Aube. Rochegude, du Tarn. Romme, du Puy-de-Dôme. Rouault, du Morbihan. Roubaud, du Var. Rougemont, du Mont-Terrible. Rougier, de la Haute-Loire. Rovère, des Bouches-du-Rhône. Rousseau, de Paris. Roussel, de la Meuse. Roux, de l'Aveyron. Roux, de la Haute-Marne. Roux-Fasillac, de la Dordogne. Rouyer, de l'Hérault. Rouzet, de la Haute-Garonne. Roi, de Seine et Oise. Royer, de l'Ain. Ruamps, de la Charente-Inférieure. Ruaut, de la Seine-Inférieure. Rudel, du Puy-de-Dôme. Ruelle, d'Indre et Loire. Ruhl, du Bas-Rhin.

S.

Saint-Martin, de l'Ardèche. Saint-Martin-Valogne, de l'Aveyron. Saint-Prix, de l'Ardèche. Saladin, de la Somme. Salicetti, de la Corse. Salles, de la Meurthe. Salles, du Lot. Sallele, du Lot. Sallengros, du Nord. Salmon, de la Sarthe. Saurine, de l'Aude. Saulayra, de la Drôme. Sautereau, de la Nièvre. Sauvé, de la Manche. Savary, de l'Eure. Savonnin, des Basses-Alpes. Scellier, de la Somme. Seconds, de l'Aveyron. Seguin, du Doubs. Sergent, de Paris. Serre, des Hautes-Alpes. Serres, de l'Ile de France. Serveau, de la Mayenne. Servières, de la Lozère. Servonat, de l'Isère. Sevestre, d'Ille et Vilaine. Siblot, de la Haute-Saône. Sieyes, de la Sarthe. Sillery, de la Somme. Simon, du Bas-Rhin. Solemiac, du Tarn. Soubrany, du Puy-de-Dôme. Souhait, des Vosges. Soulignac, de la Haute Vienne.

T.

Taillefer, de la Dordogne. Tallien, de Seine et Oise. Talot, de Maine et Loire. Taveau, du Calvados. Tavernel, du Gard. Tellier, de Seine et Marne. Terrat

du Tarn. Texier, de la Creuze. Thabot, de l'Indre. Thibeaudot, de la Vienne. Thibault, du Cantal. Thieirie, des Ardennes. Thirion, de la Mozelle. Thomas, de Paris. Thomas, de l'Orne. Thuriot, de la Marne. Toquot, de la Meuse. Topsent, de l'Eure. Toulouse, de l'Ardèche. Tournier, de l'Aude. Tréhouart, de Seine et Oise. Triboulat, du Tarn. Troullard, de la Côte-d'Or. Tarreau, de l'Yonne.

V.

Vadier, de l'Arriège. Valdrache, de la Haute-Marne. Vallée, de l'Eure. Valady, de l'Aveyron. Vardon, du Calvados. Varlet, du Pas-de-Calais. Vasseur, de la Somme. Veau, d'Indre et Loire. Venaille, de Loir et Cher. Venar, de Seine et Oise. Verdollin, des B. Alpes. *Vergniaud, de la Gironde. Vernier, du Jura.* Vermon, des Ardennes. Vernerey, du Doubs. Vigée, du Doubs. Villette, Charles, de l'Oise. Villetard, de l'Yonne. Vidal, des Basses-Pyrénées. Vidalin, de l'Allier. Vidalot, de Lot et Garonne. Viennet, de l'Hérault. Vigueron, de la Haute-Saône. Villars, de la Mayenne. Villers, de la Loire-Inférieure. Vincent, de la Seine-Inférieure. Vinet, de la Charente-Inférieure. Viquy, de Seine et Marne. Vouland, du Gars. Wanderlincourt, de la Haute-Marne.

Y.

Yger, de la Seine-Inférieure. Ysabeau, d'*Indre et Loire*.

Z.

Zangiacomi, de la Meurthe.

FIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05966 2349


Digitized by Google


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05966 2349